

J

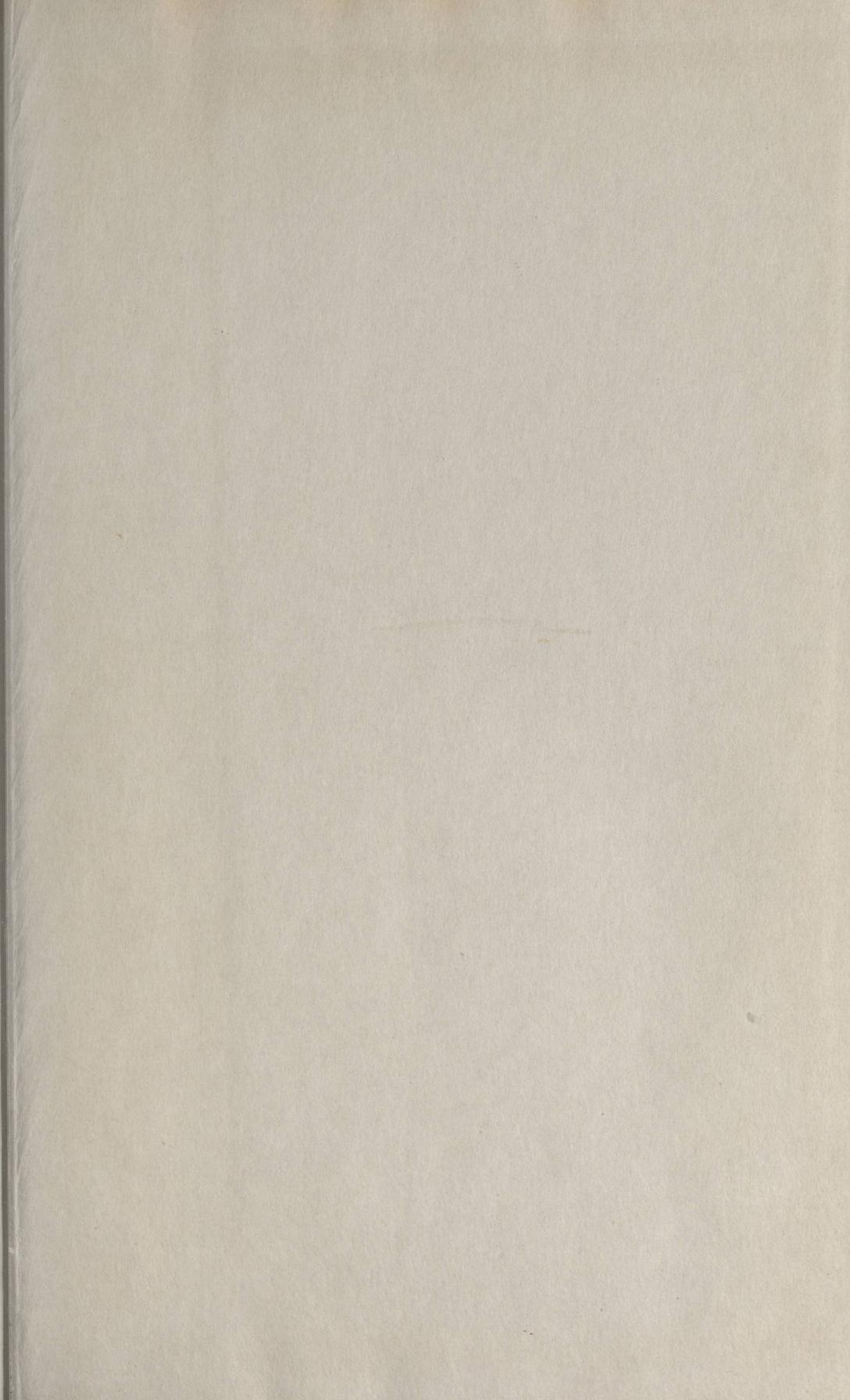
CANADA. PARLEMENT. SENAT.

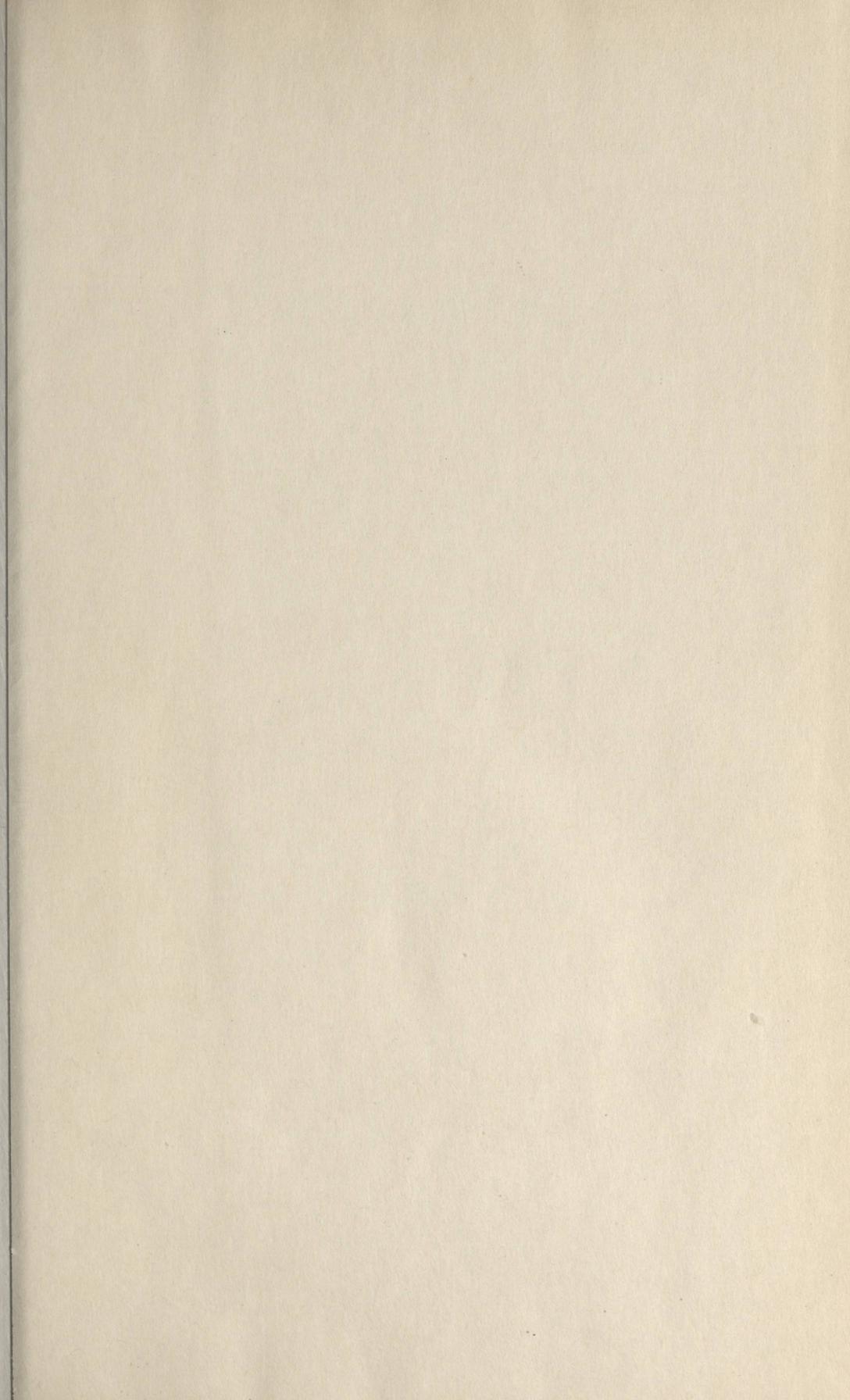
103

H43

Procès-verbaux.

1870

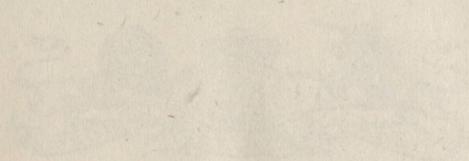


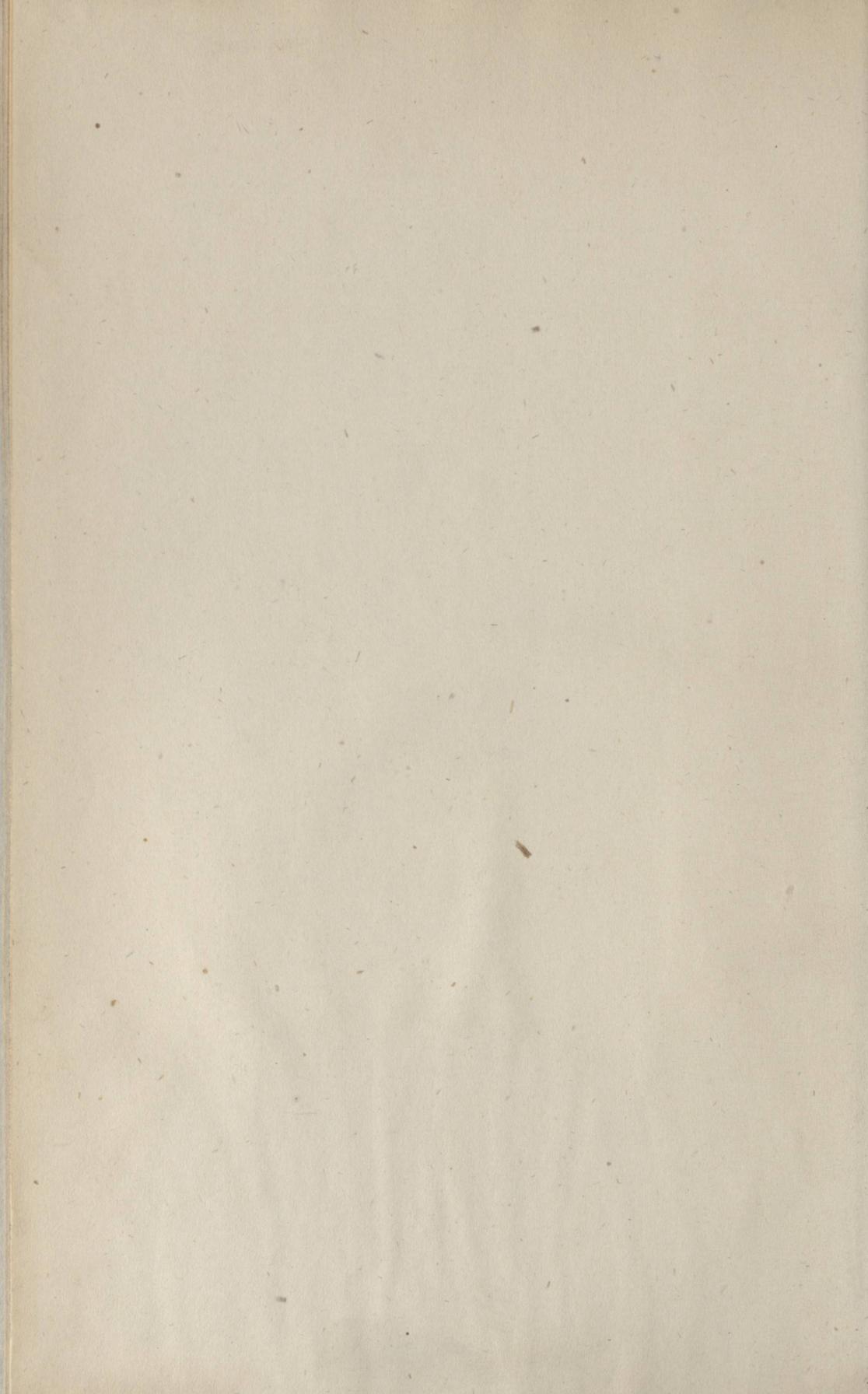


PLACEMENT

MEMBERS OF SENATE

CANADA





Room 10
Shelf 92

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU

CANADA.

3ÈME SESSION, 1ER PARLEMENT, 33 VICTORIA, 1870.



SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE SIR JOHN YOUNG, G.C.B.,
G.C.M.G., GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

OTTAWA:
IMPRIMÉS PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 ET 33, RUE RIDEAU.

1870.

PROCES-VERBAUX

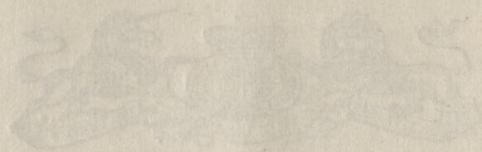
1871

SEANONS DU SENAT

1871

CANADA

PAR LE COMITE DE L'EDUCATION



LE COMITE DE L'EDUCATION

OTTAWA

IMPRIMERIE DE LA REINE

1871

INDEX

DES

AVIS DE MOTIONS

ET DES

INTERPELLATIONS.

3ÈME SESSION, 1ER PARLEMENT, 33 VICTORIA, 1870.

La table des autres procédés de la Session se trouve à la suite des Journaux du Sénat.

BOTSFORD, Hon. M. :

MOTION pour demander copie de la commission du gouverneur-général et des instructions royales accompagnant cette commission, 121. Adresse, 136. Réponse, 152.

INTERPELLATION sur la capture, l'emprisonnement et le procès de certains sujets canadiens à la Rivière-Rouge, et sur les mesures prises pour les faire relâcher, 160.

BUREAU, Hon. M. :

INTERPELLATION sur les institutions financières de la Puissance et les mesures prises par le gouvernement à leur égard, 44.

MOTION pour demander certains renseignements touchant la Banque du Peuple, 44.

CAMPBELL, Hon. M. :

MOTION pour ajourner le Sénat, 33.

DICKEY, Hon. M. :

INTERPELLATION sur le canal de la Baie Verte, 45.

MOTION concernant les sections 4 et 7 du chemin de fer Intercolonial, 127. Adresse, 136. Réponse, 276.

INTERPELLATION concernant l'Evêque Taché pour savoir s'il est l'agent accrédité du gouvernement à la Rivière-Rouge, 244.

GUÉVREMONT, Hon. M. :

MOTION au sujet du township de Whitworth, 133. Adresse, 145. Réponse, 212.

MOTION afin de nommer un comité spécial chargé de s'enquérir des griefs des propriétaires de biens-fonds de la seigneurie de Sorel, 227. Comité nommé, 239. Rapport, 339, 357.

HAZEN, Hon. M. :

MOTION au sujet des licences de mariage au Nouveau-Brunswick, 110. Adresse, 124. Réponse, 165.

MOTION pour demander copie des dépêches du gouvernement de Sa Majesté relatives à la protection des pêcheries, 161. Retirée, 196.

MOTION : copie de toute pétition ou représentation de banquiers et autres d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, contre l'adoption du projet, annoncé par le gouvernement, d'assimiler le cours monétaire de la Nouvelle-Ecosse à celui du Nouveau-Brunswick, 187. Retirée, 197.

INTERPELLATION au sujet de la protection des pêcheries dans la baie de Fundy, 207.

INTERPELLATION au sujet des instructions données par le département de la marine et des pêcheries concernant la tenture de claies sur les rivages en Canada, 207.

LETELLIER DE ST. JUST, Hon. M. :

MOTION pour demander copie de la commission de lieutenant-gouverneur du territoire du Nord-Ouest délivrée à l'hon. M. McDougall, et de toute correspondance ayant trait à l'établissement de l'autorité canadienne sur le dit territoire, 25.

MOTION : copie des dépêches ou correspondances échangées avec le gouvernement impérial ou quelque gouvernement provincial au sujet des nouveaux arrangements financiers conclus avec la Nouvelle-Ecosse, 26.

MOTION : copie des rapport des surintendants des chemins conduisant de la baie du Tonnerre au fort Garry, et un état détaillé du parcours de chemin construit à l'est et l'ouest du lac des Bois, 26.

MOTION : copie des comptes soumis aux arbitres de la Puissance pour travaux exécutés et matériaux fournis dans la construction des édifices du Parlement, 26.

MOTION : copie de la correspondance entre le gouvernement du Canada et les Iroquois des Deux-Montagnes, 26.

MOTION : copie des instructions données aux arpenteurs envoyés au territoire du Nord-Ouest, avec un état des hommes employés et de leurs salaires, 29.

INTERPELLATION sur le traité de réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada, 198.

MOTION pour demander un état détaillé indiquant le nombre des proclamations, avis et autres pièces officielles insérés par ordre du gouvernement dans les journaux canadiens et étrangers, et ce que les dites insertions ont coûté, 207. Adresse, 218. Réponse, 382.

LOCKE, Hon. M. :

INTERPELLATION sur la paie des volontaires à la Nouvelle-Ecosse, 74.

INTERPELLATION sur la conclusion d'un traité de commerce entre les Etats-Unis et l'Ile du Prince-Edouard, 198.

MILLER, Hon. M. :

MOTION pour demander copie de toute correspondance entre le gouvernement britannique et le gouvernement canadien au sujet du cabotage, 33.
Adresse, 42.

McCULLY, Hon. M. :

INTERPELLATION au sujet des communications postales entre les provinces maritimes et les Indes occidentales étrangères et les Etats de l'Amérique du Sud, 33.

MOTION pour demander copie du rapport et des observations du juge en chef et du barreau du Nouveau-Brunswick au sujet de la création d'une cour d'appel, 53. Adresse, 65. Réponse, 185.

INTERPELLATION sur le pilotage obligatoire, 110.

MOTION concernant le pilotage obligatoire, 141. Adresse, 152. Réponse, 178.

MOTION pour demander certain état relatif à une relâche faite au port d'Halifax, N.-E., par le bâtiment à vapeur "City of Brussels", 174. Adresse, 179. Réponse, 266.

INTERPELLATION sur ce que le gouvernement britannique a dessein de faire à la Rivière-Rouge, 198.

MOTION concernant la dépense comparative de la voie de 3 pieds 6 pouces et de la voie de 5 pieds 6 pouces dans la construction des chemins de fer, 233. Adresse, 276.

MOTION afin de nommer un comité chargé de recueillir des renseignements sur le climat, le sol, la population et les ressources du territoire de la Rivière-Rouge, 244. Comité nommé, 250. Rapport, 286.

INTERPELLATION au sujet de la Rivière-Rouge, et sur l'envoi de volontaires des différentes provinces pour y réprimer les troubles, 268.

ODELL, Hon. M. :

MOTION pour demander un état des sommes dépensées depuis l'Union sur les grandes routes qui relient la province de Québec au Nouveau-Brunswick, aussi un état des dépenses faites sur les chemins d'Annapolis et de Liverpool, N.-E., avec la correspondance sur ce sujet, 147. Adresse, 158. Réponse, 365.

INTERPELLATION sur ce qu'on n'a pas opéré de réduction du port étranger dans le Nouveau-Brunswick depuis le 1er janvier 1870, comme en d'autres parties de la Puissance, 186.

INTERPELLATION sur la taxe de chargement des lettres destinées pour le Royaume-Uni, 186.

INTERPELLATION sur la nécessité d'exprimer en sterling les mandats d'articles d'argent à destination ou venant de la Nouvelle-Ecosse, 187.

REESOR, Hon. M. :

INTERPELLATION sur le transfert du territoire du Nord-Ouest, et sur l'envoi de troupes à ce pays, etc., 199.

ROSS, Hon. M. :

MOTION pour ajourner le Sénat, 244.

RYAN, Hon. M. :

MOTION pour demander communication de la correspondance entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien au sujet du droit de propriété littéraire, 45. Adresse, 125. Réponse, 158.

MOTION afin de nommer un comité spécial chargé de s'enquérir du progrès fait dans le Royaume-Uni en ce qui concerne l'établissement d'un système international uniforme de mesures, poids et monnaies, 127. Comité nommé, 145. Rapport, 330.

MOTION pour demander copie de la correspondance sur le retrait des troupes de Sa Majesté stationnées en Canada, 160. Adresse, 382.

INTERPELLATION au sujet d'un bill présenté dans le Parlement Impérial sur le droit de propriété littéraire dans les colonies, 378.

SANBORN, Hon. M. :

MOTION pour prendre en considération le rapport du comité spécial sur le bill intitulé : "Acte pour faire droit à John Robert Martin," 377.

WARK, Hon. M. :

MOTION au sujet du chemin de fer Intercolonial, 67.

MOTION au sujet du chemin de fer Intercolonial, 73.

MOTION pour nommer un comité spécial chargé d'examiner le rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial, 148. Comité nommé, 159. Rapport, 372.

WILMOT, Hon. M. :

MOTION pour nommer un comité chargé d'examiner les comptes publics, 186. Retirée, 196.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DE LA PUISSANCE DU CANADA.

Mardi, 15 Février, 1870.

Mardi, le quinzième jour du mois de février, dans la trente-troisième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, étant la troisième session du premier Parlement de la Puissance du Canada, continuée par diverses proclamations jusqu'à ce jour ;

Les Membres présents dans la Salle du Sénat, dans la cité d'*Ottawa*, sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman)</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>		

Son Excellence le Très Honorable Sir *John Young*, Baronet, un des Membres du Très

Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand'-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel*, et *St. Georges*, Gouverneur Général du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et, d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'Elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue, avec son Orateur, il a plû à Son Excellence le Gouverneur Général, d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est avec confiance que j'ai recours à vos avis et, avec beaucoup de satisfaction que je puis en la présente occasion, vous réunir, pour l'accomplissement de vos devoirs publics, à une époque de l'année qui est la plus à votre convenance.

Les circonstances dans lesquelles nous nous rencontrons sont favorables à beaucoup d'égards. Grâce à la Providence, l'abondance a couronné les travaux des champs, et la production des pêcheries a été plus qu'ordinaire. Dans plusieurs districts les opérations des industries existentes, se sont agrandies et de nouvelles entreprises sont entrés en activité, fournissant des avenues additionnelles au commerce et un accroissement d'emploi pour nos populations, tandis que de nouvelles sections du pays s'ouvrent chaque jour aux travaux du laboureur. Le commerce et la richesse de la Puissance sont en voie d'accroissement, et la juste administration des lois maintient, comme ci-devant, l'existence d'un sentiment général de sécurité.

J'ai suivi avec beaucoup d'anxiété le cours des événements, dans les Territoires du Nord-Ouest. De malheureux malentendus quant aux intentions dans lesquelles le *Canada* cherchait à acquérir le pays, ont conduit à des complications d'une nature grave. En vue de les faire disparaître j'ai cru qu'il était désirable d'épuiser tous les moyens de conciliation avant de recourir à d'autres mesures, et les dernières nouvelles m'induisent à espérer que les alarmes non fondées, qu'entretenait une partie des habitants, ont fait place au désir de prêter l'oreille aux explications que je leur ai fait donner. Des efforts faits avec l'esprit qui n'a cessé d'animer mon gouvernement, ne peuvent guère manquer d'amener une solution équitable et pacifique de la difficulté existante, et d'assurer par là la prompte annexion des Territoires du Nord-Ouest au *Canada*, objet que désire si vivement l'Empire et la Puissance.

Comme l'Acte pourvoyant au gouvernement temporaire des Territoires, après leur union avec le *Canada*, expire à la fin de la présente session, il sera soumis à votre considération une mesure pour pourvoir à leur gouvernement.

Les chartes de la plupart des Banques de la Puissance furent, pendant la dernière session, prolongées pour un temps limité pour donner, dans l'intervalle, aux questions de banque et de circulation monétaire, le temps de recevoir la considération que leur importance demande. Il sera soumis à votre considération une mesure destinée à assurer la sécurité à la société, sans nuire aux opérations légitimes des Banques, et j'ai l'espoir qu'elle sera trouvée propre à asseoir ces grands intérêts sur une base sûre et solide.

Les lois en force concernant la Franchise Elective, et réglémentant les élections parlementaires dans les diverses Provinces de la Puissance, varient beaucoup dans leurs opérations, et il importe qu'il soit pourvu d'une manière uniforme à la fixation de la Franchise et à la réglementation des Elections de la Chambre des Communes. Une mesure sur le sujet sera soumise à votre considération.

Par un Acte du Parlement Impérial, passé en l'année mil huit cent soixante-neuf pour amender la loi concernant le Commerce Côtier et la Marine Marchande dans les Possessions Britanniques, il est accordé deux ans aux Législatures des diverses colonies de l'Empire pour voir à la réglementation de leur Commerce Côtier. En l'absence de législation sur le sujet, pendant la période fixée, les dispositions de l'Acte Impérial seront

L'étendue et la valeur de notre Commerce intérieur rendent désirable la passation d'une loi à ce sujet, et une mesure s'y rapportant sera soumise à votre considération.

La création d'une Cour d'Appel, sous l'autorité à vous conférée par l'Acte d'Union, est un sujet qui mérite votre attention. Il vous sera soumis une mesure pour l'établissement d'une telle Cour, et pour lui conférer une certaine juridiction de première instance.

L'année mil huit cent soixante-et-onze est celle fixée par la loi pour prendre le prochain recensement décennal. Il y a sur le sujet des lois différentes dans les diverses Provinces : il va être, en conséquence, nécessaire de passer un Acte général établissant un système uniforme et exact dans toute la Puissance. Il a déjà été pris des mesures pour obtenir la co-opération de *Terre-Neuve* et de *l'Île du Prince Édouard*, et j'ai l'espoir qu'il serait simultanément un recensement d'après le même système dans toutes les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord. Je n'ai pas besoin d'appuyer sur l'importance des renseignements que les tableaux du recensement sont de nature à fournir ; car autre leur intérêt et leur valeur sous des rapports généraux, il faut se rappeler que l'un dépend, le ré-ajustement de la représentation parlementaire.

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai donné ordre que, les comptes de l'année dernière, soient mis devant vous. Le Budget des dépenses de la présente année fiscale vous seront aussi soumis. Il a été préparé en tenant particulièrement égard à l'économie compatible avec l'efficacité du service public, et j'ose flatter que vous serez d'avis que les finances sont dans un état satisfaisant, et que le peuple peut, sans inconvénient, fournir, pour le service de Sa Majesté, les subsides qu'il serait le devoir de mon gouvernement de vous demander de voter.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

L'Acte touchant la Milice et la défense de la Puissance, n'a pas manqué d'être l'objet de toute mon attention. La noble ardeur et la loyauté du peuple apparaissent au grand jour par le fait que la milice active est volontairement venue de l'avant en nombre bien supérieur au contingent requis, aussi bien que par l'empressement zélé des différents corps à assister aux exercices de camp annuels, et par la promptitude avec laquelle ils s'assemblent en force à l'appel du devoir, en plus d'une occasion, lorsque les maraudeurs féniens menaçaient la paix du pays.

J'ai remarqué avec beaucoup de satisfaction les efforts qui ont été faits dans plusieurs des Provinces de la Puissance pour aider et encourager l'immigration à nos rivages. Le progrès de grands travaux publics, qui continue sur plusieurs points du pays, fournira l'occasion à ceux qui se proposent d'immigrer d'être employés de bonne heure, et j'attends avec confiance l'addition à notre population d'une classe nombreuse et précieuse de colons dans le cours de la saison prochaine.

Pendant l'été et l'automne, j'eus l'occasion de visiter différentes parties de la Puissance. Je me rendis d'abord à *Québec*, ensuite aux Provinces Maritimes ; et à *Halifax* j'eus l'honneur de recevoir Son Altesse Royale le Prince *Arthur*. Subséquemment, j'accompagnai Son Altesse Royale dans sa visite à la province d'*Ontario*. Partout se manifestèrent les grandes ressources du pays, et les preuves d'une vigoureuse industrie ; et j'eus à remplir l'agréable devoir de faire rapport au gouvernement de Sa Majesté, comme le résultat de mes observations, que les habitants de la Puissance sont bien satisfaits de leur position et de l'avenir qu'ils ont devant eux, et que leur plus ardent désir est de rendre avantages des franchises et pleins pouvoirs de législation qu'ils possèdent, pour fonder, comme portion de l'Empire Britannique, des institutions de leur propre choix par des lois faites par eux.

Je vous laisse maintenant aux travaux de la session avec le plus vif désir qu'ils soient couronnés du succès le plus complet.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

PRIÈRES.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, demain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que tous les Membres présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre, quand et comme il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 16 Février, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter,

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter,

Motions.

ORDRE DU JOUR.

1870.

15 février.—Honorable *M. Campbell*.—Prise en considération du Discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture du Parlement.

No. 1.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mardi, 15 Février, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 16 Fevrier, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mills,</i>	
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Reesor,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Macpherson*, du conseil municipal du comté de *Wellington*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Tessier*; de *Samuel Bouchard* et autres, capitaines de navires, pêcheurs, et marins, des *Isles de la Madeleine*—du conseil municipal des dites *Isles de la Madeleine*—et du révérend *A. A. Marcoux* et autres, de *Ste. Anne des Monts*, dans le comté de *Gaspé*.

Par l'honorable M. *Ferrier*; des chefs et autres sauvages, du village d'*Oka*, dans la seigneurie du *Lac des Deux-Montagnes*, dans la province de *Québec*.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et

Le discours étant lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans le cas de maladie et de détresse."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 17 Février, 1870.

~~~~~

AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

ORDRE DU JOUR.

1870.

15 février.—Considération du discours de Son Excellence, à l'ouverture du Parlement.—
(Honorable M. *Campbell*.)

No. 2.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mercredi, 16 Fevrier, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 17 Février, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Malhiot,</i>	
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mills,</i>	
<i>Cormier,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster* ; du conseil municipal du village de *Pétrolea*.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit ;

Lorsque l'honorable *Archibald Woodbury McLelan* a été introduit entre les honorables Messieurs *Campbell* et *Kenny*.

L'honorable M. *McLelan* a alors présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat; il a été alors lu par le Greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :—



JOHN YOUNG.

CANADA.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c., &c., &c.

L.S.

A notre fidèle et bien aimé *Archibald Woodbury McLelan*, écuyer; de notre Province de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :—

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit honorable *Archibald Woodbury McLelan*, écuyer, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin : Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très-Honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'*Ottawa*, dans notre Puissance du Canada, le vingt-unième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-neuf, et de notre Règne le trente-troisième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

L'honorable M. *McLelan*, s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant *John Fenning's Taylor*, l'aîné, Ecuier, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que l'honorable *Archibald Woodbury McLelan*, l'un des membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé " Acte concernant le cabotage canadien. "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé " Acte pour amender l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers. "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'Ordre du Jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et

Le discours étant lu par le Greffier.

L'honorable M. *Benson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Dickey*,

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'il lui a plu de prononcer aux deux Chambres du Parlement, savoir :—

A Son Excellence le très-honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des membres du très-honorable conseil privé de Sa Majesté, Chevalier Grand' Croix du très-honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de l'ordre très-distingué de Saint *Michel* et de Saint *George*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les loyaux sujets de Sa Majesté, les Sénateurs du *Canada*, assemblés en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé, à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions Votre Excellence de la confiance qu'elle exprime avoir dans nos avis et de la satisfaction qu'elle témoigne de pouvoir, en cette occasion, nous réunir, pour l'accomplissement de nos devoirs publics, à une époque de l'année qui est le plus à notre convenance.

Nous reconnaissons avec votre Excellence que les circonstances dans lesquelles nous nous rencontrons sont favorables à beaucoup d'égards. Grâce à la providence, l'abondance a couronné les travaux des champs, et la production des pêcheries a été plus qu'ordinaire. Dans plusieurs districts les opérations des industries existantes se sont agrandies et de nouvelles entreprises des entrées en activité, fournissant des avenues additionnelles au commerce et un accroissement d'emploi pour nos populations, tandis que de nouvelles sections du pays s'ouvrent chaque jour aux travaux du laboureur. Le commerce et la richesse de la Puissance sont en voie d'accroissement, et la juste administration des lois maintient, comme ci-devant, l'existence d'un sentiment général de sécurité

Nous partageons pleinement le sentiment d'anxiété avec lequel Votre Excellence a suivi, comme elle nous en informe, le cours des événements dans les territoires du nord-ouest. De malheureux mal entendus, quant aux intentions dans lesquelles le *Canada* cherchait à acquérir le pays, ayant conduit à des complications d'une nature grave, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous recevons de Votre Excellence l'information que, en vue de les faire disparaître, Votre Excellence a cru désirable d'épuiser tous les moyens de conciliation avant de recourir à d'autres mesures, et que les dernières nouvelles induisent Votre Excellence à espérer que les alarmes non fondées, entretenues par une

partie des habitants, ont fait place au désir de prêter l'oreille aux explications que Votre Excellence leur a fait donner. Nous sommes heureux de voir quel l'esprit qui n'a cessé d'animer le gouvernement de Votre Excellence a été tel que les efforts tentés sous son influence ne peuvent guère manquer d'amener une solution équitable et pacifique de la difficulté actuelle et d'assurer par là la prompte annexion des territoires du nord-ouest au *Canada*, objet que désirent si vivement l'Empire et la Puissance.

Nous ne manquerons pas de donner toute notre attention à la mesure qui doit pourvoir au gouvernement de ces territoires après leur union au *Canada* et qui doit, comme Votre Excellence a bien voulu nous le dire, être soumise à notre considération.

Les chartes de la plupart des banques de la Puissance ayant été prolongées, à la dernière session, pour un temps limité, à fin de donner dans l'intervalle, aux questions de banque et de cours monétaire, le temps de recevoir la considération que demande leur importance, nous remercions Votre Excellence de ce qu'elle nous a informés qu'il nous serait soumis une mesure destinée à assurer la sécurité à la société, sans nuire aux opérations légitimes des banques, et de nature, suivant l'opinion de Votre excellence, à asseoir ces grands intérêts sur une base sûre et solide.

Comme les lois en force concernant la franchise électorale et réglémentant les élections parlementaires dans les diverses Provinces de la Puissance varient beaucoup dans leur opération, et qu'il importe qu'il soit pourvu d'une manière uniforme à la fixation de la franchise et à la réglementation des élections de la Chambre des Communes, nous sommes heureux d'apprendre par Votre Excellence qu'une mesure sur le sujet sera soumise à notre considération.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir rappelé que par un acte du Parlement Impérial, passé en l'année mil huit cent soixante-neuf, pour amender les lois concernant le commerce côtier et la marine marchande dans les possessions britanniques, il est accordé deux ans aux législatures des diverses colonies de l'Empire pour pourvoir à la réglementation de leur commerce côtier; et qu'en l'absence de législation sur le sujet, pendant la période fixée, les dispositions de l'acte impérial seront en force. Nous sommes d'avis, comme Votre Excellence, que l'étendue et la valeur de notre commerce intérieur rendent désirable la passation d'une loi à ce sujet, et nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés qu'une mesure s'y rapportant sera soumise à notre considération.

Nous partageons avec Votre Excellence l'opinion que la création d'une cour d'appel, sous l'autorité à nous conférée par l'acte d'union, est un sujet qui mérite notre attention; et nous sommes reconnaissants à Votre Excellence de ce qu'elle nous a informés qu'il nous sera soumis une mesure pour l'établissement d'une telle cour, et pour lui conférer certaine juridiction de première instance.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir rappelé que l'année mil huit cent soixante-et-onze est celle fixée par la loi pour prendre le prochain recensement décennal, et comme il y a sur le sujet des lois différentes dans les diverses Provinces, nous pensons, comme Votre Excellence, que, pour établir un système uniforme et exact dans toute la Puissance, un acte général sera nécessaire.—Nous sommes heureux d'apprendre par Votre Excellence qu'il a déjà été pris des mesures pour obtenir la co-opération de *Terre-Neuve* et de l'Île du *Prince-Edouard*, et nous avons, comme Votre Excellence, l'espoir qu'il sera fait simultanément un recensement d'après le même système dans toutes les possessions de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord*. Nous sommes d'accord avec Votre Excellence qu'il n'est pas besoin d'appuyer sur l'importance des

renseignements que les tableaux du recensement sont de nature à fournir ; car outre leur intérêt et leur valeur sous des rapports généraux, il faut se rappeler que d'eux dépend la nouvelle répartition de la représentation parlementaire.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que l'acte touchant la milice et la défense de la Puissance n'a pas manqué d'être l'objet de toute son attention. Nous croyons, comme Votre Excellence, que la noble ardeur et la loyauté du peuple apparaissent au grand jour par le fait que la milice active est volontairement venue de l'avant en nombre bien supérieur au contingent requis, aussi bien que par l'empressement des différents corps à assister aux exercices de camp annuels, et par la promptitude avec laquelle ils s'assemblèrent en force à l'appel du devoir, en plus d'une occasion, lorsque les maraudeurs féniens menaçaient la paix du pays.

Ainsi que Votre Excellence, nous avons remarqué avec beaucoup de satisfaction les efforts qui ont été faits dans plusieurs des Provinces de la Puissance pour aider et encourager l'immigration sur nos rivages. Nous comptons, avec Votre Excellence, que le progrès de grands travaux publics, qui continue sur plusieurs points du pays, fournira l'occasion à ceux qui se proposent d'immigrer d'être employés sans retard, et nous attendons aussi avec confiance l'addition à notre population d'une classe nombreuse et précieuse de colons dans le cours de la saison prochaine.

C'est avec plaisir que nous apprenons que pendant l'été et l'automne, Votre Excellence a eu l'occasion de visiter différentes parties de la Puissance, que Votre Excellence s'est rendue d'abord à *Quebec*, ensuite aux Provinces Maritimes, et qu'à *Halifax*, elle a eu l'honneur de recevoir Son Altesse Royale le Prince *Arthur* ; que subséquemment, Votre Excellence a accompagné Son Altesse Royale dans sa visite à la province d'*Ontario* ; que partout se manifestèrent les grandes ressources du pays et les preuves d'une vigoureuse industrie ; et, que Votre Excellence eut à remplir l'agréable devoir de faire rapport au gouvernement de Sa Majesté, comme résultat de ses observations, que les habitants de la Puissance sont bien satisfaits de leur position et de l'avenir qu'ils ont devant eux, et que leur plus ardent désir est de prendre avantage des franchises et pleins pouvoirs de législation qu'ils possèdent, pour fonder, comme portion de l'Empire Britannique, des institutions de leur propre choix par des lois faites par eux.

Nous remercions Votre Excellence du vif désir qu'elle a exprimé, en nous laissant aux travaux de la session, de les voir couronnés du succès le plus complet.

Après débats, — *Resolved*, que les dites résolutions, elles ont été unanimement adoptées.

La question de concours étant mise sur les dites résolutions, elles ont été unanimement adoptées.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui sont Membres du Conseil Privé.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 18 Février, 1870.

~~~~~

## AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

ORDRE DU JOUR.

—

Pour Vendredi, 18 Février, 1870.

1870.

16 février—*Seconde lecture* (Bill A) Secours à donner aux marins—(Honorable M. Mitchell.)

PROCES VERBAUX

SEANCES DU SENAT

DU CANADA

SEANCES DU SENAT

PROCES-VERBAUX

CHAPITRE

1870

Imprimé par J. B. Gagnier, 207, rue St. Jacques, Montréal, P. Q.

No. 3.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Jeudi, 17 Février, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS - VERBAUX

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 18 Février, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Skead*; de *James Pilson*, de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Tessier*; de la Banque Nationale.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du conseil municipal du comté de *Wellington*, dans la province d'*Ontario*; demandant l'abolition des droits d'exciise sur l'huile de pétrole raffinée.

De *Samuel Bouchard* et autres, capitaines de navires, pêcheurs et marins, des *Isles de la Madeleine*; demandant qu'on établisse des écoles publiques de navigation et de marine avec des bureaux d'examineurs dans les différents ports de mer de la Puissance, et qui devront être ouvertes pendant les mois d'hiver.

Du conseil municipal des *Isles de la Madeleine*; demandant la construction d'un phare sur la grande *Isle aux Oiseaux*, dans le golfe *St. Laurent*.

Du révérend *A. A. Marcoux* et autres, de *Ste. Anne des Monts*, dans le comté de *Gaspé*; demandant qu'il soit pris des mesures pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent à la navigation dans la rivière *Cap Chatte*.

Des chefs et autres sauvages, du village d'*Oka*, dans la seigneurie du lac des *Deux-Montagnes*; demandant qu'on leur rende leurs terres qui forment la seigneurie du lac des *Deux-Montagnes*, et qu'on en fasse partir les prêtres du séminaire *St. Sulpice*.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans le cas de maladie et de détresse."

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis jusqu'à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable *M. McMaster*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 21 Février, 1870.

SEANES DU SENAT
 AFFAIRES DE ROUTINE.
 DU CANADA

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

ORDRES DU JOUR.

Pour Lundi, 21 Février, 1870.

1870.

- 17 février—*Deuxième lecture* du (Bill B) sur le cabotage canadien (Honorable M. Mitchell.)
- 18 “ *Deuxième lecture* du (Bill A) Secours à donner aux marins—(Honorable M. Mitchell.)

No. 4.

3me Session, 1er Parlement, 33 Viet., 1870.

Vendredi, 18 Février, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 21 Février, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de la corporation du Township de *Collingwood*, comté de *Grey*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; d'*Henry Fry*, Président de la chambre de commerce de *Québec*, et autres marchands, négociants, et autres faisant commerce dans la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Léonard* ; de la chambre de commerce de *London*.

Conformément à l'ordre du jour, la Pétition suivante est lue :

Du Conseil Municipal du Village de *Petrolia* ; demandant l'abolition des droits d'excise sur l'huile de Pétrole raffiné.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 14 Juin 1869, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé des frais d'entretien des édifices du parlement, des départements à *Ottawa*, depuis le 30 juin 1868, jusqu'à ce jour, y compris les salaires des surintendants, des employés et gardiens en charge, avec indication détaillée de toutes les dépenses faites pour installations, changements, nivellement des terrains, éclairage, chauffage, ventilation, ameublement et de toutes autres dépenses encourues pour les dits édifices publics ou leur entretien.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit ;

(*Voir Documents de la session.*)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 14 mai 1869, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état en forme de tableau des actions entrées dans chacune des cours de vice-amirauté du *Canada*, depuis le 1er juillet 1867, indiquant les provinces, les noms des navires saisis, les montants recouvrés dans tous les cas où il a été rendu un décret final ; le montant des frais taxés dans chaque cas, faisant la distinction de ceux des poursuivants d'avec ceux des défendeurs ; le montant des honoraires des juges, des registrateurs et des prévôts dans chaque cas ; la nature des actions savoir : s'il s'agit de sauvetage, de collision, de gages ou de quelque autre cause ; les traitements que reçoivent les juges, indépendamment des honoraires, et à même quels fonds ils sont payés, avec aussi les dates des commissions respectives des dits juges.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : "Acte concernant le cabotage canadien," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, Que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans le cas de maladie et de détresse."

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Reesor*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 22 Février, 1870.

~~~~~

AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mercredi, 23 Février 1870.

Par l'honorable M. *Letellier de Saint-Just* :

1870.

21 Février—Que, par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien faire déposer devant cette Chambre copie de la commission de Lieutenant-Gouverneur de la Terre de *Rupert* au territoire du Nord-Ouest délivrée à l'honorable M. *McDougall*, ainsi que de toutes les instructions qu'il a reçues en qualité de gouverneur ou par anticipation de sa prise de possession ; aussi, copie de toutes correspondances, ordres en conseil ou autres documents, relatifs à l'établissement de l'autorité canadienne sur le dit territoire ; aussi copie des commissions ou lettres de nomination de fonctionnaires subalternes émanées soit du gouvernement du Canada soit du Lieutenant-Gouverneur, avec un état des salaires qu'on a l'intention d'attacher aux différentes charges ; enfin copie de toutes commissions ou proclamations émises par le dit Hon. *William McDougall* en la dite qualité de Lieutenant-Gouverneur, et de toute correspondance entre le gouvernement canadien et lui.

Par l'honorable M. *Letellier de Saint Just* :

1870.

21 février—Que, par une humble adresse, Son Excellence soit priée de faire déposer devant cette Chambre, copie de toutes dépêches ou correspondances échangées avec le gouvernement impérial ou quelque gouvernement provincial au sujet des nouveaux arrangements financiers conclus avec la *Nouvelle-Ecosse* ; aussi copie des résolutions, présentées à l'assemblée législative de la province d'*Ontario*, touchant l'atteinte portée à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord par le dit arrangement particulier ; enfin copie de l'adresse à Sa Majesté adoptée par la législature d'*Ontario*, condamnant une telle atteinte à l'acte d'Union, sollicitant l'intervention du gouvernement de Sa Majesté pour en empêcher le retour.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Juste* :

“ “ Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général demandant copie des rapports des surintendants des chemins conduisant de la Baie du *Tonnerre* au *Fort Garry* sur la rivière *Rouge* ; aussi un état détaillé indiquant le parcours de chemin construit à l'est et à l'ouest du lac des *Bois*, la longueur des ponts construits, le cube des remblais et celui des déblais faits dans la terre ou dans le roc, avec indication du coût en détail ; et le nombre d'hommes, de conducteurs, de surintendants, de commis et autres employés sur chaque section ; aussi copie de tous ordres en Conseil relatifs aux dits travaux et des instructions données aux personnes qui en sont chargées.

“ “ Par l'honorable M. *Letellier de Saint Juste* :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur général demandant copie des comptes présentés au gouvernement et soumis aux arbitres de la Puissance pour travaux exécutés et matériaux fournis dans la construction des édifices du Parlement, avec copie des témoignages pris devant les dits arbitres et de la sentence rendue par eux ; aussi un état de compte officiel du Département des Travaux Publics, indiquant les différents mesurages et quantités de matériaux, avec tout ordre en Conseil et autres Documents sur ce sujet.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* :

“ “ Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général demandant copie de la correspondance échangée entre le Gouvernement et les Sauvages Iroquois des *Deux Montagnes* ou toutes autres personnes au sujet de la vente ou reddition des terres de ces Sauvages, avec copie de tous ordres en Conseil ou autres documents relatifs aux difficultés existantes avec les dits Sauvages.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* :

“ “ Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général demandant copie des instructions données aux arpenteurs envoyés au Territoire du Nord-Ouest, et un état indiquant le nombre d'hommes employés et les salaires qu'ils doivent recevoir ; aussi copie de tous ordres en Conseil relatifs aux dits arpentages ; copie des rapports des arpenteurs employés et de tous autres documents y relatifs.

ORDRES DU JOUR.

Pour Mardi, 22 Février, 1870.

1870.

- 1 | Février 17—*Deuxième lecture* (Bill C) Pêche par les navires étrangers. — (Hon.
| M. Mitchell.)
- 2 | “ 21 *Comité de toute la Chambre* sur le Bill B—Cabotage canadien. — (Hon.
| M. Mitchell.)
- 3 | “ “ *Comité de toute la Chambre* sur le Bill A—Secours à donner aux marins.—
| (Hon. M. Mitchell.)

No. 5.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Lundi, 21 Février, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 22 Février, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McDonald* ; de la corporation du comté d'*Huron*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Benson* ; de la corporation du comté de *Lincoln*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; de *David Ferguson* et autres, du village de *Métis*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de *Justus Trumner* et autres, de *London*, province d'*Ontario* ; et de *Thomas Pearson* et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *James Pilson*, de la cité d'*Ottawa* ; demandant une compensation pour services rendus au gouvernement canadien en qualité d'éclusier sur le canal *Rideau*.

De la Banque Nationale ; demandant que sa charte soit continuée et amendée.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé " Acte concernant " les lettres de change et les billets promissoires."

Le dit bill a été lu la première fois,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Résolu, que les honorables Messieurs *Anderson, Archibald, Benson, Bill, A. J. Duchesnay, Ferrier, Foster, Hamilton (Kingston), Kenny, McLelan, McDonald, McMaster, Macpherson, Mitchell, Ryan, Simpson, Skead, Tessier, Wark, Wilmot* et *Wilson*, composent un comité des banques du commerce et des chemins de fer, pour la présente session, auquel seront renvoyés tous bills sur ce sujet.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs *Aikins, Allan, Botsford, Burnham, Cornier, Dickson, E. H. J. Duchesnay, Ferrier, Guéremont, Letellier de St. Just, McCreca, Malliot, Miller, Olivier, Ritchie, Sanborn, Dever* et *Steeves*, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs *Armand, Benson, Botsford, Christie, Dickey, Dickson, Dumouchel, Glasier, Hamilton (Inkerman), Letellier de St. Just, McClelan, McCully, McDonald, Macpherson, Miller, Mills, Price, Ross, Seymour, Shaw* et *Tessier*, composent un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Sénat pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs *Bureau, Burnham, Dumouchel, Holmes, Locke, Odell, Olivier, Reesor, Sanborn*, et *Simpson*, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Résolu, que les honorables Messieurs *Allan, Blake, Bourinot, Bureau, Chaffers, Chappais, Ferguson, Flint, Hazen, Lacoste, Leonard, Leslie, Miller, Mills, Odell, Reesor, Ritchie* et *Ross*, composent un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et

pour agir au nom de cette Chambre comme membres du Comité Collectif de deux Chambres de la bibliothèque.

Ordonné, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en Chancellerie.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un état détaillé de tous contrats et cautionnements enregistrés dans le Département du Secrétaire d'Etat du *Canada*, en date du 21 février 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la Session.)

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre la réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 9 juin 1869, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie du rapport fait par M. *T. Trudeau*, député ministre des travaux publics, et M. *Ross*, sur le havre de *Québec*, et une copie des instructions données à ces MM., dans le cours de l'automne dernier, avec ensemble les pétitions et les mémoires qui ont donné lieu à ce rapport.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la pêche par les navires étrangers " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans le cas de maladie et de détresse. "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Anderson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le cabotage canadien. "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Shaw* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

L'honorable M. *Ryan* a présenté à la Chambre un état des affaires de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District de *Montréal*, jusqu'au 31 décembre 1869.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, La chambre s'est ajournée.

Mercredi, 23 Février, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mercredi, 23 Février, 1870.

Par l'honorable M. *Letellier de Saint Just* :

1870.

21 Février—Que, par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien faire déposer devant cette Chambre copie de la commission de Lieutenant-Gouverneur de la Terre de *Rupert* ou territoire du Nord-Ouest délivrée à l'honorable M. *McDougall*, avec toutes les instructions qu'il a reçues en qualité de gouverneur ou par anticipation de sa prise de possession ; copie de toutes correspondances, ordres en conseil ou autres documents, relatifs à l'établissement de l'autorité canadienne sur le dit territoire ; copie des commissions ou lettres de nomination de fonctionnaires subalternes émanées soit du gouvernement du Canada soit du Lieutenant-Gouverneur, avec un état des salaires qu'on a l'intention d'attacher aux différentes charges ; enfin copie de toutes commissions ou proclamations émises par le dit Hon. *William McDougall* en la dite qualité de Lieutenant-Gouverneur, et de toute correspondance échangée entre lui et le gouvernement du *Canada*.

Par l'honorable M. *Letellier de Saint Just* :

1870.

21 Février—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général demandant copie des rapports des surintendants des chemins conduisant de la Baie du *Tonnerre* au *Fort Garry* sur la rivière *Rouge* ; aussi un état détaillé indiquant le parcours de chemin construit à l'est et à l'ouest du lac des *Bois*, la longueur des ponts construits, le cube des remblais et celui des déblais faits dans la terre ou dans le roc, avec indication du coût en détail ; et le nombre d'hommes, de conducteurs, de surintendants, de commis et autres, employés sur chaque section ; aussi copie de tous ordres en Conseil relatifs aux dits travaux, et des instructions données aux personnes qui en sont chargées.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* :

“ “ Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général demandant copie des instructions données aux arpenteurs envoyés au Territoire du Nord-Ouest, et un état indiquant le nombre d'hommes employés et les salaires qu'ils doivent recevoir ; aussi copie de tous ordres en Conseil relatifs aux dits arpentages, des rapports des arpenteurs employés et de tous autres documents y relatifs.

Par l'honorable M. *Campbell*.

22 “ Que lorsque la Chambre s'ajournera, elle reste ajournée à lundi, le 28 du courant.

Pour Vendredi, le 25 Février, 1870.

Interpellation par l'honorable M. *McCully* :

“ “ Les lettres et les papiers mis à la poste dans les provinces maritimes et adressés aux *Indes Occidentales* étrangères et aux *États de l'Amérique du Sud*, peuvent-ils être transmis par la voie des *États-Unis* ? et si non, pour quelle raison ?

Pour Lundi, le 28 Février, 1870.

Par l'honorable M. *Miller* :

“ “ Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, demandant copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement Britannique et le gouvernement du *Canada*, depuis le 1er juillet 1867, ainsi que de tous rapports ou minutes en conseil sur le sujet du cabotage.

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Mercredi, 23 Février, 1870.

1870.

1 Février 22—*Troisième lecture* (Bill A) Secours à donner aux marins.—(Hon. M. *Mitchell*.)

2 “ “ *Comité de toute la Chambre* sur le (Bill C) Pêche par les navires étrangers.—(Hon. M. *Mitchell*.)

No. 6.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mardi, 22 Février, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 23 Février, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	
<i>Crawford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	

PRIÈRES :

L'honorable Président a présenté à la Chambre l'état des comptes du Greffier, accompagné de pièces justificatives depuis le 1er juin au 31 décembre 1869, ces deux jours inclusivement, numérotés depuis 1 jusqu'à 298.

Ordonné, qu'il reste sur la table.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Mills* ; de la corporation de la cité d'*Hamilton*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Bill* ; d'*Ebenezer Rand* et autres, de *Canning*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; deux pétitions des commissaires du hâvre de *Québec*.

Par l'honorable M. *McMaster* ; de la Banque Canadienne de commerce, et des présidents, directeurs et compagnie de la Banque de *Gore*.

Par l'honorable M. *McDonald* ; du conseil municipal du comté de *Perth*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la corporation du township de *Collingwood*, comté de *Grey*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser les pétitionnaires à faire un règlement pour la construction et l'amélioration d'un hâvre à l'embouchure de la rivière *Beaver*, et pour d'autres fins.

D'*Henry Fry*, Président de la Chambre de Commerce de *Québec*, et autres marchands négociants, et autres faisant commerce dans la cité de *Québec* ; demandant la passation d'un acte pour rendre obligatoire l'inspection du poisson et des huiles.

De la Chambre de Commerce de la cité de *London*, dans la province d'*Ontario* ; demandant que dans le remaniement du tarif canadien, les droits soient imposés de manière à protéger indirectement les articles manufacturés qui ont besoin de protection, et que l'on oppose au tarif hostile des *Etats-Unis* un tarif canadien ayant la même tendance.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport du Secrétaire d'Etat du *Canada* pour l'année finissant le 30 juin 1869.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un rapport de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Ottawa*, pour l'année 1869.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, Que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à lundi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Lundi, 28 Février, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTION.

Pour Lundi, 28 Février, 1870.

Par l'honorable M. *Miller* :

1870

22 Février—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, demandant copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement Britannique et le gouvernement du *Canada*, depuis le 1er juillet 1867, ainsi que de tous rapports ou minutes en conseil sur le sujet du cabotage.

ORDRES DU JOUR.

Pour Lundi, 28 Février, 1870.

1870.

- | | |
|---|--|
| 1 | Février 22— <i>Seconde lecture</i> (Bill D) Billets Promissoires et lettres de change.—(Hon. M. <i>Campbell</i> .) |
| 2 | “ “ Comité de toute la Chambre sur le (Bill B) Cabotage.—(Hon. M. <i>Mitchell</i> .) |

No. 7.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mercredi, 23 Fevrier, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 28 Février, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>	
<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de *John Hallum*, de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Benson* ; du conseil municipal du comté de *Wentworth*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; du conseil municipal du Township de *Nissouri Est*, dans le comté d'*Oxford* et dans la province d'*Ontario*, et deux pétitions du conseil municipal du comté de *Kent*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McCully* ; de la convention *Baptiste* de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle du Prince-Edouard*, réunie en session annuelle à *Halifax*, *Nouvelle-Ecosse*, le 24 août 1869.

Par l'honorable M. *Aikins* ; de la corporation du comté de *Peel*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead* ; de l'honorable *John Young*, et de *Geo. B. Hall* et autres résidant à *Québec* et les bords de la rivière *Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la corporation du comté d'*Huron*, et de la corporation du comté de *Lincoln*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit imposé un tarif juste et équitable de droits sur le blé, la farine, le blé d'Inde, l'avoine, le houblon, le charbon, le sel, et les arbres fruitiers importés en *Canada* des *Etats-Unis*.

De *David Ferguson* et autres, du village de *Métis*, province de *Québec* ; demandant qu'il soit construit un phare à la pointe du *Petit Métis*, et qu'en attendant il soit placé une lumière jaune sur un échafaud convenable, et qu'il soit tiré un canon d'alarme dans les temps de brume, et en réponse aux signaux des vaisseaux à vapeur.

De *Justus Trumner* et autres, de la cité de *London*, dans la province d'*Ontario* ; et de *Thomas Pearson* et autres, de la sus-dite province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit établi un tarif propre à assurer à la province d'*Ontario*, pour l'écoulement de ses produits naturels, les marchés indigènes du *Canada*.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre les tables du commerce et de la navigation de la Puissance du *Canada* pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1868 compilées dans les rapports officiels.

Ordonné, qu'elles restent sur la table, et elles sont comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre des états sommaires et comparatifs des importations et exportations de la Puissance du *Canada* pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1869.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

L'honorable M. *Miller* a proposé, secondé par l'honorable M. *Shaw*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, de mandant copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement Britannique et le gouvernement du *Canada*, depuis le 1er juillet 1867, ainsi que de tous rapports ou minutes en conseil sur le sujet du cabotage.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les Lettres de change et les billets promissoires."
 Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le cabotage canadien."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Olivier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris de nouveau le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès ultérieur, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau,

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un rapport avec des papiers concernant le cabotage, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un rapport de la distribution des Statuts du *Canada* 32 et 33 *Victoria*, étant la seconde session du premier Parlement 1869. (Versions anglaises et françaises.)

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suite :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général en date du 18 juin 1869, priant Son Excellence de faire déposer sur le bureau de cette Chambre un état détaillé de toutes sommes dépensées depuis les cinq dernières années par le gouvernement en améliorations sur l'*Ottawa*, depuis le pied des rapides de *Carillon* jusqu'aux ouvrages les plus reculés dans le haut de la rivière, et sur ses tributaires, pour faciliter la descente du bois équarri et des billots de sciage, ainsi qu'un état de tous les nouveaux ouvrages qui y ont été exécutés, indépendamment des réparations annuelles depuis les cinq dernières années ; aussi un état des salaires, frais de voyage, loyers de bureaux, etc., etc., du surintendant, de ses aides, des commis, des inspecteurs, des surveillants de glissoires et de tous autres agents employés sur les différents ouvrages pendant les cinq années dernières ; enfin un état des droits de barrage flottants et de glissoires qui ont été perçus pendant les dites cinq années.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 14 juin 1869, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre des renseignements détaillés concernant les dépenses et les réparations faites sur le canal de *Grenville* et *Carillon*, dans le cours des trois années dernières, avec les pétitions et pièces y relatives ; un état du tonnage des navires qui ont remonté ou descendu le dit canal dans ces mêmes années ; enfin copie de toutes correspondances, pétitions et autres pièces ayant trait au barrage qu'on se propose de construire sur la rivière *Ottawa*, à *Grenville*, afin d'alimenter le dit canal durant l'étiage.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Wilson*.

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 1er Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mercredi 2 Mars, 1870.

INTERPELLATIONS :

Par l'honorable M. Bureau.

1870

- 28 Février—1o. Le gouvernement mettra-t-il sur un pied d'égalité toutes les institutions financières de la Puissance dont les pouvoirs émanent ou doivent émaner du Parlement fédéral?
- 2o. Des mesures législatives seront-elles prises pour empêcher autant que possible ces institutions de prêter partie de leurs capitaux à l'étranger, au préjudice des intérêts commerciaux, agricoles et manufacturiers de la Puissance?

Par l'honorable M. Bureau.

“ “ Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant à Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les renseignements suivants concernant la Banque du Peuple, incorporée par l'acte 7., *Vict.* chap. 66, et dont la charte a été renouvelée par l'acte 18 *Vict.*, chap. 43.

- 1o. Les noms des actionnaires gérants et commanditaires au 1er janvier dernier, et les parts ou actions possédées respectivement par chacun d'eux.
- 2o. Les noms des directeurs actuels ou actionnaires gérants, par qui ils ont été élus ou nommés et l'indemnité qu'ils reçoivent annuellement.

1870.

- 28 février—3o. Le nom du caissier ou des caissiers et des divers employés ainsi que leurs salaires respectifs.
- 4o. Le nombre de propriétés immobilières possédées par la corporation de la dite banque ; où ces propriétés sont situées ; leur valeur respective et le prix payé respectivement pour ces immeubles.
- 5o. Le montant des garanties hypothécaires et additionnelles possédées par la dite banque.
- 6o. Le montant des dividendes payés depuis l'année financière de la dite banque, mil huit cent cinquante quatre, c'est à dire depuis le renouvellement de la charte de la dite corporation.
- 7o. Le montant du fonds de réserve de chacune des années écoulées pendant la dite période à compter de mil-huit cent cinquante-quatre.
- 8o. Si dans ces années ou quelqu'une de ces années (et lesquelles ?) on a pris à même le fonds de réserve pour payer aux actionnaires gérants ou commanditaires les dividendes semi-annuels, les premiers lundis de Mars et de Septembre de chacune de ces années, et quel montant chaque année ?
- 9o. Le montant du fonds de réserve lors du renouvellement de la charte de la dite corporation qui expirait le 1er juin 1862.
- 10o. Si depuis l'existence de la corporation et depuis son renouvellement, le fonds de réserve ou les fonds de réserve ont été distribués aux actionnaires gérants ou commanditaires, outre les dividendes semi-annuellement payés aux dits actionnaires, dans quelles années et pour quel montant.
11. Si le fonds de réserve accumulé en vertu de la première charte et avant son renouvellement sous l'opération de l'acte 18 *Vic.*, ch., 43, a été repartit et distribué aux dits actionnaires gérants et commanditaires, avant d'ouvrir des livres de souscription pour les parts ou actions que la dite corporation avait droit d'émettre pour un montant de £200,000, égal à \$800,000 divisé en 16,000 actions de \$50. chacune.
- 12o. Le nombre et le nom des anciens actionnaires-gérants ou commanditaires qui ont été bénéficiés en souscrivant les nouvelles actions, et par là profitant des profits accumulés au fonds de réserve de l'ancienne charte.
- 13o. Copie du règlement ou des règlements de la dite corporation, réglant comment et de quelle manière les parts et actions devaient être émises sous l'opération du dit acte 18 *Vic.*, ch., 43.
- 14o. Copie du dernier rapport de la dite corporation soumis à l'assemblée annuelle des directeurs ou actionnaires gérants de la dite banque, avec le rapport des auditeurs qui l'accompagne.

Pour Jeudi le 3 Mars 1870.

INTERPELLATIONS :

Par l'honorable M. *Dickey* :

“ “ Le gouvernement a-t-il pris quelques mesures et lesquelles, pour constater la praticabilité et le coût de la construction du Canal de la *Baie Verte*, devant unir les eaux de la *Baie de Fundy* à celles du golfe *St. Laurent*.

Pour lundi le 14 Mars 1870.

Par l'honorable M. *Ryan* :

“ “ Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant copie de toute correspondance échangée depuis le 30 Mars

1869 entre le gouvernement impérial et le gouvernement du *Canada* et entre ce dernier et des individus au sujet de la légalisation sous certaines conditions des impressions en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

ORDRE DU JOUR.

—o—

Pour Mardi, le 1er Mars, 1870.

1870.
3 | Février 18.—Comité de toute la Chambre sur le Bill B relatif au Cabotage.—(Hon. M. Mitchell.)

No. 8.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Lundi, 28 Fevrier, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mardi, 1er Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilnot,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	
<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>	
<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster* ; de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental (deux pétitions), et de l'honorable *William McMaster* et autres, du *Canada* et des *Etats-Unis*.

Par l'honorable M. *Shaw* ; du conseil municipal du comté de *Lanark*. dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead* ; d'*Edward Haycock* et autres, de la cité d'*Ottawa* ;—de *P. Wright* et autres, du township de *Hull*, dans la Province de *Québec* ; d'*Alexander Workman*, Président de la Chambre de Commerce d'*Ottawa*, et autres, de la cité d'*Ottawa* ;—de la Chambre de Commerce de la dite cité d'*Ottawa*, et d'*Allan Gilmour* et autres, du district d'*Ottawa* et des environs.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du conseil municipal du comté de *Perth*, et de la corporation de la cité d'*Hamilton*, dans la province d'*Ontario* ; demandant l'abolition du droit d'excise sur l'huile de pétrole raffiné.

D'*Ebenezer Rand* et autres, de *Canning*, dans la province de la Nouvelle-Ecosse ; demandant qu'il ne soit pas permis d'élever de digues ou aboiteaux sur la rivière *Canning* ou rivière des *Habitants* au-dessous du village de *Canning*.

De la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte pour rendre valide la convention faite entre la dite compagnie et celle du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, et de plus pour amender sa charte dans certains points.

Des commissaires du havre de *Québec* (deux pétitions) ; demandant qu'il soit passé un acte pour lever les doutes quand au droit de certaines personnes, endettées envers les commissaires, d'offrir en paiement des coupons d'intérêts, quand ceux de même date ne sont point payables aux autres porteurs ;—et aussi qu'il soit pris des mesures pour empêcher les vaisseaux de décharger leur lest dans la rivière *St. Laurent*.

De la banque canadienne de Commerce et de la banque de *Gore* ; demandant chacune qu'il soit passé un acte pour ratifier certaines conventions à l'effet de fusionner les fonds, les franchises, et les propriétés des dites banques.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 14 juin 1869 ; priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre un état détaillé de toutes les dépenses faites sur le canal *Rideau* depuis 1864 jusqu'à ce jour ; copie des rapports et pièces y relatifs ; un état des constructions nouvelles, telles que ponts et écluses, faites depuis 1864 ; les ordres en conseil y relatifs, le prix de chacun de ces ouvrages et le nom des personnes auxquelles il a été payé ; un état des sommes d'argent qui ont été affectées pour les réparations ou les additions pendant l'espace de temps ci-haut énoncé, avec mention de la manière dont ces sommes ont été dépensées ; un état des pouvoirs d'eau à vendre ou à louer, avec l'indication de leur situation ; enfin un état de la contenance des terrains ci-devant de l'ordonnance, (s'il y en a) qui peuvent n'être pas nécessaires à l'exploitation du dit canal.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé " Acte concernant le cabotage canadien "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Miller*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en

entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(Voir Journal.)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et

La question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés. Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé " Acte concernant les certificats de capitaines, seconds et lieutenants de navires "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton*, (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Skead*.

La Chambre s'est ajournée jusqu'à jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 3 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Jeudi 3 Mars, 1870.

Interpellation par l'honorable M. Bureau.

1870

- 28 Février—1o. Le gouvernement mettra-t-il sur un pied d'égalité toutes les institutions financières de la Puissance dont les pouvoirs émanent ou doivent émaner du Parlement fédéral?
- 2o. Des mesures législatives seront-elles prises pour empêcher autant que possible ces institutions de prêter partie de leurs capitaux à l'étranger, au préjudice des intérêts commerciaux, agricoles et manufacturiers de la Puissance?

Par l'honorable M Bureau.

“ “ Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant à Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les renseignements suivants concernant la Banque du Peuple, incorporée par l'acte 7., *Vict.* chap. 66, et dont la charte a été renouvelée par l'acte 18 *Vict.*, chap. 43.

- 1o. Les noms des actionnaires gérants et commanditaires au 1er janvier dernier, et les parts ou actions possédées respectivement par chacun d'eux.
- 2o. Les noms des directeurs actuels ou actionnaires gérants, par qui ils ont été élus ou nommés et l'indemnité qu'ils reçoivent annuellement.

- 3o. Le nom du caissier ou des caissiers et des divers employés ainsi que leurs salaires respectifs.
- 4o. Le nombre de propriétés immobilières possédées par la corporation de la dite banque ; où ces propriétés sont situées ; leur valeur respective et le prix payé respectivement pour ces immeubles.
- 5o. Le montant des garanties hypothécaires et additionnelles possédées par la dite banque.
- 6o. Le montant des dividendes payés depuis l'année financière de la dite banque, mil huit cent cinquante quatre, c'est à dire depuis le renouvellement de la charte de la dite corporation.
- 7o. Le montant du fonds de réserve de chacune des années écoulées pendant la dite période à compter de mil-huit cent cinquante-quatre.
- 8o. Si dans ces années ou quelqu'une de ces années (et lesquelles ?) on a pris à même le fonds de réserve pour payer aux actionnaires gérants ou commanditaires les dividendes semi-annuels, les premiers lundis de Mars et de Septembre de chacune de ces années, et quel montant chaque année ?
- 9o. Le montant du fonds de réserve lors du renouvellement de la charte de la dite corporation qui expirait le 1er juin 1862.
- 10o. Si depuis l'existence de la corporation et depuis son renouvellement, le fonds de réserve ou les fonds de réserve ont été distribués aux actionnaires gérants ou commanditaires, outre les dividendes semi-annuellement payés aux dits actionnaires, dans quelles années et pour quel montant.
11. Si le fonds de réserve accumulé en vertu de la première charte et avant son renouvellement sous l'opération de l'acte 18 *Vic.*, ch., 43, a été repartit et distribué aux dits actionnaires gérants et commanditaires, avant d'ouvrir des livres de souscription pour les parts ou actions que la dite corporation avait droit d'émettre pour un montant de £200,000, égal à \$800,000 divisé en 16,000 actions de \$50. chacune.
- 12o. Le nombre et le nom des anciens actionnaires-gérants ou commanditaires qui ont été bénéficiés en souscrivant les nouvelles actions, et par là profitant des profits accumulés au fonds de réserve de l'ancienne charte.
- 13o. Copie du règlement ou des règlements de la dite corporation, réglant comment et de quelle manière les parts et actions devaient être émises sous l'opération du dit acte 18 *Vic.*, ch., 43.
- 14o. Copie du dernier rapport de la dite corporation soumis à l'assemblée annuelle des directeurs ou actionnaires gérants de la dite banque, avec le rapport des auditeurs qui l'accompagne.

Interpellation par l'honorable M. *Dickey* :

1870.

28 février—Le gouvernement a-t-il pris quelques mesures et lesquelles, pour constater la praticabilité et le coût de la construction du Canal de la *Baie Verte*, devant unir les eaux de la *Baie de Fundy* à celles du golfe *St. Laurent*.

Pour Vendredi le 4 Mars 1870.

Par l'honorable M. *McCully* :

1er mars—Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport et des observations du juge en chef du *Nouveau Brunswick* et du

barreau de cette Province sur le sujet du bill proposé pour constituer une Cour d'Appel ; ainsi que toute correspondance échangée avec des juges ou des fonctionnaires publics sur ce sujet.

Pour Lundi le 14 Mars 1870.

Par l'honorable M. Ryan :

Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée depuis le 30 mars 1869 entre le gouvernement impérial et le gouvernement du *Canada*, et entre ce dernier et des individus au sujet de la légalisation sous certaines conditions des réimpressions en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

ORDRES DU JOUR.

Pour Jeudi, le 3 Mars, 1870.

1870.

- 1^{er} Mars—*3e Lecture*—(Bill B) relatif au Cabotage.—(Hon. M. Mitchell.)
 2^{es} 8 Février.—*2e Lecture*—(Bill D) Lettres de change et billets promissoires (Hon. M. Campbell.)

No. 9.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mardi, 1er Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Jeudi, 13 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Christie* ; du conseil de l'association agricole et des arts d'*Ontario*, et du conseil municipal du comté de *Brant*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Reesor* ; deux pétitions du conseil municipal du comté de *York*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ritchie* ; de la banque d'union d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté d'*Haldimand* et de la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *John Hallum*, de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*, et autres marchands de cuir et de peaux crues, et autres ; demandant que les actes maintenant en force relatifs à l'inspection des peaux crues et du cuir soient amendés sous certains rapports.

Du conseil municipal du township de *Nissouri*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit imposé un droit d'importation sur le blé, la farine, le blé d'Inde, le sel, le charbon et le houblon importés de l'étranger en *Canada*.

Du conseil municipal du comté de *Kent*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit accordé une allocation dans le but de faire du havre de *Rondeau* sur le lac *Erié* un havre de refuge.

De la convention Baptiste de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince Edouard*, réunie en Session annuelle à *Halifax, Nouvelle-Ecosse*, le 24 Août 1869 ; demandant qu'il soit établi un asile ou des asile pour les ivrognes ou qu'il soit nommé des commissions pour l'interdiction des ivrognes d'habitude.

Du conseil municipal du comté de *Peel*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit adopté un tarif propre à assurer à la Puissance, pour l'écoulement de ses produits, les marchés indigènes.

De l'honorable *John Young* ; demandant un acte pour remettre en vigueur, amender, et donner de nouvelles dispositions à l'Acte douze *Victoria*, chapitre cent quatre-vingt, pour la construction d'un canal de navigation pour relier le lac *Champlain* au *St. Laurent*.

De *Geo. B. Hall* et autres, résidant à *Québec*, et sur les bords de la Rivière *Ottawa* ; demandant un acte pour incorporer la compagnie de transport du bois de construction de *Québec* et d'*Ottawa*.

Du conseil municipal du comté de *Kent*, et du conseil municipal du comté de *Wentworth* ; demandant chacun l'abolition du droit d'excise sur l'huile de pétrole raffinée.

L'honorable M. *Campbell* a fait rapport à la Chambre qu'il s'était rendu avec ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec l'adresse de cette Chambre en réponse au discours de Son Excellence prononcé du Trône, et qu'il a plu à Son Excellence de faire la très gracieuse réponse suivante :

JOHN YOUNG.

Honorables Messieurs du Sénat ;

Je vous remercie cordialement de votre adresse et de l'assurance d'adhésion qu'elle contient. Je compte avec confiance sur votre aide dans les efforts que je fais pour promouvoir les intérêts de la Puissance.

MAISON DU GOUVERNEMENT,
Ottawa 1er Mars 1870.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le cabotage " canadien " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant " les lettres de change et les billets promissoires."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis d'hui à huit jours.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Crawford*.

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 4 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Vendredi, le 4 Mars, 1870.

Par l'honorable M. *McCully* :

1870.

1er mars—Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport et des observations du juge en chef du *Nouveau Brunswick* et du barreau de cette Province sur le sujet du bill proposé pour constituer une Cour d'Appel ; ainsi que toute correspondance échangée avec des juges ou des fonctionnaires publics sur ce sujet.

Interpellation par l'honorable M. *Dickey* :

3 mars—Le gouvernement a-t-il pris quelques mesures et lesquelles, pour constater la praticabilité et le coût de la construction du Canal de la *Baie Verte*, devant unir les eaux de la *Baie de Fundy* à celles du golfe *St. Laurent*.

Pour Mardi, le 8 Mars, 1870.

Par l'honorable M. *Bureau*.

“ “ Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant à Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les renseignements suivants concernant la Banque du Peuple, incorporée par l'acte 7., *Vict.* chap. 66, et dont la charte a été renouvelée par l'acte 18 *Vict.*, chap. 43.

10. Les noms des actionnaires gérants et commanditaires au 1er janvier dernier, et les parts ou actions possédées respectivement par chacun d'eux.
20. Les noms des directeurs actuels ou actionnaires gérants, par qui ils ont été élus ou nommés et l'indemnité qu'ils reçoivent annuellement.
30. Le nom du caissier ou des caissiers et des divers employés ainsi que leurs salaires respectifs.
40. Le nombre de propriétés immobilières possédées par la corporation de la dite banque ; où ces propriétés sont situées ; leur valeur respective et le prix payé respectivement pour ces immeubles.
50. Le montant des garanties hypothécaires et additionnelles possédées par la dite banque.
60. Le montant des dividendes payés depuis l'année financière de la dite banque, mil huit cent cinquante quatre, c'est à dire depuis le renouvellement de la charte de la dite corporation.
70. Le montant du fonds de réserve de chacune des années écoulées pendant la dite période à compter de mil-huit cent cinquante-quatre.
80. Si dans ces années ou quelqu'une de ces années (et lesquelles ?) on a pris à même le fonds de réserve pour payer aux actionnaires gérants ou commanditaires les dividendes semi-annuels, les premiers lundis de Mars et de Septembre de chacune de ces années, et quel montant chaque année ?
90. Le montant du fonds de réserve lors du renouvellement de la charte de la dite corporation qui expirait le 1er juin 1862.
100. Si depuis l'existence de la corporation et depuis son renouvellement, le fonds de réserve ou les fonds de réserve ont été distribués aux actionnaires gérants ou commanditaires, outre les dividendes semi-annuellement payés aux dits actionnaires, dans quelles années et pour quel montant.
110. Si le fonds de réserve accumulé en vertu de la première charte et avant son renouvellement sous l'opération de l'acte 18 *Vic.*, ch., 43, a été reparti et distribué aux dits actionnaires gérants et commanditaires, avant d'ouvrir des livres de souscription pour les parts ou actions que la dite corporation avait droit d'émettre pour un montant de £200,000, égal à \$800,000 divisé en 16,000 actions de \$50. chacune.
120. Le nombre et le nom des anciens actionnaires-gérants ou commanditaires qui ont été bénéficiés en souscrivant les nouvelles actions, et par là profitant des profits accumulés au fonds de réserve de l'ancienne charte.
130. Copie du règlement ou des règlements de la dite corporation, réglant comment et de quelle manière les parts et actions devaient être émises sous l'opération du dit acte 18 *Vic.*, ch., 43.
140. Copie du dernier rapport de la dite corporation soumis à l'assemblée annuelle des directeurs ou actionnaires gérants de la dite banque, avec le rapport des auditeurs qui l'accompagne.

Pour Lundi, le 14 Mars, 1870.

Par l'honorable M. *Ryan* :

1870.

28 février. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée depuis le 30 mars 1869, entre le gouvernement impérial et le gouvernement du *Canada*, et entre ce dernier et des individus au sujet de la légalisation sous certaines conditions des réimpressions en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

No. 10.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Jouidi, 3 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Vendredi, 4 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Mills* ; de la corporation de la cité d'*Hamilton*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; de *Samuel W. Foster* et autres.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de la corporation de la cité de *London*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De l'honorable *William McMaster* et autres, du *Canada* et des *Etats-Unis* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie de transit de la rivière *Détroit* " aux fins de construire un tunnel sous la rivière *Détroit* ou un pont sur la dite rivière.

De la compagnie du grand chemin de fer Occidental ; demandant que la pétition de l'honorable *William McMaster* et autres, du *Canada* et des *Etats-Unis* pour obtenir un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie de transit de la rivière *Détroit* " soit accordée, réservant à la dite compagnie du grand chemin de fer Occidental le droit de participer aux avantages qui devront découler de cette entreprise.

De la compagnie du grand chemin de fer Occidental ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

D'*Allan Gilmour* et autres, du district d'*Ottawa* et ses environs ; demandant que le Sénat déclare qu'il n'est pas nécessaire d'adopter aucune mesure ultérieure dans l'affaire de l'honorable *Aimé Lafontaine* ; — de la chambre de commerce de la cité d'*Ottawa* ; demandant que dans le remaniement du tarif canadien, les droits soient imposés de manière à protéger indirectement les articles manufacturés qui ont besoin de protection, et que l'on appose au tarif hostile des *Etats-Unis* un tarif canadien ayant la même tendance.

Du conseil municipal du comté de *Lanark*, dans la province d'*Ontario* ; demandant l'abolition du droit d'excise sur l'huile de pétrole raffinée.

D'*Alexander Workman*, président de la chambre de commerce d'*Ottawa*, et autres de la cité d'*Ottawa* ; demandant la passation d'une loi concernant les brevets d'invention, semblable à celle en force en *Angleterre* ou d'une loi à l'effet d'accorder des brevets d'invention à l'inventeur seulement sans égard à sa nationalité ou à sa résidence, mais d'exiger dans tous les cas que l'invention soit établie et mise en opération dans la Puissance.

De *P. Wright* et autres, du Township de *Hull*, dans la province de *Québec*, et d'*Edward Haycock* et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant qu'il soit passé un acte pour annuler les patentes accordées à *Joseph Smith*, du Township de *Hull*, et qui lui donnent le droit exclusif de passage d'eau sur la rivière *Ottawa*, dans les limites de la cité d'*Ottawa*, et à la distance d'un mille au dessus et au dessous de la Pointe *Haycock*, dans le Township de *Hull*, du côté opposé de la rivière, et que le public soit libéré du monopole qu'exerce actuellement le dit *Joseph Smith*.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Ordonné, que les noms des honorables Messieurs *Skead* et *Steeves* soient ajoutés au comité chargé de surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. il a été Résolu, que le comité permanent nommé pour la présente session concernant les impressions, savoir : les honorables Messieurs *Bureau*, *Burnham*, *Dumouchel*, *Holmes*, *Locké*, *Odell*, *Olivier*, *Reesor*, *Sanborn*, *Simpson*, *Skead* et *Steeves*, soit chargé d'agir de la part de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions, tel que requis par le message de ce jour.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport et des observations du juge en chef du *Nouveau Brunswick* et du barreau de cette province sur le sujet du bill proposé pour constituer une cour d'appel ; ainsi que toute correspondance échangée avec des juges ou des fonctionnaires publics sur ce sujet.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Tessier* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes pour l'amélioration et l'administration du havre de *Québec*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois le 8 mars courant,

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Bill*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 7 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi, le 8 Mars, 1870.

Par l'honorable M *Bureau*.

1870

- 3 Mars.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant à Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les renseignements suivants concernant la Banque du Peuple, incorporée par l'acte 7., *Vict.* chap. 66, et dont la charte a été renouvelée par l'acte 18 *Vict.*, chap. 43.
- 1o. Les noms des actionnaires gérants et commanditaires au 1er janvier dernier, et les parts ou actions possédées respectivement par chacun d'eux.
 - 2o. Les noms des directeurs actuels ou actionnaires gérants, par qui ils ont été élus ou nommés et l'indemnité qu'ils reçoivent annuellement.
 - 3o. Le nom du caissier ou des caissiers et des divers employés ainsi que leurs salaires respectifs.
 - 4o. Le nombre de propriétés immobilières possédées par la corporation de la dite banque ; où ces propriétés sont situées ; leur valeur respective et le prix payé respectivement pour ces immeubles.
 - 5o. Le montant des garanties hypothécaires et additionnelles possédées par la dite banque.
 - 6o. Le montant des dividendes payés depuis l'année financière de la dite banque, mil huit cent cinquante quatre, c'est à dire depuis le renouvellement de la charte de la dite corporation.
 - 7o. Le montant du fonds de réserve de chacune des années écoulées pendant la dite période à compter de mil-huit cent cinquante-quatre.
 - 8o. Si dans ces années ou quelqu'une de ces années (et lesquelles ?) on a pris à même le fonds de réserve pour payer aux actionnaires gérants ou commanditaires les dividendes semi-annuels, les premiers lundis de Mars et de Septembre de chacune de ces années, et quel montant chaque année ?
 - 9o. Le montant du fonds de réserve lors du renouvellement de la charte de la dite corporation qui expirait le 1er juin 1862.
 - 10o. Si depuis l'existence de la corporation et depuis son renouvellement, le fonds de réserve ou les fonds de réserve ont été distribués aux actionnaires gérants ou commanditaires, outre les dividendes semi-annuellement payés aux dits actionnaires, dans quelles années et pour quel montant.
 - 11o. Si le fonds de réserve accumulé en vertu de la première charte et avant son renouvellement sous l'opération de l'acte 18 *Vic.*, ch., 43, a été reparti et distribué aux dits actionnaires gérants et commanditaires, avant d'ouvrir des livres de souscription pour les parts ou actions que la dite corporation avait droit d'émettre pour un montant de £200,000, égal à \$800,000 divisé en 16,000 actions de \$50. chacune.
 - 12o. Le nombre et le nom des anciens actionnaires-gérants ou commanditaires qui ont été bénéficiés en souscrivant les nouvelles actions, et par là profitant des profits accumulés au fonds de réserve de l'ancienne charte.
 - 13o. Copie du règlement ou des règlements de la dite corporation, réglant comment et de quelle manière les parts et actions devaient être émises sous l'opération du dit acte 18 *Vic.*, ch., 43.
 - 14o. Copie du dernier rapport de la dite corporation soumis à l'assemblée annuelle des directeurs ou actionnaires gérants de la dite banque, avec le rapport des auditeurs qui l'accompagne.

Par l'honorable M. *Wark*.

1870.

- 4 Mars—Que par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien faire déposer devant le Sénat un état de toutes les sections du chemin de fer intercolonial maintenant concédées en entreprise, le dit état renfermant sur chaque section les données suivantes :
- 1o. La situation de la section et sa longueur exprimée en milles ;
 - 2o. Les sommes dépensées pour les explorations et la fixation du tracé de la section, les frais faits avant la nomination des commissaires devant être distingués de ceux qui ont été faits après ;
 - 3o. La date de l'adjudication et le prix total de la construction de la section ;
 - 4o. Le montant payé jusqu'à ce jour à l'entrepreneur pour ouvrage fait, et l'estimation de l'ouvrage fait mais non encore payé ;
 - 5o. Le nombre des travailleurs et des attelages employés actuellement ; s'il n'y en a pas d'employés, la date de la suspension des travaux ;
 - 6o. Les noms des ingénieurs, aides et autres, chargés de la surveillance, depuis l'ouverture des travaux jusqu'à ce jour, avec la date de leur nomination et le chiffre de leurs salaires ;
 - 7o. Copie du modèle de contrat et du devis ou mémoire renfermant les renseignements fournis aux entrepreneurs pour leur permettre d'évaluer l'étendue et d'estimer la valeur de l'ouvrage à donner en entreprise, et pour les guider dans l'exécution des travaux ;
 - 8o. Les noms de ceux qui ont été choisis pour estimateurs ou pour avocats, avec le chiffre de leurs salaires ; et la somme payée, ainsi que celle à payer qu'on a pu déterminer jusqu'à présent, dans chaque comté traversé par la ligne, pour le prix de terrains et d'améliorations expropriées par les commissaires du chemin de fer ;
 9. Enfin, le compte de tous deniers dépensés sur la ligne en explorations, arpentages, etc., depuis la nomination de M. *Fleming* jusqu'à celle des commissaires ; et copie de tous comptes de dépenses et engagements que les commissaires ont fournis au receveur-général, depuis leur nomination jusqu'à ce jour, en exécution de la Section 24 de " l'Acte concernant la construction " du Chemin de fer Intercolonial."

Pour Lundi, le 14 Mars, 1870.

Par l'honorable M. *Ryan* :

28 février. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée depuis le 30 mars 1869, entre le gouvernement impérial et le gouvernement du *Canada*, et entre ce dernier et des individus au sujet de la légalisation sous certaines conditions des réimpressions en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

No. 11.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Vendredi, 4 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Lundi, 7 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévermont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Leslie* ; de la Banque du Peuple, de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *P. S. Murphy*, et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Blake* ; du conseil municipal du comté d'*Oxford*, et du conseil municipal du township de *South Norwick*, dans le dit comte d'*Oxford* et province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Dickey* ; du révérend R. H. *Uniacke*, recteur de l'église *St. George* et autres, de la cité d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, membres de l'église d'*Angleterre*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de H. *Sells* et autres, de *Vienna*, dans le comté d'*Elgin* et province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de B. B. *Osler*, de la ville de *Dundas*, dans le comté de *Wentworth* et province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du conseil de l'association agricole et des arts d'*Ontario*; demandant l'abolition du droit d'importation sur les animaux de race supérieure importés pour la reproduction.

Du conseil municipal du comté d'*York*, dans la province d'*Ontario*; demandant qu'un droit d'importation soit imposé sur les céréales, le blé d'inde et les fruits verts.

De la banque d'Union, d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant l'extension de sa charte.

Du conseil municipal du comté de *Brant*, dans la province d'*Ontario*, et du conseil municipal du comté d'*York*; demandant chacun l'abolition du droit d'excise sur l'huile de pétrole raffinée.

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,

7 Mars 1870.

Le Comité des Ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport :—

Votre comité a examiné les Pétitions suivantes et a trouvé qu'il en a été donné des avis suffisants dans chaque cas, savoir : de la Banque Canadienne de Commerce ; demandant qu'il soit passé un acte pour ratifier certaines conventions à l'effet de fusionner les fonds, les franchises et les propriétés de la Banque de *Gore* avec la Banque Canadienne de Commerce ; de la Banque de *Gore* ; demandant qu'il soit passé un Acte pour ratifier certaines conventions à l'effet de fusionner les fonds, les franchises et les propriétés de la Banque Canadienne de Commerce avec la banque de *Gore* ; de la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ; demandant qu'il soit passé un Acte pour confirmer la nouvelle convention faite entre la dite Compagnie et celle du chemin de fer de Buffalo et du Lac Huron, et de plus pour amender sa charte à certains égards ; de l'honorable *John Young* demandant qu'il soit passé un Acte pour remettre en vigueur et amender l'Acte 12 Vict. ch. 180 pour la construction d'un canal de navigation devant relier le Lac Champlain au *St. Laurent* ; de la Compagnie du grand chemin de fer Occidental ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation ; de l'honorable *W. McMaster* et autres, du *Canada* et des *Etats-Unis* demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la compagnie de transit de la rivière *Détroit*" dans le but de construire un tunnel sous la

rivière *Détroit* ou un pont sur la dite rivière pour des fins de chemin de fer ; de *Geo. B. Hall* et autres de *Québec* et du district d'*Ottawa* demandant un acte pour être incorporés sous le nom de "la compagnie de transport du bois de construction de *Québec* et d'*Ottawa*."

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Banque Nationale demandant que sa charte soit continuée et amendée et a trouvé que l'avis n'en a pas été publié pendant tout le temps voulu ; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51^e règle dans ce cas-ci, vû que, comme comité des bills privés, il pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité recommande de réduire son *quorum* à sept membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Ritchie*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Résolu*, que le quorum du comité des ordres permanents et des bills privés soit réduit à sept membres.

Un message de la Chambre des Communes par M. *Bowell* et autres, comme suit :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
Jeudi, 3 mars 1870.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, et pour informer leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir : MM. *Beaty*, *Bellerose*, *Bourassa*, *Bowell*, *Brousseau*, *Chamberlin*, *Ferguson*, *McDonald* (*Lumenburg*), *Mackenzie*, *Simard*, *Stephenson* et *Young*, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, Que M. *Bowell* porte le dit message au Sénat.

(Certifié,)

Wm. B. LINDSAY,
Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

L'honorable M. *Sanborn* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte relatif aux "syndics officiels nommés en vertu de l'Acte concernant la faillite de 1864."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*. La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 8 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi, le 8 Mars, 1870.

Par l'honorable M. Bureau.

1870

- 3 Mars.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant à Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les renseignements suivants concernant la Banque du Peuple, incorporée par l'acte 7., *Vict.* chap. 66, et dont la charte a été renouvelée par l'acte 18 *Vict.*, chap. 43.
- 1o. Les noms des actionnaires gérants et commanditaires au 1er janvier dernier, et les parts ou actions possédées respectivement par chacun d'eux.
 - 2o. Les noms des directeurs actuels ou actionnaires gérants, par qui ils ont été élus ou nommés et l'indemnité qu'ils reçoivent annuellement.
 - 3o. Le nom du caissier ou des caissiers et des divers employés ainsi que leurs salaires respectifs.
 - 4o. Le nombre de propriétés immobilières possédées par la corporation de la dite banque ; où ces propriétés sont situées ; leur valeur respective et le prix payé respectivement pour ces immeubles.
 - 5o. Le montant des garanties hypothécaires et additionnelles possédées par la dite banque.

- 6o. Le montant des dividendes payés depuis l'année financière de la dite banque, mil huit cent cinquante quatre, c'est à dire depuis le renouvellement de la charte de la dite corporation.
- 7o. Le montant du fonds de réserve de chacune des années écoulées pendant la dite période à compter de mil-huit cent cinquante-quatre.
- 8o. Si dans ces années ou quelqu'une de ces années (et lesquelles ?) on a pris à même le fonds de réserve pour payer aux actionnaires gérants ou commanditaires les dividendes semi-annuels, les premiers lundis de Mars et de Septembre de chacune de ces années, et quel montant chaque année ?
- 9o. Le montant du fonds de réserve lors du renouvellement de la charte de la dite corporation qui expirait le 1er juin 1862.
- 10o. Si depuis l'existence de la corporation et depuis son renouvellement, le fonds de réserve ou les fonds de réserve ont été distribués aux actionnaires gérants ou commanditaires, outre les dividendes semi-annuellement payés aux dits actionnaires, dans quelles années et pour quel montant.
- 11o. Si le fonds de réserve accumulé en vertu de la première charte et avant son renouvellement sous l'opération de l'acte 18 *Vic.*, ch., 43, a été reparti et distribué aux dits actionnaires gérants et commanditaires, avant d'ouvrir des livres de souscription pour les parts ou actions que la dite corporation avait droit d'émettre pour un montant de £200,000, égal à \$800,000 divisé en 16,000 actions de \$50. chacune.
- 12o. Le nombre et le nom des anciens actionnaires-gérants ou commanditaires qui ont été bénéficiés en souscrivant les nouvelles actions, et par là profitant des profits accumulés au fonds de réserve de l'ancienne charte.
- 13o. Copie du règlement ou des règlements de la dite corporation, réglant comment et de quelle manière les parts et actions devaient être émises sous l'opération du dit acte 18 *Vic.*, ch., 43.
- 14o. Copie du dernier rapport de la dite corporation soumis à l'assemblée annuelle des directeurs ou actionnaires gérants de la dite banque, avec le rapport des auditeurs qui l'accompagne.

Par l'honorable M. *Wark*.

1870.

- 4 Mars—Que par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien faire déposer devant le Sénat un état de toutes les sections du chemin de fer intercolonial maintenant concédées en entreprise, le dit état renfermant sur chaque section les données suivantes :
- 1o. La situation de la section et sa longueur exprimée en milles ;
 - 2o. Les sommes dépensées pour les explorations et la fixation du tracé de la section, les frais faits avant la nomination des commissaires devant être distingués de ceux qui ont été faits après ;
 - 3o. La date de l'adjudication et le prix total de la construction de la section ;
 - 4o. Le montant payé jusqu'à ce jour à l'entrepreneur pour ouvrage fait, et l'estimation de l'ouvrage fait mais non encore payé ;
 - 5o. Le nombre des travailleurs et des attelages employés actuellement ; s'il n'y en a pas d'employés, la date de la suspension des travaux ;
 - 6o. Les noms des ingénieurs, aides et autres, chargés de la surveillance, depuis l'ouverture des travaux jusqu'à ce jour, avec la date de leur nomination et le chiffre de leurs salaires ;
 - 7o. Copie du modèle de contrat et du devis ou mémoire renfermant les renseignements fournis aux entrepreneurs pour leur permettre d'évaluer l'étendue et d'estimer la valeur de l'ouvrage à donner en entreprise, et pour les guider dans l'exécution des travaux ;

80. Les noms de ceux qui ont été choisis pour estimateurs ou pour avocats, avec le chiffre de leurs salaires ; et la somme payée, ainsi que celle à payer qu'on a pu déterminer jusqu'à présent, dans chaque comté traversé par la ligne, pour le prix de terrains et d'améliorations expropriées par les commissaires du chemin de fer ;

9. Enfin, le compte de tous deniers dépensés sur la ligne en exploitations, arpentages, etc., depuis la nomination de M. *Fleming* jusqu'à celle des commissaires ; et copie de tous comptes de dépenses et engagements que les commissaires ont fournis au receveur-général, depuis leur nomination jusqu'à ce jour, en exécution de la Section 24 de " l'Acte concernant la construction " du Chemin de fer Intercolonial."

Pour Mercredi, le 9 Mars, 1870.

Interpellation par l'honorable M. *Locke* :

7 Mars—Le gouvernement se propose-t-il de payer aux volontaires de la Nouvelle-Ecosse la solde pour les exercices militaires de 1869 et 1870, en monnaie du cours de la Nouvelle-Ecosse ou du cours Canadien ?

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Mardi, le 8 Mars, 1870.

1870.

1 1er Mars—2e *Lecture* (Bill E) Certificat des capitaines et des seconds de navires,—(Hon.—
M. *Mitchell*.)

24 " —2e *Lecture*—(Bill F) Havre de Québec.—(Hon. M. *Tessier*.)

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

DU CANADA.

SEANCES DU SENAT

PROCES-VERBAUX

Mars 8 Mars 1870.

OTTAWA:

1870.

Published by the Government Printer, Ottawa.

OTTAWA: 1870.

Printed and Published by the Government Printer, Ottawa.

No. 151.

No. 12.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Lundi, 7 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mardi, 8 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>		

PRIÈRES :

L'honorable Président a informé la Chambre que le délai pour recevoir des pétitions concernant des bills privés expire aujourd'hui.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir des pétitions concernant des bills privés soit prolongé jusqu'au trente du courant.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Wilson* ; de *Charles Legge* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *B. Pomroy* et autres, du *Canada*.

Par l'honorable M. *Dumouchel* ; du Révérend *A. Labelle* et autres, de *St. Jérôme*, dans le comté de *Terrebonne*, et dans la province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la corporation de la cité d'*Hamilton*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'on accorde à la dite cité d'*Hamilton* les mêmes facilités qu'ont obtenues les autres municipalités qui ont emprunté de l'argent à même le fonds d'emprunt municipal.

De *Samuel W. Foster* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie du chemin de fer de *Montréal, Boston et New-York*."

De la corporation de la cité de *London*, dans la province d'*Ontario* ; demandant l'abolition du droit d'excise sur l'huile de pétrole raffinée.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,
8 Mars, 1870.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session, et de faire rapport sur iceux, demande la permission de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité a décidé de recommander à votre honorable Chambre que son quorum soit réduit à neuf membres.

C'est l'opinion de votre comité qu'il devrait être fait un arrangement pour que les services du bibliothécaire puissent profiter également aux membres des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la charge d'Imprimeur de la Reine."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant les phares, bouées et balises.”

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte concernant les certificats de capitaines, seconds et lieutenants de navires.”

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les actes pour l'amélioration et l'administration du havre de *Québec*.”

Sur motion de l'honorable M. *Tessier*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet des impressions du Parlement a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
8 Mars, 1870.

Le comité conjoint des Impressions du Parlement a l'honneur de présenter son premier rapport, lequel est comme suit :

Le comité recommande respectueusement que son quorum soit réduit à sept membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chopais*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 9 Mars, 1870.

~~~~~

## AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

—————

Pour Mercredi, le 9 Mars, 1870.

Interpellation par l'honorable M. *Locke* :

1870.

7 Mars—Le gouvernement se propose-t-il de payer aux volontaires de la Nouvelle-Ecosse la solde pour les exercices militaires de 1869 et 1870, en monnaie du cours de la Nouvelle-Ecosse ou du cours Canadien ?

Pour Mardi, le 15 Mars, 1870.

Par l'honorable M. *Wark*.

4 “ —Que par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien faire déposer devant le Sénat un état de toutes les sections du chemin de fer intercolonial maintenant concédées en entreprise, le dit état renfermant sur chaque section les données suivantes :

1o. La situation de la section et sa longueur exprimée en milles ;

-
- 2o. La date de l'adjudication et le prix total de la construction de la section ;
 - 3o. Le montant payé jusqu'à ce jour à l'entrepreneur pour ouvrage fait jusqu'au 28 de février dernier et l'estimation de l'ouvrage fait mais non encore payé ;
 - 4o. Le nombre des travailleurs et des attelages employés actuellement ; s'il n'y en a pas d'employés, la date de la suspension des travaux ;
 - 5o. Les noms des ingénieurs, aides et autres, chargés de la surveillance, depuis l'ouverture des travaux jusqu'à ce jour, avec la date de leur nomination et le chiffre de leurs salaires ; aussi copie du modèle de contrat et du devis ou mémoire renfermant les renseignements fournis aux entrepreneurs pour leur permettre d'évaluer l'étendue et d'estimer la valeur de l'ouvrage à donner en entreprise, et pour les guider dans l'exécution des travaux ;
 6. Enfin, le compte de tous deniers dépensés sur la ligne en exploitations, arpentages, etc., depuis la nomination de M. *Fleming* jusqu'à celle des commissaires ; et copie de tous comptes de dépenses et engagements que les commissaires ont fournis au receveur-général, depuis leur nomination jusqu'à ce jour, en exécution de la Section 24 de " l'Acte concernant la construction " du Chemin de fer Intercolonial."
-

ORDRE DU JOUR.

—o—

Pour Mercredi, le 9 Mars, 1870.

1870.

8 Mars—Considération du 1er rapport du comité des comptes contingents.—(Hon. M. *Seymour*.)

No. 13.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mardi, 8 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mercredi, 9 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Benson* ; de *Robert Burnet* et autres, de la société des cultivateurs de fruits de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Dickson* ; du maire et de la corporation de la ville de *Niagara* ;— de *H. J. Brown*, du township de *Niagara*, et de l'Etat de *New-York*, dans les *Etats Unis d'Amérique* ;—du conseil municipal du township de *Niagara* ;—de *Wm. Kirby* et autres ;—et de *Edward Balbon* et autres, de la ville de *Niagara*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; du conseil de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Blake* ; du conseil municipal du comté de *Norfolk*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la Banque du Peuple, de *Montréal* ; demandant qu'il soit passé un acte pour continuer sa charte.

De *P. S. Murphy* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant qu'il soit fait des amendements à l'acte concernant les brevets d'invention.

Du révérend *R. H. Uniacke*, recteur de l'Eglise *St. George* et autres, de la cité d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, membres de l'Eglise d'*Angleterre* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser le synode provincial du *Canada* à admettre dans son union le synode du diocèse de la *Nouvelle-Ecosse*, et pour d'autres fins.

De *H. Sells* et autres, de *Vienna*, dans le comté d'*Elgin*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit fait des amendements à l'acte concernant les brevets d'invention.

De *B. B. Osler*, de la ville de *Dundas*, dans le comté de *Wentworth*, et dans la province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte pour lui accorder le droit exclusif d'exploiter pendant un certain nombre d'années une certaine invention appelée : " Pulvériseur Carr."

Du conseil municipal du comté d'*Oxford* ; et du conseil municipal du township de *South Norwick*, dans le comté d'*Oxford* et dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit fait certains amendements au tarif.

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté d'*Haldimand*, province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte à l'effet de dissoudre son mariage avec *Sophia Stinson*.

L'honorable M. *Campbell* a alors présenté à la Chambre l'ampliation des procédures jusqu'au jugement final dans la cour des Plaids Communs pour le *Haut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*, dans l'affaire de *Martin vs Lount*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Alors *Richard Martin*, de la cité d'*Hamilton*, dans le comté de *Wentworth*, dans la province d'*Ontario*, avocat, a été appelé à la barre de la Chambre, assermenté et examiné au sujet de l'avis qu'il a signifié à la demande de *John Robert Martin*, à *Sophia Stinson*, épouse du dit *John Robert Martin*.

Le dit *Richard Martin* a reçu ordre de se retirer.

Alors la pétition du dit *John Robert Martin* a été lue et reçue.

L'honorable M. *Burnham* a présenté à la Chambre un état de la banque d'épargnes de *Northumberland* et *Durham*, en date du 1er décembre 1869.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Simpson* du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
8 mars 1870.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de soumettre son second rapport, lequel est comme suit :—

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

Réponse supplémentaire à une adresse demandant un état indiquant en détail tous les frais et charges se rattachant à l'exploration et à l'administration du chemin de fer intercolonial ;

Rapport annuel du Secrétaire d'Etat pour l'année expirée le 30 juin 1869 ;

Réponse à une adresse demandant un état de la dépense encourue pour l'entretien des édifices des départements et du Parlement ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et les syndics ou les actionnaires de la banque du *Haut-Canada* ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance avec le Parlement impérial ou aucun des gouvernements provinciaux, au sujet des nouveaux arrangements financiers avec la *Nouvelle-Ecosse* ;

Etat de la dépense portée au compte des dépenses imprévues depuis le 1er juillet 1869 jusqu'au 28 février, 1870 ;

Réponse à une adresse demandant un état indiquant la quantité de grain importée en ce pays depuis le 1er avril 1867 jusqu'au 1er avril, 1869 ;

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à une adresse demandant les rapports, estimations et papiers relatifs à la construction du chemin du *St-Laurent* et de *Gaspé* ;

Réponse à une adresse demandant copie des lettres de *Thomas A. Begley*, Ecr., et de ses avocats au sujet de la réclamation de *Madame Begley* relative à un douaire affectant les terrains de l'artillerie à *Ottawa*.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président, Sénat.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *McDonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 10 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

Pour Jeudi, le 10 Mars, 1870.

Interpellation par l'honorable M. *Locke* :

1870.

9 Mars—Le gouvernement se propose-t-il de payer aux volontaires de la *Nouvelle-Ecosse* la solde pour les exercices militaires de 1869 et 1870, en monnaie du cours de la *Nouvelle-Ecosse* ou du cours Canadien ?

Pour Vendredi, le 11 Mars, 1870.

Par l'honorable M. *Wark*.

“ “ Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre : copie de la minute du Conseil en date du 9 Avril 1869, qui autorise un nouvel arpentage de la section du Chemin de Fer Intercolonial, située entre *Bathurst*, et le chemin de Fer Européen et Nord Américain ; copie du mémoire

soumis aux commissaires à *St. Jean*, et dont il est fait mention dans le rapport du 3 mars 1869 ; copie des rapports de l'arpentage des deux lignes depuis la rivière *Miramichi*, jusqu'au Chemin de Fer Européen et Nord Américain, avec les renseignements suivants : la date à laquelle chaque arpentage a été commencé et terminé ; les noms de toutes les personnes employées dans chaque mois ; le taux de leurs gages et le nombre de jours pour lesquels chaque homme a été payé par mois ; copie des comptes payés pour les vivres et autres choses nécessaires à la vie ; pour le transport des travailleurs et des matériaux et pour toutes autres dépenses occasionnées par les arpentages, avec le nom des personnes autorisées à faire les achats ou les contrats, et de celles auxquelles les paiements ont été faits ; aussi copie de tous rapports ou documents soumis à l'ingénieur en chef, lorsqu'il a été requis de faire rapport sur les avantages comparatifs des deux lignes, ainsi que copie de son rapport.

ORDRES DU JOUR.

— 0 —
Pour Jeudi, le 10 Mars, 1870.

- 1870.
- 13 Mars—*Seconde Lecture* (Bill D) Billets promissoires et lettres de echange.—(Hon. M. Campbell.)
- 27 “ *Seconde Lecture* (Bill G) Syndics officiels sous l'acte de la faillite.—(Hon. M. Sanborn.)
- 39 “ Considération du 2^e Rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. Simpson.)

No. 14.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mercredi, 9 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Jeudi, 10 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Armand, †</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Ferrier* ; de *M. P. Ryan*, président du comité de direction de l'association de la halle au blé de *Montréal* ; et d'*Ira Gould* et fils, et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Ross* ; de la corporation de la ville de *Belleville*, dans le comté d'*Hastings*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McDonald* ; de *William Young* et autres, de *Coïborne*, dans la province d'*Ontario*, et de *George Twamley* et autres.

Par l'honorable M. *Skead* ; de la compagnie de chemin de fer du *Canada central*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *Charles Legge* et autres, de la cité de *Montréal*, et d'*A. Labelle* et autres, de *St. Jérôme*, dans le comté de *Terrebonne*, dans la province de *Québec* ; demandant qu'il soit fait des amendements à l'acte concernant les brevets d'invention.

De *B. Pomroy* et autres, de *Sherbrooke*, dans la province de *Québec* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie du chemin de fer intercolonial de *St. François* et *Mégantic*."

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre certains documents au sujet des récents événements arrivés dans les Territoires du Nord-Ouest, dont il est fait mention dans le troisième paragraphe du discours du Trône.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. _____ du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes concernant la bibliothèque du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

Les membres du comité conjoint de la bibliothèque du Parlement, faisant partie du Sénat, ont l'honneur de présenter leur premier rapport, lequel est comme suit :

Le comité a pris en considération les rapports du bibliothécaire pour les deux années dernières au sujet de l'insuffisance du local maintenant disponible pour la bibliothèque.

Il a constaté que les appartements maintenant occupés par la bibliothèque sont encombrés de livres d'une manière embarrassante et ne permettent plus de faire de nouvelles acquisitions de livres. Dans plusieurs cas, de doubles rangées de livres sont inévitablement placées sur les mêmes tablettes. Un nombre considérable de volumes qu'il n'y a pas moyen de placer dans la bibliothèque, faute d'espace, sont transportés dans d'autres parties de l'édifice. Ces inconvénients entravent nécessairement la mise à exécution d'un système convenable d'arrangement et de classification, et rendent difficile pour le bibliothécaire de trouver sans inconvénient et sans perte de temps les livres qu'on lui demande.

Il est évident que les livres ne seraient pas en sûreté contre l'incendie s'il s'en déclarait dans la présente bibliothèque ; et vû les défauts dans la construction du toit, beaucoup de dommage résulte de la pluie ou de la neige fondue qui pénètrent par les plafonds ou les abat-jour dans les appartements inférieurs.

De plus, le comité remarque avec beaucoup de regret que plusieurs volumes ont été endommagés par suite de leur proximité, dans certaines parties de la bibliothèque, des bouches de chaleur, inconvénient qui est inévitable et qui doit nécessairement se faire sentir davantage aussi longtemps que les livres resteront où ils sont à présent.

Sous ces circonstances, le comité croit de son devoir de recommander l'achèvement sans délai de la nouvelle bibliothèque.

Le comité est convenu unanimement qu'il est absolument nécessaire pour la sécurité et la conservation de la magnifique collection de livres appartenant à la législature, dont la valeur est estimée à cinquante mille louis, que la dite construction soit achevée le plus possible.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

9 mars, 1870.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

10 Mars 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son second rapport.

Notre comité a examiné la pétition de *John Robert Martin* de la ville de *Cayuga*, dans le comté de *Haldimand*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec *Sophia Stinson*, et a constaté que les prescriptions de la soixante-et-treizième règle de cette Chambre ont été observées.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE.

Président.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi le vingt-huitième jour de mars courant, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre, et que les Sénateurs soient notifiés d'être présents ; et que le dit *John Robert Martin* soit entendu par son conseil lors de la dite seconde lecture, afin d'établir la vérité des allégués du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à la dite *Sophia Stinson*, sa femme, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves de l'impossibilité de lui donner tel avis et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par conseil pour faire valoir les raisons qu'elle a contre le dit bill.

Ordonné, que le dit *John Robert Martin* compareisse en cette Chambre lundi le vingt-huitième jour de mars courant, afin que lors de la seconde lecture du dit bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," si cette Chambre le juge à propos, il soit examiné pour constater s'il y a eu ou non quelque collusion, directe ou indirecte, de sa part relativement à aucun acte d'adultère de sa femme, et dont elle peut s'être rendue coupable, ou s'il y a eu quelque collusion, directe ou indirecte, entre lui et son épouse, ou aucune autre personne ou personnes, au sujet du dit bill de divorce ou relativement à aucune action qu'il peut avoir intentée en justice contre aucune personne pour cause d'adultère avec la femme de lui, le dit *John Robert Martin*, ou si au temps du dit adultère dont il se plaint, son épouse, en vertu d'un contrat ou autrement, et de son consentement, vivait séparée de lui et dispensée par lui de ses devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait et vivait sous la protection et l'autorité de son dit époux.

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

10 Mars 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Banque du Peuple ; demandant qu'il soit passé un acte pour continuer sa charte et a trouvé l'avis suffisant.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE,

Président.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires. "

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après de longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'acte concernant la faillite de 1864. " A été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sanbarn*, secondé par l'honorable M. *Léonard*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du second rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Léonard*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 11 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

Pour Vendredi, le 11 Mars, 1870.

Par l'honorable M. *Wark*.

1870.

- 9 mars.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre : copie de la minute du Conseil en date du 9 Avril 1869, qui autorise un nouvel arpentage de la section du Chemin de Fer Intercolonial, située entre *Bathurst*, et le chemin de Fer Européen et Nord Américain ; copie du mémoire soumis aux commissaires à *St. Jean*, et dont il est fait mention dans le rapport du 3 mars 1869 ; copie des rapports de l'arpentage des deux lignes depuis la rivière *Miramichi*, jusqu'au Chemin de Fer Européen et Nord Américain, avec les renseignements suivants : la date à laquelle chaque arpentage a été commencé et terminé ; les noms de toutes les personnes employées dans chaque mois ; le taux de leurs gages et le nombre de jours pour lesquels chaque homme a été payé par mois ; copie des comptes payés pour les vivres et autres choses nécessaires à la vie ; pour le transport des travailleurs et des matériaux et pour toutes autres dépenses occasionnées par les arpentages, avec le nom des personnes autorisées à faire les achats ou les contrats, et de celles auxquelles les paiements ont été faits ; aussi copie de tous rapports ou documents soumis à l'ingénieur en chef, lorsqu'il a été requis de faire rapport sur les avantages comparatifs des deux lignes, ainsi que copie de son rapport.

Pour Lundi, le 14 Mars, 1870.

Par l'honorable M. Ryan :

1870.

28 février.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de toute correspondance échangée depuis le 30 mars 1869 entre le gouvernement impérial et le gouvernement du *Canada*, et entre ce dernier et des individus au sujet de la légalisation sous certaines conditions des réimpressions en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

ORDRES DU JOUR.

—o—
 Pour Vendredi, le 11 Mars, 1870.

1870.

- 18 mars.—*Seconde lecture* (Bill I) Phares, bouées et balises.—(Hon. M. Mitchell.)
 2 “ “ *Seconde lecture* (Bill F) Havre de Québec.—(Hon. M. Tessier.)
 3 10 “ *Considération* du 1er rapport du comité conjoint de la bibliothèque.—(Hon. M. Ross.)
 4 “ “ Comité de toute la Chambre sur le (Bill G). Syndics officiels sous l'acte de la faillite.—(Hon. M. Sanborn.)

PROCES-VERBAUX
SEANCES DU SENAT
DU CANADA.

publiés par J. H. TAYLOR, 50, St. Paul Street, Ottawa.

1870

OTTAWA.

SEANCES DU SENAT

PROCES-VERBAUX

10 Mars 1870

Imprimé par J. H. TAYLOR, 50, St. Paul Street, Ottawa.

M. 1870

No. 15.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

*Jeu*di, 10 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT DU CANADA.

Vendredi, 11 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

Aikins,
Allan,
Archibald,
Armand,
Benson,
Bill,
Blake,
Botsford,
Burnham,
Campbell,
Chapais,
Christie,
Cormier,
Crawford,

Dever,
Dickey,
Dickson,
Duchesnay, E. H. J.,
Dumouchel,
Glasier,
Hamilton (Kingston),
Hazen,
Holmes,
Kenny,
Lacoste,
Leonard,
Leslie,
Letellier de St. Just,

Locke,
McCrea,
McCully,
McDonald,
McLelan,
McMaster,
Macpherson,
Malhiot,
Miller,
Mills,
Mitchell,
Odell,
Olivier,

Reesor,
Ritchie,
Ross,
Sanborn,
Seymour,
Shaw,
Skead,
Steeves,
Tessier,
Wark,
Wilmo,
Wilson.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Benson*; du conseil municipal du comté de *Welland*,—et du conseil municipal du comté de *Wentworth*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Allan*; de la compagnie du chemin de fer urbain de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Botsford*, de la chambre de commerce de *Montréal*,—et de la compagnie d'assurance dite "Sun," de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Skead*; de *William Workman*, maire de *Montréal*, et autres, du *Canada*,—et de Messieurs *Bronson* et *Weston* et autres, manufacturiers de bois scié, résidant dans la cité d'*Ottawa* et ses environs.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

D'*Edward Balbon* et autres,—de *William Kirby* et autres, de la ville de *Niagara*;—de la corporation de la dite ville de *Niagara*,—du conseil municipal du township de *Niagara*,—et de *H. F. Brown* et autres, du dit township de *Niagara*, et de l'Etat de *New-York*, dans les *Etats-Unis d'Amérique*; demandant chacun la passation d'un acte pour incorporer la compagnie du canal *Erie* et *Ontario*.

Du conseil municipal du comté de *Norfolk*, dans la province d'*Ontario*; demandant qu'il soit fait certains amendements au tarif.

De la chambre de commerce de la cité de *Montréal*; demandant la passation d'un acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du *St. Laurent*.

De l'association canadienne des vignerons; demandant qu'il soit imposé des droits sur les arbres fruitiers venant des *Etats-Unis*.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SENAT, CHAMBRE DE COMITE.

11 mars 1870.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents de Sénat pour la présente session, et d'en faire rapport, a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Voulant donner suite à l'opinion exprimée dans son premier rapport, que votre honorable Chambre a adopté de 9 du courant, votre comité propose à votre honorable Chambre de payer une somme annuelle de quatre cents piastres, sur les fonds contingents du Sénat, à M. *Alpheus Todd* pour les services qu'il rend aux Sénateurs à la bibliothèque du Parlement.

Votre comité recommande en outre de donner ordre au greffier de payer, par voie d'acomptes mensuels, cette allocation à M. *Todd*, à commencer du jour de l'ouverture de la présente session, en étendant le premier paiement à tout le laps de temps écoulé.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour* secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre d'hui en quinze jours.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable M. *Tupper* et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,

Jeudi, 10 mars, 1870

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, priant Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre dans la nomination d'un comité conjoint des deux Chambres, au sujet du rapport et de la publication des débats du parlement, et informant Leurs Honneurs que les honorables MM. *Tupper*, *Anglin*, *Holton*, *Blanchet*, *Beaubien*, et MM. *Mackenzie*, *Chamberlin*, *Cartwright*, *McDonald* (*Lunenburg*), *O'Connor* et *Beaty*, agiront comme membres de ce comité de la part de cette Chambre.

Ordonné, que l'honorable M. *Tupper* porte le dit message au Sénat.

Certifié,

WM. B. LINDSAY,

Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Sénat transmettra une réponse par son propre messager.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les phares, bouées et balises "

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après de longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes pour l'amélioration et l'administration du havre de Québec."

Sur motion de l'honorable M. *Tessier*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la bibliothèque du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'acte concernant la faillite de 1864."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Botsford* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Résolu*, que le Sénat se joigne à la Chambre des Communes dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres, au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement, et que les honorables Messieurs *Allan, Ross, Simpson, McMaster, Tessier, Armand, Letellier de St. Just, Botsford, Odell, Ritchie* et *Dickey* soient nommés pour agir de la part du Sénat, comme membres du dit comité conjoint.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. *Campbell*, a présenté à la Chambre les règlements suivants :

Règles et règlements passés par Son Excellence le gouverneur général en conseil, conformément aux dispositions de la 32^e et 33^e *Vic.* ch 29. Sec. 118, qui devront être observés dans l'exécution de la sentence de mort à toutes les prisons, afin d'éviter tout abus dans ces exécutions, de leur donner plus de solennité et de faire connaître hors de l'enceinte de la prison le fait que l'exécution a lieu.

1. Pour l'uniformité, il est recommandé que les exécutions aient lieu à huit heures du matin.

2. Que le mode d'exécution et les formalités qui doivent l'accompagner, restent comme par le passé.

3. Qu'il soit hissé un drapeau noir, au moment de l'exécution, sur un mât placé à un point élevé et visible de la prison, et que ce drapeau reste déployé pendant une heure.

4. Que l'on sonne pendant quinze minutes avant et quinze minutes après l'exécution la cloche de la prison, ou, s'il peut être pris des arrangements à cette fin, la cloche de la paroisse ou autre église voisine.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 14 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, le 14 Mars, 1870.

Par l'honorable M. *Ryan* :

1870.

28 février—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de toute correspondance échangée depuis le 30 mars 1869 entre le gouvernement impérial et le gouvernement du *Canada*, et entre ce dernier et des individus au sujet de la légalisation sous certaines conditions des réimpressions en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

Pour Mardi, le 15 Mars, 1870.

Par l'honorable M. *Wark*.

1870.

4 " —Que par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien faire déposer devant le Sénat un état de toutes les sections du chemin de fer inter-colonial maintenant concédées en entreprise, le dit état renfermant sur chaque section les données suivantes :

- 1o. La situation de la section et sa longueur exprimée en milles ;
- 2o. La date de l'adjudication et le prix total de la construction de la section ;
- 3o. Le montant payé jusqu'à ce jour à l'entrepreneur pour ouvrage fait jusqu'au 28 de février dernier et l'estimation de l'ouvrage fait mais non encore payé ;
- 4o. Le nombre des travailleurs et des attelages employés actuellement ; s'il n'y en a pas d'employés, la date de la suspension des travaux ;
- 5o. Les noms des ingénieurs, aides et autres, chargés de la surveillance, depuis l'ouverture des travaux jusqu'à ce jour, avec la date de leur nomination et le chiffre de leurs salaires ; aussi copie du modèle de contrat et du devis ou mémoire renfermant les renseignements fournis aux entrepreneurs pour leur permettre d'évaluer l'étendue et d'estimer la valeur de l'ouvrage à donner en entreprise, et pour les guider dans l'exécution des travaux ;
6. Enfin, le compte de tous deniers dépensés sur la ligne en explorations, arpentages, etc., depuis la nomination de M. *Fleming* jusqu'à celle des commissaires ; et copie de tous comptes de dépenses et engagements que les commissaires ont fournis au receveur-général, depuis leur nomination jusqu'à ce jour, en exécution de la Section 24 de "l'Acte concernant la construction "du Chemin de fer Intercolonial."

ORDRES DU JOUR.

— o —
Pour Lundi, le 14 Mars, 1870.

1870.

- 1 11 mars.—*Seconde lecture* du bill (G) relatif aux syndics officiels—(Hon. M. *Sanborn*.)
- 2 8 " *Seconde lecture* du bill (H) concernant la charge d'imprimeur de la Reine.—
(Hon. M. *Aikins*.)
- 3 " " *Seconde lecture* du bill (E) sur les certificats de capitaines et de seconds—(Hon. M. *Mitchell*.)
- 4 10 " *Comité général* relativement au bill (D) sur les lettres de change et les billets.—
(Hon. M. *Campbell*.)
- 5 11 " *Prise en considération* du 1er rapport du comité conjoint de la bibliothèque.—
(Hon. M. *Ross*.)

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

DU CANADA

Imprimé par J. G. Fournier, 30, 31 et 32, Rue Prince-Arthur.

1870

OTTAWA

SEANCES DU SENAT

PROCES-VERBAUX

Année 1870

Imprimé par J. G. Fournier, 30, 31 et 32, Rue Prince-Arthur.

No. 38

No. 16.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Vendredi, 11 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Lundi, 14 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dickey* ; du synode du diocèse de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; de *Louis Ruel*, de *St. Joseph de la Pointe Lévi*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Ryan*; de *H. Taylor* et autres, manufacturiers, marchands, inventeurs et autres, de la cité de *Montréal*, et de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Ross*; d'*Alex. Robertson*, maire, et autres, de la ville de *Belleville*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ritchie*; du révérend *George M. Hill*, de la paroisse de *St. Paul*, et autres membres de l'église d'*Angleterre*, résidant dans la cité d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Christie*; du conseil municipal du comté d'*Haldimand*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De M. *P. Ryan*, président du comité de direction de l'association de la halle au blé de *Montréal*; demandant la passation d'un acte pour pourvoir à la construction d'un canal devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du *St. Laurent*.

De la compagnie du chemin de fer central du *Canada*; demandant la passation d'un acte aux fins de prolonger le terme dans lequel doit être terminé le dit chemin de fer; aussi pour accorder le pouvoir au chemin de fer central du *Canada* et aux différentes compagnies sur son parcours de prolonger le dit chemin de fer jusqu'au lac *Huron*, et de faire des règlements qui accordent aux porteurs de bons le droit exclusif de vote.

D'*Ira Gould* et fils, et autres, de la cité de *Montréal*; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

De la corporation de la ville de *Belleville*; demandant la passation d'un acte pour autoriser les pétitionnaires à passer un règlement pour imposer et percevoir des droits de havre, taxes ou péages sur les effets ou marchandises chargés sur les bâtiments ou déchargés des bâtiments qui fréquentent le port de la ville de *Belleville*, et pour d'autres fins.

De *William Young* et autres, de *Colborne*, dans la province d'*Ontario*, et de *George Twamley* et autres, de la dite province d'*Ontario*; demandant qu'il soit fait certains amendements au tarif.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Résolu, que le nom de l'honorable M. *Macpherson* a été ajouté au comité de cette Chambre chargé d'agir dans le comité conjoint des deux Chambres, au sujet du rapport et de la publication des débats du parlement.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'acte concernant la faillite de 1864," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les certificats de capitaine, seconds et lieutenants de navires."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Dickey*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 15 Mars, 1870.

~~~~~

AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi, le 15 Mars, 1870.

Par l'honorable M. *Wark.*

1870.

8 mars.—Que par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien faire déposer devant le Sénat un état de toutes les sections du chemin de fer intercolonial maintenant concédées en entreprise, le dit état renfermant sur chaque section les données suivantes :

- 1o. La situation de la section et sa longueur exprimée en milles ;
- 2o. La date de l'adjudication et le prix total de la construction de la section ;
- 3o. Le montant payé jusqu'à ce jour à l'entrepreneur pour ouvrage fait jusqu'au 28 de février dernier et l'estimation de l'ouvrage fait mais non encore payé ;
- 4o. Le nombre des travailleurs et des attelages employés actuellement ; s'il n'y en a pas d'employés, la date de la suspension des travaux ;
- 5o. Les noms des ingénieurs, aides et autres, chargés de la surveillance, depuis l'ouverture des travaux jusqu'à ce jour, avec la date de leur nomination et le chiffre de leurs salaires ; aussi copie du modèle de contrat et du devis ou mémoire renfermant les renseignements fournis aux entrepreneurs pour leur permettre d'évaluer l'étendue et d'estimer la valeur de l'ouvrage à donner en entreprise, et pour les guider dans l'exécution des travaux ;
- 6o. Enfin, le compte de tous deniers dépensés sur la ligne en explorations, arpentages, etc., depuis la nomination de M. *Fleming* jusqu'à celle des commissaires ; et copie de tous comptes de dépenses et engagements que les commissaires ont fournis au receveur-général, depuis leur nomination jusqu'à ce jour, en exécution de la Section 24 de "l'Acte concernant la construction "du Chemin de fer Intercolonial."

Pour Mercredi, le 16 Mars, 1870.

Par l'honorable M Bureau.

1870

- 8 Mars.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant à Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les renseignements suivants concernant la Banque du Peuple, incorporée par l'acte 7., *Vict.* chap. 66, et dont la charte a été renouvelée par l'acte 18 *Vict.*, chap. 43.
- 1o. Les noms des actionnaires gérants et commanditaires au 1er janvier dernier, et les parts ou actions possédées respectivement par chacun d'eux.
 - 2o. Les noms des directeurs actuels ou actionnaires gérants, par qui ils ont été élus ou nommés et l'indemnité qu'ils reçoivent annuellement.
 - 3o. Le nom du caissier ou des caissiers et des divers employés ainsi que leurs salaires respectifs.
 - 4o. Le nombre de propriétés immobilières possédées par la corporation de la dite banque ; où ces propriétés sont situées ; leur valeur respective et le prix payé respectivement pour ces immeubles.
 - 5o. Le montant des garanties hypothécaires et additionnelles possédées par la dite banque.
 - 6o. Le montant des dividendes payés depuis l'année financière de la dite banque, mil huit cent cinquante quatre, c'est à dire depuis le renouvellement de la charte de la dite corporation.
 - 7o. Le montant du fonds de réserve de chacune des années écoulées pendant la dite période à compter de mil-huit cent cinquante-quatre.
 - 8o. Si dans ces années ou quelqu'une de ces années (et lesquelles ?) on a pris à même le fonds de réserve pour payer aux actionnaires gérants ou commanditaires les dividendes semi-annuels, les premiers lundis de Mars et de Septembre de chacune de ces années, et quel montant chaque année ?
 - 9o. Le montant du fonds de réserve lors du renouvellement de la charte de la dite corporation qui expirait le 1er juin 1862.
 - 10o. Si depuis l'existence de la corporation et depuis son renouvellement, le fonds de réserve ou les fonds de réserve ont été distribués aux actionnaires gérants ou commanditaires, outre les dividendes semi-annuellement payés aux dits actionnaires, dans quelles années et pour quel montant.
 - 11o. Si le fonds de réserve accumulé en vertu de la première charte et avant son renouvellement sous l'opération de l'acte 18 *Vic.*, ch., 43, a été reparté et distribué aux dits actionnaires gérants et commanditaires, avant d'ouvrir des livres de souscription pour les parts ou actions que la dite corporation avait droit d'émettre pour un montant de £200,000, égal à \$800,000 divisé en 16,000 actions de \$50. chacune.
 - 12o. Le nombre et le nom des anciens actionnaires-gérants ou commanditaires qui ont été bénéficiés en souscrivant les nouvelles actions, et par là profitant des profits accumulés au fonds de réserve de l'ancienne charte.
 - 13o. Copie du règlement ou des règlements de la dite corporation, réglant comment et de quelle manière les parts et actions devaient être émises sous l'opération du dit acte 18 *Vic.*, ch., 43.
 - 14o. Copie du dernier rapport de la dite corporation soumis à l'assemblée annuelle des directeurs ou actionnaires gérants de la dite banque, avec le rapport des auditeurs qui l'accompagne.

Par l'honorable M. *Wark*.

1870.

11 mars.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre : copie de la minute du Conseil en date du 9 Avril 1869, qui autorise un nouvel arpentage de la section du Chemin de Fer Intercolonial, située entre *Bathurst*, et le chemin de Fer Européen et Nord Américain ; copie du mémoire soumis aux commissaires à *St. Jean*, et dont il est fait mention dans le rapport du 3 mars 1869 ; copie des rapports de l'arpentage des deux lignes depuis la rivière *Miramichi*, jusqu'au Chemin de Fer Européen et Nord Américain, avec les renseignements suivants : la date à laquelle chaque arpentage a été commencé et terminé ; les noms de toutes les personnes employées dans chaque mois ; le taux de leurs gages et le nombre de jours pour lesquels chaque homme a été payé par mois ; copie des comptes payés pour les vivres et autres choses nécessaires à la vie ; pour le transport des travailleurs et des matériaux et pour toutes autres dépenses occasionnées par les arpentages, avec le nom des personnes autorisées à faire les achats ou les contrats, et de celles auxquelles les paiements ont été faits ; aussi copie de tous rapports ou documents soumis à l'ingénieur en chef, lorsqu'il a été requis de faire rapport sur les avantages comparatifs des deux lignes, ainsi que copie de son rapport.

Interpellation par l'honorable M. *McCully* :

14 “ Le gouvernement se propose-t-il d'adopter la politique, qui a été annoncée dernièrement dans le Parlement Impérial, d'abolir le pilotage obligatoire totalement ou partiellement ?

Par l'honorable M. *Hazen* :

- “ “ Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :
- 1o Copie d'un acte passé par la Législature du Nouveau-Brunswick en avril 1869, intitulé : “ Acte relatif aux licences de mariage ” et réservé pour la signification du plaisir de Son Excellence, le Gouverneur-Général, et de vouloir bien aussi faire connaître à cette Chambre si le dit acte a été sanctionné ou désavoué ainsi que la date de la sanction ou du désaveu.
 - 2o Copie des dépêches des Lieutenant-Gouverneurs de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau-Brunswick depuis le 1er juillet 1867, sur le sujet des lois de mariage de ces Provinces et des pouvoirs des Lieutenant-Gouverneurs d'émettre des licences de mariage, avec aussi les consultations des jurisconsultes de la Couronne dans ces Provinces sur la question.
 - “ “ 3o. Copie de la commission ou des instructions de la couronne donnant à Son Excellence le Gouverneur-Général le pouvoir d'accorder des licences pour la célébration du mariage en *Canada* et copie des délégations accordées à Son Honneur le colonel *Francis P. Harding* ci-devant lieutenant-gouverneur et à Son Honneur *Lemuel A. Wilmot*, lieutenant-gouverneur actuel du *Nouveau-Brunswick* les autorisant à émettre des licences de mariage dans cette province
 - “ “ 4o. La formule de la licence de célébration de mariage émise par Son Excellence le Gouverneur-Général ou ses députés nommés à cette fin au *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. Ryan :

1870.

14 mars—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de toute correspondance échangée depuis le 30 mars 1869 entre le gouvernement impérial et le gouvernement du *Canada*, et entre ce dernier et des individus au sujet de la légalisation sous certaines conditions des réimpressions en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Mardi, le 15 Mars, 1870.

1870.

- | | | |
|---|----|--|
| 1 | 11 | mars.—Comité de toute la Chambre sur le bill (I) phares, bouées et balises—(Hon. M. Mitchell.) |
| 2 | “ | Seconde lecture bill (F). Amélioration du havre de Québec—(Hon. M. Tessier.) |
| 3 | 14 | “ Comité de toute la Chambre sur le bill (H) charge d'imprimeur de la Reine—(Hon. M. Aikins.) |
| 4 | “ | Comité de toute la Chambre sur le bill (D) lettres de change et billets promissoires—(Hon. M. Campbell.) |

No. 17.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Lundi, 14 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mardi, 15 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Dever,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Skead* ; de *C. P. Treadwell* et autres, d'*Ottawa* ;—et du conseil municipal du comté de *Pontiac*.

Par l'honorable M. *Wilmot* ; de *G. A. Masson* et autres, des comtés unis de *Stormont, Dundas* et *Glengarry*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *Geo. P. Stephens* et autres, de la cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du conseil municipal du comté de *Welland*,—et du conseil municipal du comté de *Wentworth*, dans la province d'*Ontario* ; demandant chacun des amendements au tarif.

De la compagnie du chemin de fer urbain de la cité d'*Ottawa* ; demandant qu'on lui permette de prolonger sa ligne à partir de son terminus actuel, en traversant le pont suspendu, et en passant par le village de *Hull*, et pour d'autres fins.

De la chambre de commerce de *Montréal* ; demandant que les changements que l'on se propose de faire au cours monétaire du *Canada*, ne soient pas approuvés.

De la compagnie d'assurance dite "Sun," de *Montréal* ; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

De *William Workman*, maire de *Montréal*, et autres du *Canada* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

De MM. *Bronson* et *Weston*, et autres propriétaires de scieries, résidant dans l^a cité d'*Ottawa*, et ses environs ; demandant un acte pour pourvoir à la construction d'un canal devant relier les eaux du *Lac Champlain* à celles du *St. Laurent*.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité conjoint des deux Chambres au sujet du rapport et de la publication des débats du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,

CHAMBRE DE COMITE,

15 Mars 1870.

Le comité conjoint des deux Chambres, chargé de faire rapport sur le sujet de la publication d'un compte-rendu des Débats du Parlement, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Le comité croit qu'il est d'une grande importance dans l'intérêt bien entendu du pays d'avoir un compte-rendu fidèle et authentique des débats qui ont lieu en Parlement.

Le comité a demandé des soumissions à MM. *Hunter, Rose* et Cie., à M. *Cotton*, à M. *Taylor* et à M. *Duverney* pour l'exécution de ce travail en la manière suivante :

Les comptes-rendus des débats devront se faire suivant le genre adopté par M. *Cotton* dans la publication des feuillets qu'il a déjà fait paraître.

Tous les discours seront reproduits dans la langue dans laquelle ils auront été prononcés, et les discours prononcés en français seront traduits, et la version anglaise de chaque discours français suivra immédiatement le texte original.

Les comptes-rendus seront soumis aux membres, s'ils le désirent, pour qu'ils puissent reviser leurs discours, et dans tous les cas, ces comptes-rendus devront être publiés dans les trente-six heures après les discours.

L'éditeur ne sera pas tenu d'attendre les membres plus de six heures, pour la correction de leurs discours, après qu'il leur en aura passé le compte-rendu.

L'éditeur fournira 2,000 exemplaires de la publication, dont 1,000 seront reliés en demi-reliure en veau et 1,000 seront remis au bureau de distribution afin d'être distribués journellement suivant une échelle à établir.

Les offres devront mentionner le prix maximum pour 2,000 pages, et la réduction à faire par chaque feuille de seize pages qu'il y aura de moins que 2,000 pages, ainsi que le prix par 100 exemplaires auquel il fournira des exemplaires supplémentaires aux journalistes et aux Membres de la Chambre qui désireront s'en procurer.

L'éditeur devra aussi mentionner à quel prix il entreprendrait la publication d'une édition entièrement anglaise de 1,000 exemplaires, en feuillets et 1,000 exemplaires reliés, et d'une édition entièrement française de 500 exemplaires en feuillets et 500 exemplaires reliés.

Les seules offres reçues ont été faites par M.M. *Hunter, Rose et Cie.*, et par M. *Cotton*. Copie de ces offres accompagne ce rapport.

M. *Rose* et M. *Cotton* ont été appelés devant le comité pour donner des explications.

M. *Rose* a dit que le prix qu'il demandait pour une édition purement anglaise était plus élevé que pour une édition comprenant la traduction des discours français, outre le compte-rendu français. M. *Cotton* expliqua que son prix pour tout excédant en sus de 2000 pages et sa réduction pour tout nombre de pages au-dessous de 2,000 seraient proportionnels au prix du contrat pour tout l'ouvrage.

Le comité recommande unanimement que la publication des débats se fasse dans les deux langues et que l'offre de M. *Cotton* soit acceptée pour la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

Ottawa, 15 Mars 1870.

A l'honorable M. C. TUPPER, C. B.,

Président du comité des débats parlementaires.

MONSIEUR,—En réponse aux lettres du secrétaire du comité, en date du 10 et du 14, demandant des soumissions pour l'impression d'un "*Hansard*" canadien, nous avons l'honneur de vous faire les propositions suivantes :

Pour une édition anglaise des débats de 2,000 exemplaires et de 2,000 pages, nous demandons.....	\$10,729 50
Pour une édition anglaise, 2,000 exemplaires, 2,000 pages avec traduction anglaise des discours français.....	9,829 50
Pour une édition française, 1,000 exemplaires, 2000 pages..	6,199 00

Les prix ci-dessus comprennent—les frais de sténographie et de traduction,—la reliure de l'édition française et de l'édition anglaise, après la session, en volumes de 1,000 pages chacun, demi-reliure en veau extra,—et le dépôt tous les jours de 1,000 exemplaires anglais et de 500 français, en feuillets, au bureau des distributions.

Lorsque les débats ne formeront pas les 2,000 pages, nous ferons, par chaque feuillet de 16 pages qu'il y aura de moins, une déduction de \$74.64, pour l'édition anglaise, de \$67.50 pour l'édition anglaise-française, et de \$44,00 pour l'édition française. Mais si les débats passent les 2,000 pages, pour chaque feuillet de 16 pages en sus de ce nombre, nous demanderons \$74.64, édition anglaise,—\$67.50, édition anglaise-française,—et \$44.00, édition française.

De plus, nous nous engageons à fournir aux membres du Sénat et des Communes, ainsi qu'aux journaux, des exemplaires supplémentaires sur le pied de \$2.25 pour les 100 feuillets de 16 pages.

Si notre offre est acceptée, nous ferons de notre mieux pour contenter pleinement les Chambres. Nous pouvons nous assurer les services des sténographes et des traducteurs les plus habiles du *Canada* ; en outre, nous possédons un matériel supérieur, qui nous permettra d'exécuter l'ouvrage avec célérité et avec le soin qui distingue le "*Hansard*" anglais, ainsi que l'édition des "débats de la confédération", édition imprimée par nous et dont le comité conjoint des impressions a bien voulu dire (troisième rapport, session 1865) :

"Les débats couvrent 1,032 pages de matière compacte et sont recueillis dans les deux langues. La partie typographique de l'ouvrage ferait honneur à quelque établissement que ce soit..."

(Signé)

Vos obéissants serviteurs,
HUNTER, ROSE et Cie.

TABEAU RÉCAPITULATIF.
Edition anglaise.

Impression, etc.....	\$2,415 00
Papier.....	1,914 50
Reliure de 2,000 exemplaires de 1,000 pages chacune....	1,400 00
Sténographie et traduction.....	5,000 00
	\$10,729 50

Edition anglaise-française.

Impression, etc.....	\$2,415 00
Papier.....	1,914 50
Reliure comme ci-haut.....	1,400 00
Sténographie et traduction.....	4,100 00
	\$9,829 50

Edition française.

Impression, etc.....	\$2,040 00
Papier.....	959 00
Reliure : 1000 exemplaires.....	700 00
Sténographie et traduction.....	2,500 00
	\$6,199 00

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU "TIMES."

Ottawa, 15 Mars, 1870.

Au président du comité de la publication des débats du parlement :

Je me charge de livrer les débats conformément à la
résolution, en anglais pour le prix de..... \$6,000
En français, pour le prix de..... 4,000

(Signé,)

JOS. COTTON.

J'ai actuellement 500 pages, texte anglais, à vendre en feuillets. Pour les membres et les journaux, 3 cents l'exemplaire.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'Honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable Président a informé la Chambre que le délai pour présenter des bills privés au Sénat expire aujourd'hui.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le délai pour présenter des bills privés au Sénat soit prolongé jusqu'au sixième jour d'avril prochain.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable M. *Tupper* et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Lundi, 14 Mars, 1870.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, informant leurs Honneurs que M. *Brousseau* a été ajouté au comité conjoint des deux chambres au sujet de l'opportunité de rapporter et publier les débats du Parlement.

Ordonné, que l'honorable M. *Tupper* porte le dit message au Sénat.

(Certifié,)

WM. B. LINDSAY,
Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les phares, " bouées et balises."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wark*. La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 16 Mars, 1870.

~~~~~

AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

—

Pour Mercredi, le 16 Mars, 1870.

Par l'honorable M *Bureau*.

1870

- 8 Mars.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant à Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les renseignements suivants concernant la Banque du Peuple, incorporée par l'acte 7., *Vict.* chap. 66, et dont la charte a été renouvelée par l'acte 18 *Vict.*, chap. 43.
- 1o. Les noms des actionnaires gérants et commanditaires au 1er janvier dernier, et les parts ou actions possédées respectivement par chacun d'eux.
 - 2o. Les noms des directeurs actuels ou actionnaires gérants, par qui ils ont été élus ou nommés et l'indemnité qu'ils reçoivent annuellement.
 - 3o. Le nom du caissier ou des caissiers et des divers employés ainsi que leurs salaires respectifs.
 - 4o. Le nombre de propriétés immobilières possédées par la corporation de la dite banque ; où ces propriétés sont situées ; leur valeur respective et le prix payé respectivement pour ces immeubles.
 - 5o. Le montant des garanties hypothécaires et additionnelles possédées par la dite banque.
 - 6o. Le montant des dividendes payés depuis l'année financière de la dite banque, mil huit cent cinquante quatre, c'est à dire depuis le renouvellement de la charte de la dite corporation.
 - 7o. Le montant du fonds de réserve de chacune des années écoulées pendant la dite période à compter de mil-huit cent cinquante-quatre.

80. Si dans ces années ou queelqu'unde ces années (et lesquelles ?) on a pris à même le fonds de réserve pour payer aux actionnaires gérants ou commanditaires les dividendes semi-annuels, les premiers lundis de Mars et de Septembre de chacune de ces années, et quel montant chaque année ?
90. Le montant du fonds de réserve lors du renouvellement de la charte de la dite corporation qui expirait le 1er juin 1862.
100. Si depuis l'existence de la corporation et depuis son renouvellement, le fonds de réserve ou les fonds de réserve ont été distribués aux actionnaires gérants ou commanditaires, outre les dividendes semi-annuellement payés aux dits actionnaires, dans quelles années et pour quel montant.
110. Si le fonds de réserve accumulé en vertu de la première charte et avant son renouvellement sous l'opération de l'acte 18 Vic., ch., 43, a été reparti et distribué aux dits actionnaires gérants et commanditaires, avant d'ouvrir des livres de souscription pour les parts ou actions que la dite corporation avait droit d'émettre pour un montant de £200,000, égal à \$800,000 divisé en 16,000 actions de \$50. chacune.
120. Le nombre et le nom des anciens actionnaires-gérants ou commanditaires qui ont été bénéficiés en souscrivant les nouvelles actions, et par là profitant des profits accumulés au fonds de réserve de l'ancienne charte.
130. Copie du règlement ou des réglemens de la dite corporation, réglant comment et de quelle manière les parts et actions devaient être émises sous l'opération du dit acte 18 Vic., ch., 43.
140. Copie du dernier rapport de la dite corporation soumis à l'assemblée annuelle des directeurs ou actionnaires gérants de la dite banque, avec le rapport des auditeurs qui l'accompagne.

Par l'honorable M. *Wark*.

1870.

- 11 mars.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre : copie de la minute du Conseil en date du 9 Avril 1869, qui autorise un nouvel arpentage de la section du Chemin de Fer Intercolonial, située entre *Bathurst*, et le chemin de Fer Européen et Nord Américain ; copie du mémoire soumis aux commissaires à *St. Jean*, et dont il est fait mention dans le rapport du 3 mars 1869 ; copie des rapports de l'arpentage des deux lignes depuis la rivière *Miramichi*, jusqu'au Chemin de Fer Européen et Nord Américain, avec les renseignements suivants : la date à laquelle chaque arpentage a été commencé et terminé ; les noms de toutes les personnes employées dans chaque mois ; le taux de leurs gages et le nombre de jours pour lesquels chaque homme a été payé par mois ; copie des comptes payés pour les vivres et autres choses nécessaires à la vie ; pour le transport des travailleurs et des matériaux et pour toutes autres dépenses occasionnées par les arpentages, avec le nom des personnes autorisées à faire les achats ou les contrats, et de celles auxquelles les paiements ont été faits ; aussi copie de tous rapports ou documents soumis à l'ingénieur en chef, lorsqu'il a été requis de faire rapport sur les avantages comparatifs des deux lignes, ainsi que copie de son rapport.

Interpellation par l'honorable M. *McCully* :

- 14 “ Le gouvernement se propose-t-il d'adopter la politique, qui a été annoncée dernièrement dans le Parlement Impérial, d'abolir le pilotage obligatoire totalement ou partiellement ?

Par l'honorable M. *Hazen* :

1870.

- 14 mars—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :
- 1o Copie d'un acte passé par la Législature du Nouveau-Brunswick en avril 1869, intitulé : " Acte relatif aux licences de mariage " et réservé pour la signification du plaisir de Son Excellence, le Gouverneur-Général, et de vouloir bien aussi faire connaître à cette Chambre si le dit acte a été sanctionné ou désavoué ainsi que la date de la sanction ou du désaveu.
 - 2o Copie des dépêches des Lieutenant-Gouverneurs de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau-Brunswick depuis le 1er juillet 1867, sur le sujet des lois de mariage de ces Provinces et des pouvoirs des Lieutenant-Gouverneurs d'émettre des licences de mariage, avec aussi les consultations des juriconsultes de la Couronne dans ces Provinces sur la question.
 - " " 3o Copie de la commission ou des instructions de la couronne donnant à Son Excellence le Gouverneur-Général le pouvoir d'accorder des licences pour la célébration du mariage en *Canada* et copie des délégations accordées à Son Honneur le colonel *Francis P. Harding* ci-devant lieutenant-gouverneur et à Son Honneur *Lemuel A. Wilmot*, lieutenant-gouverneur actuel du *Nouveau-Brunswick* les autorisant à émettre des licences de mariage dans cette province
 - " " 4o. La formule de la licence de célébration de mariage émise par Son Excellence le Gouverneur-Général ou ses députés nommés à cette fin au *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Ryan* :

1870.

- 14 mars—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de toute correspondance échangée depuis le 30 mars 1869 entre le gouvernement impérial et le gouvernement du *Canada*, et entre ce dernier et des individus au sujet de la légalisation sous certaines conditions des réimpressions en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

Par l'honorable M. *Wark*.

1870.

- 15 mars,—Que par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien faire déposer devant le Sénat un état de toutes les sections du chemin de fer inter-colonial maintenant concédées en entreprise, le dit état renfermant sur chaque section les données suivantes :
- 1o. La situation de la section et sa longueur exprimée en milles ;
 - 2o. La date de l'adjudication et le prix total de la construction de la section ;
 - 3o. Le montant payé jusqu'à ce jour à l'entrepreneur pour ouvrage fait jusqu'au 28 de février dernier et l'estimation de l'ouvrage fait mais non encore payé ;
 - 4o. Le nombre des travailleurs et des attelages employés actuellement ; s'il n'y en a pas d'employés, la date de la suspension des travaux ;
 - 5o. Les noms des ingénieurs, aides et autres, chargés de la surveillance, depuis l'ouverture des travaux jusqu'à ce jour, avec la date de leur nomination et le chiffre de leurs salaires ; aussi copie du modèle de contrat et du devis ou mémoire renfermant les renseignements fournis aux entrepreneurs pour leur

permettre d'évaluer l'étendue et d'estimer la valeur de l'ouvrage à donner en entreprise, et pour les guider dans l'exécution des travaux ;

6. Enfin, le compte de tous deniers dépensés sur la ligne en explorations, arpentages, etc., depuis la nomination de M. *Fleming* jusqu'à celle des commissaires ; et copie de tous comptes de dépenses et engagements que les commissaires ont fournis au receveur-général, depuis leur nomination jusqu'à ce jour, en exécution de la Section 24 de " l'Acte concernant la construction " du Chemin de fer Intercolonial."

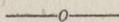
Pour Vendredi, le 18 Mars, 1870.

Par l'honorable M. *Botsford* :

1870.

- 15 mars—Que par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien communiquer au Sénat copie de la commission de Son Excellence le Gouverneur-Général et des instructions royales qui accompagnaient cette commission.

ORDRES DU JOUR.



Pour Mercredi, le 16 Mars, 1870.

1870.

- 1 11 mars.—*Seconde lecture* (Bill F) Havre de Québec.—(Hon. M. *Tessier*.)
- 2 14 " *Comité général* relativement au bill (H) charge d'imprimeur de la Reine—
(Hon. M. *Aikins*.)
- 3 " " *Comité général* relativement au bill (D) sur les lettres de change et les billets.
—(Hon. M. *Campbell*.)
- 4 " " *Seconde lecture* du bill (E) sur les certificats de capitaines et de seconds—(Hon. M. *Mitchell*.)
- 5 15 " *Prise en considération* du 1er rapport sur la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement—(Hon. M. *Macpherson*.)
- 6 " " *Comité général* continué au sujet du bill (I) phares, bouées et balises—(Hon. M. *Mitchell*.)

No. 18.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mardi, 15 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau,
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mercredi, 16 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

[[L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,]]

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dever,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McDonald* ; de *John Thompson* et autres, de la partie ouest de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Blake* ; du conseil municipal du township d'*Oxford Est*, dans le comté d'*Oxford*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McCully* ; du révérend *James Robertson*, L. L. D. recteur, et autres, membres de l'église d'*Angleterre*, du township de *Wilmot*, dans le comté d'*Annapolis*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *B. W. Stephens*, président de la compagnie de navigation de la rivière *Ottawa*, et autres,—et de *Charles J. Way*, de *Montréal*, et autres, artistes.

Par l'honorable M. *Allan* ; du conseil municipal du village de *Hull*, dans la province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du synode du diocèse de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'il soit établi un asile pour les ivrognes dans la Puissance du *Canada*.

De *Louis Ruel*, de *St. Joseph* de la *Pointe-Lévi*, dans la province de *Québec* ; demandant une compensation pour ses services comme milicien.

D.H. Taylor et autres, manufacturiers, marchands, inventeurs, et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant qu'il soit fait des changements dans la loi qui régit les brevets d'invention.

De la chambre de commerce de *Montréal* ; demandant que l'on continue de suivre la politique de la liberté du commerce et de la navigation en *Canada*.

D'*Alexander Robertson*, maire de la ville de *Belleville*, et autres, de la province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte à l'effet d'amender certains actes concernant la compagnie du grand chemin de fer de jonction.

Du conseil municipal du comté d'*Haldimand*, dans la province d'*Ontario* ; demandant certains amendements au tarif.

Du Révérend *George W. Hill*, recteur de l'église *St. Paul*, et autres d'*Halifax*, *Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser l'évêque, le clergé et les laïques de l'église d'*Angleterre* dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, à être représentés au synode provincial du *Canada*, ou autrement que l'exemption du contrôle synodal qui leur a été garantie par la législature de la *Nouvelle-Ecosse* soit implicitement confirmée par l'acte que devra passer le Parlement du *Canada*.

L'honorable M. *Hazen* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1o Copie d'un acte passé par la Législature du *Nouveau-Brunswick* en avril 1869, intitulé : " Acte relatif aux licences de mariage " et réservé pour la signification du plaisir de Son Excellence, le Gouverneur-Général.

2o Copie des dépêches des lieutenant-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* depuis le 1er juillet 1867, sur le sujet des lois de mariage de ces provinces et des pouvoirs des lieutenant-gouverneurs d'émettre des licences de mariage, avec aussi les consultations des juriconsultes de la couronne dans ces provinces sur la question.

3o. Copie de la commission ou des instructions de la couronne donnant à Son Excellence le Gouverneur-Général le pouvoir d'accorder des licences pour la célé-

bration du mariage en *Canada* et copie des délégations accordées à Son Honneur le colonel *Francis P. Harding*, ci-devant lieutenant-gouverneur et à Son Honneur *Lemuel A. Wilmot*, lieutenant-gouverneur actuel du *Nouveau-Brunswick* les autorisant à émettre des licences de mariage dans cette province

40. La formule de la licence de célébration de mariage émise par Son Excellence le Gouverneur-Général ou ses députés nommés à cette fin au *Nouveau-Brunswick*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du conseil privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable *M. Ryan* a proposé, secondé par l'honorable *M. Ferrier*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de toute correspondance échangée depuis le 30 mars 1869 entre le gouvernement impérial et le gouvernement du *Canada*, et entre ce dernier et des individus au sujet de la légalisation sous certaines conditions des réimpressions en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmation, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes pour l'amélioration et l'administration du havre de *Québec*." ⁶⁵₆₆

Sur motion de l'honorable *M. Tessier*, secondé par l'honorable *M. Ferrier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine."

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable *M. Burnham* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Aikins*, secondé par l'honorable *M. Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires."

L'honorable *M. Campbell* a proposé, secondé par l'honorable *M. Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant renvoyé à un comité général.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain, et que le dit ordre soit le premier ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 17 Mars, 1870.

~~~~~

## AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Vendredi, le 18 Mars, 1870.

Par l'honorable M. *Botsford* :

1870.

15 mars—Que par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien communiquer au Sénat copie de la commission de Son Excellence le Gouverneur-Général et des instructions royales qui accompagnaient cette commission.

Par l'honorable M. *Dickey* :

1870

16 mars.—Que par une humble adresse Son Excellence soit priée de vouloir bien déposer devant le Sénat un état relatif aux sections 4 et 8 du chemin de fer intercolonial, indiquant :

- 1o. Les sommes réclamées des commissaires par les entrepreneurs pour travaux exécutés et dues en entier ou en partie, depuis mai dernier jusqu'à ce jour, les montants ainsi réclamés par les entrepreneurs étant distingués des sommes payées par les sous-entrepreneurs aux travailleurs à compte sur les dits montants, ou qui restent dues ;
- 2o. Les sommes réclamées des commissaires pour des fournitures de matériaux, de vivres, et pour le louage de chevaux aux entrepreneurs, sous-entrepreneurs et ouvriers ;
- 3o. Les sommes payées par les commissaires à valoir sur les réclamations ci-dessus, avec mention dans chaque cas du taux pour cent payé à compte sur le total réclamé, ainsi que la balance due ;
- 4o. Les montants des estimations mensuelles des travaux exécutés par les entrepreneurs, et les acomptes à eux payés sur ces montants estimatifs, avec mention des dates de ces paiements ;
5. Les montants des pourcentages mensuels retenus aux entrepreneurs depuis juin dernier jusqu'au jour de l'annulation des marchés, et les montants payés aux entrepreneurs à compte sur les dits pourcentages, avec mention des dates des paiements ;
6. Copie de toute correspondance, soit par lettres, soit par télégrammes, entre les commissaires ou leur secrétaire et quelque personne que ce soit relativement à des réclamations non satisfaites, depuis le mois d'août dernier ;
7. Copie de tous procès-verbaux ou rapports présentés par le bureau des commissaires à l'honorable Conseil Privé, ou autres tels documents, ayant trait à des réclamations non satisfaites.

Pour Lundi, le 21 Mars 1870.

Par l'honorable M. *Ryan* :

1870.

- “ “ Qu'il soit nommé un comité chargé de s'enquérir des mesures qui ont été prises et du progrès qui a été fait dans le Royaume Uni d'Angleterre et d'Irlande pour établir un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et chargé de faire rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point un tel système peut être avantageusement appliqué aux poids, mesures et monnaies du *Canada*.

ORDRES DU JOUR.

Pour Jeudi, le 17 Mars, 1870.

1870.

- 1 16 mars.—*La Chambre de nouveau en comité général* sur le (Bill D) Lettres de change et billets promissoires.—(Hon. M. Campbell).
- 2 “ “ *Seconde lecture* (Bill E) Certificats des capitaines et seconds de navires. (Hon. M. Mitchell).
- 3 15 “ *Prise en considération* du 1er rapport sur la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement—(Hon. M. Macpherson.)
- 4 “ “ *Comité général* continué au sujet du bill (I) phares, bouées et balises—(Hon. M. Mitchell.)

No. 19.

3^{me} Session, 1er Parlement, 33^{es} Vict., 1870.

Mercredi, 16 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau,
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Jeudi, 17 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmet,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Chapais* ; de *Cyrille Bernier* et autres, du *Cap St. Ignace*, dans le comté de *Montmagny* ;—et de *John Hoffman* et autres, de la paroisse de *Berthier*, dans le dit comté de *Montmagny*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Skead* ; de *James Sumner* et autres, du comté de *Carleton*, province d'*Ontario* ;—et d' *E. Hannington* et autres, du village d'*Arnprior*, dans le comté de *Renfrew*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McDonald* ; du conseil municipal du township d'*Hullett*, dans le comté d'*Huron*, Province d'*Ontario* ;—et de *William White* et autres, de la dite Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par l'honorable M. *McLelan* ; de messieurs *G. H. Burpee* et compagnie, et autres, de *St. Jean*, dans la Province du *Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *C. P. Treadwell* et autres, d'*Ottawa* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie canadienne de navigation et de chemin de fer du *Pacifique*."

Du conseil municipal du comté de *Pontiac* ; demandant la passation d'un acte pour pourvoir à la construction d'un canal devant relier les eaux du *Lac Champlain* à celles du *St. Laurent*.

De *G. A. Masson* et autres, des comtés unis de *Stormont*, *Dundas* et *Glengarry* ; demandant qu'il soit fait des amendements à la loi concernant les brevets d'invention.

De *George P. Stephens* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les lettres de change et "et les billets promissoires."

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait pris de nouveau le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès ultérieur, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain, et que le dit ordre soit le premier ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant "les certificats de capitaines et de seconds de navires."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le second item des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette de nouveau en comité sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les phares, bouées et balises."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 18 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions⁵

AVIS DE MOTIONS.

Pour vendredi, le 18 mars, 1870.

Par l'honorable M. *Botsford* :

1870.

15 mars—Que, par une humble adresse Son Excellence soit priée de vouloir bien communiquer au Sénat copie de la commission de Son Excellence le Gouverneur-Général et des instructions royales qui accompagnaient cette commission.

Par l'honorable M. *Dickey* :

16 “ —Que par une humble adresse Son Excellence soit priée de vouloir bien déposer devant le Sénat un état relatif aux sections 4 et 8 du chemin de fer intercolonial,—indiquant :

- 1o. Les sommes réclamées des commissaires par les entrepreneurs pour travaux exécutés et dus en entier ou en partie, depuis mai dernier jusqu'à ce jour,—ces sommes devant être distinguées de celles qui ont été payées par les sous-entrepreneurs aux travailleurs à valoir sur les dites réclamations, ou qui restent dues ;
- 2o. Les sommes réclamées des commissaires pour fournitures de matériaux, de vivres, et de fourrages aux entrepreneurs, sous-entrepreneurs et ouvriers ;
- 3o Les sommes payées par les commissaires à valoir sur les réclamations ci-dessus, avec mention dans chaque cas du taux pour cent payé à compte sur le total réclamé, ainsi que de la balance due ;

40. Les montants des estimations mensuelles des travaux exécutés par les entrepreneurs, et les acomptes à eux payés sur ces montants estimatifs, avec mention des dates de ces paiements ;
5. Les montants des pourcentages mensuels retenus aux entrepreneurs depuis juin dernier jusqu'au jour de l'annulation des marchés, et les montants payés aux entrepreneurs à compte sur les dits pourcentages, avec mention des dates des paiements ;
6. Copie de toute correspondance, soit par lettres, soit par télégrammes, entre les commissaires ou leur secrétaire et quelque personne que ce soit relativement à des réclamations non satisfaites, depuis le mois d'août dernier ;
7. Copie de tous procès-verbaux ou rapports présentés par le bureau des commissaires à l'honorable Conseil Privé, ou autres tels documents, ayant trait à ces réclamations non satisfaites.

Pour Lundi, le 21 Mars 1870.

Par l'honorable M. *Ryan* :

1870.

- 16 “ Qu'un comité soit chargé de s'enquérir des mesures qui ont été prises et du progrès qui a été fait dans le Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande pour établir un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et de faire rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point un tel système peut être avantageusement appliqué aux poids, mesures et monnaies du *Canada*.

Par l'honorable M. *Wark*.

- 11 “ — Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre : copie de la minute du Conseil en date du 9 Avril 1869, qui autorise un nouvel arpentage de la section du Chemin de Fer Intercolonial, située entre *Bathurst*, et le chemin de Fer Européen et Nord Américain ; copie du mémoire soumis aux commissaires à *St. Jean*, et dont il est fait mention dans le rapport du 3 mars 1869 ; copie des rapports de l'arpentage des deux lignes depuis la rivière *Miramichi*, jusqu'au Chemin de Fer Européen et Nord Américain, avec les renseignements suivants : la date à laquelle chaque arpentage a été commencé et terminé ; les noms de toutes les personnes employées dans chaque mois ; le taux de leurs gages et le nombre de jours pour lesquels chaque homme a été payé par mois ; copie des comptes payés pour les vivres et autres choses nécessaires à la vie ; pour le transport des travailleurs et des matériaux et pour toutes autres dépenses occasionnées par les arpentages, avec le nom des personnes autorisées à faire les achats ou les contrats, et de celles auxquelles les paiements ont été faits ; aussi copie de tous rapports ou documents soumis à l'ingénieur en chef, lorsqu'il a été requis de faire rapport sur les avantages comparatifs des deux lignes, ainsi que copie de son rapport.

Par l'honorable M. *Wark*.

- “ “ Que par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien faire déposer devant le Sénat un état de toutes les sections du chemin de fer intercolonial maintenant concédées en entreprise, le dit état renfermant sur chaque section les données suivantes :

10. La situation de la section et sa longueur exprimée en milles ;

- 2o. La date de l'adjudication et le prix total de la construction de la section ;
- 3o. Le montant payé jusqu'à ce jour à l'entrepreneur pour ouvrage fait jusqu'au 28 de février dernier et l'estimation de l'ouvrage fait mais non encore payé ;
- 4o. Le nombre des travailleurs et des attelages employés actuellement ; s'il n'y en a pas d'employés, la date de la suspension des travaux ;
- 5o. Les noms des ingénieurs, aides et autres, chargés de la surveillance, depuis l'ouverture des travaux jusqu'à ce jour, avec la date de leur nomination et le chiffre de leurs salaires ; aussi copie du modèle de contrat et du devis ou mémoire renfermant les renseignements fournis aux entrepreneurs pour leur permettre d'évaluer l'étendue et d'estimer la valeur de l'ouvrage à donner en entreprise, et pour les guider dans l'exécution des travaux ;
6. Enfin, le compte de tous deniers dépensés sur la ligne en explorations, arpentages, etc., depuis la nomination de M. *Fleming* jusqu'à celle des commissaires ; et copie de tous comptes de dépenses et engagements que les commissaires ont fournis au receveur-général, depuis leur nomination jusqu'à ce jour, en exécution de la Section 24 de " l'Acte concernant la construction " du Chemin de fer Intercolonial."

Par l'Honorable M. *Guévremont*.

1870.

- 16 " Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état contenant les renseignements suivants :
- 1o. Le montant payé annuellement comme compensation en vertu de l'acte seigneurial refondu à cette partie du township de *Whitworth* incluse et comprise dans la paroisse de *St. Antonin*, comté de *Témiscouata* telle qu'érigée civilement ou canoniquement, depuis que cette partie du dit township a droit de toucher cette indemnité.
 - 2o. A qui et quand cette compensation a été payée.
 - 3o. Comment et de quelle manière cette compensation a été dépensée, par qui, en vertu de quels ordres ou autorité ; avec indication des améliorations effectuées ou qu'on se propose d'effectuer, et dans quels endroits, les améliorations faites totalement ou partiellement dans la partie de la dite paroisse enclavée dans le dit township devant être distinguées de celles qui ont été faites dans la partie comprise dans la seigneurie.

ORDRES DU JOUR.

Pour Vendredi, le 18 Mars, 1870.

1870.

- | | | |
|---|----|---|
| 1 | 17 | mars.— <i>Comité général</i> continué relativement au bill (D) sur les lettres de change et les billets promissoires.—(Hon. M. <i>Campbell</i> .) |
| 2 | “ | <i>Seconde lecture</i> du bill (E) Certificats des capitaines et seconds de navires. (Hon. M. <i>Mitchell</i> .) |
| 3 | “ | <i>Prise en considération</i> du 1er rapport sur la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement—(Hon. M. <i>Macpherson</i> .) |
| 4 | 14 | “ <i>Prise en considération</i> du premier rapport du comité conjoint de la bibliothèque.—(Hon. M. <i>Ross</i> .) |
| 5 | 17 | “ <i>Comité général</i> continué relativement au bill (I) phares, bouées et balises—(Hon. M. <i>Mitchell</i> .) |

No. 20.

5me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Jendredi, 17 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

DU CANADA.

Vendredi, 18 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Gasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Michell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>			

PR IÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable *M. Guévremont* ; de *Jean Warren* et autres, marins, pêcheurs, et autres, de la paroisse de *St. Etienne de la Malbaie*, dans le comté de *Charlevoix*, dans la province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *John Thompson* et autres, de la partie ouest de la province d'*Ontario*, du conseil municipal du township d'*Oxford Est*, dans le comté d'*Oxford*, province d'*Ontario*, demandant chacun des amendements au tarif.

Du révérend *James Robertson*, L. L. D., recteur, et autres, membres de l'église d'*Angleterre*, du township de *Wilmot*, dans le comté d'*Annapolis*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser l'évêque, le clergé et les laïques de l'église d'*Angleterre* dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, à être représentés au synode provincial du *Canada*, ou autrement que l'exemption du contrôle synodal qui leur a été garantie par la législature de la *Nouvelle-Ecosse* soit implicitement confirmée par l'acte que devra passer le Parlement du *Canada*.

De *Charles J. Way*, de *Montréal*, et autres, artistes; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Société des Artistes Canadiens."

De *B. W. Stephens*, président de la compagnie de navigation de la rivière *Ottawa*, et autres; demandant que le Sénat refuse d'accorder à un particulier ou des particuliers le droit d'obstruer en aucune manière quelconque la navigation de la rivière *Ottawa*.

Du conseil municipal du village de *Hull*, dans la province de *Québec*; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer Urbain de la cité d'*Ottawa* lui soit accordé.

L'honorable *M. Botsford* a proposé, secondé par l'honorable *M. Ritchie*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien communiquer au Sénat copie de la commission de Son Excellence le Gouverneur-Général et des instructions royales qui accompagnaient cette commission.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable *M. Dickey* a proposé, secondé par l'honorable *M. Ritchie*,

Que par une humble adresse Son Excellence soit priée de vouloir bien déposer devant le Sénat un état relatif aux sections 4 et 8 du chemin de fer intercolonial, —indiquant :

1o. Les sommes réclamées des commissaires pour travaux exécutés et dus en entier ou en partie, par les entrepreneurs depuis mai dernier jusqu'à ce jour, —ces sommes devant être distinguées de celles qui ont été payées par les sous-entrepreneurs aux travailleurs à valoir sur les dites réclamations, ou qui restent dues ;

2o. Les sommes réclamées des commissaires pour fournitures de matériaux, de vivres, et de fourrages aux entrepreneurs, sous-entrepreneurs et ouvriers ;

3o Les sommes payées par les commissaires à valoir sur les réclamations ci-dessus, avec mention dans chaque cas du taux pour cent payé à compte sur le total réclamé, ainsi que de la balance due ;

4o. Les montants des estimations mensuelles des travaux exécutés par les entrepreneurs, et les acomptes à eux payés sur ces montants estimatifs, avec mention des dates de ces paiements ;

5. Les montants des pourcentages mensuels retenus aux entrepreneurs depuis juin dernier jusqu'au jour de l'annulation des marchés, et les montants payés aux entrepreneurs à compte sur les dits pourcentages, avec mention des dates des paiements ;

6. Copie de toute correspondance, soit par lettres, soit par télégrammes, entre les commissaires ou leur secrétaire et quelque personne que ce soit relativement à des réclamations non satisfaites, depuis le mois d'août dernier ;

7. Copie de tous procès-verbaux ou rapports présentés par le bureau des commissaires à l'honorable Conseil Privé, ou autres tels documents, ayant trait à ces réclamations non satisfaites.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 17 mars 1870.

Le comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement prend la liberté de présenter son troisième rapport.

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

Réponse à une adresse— compte détaillé des dépenses faites par le gouvernement, durant les cinq années dernières, pour des améliorations depuis le pied des Rapides de *Carillon* jusqu'au plus haut niveau de la Rivière des *Otaouais* où il y a des travaux de faits.

Réponse à une adresse—ordres en conseil et correspondance entre le gouvernement impérial et ceux du *Canada* et de l' *Isle du Prince Edouard*, et entre le gouvernement du *Canada* et la *Colombie Anglaise*, touchant l'admission de l' *Isle du Prince Edouard* et de la *Colombie Anglaise* dans l'Union.

Réponse à une adresse—ordre en conseil et correspondance entre le gouvernement impérial et celui du *Canada*, et entre ce dernier gouvernement et celui d'aucune des provinces au sujet de toute législation des provinces ; avec les instructions à Son Excellence au sujet de toute législation provinciale.

Réponse à une adresse—correspondance entre le gouvernement du *Canada* et celui des *Etats-Unis*, et ordres en conseil et autres papiers d'une nature publique, au sujet des droits et impôts sur les navires américains fréquentant les ports canadiens, tels que comparés avec ceux maintenant imposés par les *Etats-Unis* sur les navires canadiens qui fréquentent leurs ports.

Rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial.

Réponse à une adresse—état des frais et charges se rattachant au bureau des commissaires du chemin de fer intercolonial, y compris les frais de route en rapport avec le dit chemin.

Réponse à une adresse—ordres en conseil et correspondance entre le gouvernement impérial et celui du *Canada*, touchant l'emprunt pour le chemin de fer intercolonial, et l'emploi de cet emprunt.

Etat de la dépense portée au compte des dépenses imprévues, depuis le 1er juillet, 1869 jusqu'au 28 février, 1870.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient imprimés que comme documents de la session seulement, savoir :—

Comptes du fonds des pilotes infirmes, *Montréal*, pour 1869 (condensés).

Rapport annuel du fonds des marins malades et en détresse (condensé).

Etat des recettes et dépenses du fonds des marins naufragés et en détresse, pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1869 (condensé).

Le comité recommande en outre que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à une adresse—état indiquant les actions entrées dans chacune des cours de vice-amirauté de la Puissance.

Etats relatifs à la distribution générale des statuts du *Canada*.

Réponse à une adresse—état des dépenses se rattachant à la mission au *Nord-Ouest* de l'honorable secrétaire d'Etat pour les provinces.

Réponse à une adresse—état détaillé de toutes dépenses sur le canal *Rideau* depuis 1864, et rapports et papiers y relatifs, etc.

Réponse à une adresse—informations au sujet de la dépense et des réparations au canal de *Grenville* et *Carillon* durant les trois années dernières, et papiers et pétitions y relatifs, etc..

Réponse à une adresse—liste de toutes les personnes qui ont subi l'examen requis des employés du département du revenu de l'intérieur.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président, Sénat.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Mills*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les lettres de change et "les billets promissoires."

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre mardi prochain, et que dans l'intervalle le dit bill, tel qu'il a été proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des membres.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant "les certificats de capitaines et de seconds de navires."

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après de longs débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative,

Et le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le traitement et les secours à donner aux "marins dans les cas de maladie et de détresse" et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de l'impression, du rapport et de la publication des débats du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les phares, "bouées et balises."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès ultérieur, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain, et que le dit ordre soit le premier item des ordres du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 21 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, le 21 Mars 1870.

Par l'honorable M. *Ryan*:

1870.

16 mars—Qu'un comité soit chargé de s'enquérir des mesures qui ont été prises et du progrès qui a été fait dans le Royaume-Uni d'*Angleterre* et d'*Irlande* pour établir un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et de faire rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point un tel système peut être avantageusement appliqué aux poids, mesures et monnaies du *Canada*.

Par l'honorable M. *Wark*.

1870.

16 mars—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre : copie de la minute du Conseil, en date du 9 Avril 1869, qui autorise un nouvel arpentage de la section du Chemin de Fer Intercolonial située entre *Bathurst*, et le chemin de Fer Européen et Nord Américain ; copie du mémoire soumis aux commissaires à *St. Jean*, et dont il est fait mention dans le rapport du 3 mars 1869 ; copie des rapports de l'arpentage des deux lignes depuis la rivière *Miramichi*, jusqu'au Chemin de Fer Européen et Nord Américain, avec les renseignements suivants : les dates aux quelles chaque arpentage a été commencé et terminé ; les noms de toutes les personnes employées dans chaque mois ; le taux de leurs gages et le nombre de jours pour lesquels chaque homme a été payé par mois ; copie des comptes payés pour les vivres et autres choses nécessaires à la vie ; pour le transport des travailleurs et des matériaux et pour toutes autres dépenses occasionnées par les arpentages, avec les noms des personnes autorisées à faire les achats ou les contrats, et de celles auxquelles les paiements ont été faits ; aussi copie de tous rapports ou documents soumis à l'ingénieur en chef, lorsqu'il a été requis de faire rapport sur les avantages comparatifs des deux lignes, et copie de son rapport.

Par l'honorable M. *Wark*.

“ Que, par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien faire déposer devant le Sénat un état de toutes les sections du chemin de fer intercolonial maintenant concédées en entreprise, le dit état renfermant sur chaque section les données suivantes :

- 1o. La situation de la section et sa longueur exprimée en milles ;
- 2o. La date de l'adjudication et le prix total de la construction de la section ;
- 3o. Le montant payé jusqu'à ce jour à l'entrepreneur pour ouvrage fait jusqu'au 28 de février dernier, et l'estimation de l'ouvrage fait mais non encore payé ;
- 4o. Le nombre des travailleurs et des attelages employés actuellement ; s'il n'y en a pas d'employés, la date de la suspension des travaux ;
- 5o. Les noms des ingénieurs, aides et autres, chargés de la surveillance, depuis l'ouverture des travaux jusqu'à ce jour, avec la date de leur nomination et le chiffre de leurs salaires ; aussi copie du modèle de contrat et du devis ou mémoire renfermant les renseignements fournis aux entrepreneurs pour leur permettre d'évaluer l'étendue et d'estimer la valeur de l'ouvrage à donner en entreprise, et pour les guider dans l'exécution des travaux ;
6. Enfin, le compte de tous deniers dépensés sur la ligne en explorations, arpentages, etc., depuis la nomination de M. *Fleming* jusqu'à celle des commissaires ; et copie de tous comptes de dépenses et engagements que les commissaires ont fournis au receveur-général, depuis leur nomination jusqu'à ce jour, en exécution de la section 24 de “ l'Acte concernant la construction “ du Chemin de fer Intercolonial.”

Par l'Honorable M. *Guévremont*.

“ “ Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état contenant les renseignements suivants :

1o. Le montant payé annuellement comme compensation, en vertu de l'acte seigneurial refondu, à cette partie du township de *Whitworth* incluse et comprise dans la paroisse de *St. Antonin*, comté de *Témiscouata*, telle qu'érigée civilement ou canoniquement, depuis que cette partie du dit township a droit de toucher cette indemnité.

2o. A qui et quand cette compensation a été payée.

3o. Comment et de quelle manière cette compensation a été dépensée, et par qui, en vertu de quels ordres ou autorité ; avec indication des améliorations effectuées ou qu'on se propose d'effectuer, et dans quels endroits,—les améliorations faites totalement ou partiellement dans la partie de la dite paroisse enclavée dans le dit township devant être distinguées de celles qui ont ont été faites dans la partie comprise dans la seigneurie.

Pour mardi, le 22 mars, 1870.

Par l'honorable M. *McCulley*,

1870.

18 mars—Que, par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien faire déposer devant le Sénat copie de toutes pétitions adressées au gouvernement ou à quelque département, et de toute correspondance qu'il ont pu avoir relativement au pilotage obligatoire.

ORDRES DU JOUR.

Pour Lundi, le 21 Mars, 1870.

Premier item.

1870.

- 1 18 mars,—*Comité général continué* au sujet du bill (I) sur les phares, bouées et balises.—(Hon. M. *Mitchell*).
- 2 16 “ *Seconde lecture* du bill (F) relatif au havre de *Québec*. (Hon. M. *Tessier*.)
- 3 18 “ *Prise en considération* du 3e rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Simpson*).
- 4 “ “ *Prise en considération* du 1er rapport du comité conjoint de la publication des débats du Parlement.—(Hon M. *Macpherson*).
- 5 14 “ *Prise en considération* du 1er rapport du comité conjoint de la bibliothèque.—(Hon. M. *Ross*).

NO. 21.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Vendredi, 18 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau,
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

DU CANADA.

Lundi, 21 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Price,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmet.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Bureau* ; de *J. A. Hume* et autres, de la paroisse de *Lacolle* ;—de *F. G. Marchand*, M.P.P., et autres, de la ville de *St. Jean* ;—et du Révérend *C. St.-Georges* et autres, de la ville de *Iberville*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Skead* ; d'*Alex. Bowie* et autres, d'*Ottawa* et autres endroits—et de *Thomas Murray* et autres, du village de *Pembroke*, dans le comté de *Renfrew*, et dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *Jean Giroux* et autres, pilotes pour le havre de *Québec* et au dessous.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *Cyrille Bernier* et autres, du *Cap St. Ignace*, dans le comté de *Montmagny*,—et de *John Hoffman*, de la paroisse de *Berthier*, dans le dit comté de *Montmagny*, et dans la province de *Québec* ; demandant l'établissement d'écoles de navigation avec des bureaux d'examineurs aux différents ports de la Puissance.

De *James Sumner* et autres, du comté de *Carleton*, dans la province d'*Ontario* demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

D'*E. Hannington* et autres, du village d'*Arnprior*, dans le comté de *Renfrew*, dans la province d'*Ontario* ; demandant un acte pour pourvoir à la construction d'un canal devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du fleuve *St. Laurent*.

Du conseil municipal du township d'*Hullett*, dans le comté d'*Huron*, dans la province d'*Ontario* ;—et de *William White* et autres, de la dite province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit établi un tarif propre à assurer à la province d'*Ontario*, pour l'écoulement de ses produits naturels, les marchés indigènes du *Canada*.

De la chambre de commerce de *Montréal* ; demandant qu'on laisse l'intérêt en matière de prêt d'argent suivre le cours naturel du marché, sans le soumettre à aucune loi restrictive.

De Messieurs *J. F. Burpee* et compagnie, et autres, de la cité de *St. Jean*, dans la province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant la passation d'un acte pour établir un cours monétaire uniforme dans toute la Puissance.

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

20 mars, 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité s'est assuré que l'avis a été suffisant dans le cas des pétitions suivantes : —de la corporation de la ville de *Belleville* ; demandant un acte qui autorise la corporation à faire un règlement pour imposer et prélever des droits de havre, taxes ou péages sur les effets et marchandises que chargent ou déchargent les bâtiments au port de *Belleville*, et pour d'autres fins ;—de la compagnie du chemin de fer urbain à passagers d'*Ottawa*, demandant le pouvoir de prolonger sa ligne à partir de son terminus actuel, en traversant le pont suspendu et le village de *Hull*, etc.,—et de *C. P. Treadwell* et autres, d'*Ottawa*, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie Canadienne de Navigation et du "chemin de fer du *Pacifique*."

Le comité a examiné en outre la pétition de *Samuel W. Foster* et autres, demandant à être incorporés sous le nom de Compagnie du chemin de fer *Montréal, Boston et New-York*, et a constaté qu'une pétition semblable a été présentée à la législature locale de *Québec*, mais n'y a pas été reçue à cause de quelques vices de forme ; que l'avis qui en avait été publié est tel que la règle du Sénat le veut ordinairement en cas de requête de cette nature ; que l'on a reconnu ensuite que la mesure sollicitée est proprement du ressort du parlement fédéral et que c'est alors que la requête dont s'agit a été présentée à ce parlement. Votre comité, s'étant assuré qu'il avait été bien et dûment donné avis de l'intention des pétitionnaires et qu'il n'y a pas eu de contre-pétitions, recommande de suspendre dans ce cas-ci la règle 51e.

Après examen de la pétition de *Charles J. Way*, de la cité de *Montréal*, et autres, artistes ; demandant à être incorporés sous le nom de : " Société des artistes canadiens," votre comité est d'opinion que cette pétition n'est pas de nature à nécessiter la publication de l'avis.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE,
Président.

L'honorable M. *Ryan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Allan*, qu'un comité soit nommé pour s'enquérir des mesures qui ont été prises et du progrès qui a été fait dans le Royaume-Uni d'*Angleterre* et d'*Irlande* pour établir un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et de faire rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point un tel système peut être avantagement appliqué aux poids, mesures et monnaies du *Canada*.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit comité soit composé des honorables Messieurs *Ryan, Allan, Anderson, Letellier de St. Just, Odell, Macpherson, Ferrier, Wilmot, Ritchie, Sanborn* et *McMaster*, et qu'il s'assemblera et s'ajournera à loisir.

L'honorable M. *Guévremont* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état contenant les renseignements suivants :

1o. Le montant payé annuellement comme compensation, en vertu de l'acte seigneurial refundu, à cette partie du township de *Whitworth* incluse et comprise dans la paroisse de *St. Antonin*, comté de *Témiscouata*, telle qu'érigée civilement ou canoniquement, depuis que cette partie du dit township a droit de toucher cette indemnité.

2o. A qui et quand cette compensation a été payée.

3o. Comment et de quelle manière cette compensation a été dépensée, et par qui, en vertu de quels ordres ou autorité ; avec indication des améliorations effectuées ou qu'on se propose d'effectuer, et dans quels endroits,—les améliorations faites totalement ou partiellement dans la partie de la dite paroisse enclavée dans le dit township devant être distinguées de celles qui ont été faites dans la partie comprise dans la seigneurie.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'Honorable M. *Campbell*, a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des " *Etats-Unis d'Amérique*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la cruauté envers les animaux,"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur Général transmet pour l'information du Sénat la copie d'une dépêche du secrétaire d'état pour les colonies (No. 55, 2 mars 1870) au sujet de l'acte de la marine marchande (coloniale), 1869.

MAISON DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 21 Mars 1870.

(Pour dépêche, voir Journal.)

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un autre message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat, la copie d'une dépêche du secrétaire d'état pour les colonies, en date du 17 décembre, 1869, disant que Sa Majesté ne sera pas conseillé de désavouer certains actes passés par la législature de la Puissance, durant la dernière session du Parlement, et appelant l'attention à la troisième section du chapitre 23.

MAISON DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 16 mars 1870.

(Pour Dépêche, voir Journal.)

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les phares, " bouées et balises."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès ultérieur, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Bill*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 22 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi, le 22 Mars 1870.

Par l'honorable M. McCulley :

1870.

18 mars—Que, par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien faire déposer devant le Sénat copie de toutes pétitions adressées au gouvernement ou à quelque département, et de toute correspondance qu'ils ont pu avoir relativement au pilotage obligatoire.

Pour mercredi, le 23 mars, 1870.

Par l'honorable M. Odell :

21 “ Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les montants affectés par le gouvernement canadien, depuis l'union, aux grandes lignes de communication de *Métapédiac* et *Restigouche* et de *Témiscouata* et *St. Jean* qui relient les Provinces de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*, les montants dépensés sur ces routes et combien il a été dépensé dans les Provinces de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick* pour chaque route. Aussi un état indiquant le montant qui a été dépensé par le gouvernement du *Canada* sur le chemin d'*Annapolis* et de *Liverpool* dans la *Nouvelle-Ecosse*, depuis le 1er juillet 1867, avec copie de toute communication adressée à quel-

que département public ou émané de lui au sujet des dits chemins—copie de tous ordres en conseil y relatifs et des instructions basées sur ces ordres ; et aussi un état des sommes supplémentaires qu'il faudra pour achever de construire, entretenir et réparer les dits chemins.

Par l'honorable M. *Wark* :

1870.

21 Mars.—Qu'il soit nommé un comité spécial pour faire l'examen du rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial et des documents qui l'accompagnent, lesquels rapports et documents ont été soumis à la Chambre le 15 du courant, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents.

ORDRES DU JOUR.

—o—
Pour Mardi, le 22 Mars, 1870.

1870.

- | | | |
|---|---------|---|
| 1 | 21 mars | — <i>Seconde Lecture</i> —(Bill F)—Amélioration du Havre de Québec.—(Hon. M. <i>Tessier</i> .) |
| 2 | “ | <i>Considération du troisième rapport</i> du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. <i>Simpson</i> .) |
| 3 | “ | <i>Considération du premier rapport</i> du comité conjoint de la bibliothèque.—(Hon. M. <i>Ross</i> .) |
| 4 | 18 | <i>Considération</i> du (Bill D) Lettres de change et billets promissoires—tel qu'amendé en comité de toute la Chambre.—(Hon. M. <i>Campbell</i> .) |
| 5 | “ | <i>Comité de toute la Chambre</i> sur le (Bill E) Certificats de capitaines et seconds de navires.—(Hon. M. <i>Mitchell</i> .) |
| 6 | 21 | <i>La Chambre de nouveau en comité général</i> sur le (Bill I) Phares, bouées et balises.—(Hon. M. <i>Mitchell</i> .) |

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

DE 1870

Imprimerie de la Chambre des Députés, 1870

Paris, le 21 Mars 1870

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

QUATRIEME

Session de 1869-1870

NO. 22.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Lundi, 21 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS - VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mardi, 22 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *Jean Warren* et autres, marins, pêcheurs, et autres, de la paroisse de *St. Etienne de la Malbaie*, dans le comté de *Charlevoix*, dans la province de *Québec* ; demandant l'établissement d'écoles de navigation avec des bureaux d'examineurs aux différents ports de la Puissance.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 18 mars, 1870, priant Son Excellence de faire déposer devant cette Chambre copie de la commission du Gouverneur-Général et des Instructions Royales qui l'accompagnent.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Archibald*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant le Sénat copie de toutes pétitions adressées au gouvernement ou à quelque département, et de toute correspondance qu'ils ont pu avoir relativement au pilotage obligatoire.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à l'amélioration et l'administration du havre de Québec."

Sur motion de l'honorable M. *Tessier*, secondé par l'honorable M. *Crawford*, il a été *Ordonné*, qu'il soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du troisième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les phares, bouées et balises."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

Six heures ayant sonné,

La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie du soir, conformément à la règle.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill en dernier lieu mentionné.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* du dit comité a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain, et que dans l'interval il soit imprimé pour l'usage des membres.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Hazen*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné* qu'il soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du bill intitulé: "Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires," tel qu'il a été proposé de l'amender en comité général, et les dits amendements étant lus de nouveau et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit :

(*Voir Journal.*)

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette de nouveau en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit alors le premier item des ordres du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 23 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

Pour mercredi, le 23 mars, 1870.

Par l'honorable M. Odell :

1870.

21 mars—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les montants affectés par le gouvernement canadien, depuis l'union, aux grandes lignes de communication de *Métapédia* et *Restigouche* et de *Témiscouata* et *St. Jean* qui relient les Provinces de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*, les montants dépensés sur ces routes et combien il a été dépensé dans les Provinces de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick* pour chaque route. Aussi un état indiquant le montant qui a été dépensé par le gouvernement du *Canada* sur le chemin d'*Annapolis* et de *Liverpool* dans la *Nouvelle-Ecosse*, depuis le 1er juillet 1867, avec copie de toute communication adressée à quelque département public ou émané de lui au sujet des dits chemins—copie de tous ordres en conseil y relatifs et des instructions basées sur ces ordres ; et aussi un état des sommes supplémentaires qu'il faudra pour achever de construire, entretenir et réparer les dits chemins.

Par l'honorable M. Wark.

“ “ Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre : copie de la minute du Conseil, en date du 9 Avril 1869, qui autorise un nouvel arpentage de la section du Chemin de Fer Intercolonial située entre *Bathurst*, et le chemin de Fer Européen et Nord Américain ; copie du mémoire soumis aux commissaires à *St. Jean*, et dont il est fait mention dans le rapport du 3 mars 1869 ; copie des rapports de l'arpentage des deux lignes depuis la rivière *Miramichi*, jusqu'au Chemin de Fer Européen et Nord Américain, avec les renseignements suivants : les dates aux quelles chaque arpentage a été commencé et terminé ; les noms de toutes les personnes employées dans chaque mois ; le taux de leurs gages et le nombre de jours pour lesquels chaque homme a été payé par mois ; copie des comptes payés pour les vivres et autres choses nécessaires à la vie ; pour le transport des travailleurs et des matériaux et pour toutes autres dépenses occasionnées par les arpentages, avec les noms des personnes autorisées à faire les achats ou les contrats, et de celles auxquelles les paiements ont été faits ; aussi copie de tous rapports ou documents soumis à l'ingénieur en chef, lorsqu'il a été requis de faire rapport sur les avantages comparatifs des deux lignes, et copie de son rapport.

Par l'honorable M. Wark.

“ “ Que, par une humble adresse, Son Excellence soit priée de vouloir bien faire déposer devant le Sénat un état de toutes les sections du chemin de fer inter-

colonial maintenant concédées en entreprise, le dit état renfermant sur chaque section les données suivantes :

- 1o. La situation de la section et sa longueur exprimée en milles ;
- 2o. La date de l'adjudication et le prix total de la construction de la section ;
- 3o. Le montant payé jusqu'à ce jour à l'entrepreneur pour ouvrage fait jusqu'au 28 de février dernier, et l'estimation de l'ouvrage fait mais non encore payé ;
- 4o. Le nombre des travailleurs et des attelages employés actuellement ; s'il n'y en a pas d'employés, la date de la suspension des travaux ;
- 5o. Les noms des ingénieurs, aides et autres, chargés de la surveillance, depuis l'ouverture des travaux jusqu'à ce jour, avec la date de leur nomination et le chiffre de leurs salaires ; aussi copie du modèle de contrat et du devis ou mémoire renfermant les renseignements fournis aux entrepreneurs pour leur permettre d'évaluer l'étendue et d'estimer la valeur de l'ouvrage à donner en entreprise, et pour les guider dans l'exécution des travaux ;
6. Enfin, le compte de tous deniers dépensés sur la ligne en explorations, arpentages, etc., depuis la nomination de M. *Fleming* jusqu'à celle des commissaires ; et copie de tous comptes de dépenses et engagements que les commissaires ont fournis au receveur-général, depuis leur nomination jusqu'à ce jour, en exécution de la section 24 de " l'Acte concernant la construction " du Chemin de fer Intercolonial."

Par l'honorable M. *Wark* :

1870.

21 mars—Qu'il soit nommé un comité spécial pour faire l'examen du rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial et des documents qui l'accompagnent, lesquels rapports et documents ont été soumis à la Chambre le 15 du courant, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents.

ORDRES DU JOUR.

Pour Mercredi, le 23 Mars, 1870.

1870.

PREMIER ITEM.

- | | |
|---|---|
| 1 | 22 Mars— <i>Comité de toute la Chambre</i> sur le (Bill E) Certificats de capitaines et seconds de navires.—(Hon. M. <i>Mitchell</i> .) |
| 2 | 21 " <i>Seconde lecture</i> —(Bill K) Amendement de l'Acte d'Extradition.—(Hon. M. <i>Campbell</i> .) |

No. 23.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mardi, 22 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mercredi, 23 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Tessier,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	
<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Kenny* ; de la banque des marchands d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *G. G. Stevens*, Maire, et autres, marchands, commerçants et autres faisant commerce dans le village de *Waterloo*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* ; de *G. C. Dessaulles*, Maire, et autres, marchands, commerçants, et autres, de la cité et de la paroisse de *St. Hyacinthe*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de la compagnie des vapeurs de *Québec* et des ports du golfe.

Par l'honorable M. *Tessier* ; *D'Augustin Doyer* et autres, miliciens et autres blessés pendant la guerre américaine de 1812.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *J. A. Hume* et autres, de la paroisse de *Lacolle* ;—de *F. G. Marchand*, M. P.P. et autres, de la ville de *St. Jean* ;—du Révérend *C. St. Georges* et autres, de la ville de *Iberville*, dans la province de *Québec* ;—et de *Thomas Murray* et autres, du village de *Pembroke*, dans le comté de *Renfrew, Ontario* ; demandant la passation d'un acte pour pourvoir à la construction d'un canal devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du fleuve *St. Laurent*.

De *Jean Giroux* et autres, pilotes pour le havre de *Québec* et au dessous ; demandant la passation d'un acte qui amende l'acte pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec* et au dessous.

D'*Alex. Bowie* et autres, d'*Ottawa* et autres endroits ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour incorporer la compagnie de transport du bois de construction de *Québec* et d'*Ottawa*.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de toute correspondance échangée depuis le 30 mars 1869 entre le gouvernement impérial et le gouvernement du *Canada*, et entre ce dernier et des individus au sujet de la législation sous certaines conditions des réimpressions en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session.)

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été Ordonné, que le rapport en dernier lieu mentionné soit renvoyé au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

L'honorable M. *Odell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Reesor*.

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les montants affectés par le gouvernement canadien, depuis l'union, aux grandes lignes de communication de *Métapédia* et *Restigouche* et de *Témiscouata* et *St. Jean* qui relient les provinces de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*, les montants dépensés sur ces routes et combien il a été dépensé dans les provinces de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick* pour chaque route. Aussi un état indiquant le montant qui a été dépensé par le gouvernement du *Canada* sur le chemin d'*Annapolis* et de *Liverpool* dans la *Nouvelle-Ecosse*,

depuis le 1er juillet 1867, avec copie de toute communication adressée à quelque département public ou émané de lui au sujet des dits chemins—copie de tous ordres en conseil y relatifs et des instructions basées sur ces ordres ; et aussi un état des sommes supplémentaires qu'il faudra pour achever de construire, entretenir et réparer les dits chemins.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Wark* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*,

Qu'il soit nommé un comité spécial pour faire l'examen du rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial et des documents qui l'accompagnent, lesquels rapports et documents ont été soumis à la Chambre le 15 du courant, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents, et que le dit comité soit composé des honorables MM. *Kenny*, *Aikins*, *Burnham*, *Price*, *Ritchie*, *Tessier*, *Wilmot* et de l'auteur de la motion, et qu'il s'assemblera et s'ajournera à loisir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires. "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau et qu'il soit alors le premier item des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : Acte pour amender " l'acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des *Etats-Unis* " d'Amérique. "

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été.

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, il a été

Ordonné, que l'honorable M. *Letellier de St. Just* soit substitué à l'honorable M. *Tessier*, pour former partie du comité spécial chargé ce jour d'examiner le rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Locke*.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 24 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions³

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, le 28 Mars, 1870.

Par l'honorable M. Ryan :

1879.

23 mars—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er janvier, 1869, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et entre celui-ci et les autorités militaires impériales, sur le retrait entier ou partiel des troupes de Sa Majesté, stationnées en *Canada*. Aussi copie de toute correspondance sur le tranfert du gouvernement canadien de toutes ou de quelqu'une des places fortes actuellement occupées par les troupes de Sa Majesté en *Canada*, avec les munitions de guerre qui s'y trouvent ou qui se trouvent en quelque'autre lieu.

Interpellation par l'honorable M. Botsford :

“ “ Le gouvernement a-t-il reçu quelque information authentique sur la capture, l'emprisonnement et le procès à la *Rivière Rouge*, de certains sujets de la Reine appartenant au *Canada*, et le gouvernement a-t-il pris des mesures, et quelles mesures, pour faire relâcher ces personnes ?

Par l'honorable M. Hazen :

1870.

23 mars—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des dépêches du gouvernement de Sa Majesté faisant connaître la détermination qu'il a prise d'envoyer une partie des vaisseaux de Sa Majesté prêter leur aide aux autorités canadiennes dans la protection des pêcheries contre les empiétements des étrangers.

ORDRES DU JOUR.

Pour Jeudi, le 24 Mars, 1870.

PREMIER ITEM.

1870.

- 1 23 mars—*La Chambre de nouveau en comité* sur le (Bill E) Certificats des capitaines et seconds de navires.—(Hon. M. *Mitchell.*)
- 2 18 “ *Considération* du 1er rapport du comité conjoint sur le sujet de la publication des débats du Parlement.—(Hon. M. *Macpherson.*)
- 3 21 “ *Seconde lecture* (Bill L) Amendement de la loi concernant la cruauté envers les animaux.—(Hon. M. *Mitchell.*)
- 4 23 “ *Seconde lecture* (Bill K) Amendement de la loi d'Extradition.—(Hon. M. *Campbell.*)

No. 24.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mercredi, 23 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Jeudi, 24 Mars, 1870.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman)</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmo.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster* ; de *Charles Taylor*, maire, et autres de *Sarnia*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Price* ; d'*Edouard Dalkin* et *C. W. Wilson*, de la province de Québec.

Par l'honorable M. *Wilmot* ; de *J. W. Smith* et autres, du comté d'*York* dans la province du *Nouveau Brunswick*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; d'*E. Parent* et autres, commanditaires de la Banque du Peuple, de *Montréal*, dans la province de Québec.

Par l'honorable *Blake* ; de MM. *Bædecker* et *Shuberry* et autres, marchands, commerçants et autres faisant commerce dans la ville de *Berlin*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de *Thos. Barron*, recteur, et autres, du comté d'*Argenteuil* ;—et de *William O'Meara* et autres, du *Portage du Fort* dans la province de Québec.

Par l'honorable M. *Allan* ; d'*E. B. Eddy* et autres, du village et township de *Hull*, dans le comté d'*Ottawa*, et dans la province de Québec.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet du rapport et de la publication des débats du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Cranford*, il a été

Ordonné, u'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant la cruauté envers les animaux ” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des *Etats-Unis d'Amérique*.”

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : “ Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires.”

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Letellier de St. Just* du dit comité a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pourvoyant à l'organisation du département du secrétaire d'Etat des provinces."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 16 mars 1870, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant cette Chambre :—

1o Copie d'un acte passé par la législature du *Nouveau-Brunswick* en avril 1869, intitulé : "Acte relatif aux licences de mariage" et réservé pour la signification du plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général.

2o Copie des dépêches des lieutenant-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* depuis le 1er juillet 1867, sur le sujet des lois de mariage de ces provinces et des pouvoirs des lieutenant-gouverneurs d'émettre des licences de mariage, avec aussi les consultations des juriconsultes de la couronne dans ces provinces sur la question.

3o. Copie de la commission ou des instructions de la couronne donnant à Son Excellence le Gouverneur-Général le pouvoir d'accorder des licences pour la célébration du mariage en *Canada* et copie des délégations accordées à Son Honneur le colonel *Francis P. Harding*, ci-devant lieutenant-gouverneur et à Son Honneur *Lemuel A. Wilmot*, lieutenant-gouverneur actuel du *Nouveau-Brunswick* les autorisant à émettre des licences de mariage dans cette province

4o. La formule de la licence de célébration de mariage émise par Son Excellence le Gouverneur-Général ou ses députés nommés à cette fin au *Nouveau-Brunswick*.
Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que l'honorable M. *McClelan* soit substitué à l'honorable M. *McLelan* pour former partie du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dever*,
La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 28 Mars, 1870.

~~~~~

## AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, le 28 Mars, 1870.

Par l'honorable M. *Ryan* :

1870.

23 mars—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er janvier, 1869, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et entre celui-ci et les autorités militaires impériales, sur le retrait entier ou partiel des troupes de Sa Majesté, stationnées en *Canada*. Aussi copie de toute correspondance sur le transfert du gouvernement canadien de toutes ou de quelqu'une des places fortes actuellement occupées par les troupes de Sa Majesté en *Canada*, avec les munitions de guerre qui s'y trouvent ou qui se trouvent en quelqu'autre lieu.

Interpellation par l'honorable M. *Botsford* :

“ Le gouvernement a-t-il reçu quelque information authentique sur la capture, l'emprisonnement et le procès à la *Rivière Rouge*, de certains sujets de la Reine appartenant au *Canada*, et le gouvernement a-t-il pris des mesures, et quelles mesures, pour faire relâcher ces personnes ?

Par l'honorable M. *Hazen* :

1870.

23 mars—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des dépêches du gouvernement de Sa Majesté faisant connaître la détermination qu'il a prise d'envoyer une partie des vaisseaux de Sa Majesté prêter leur aide aux autorités canadiennes dans la protection des pêcheries contre les empiétements des étrangers.

ORDRE DU JOUR.

—o—

Pour Lundi, le 28 Mars, 1870.

1870.

- 1 22 mars—*Troisième lecture* (Bill I) phares, bouées et balises.—(Hon. M. *Mitchell*).
- 2 24 “ *Troisième lecture* (Bill L) Amendement de la loi concernant la cruauté envers les animaux.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 3 “ “ *Troisième lecture* (Bill K) Amendement de la loi d'extradition.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 4 “ “ *Troisième lecture* (Bill E) Certificats des capitaines et seconds de navires.—(Hon. M. *Mitchell*.)
- 5 11 “ Prise en considération du 2e rapport du comité spécial des comptes contingents.—(Hon. M. *Seymour*.)
- 6 10 “ *Deuxième lecture* (Bill J) Bill de divorce de *Martin*.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 7 24 “ *Deuxième lecture* (Bill M) Organisation du département du secrétaire d'Etat des provinces.—(Hon. M. *Campbell*.)
-
-

No. 25.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

*Jeudi, 24 Mars, 1870.***PROCES-VERBAUX**

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 9, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Lundi, 28 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Anderson,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Price,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman)</i>	<i>Malkiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmoit.</i>
<i>Cornier,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. McMaster* ; du conseil municipal du township de *Blantford*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Benson* ; de *Lucius S. Oille*, M. D., et autres, de la ville de *Ste. Catherine* ;—et de *James G. Currie*, maire, et autres, de la dite ville de *Ste. Catherine*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Odell* ; du recteur, des syndics et du comité paroissial de l'église cathédrale de *St. Luc*, dans la cité d'*Halifax*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *R. Trudeau*, président de la banque *Jacques Cartier*, et autres, de la cité de *Montréal* ;—et de *William Workman*, maire, et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de la corporation de la ville de *Port Hope* ;—et de *G. W. Taylor* et autres, du village de *Bell Ewart*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skéad* ; du conseil municipal du comté de *Renfrew* ;—de *P. A. Eagleson* et autres, de la cité d'*Ottawa* ;—d'*Allan J. Grant* et autres ;—de *John Cross* et autres, du comté de *Prescott*, dans la province d'*Ontario* ;—de *William O'Mara*, préfet, et autres, du comté de *Pontiac*, dans la province de *Québec* ;—et deux pétitions de la corporation de la cité d'*Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la banque des marchands d'*Halifax* ; demandant qu'il soit passé un acte pour augmenter son capital jusqu'à concurrence de quatre mille piastres.

De la compagnie des vapeurs de *Québec* et des ports du golfe ; demandant qu'il soit fait certains amendements à l'acte concernant le pilotage.

D'*Augustin Doyer* et autres, miliciens et autres blessés pendant la guerre américaine de 1812 ; demandant le paiement d'arrérages de pension.

De *G. G. Stevens*, maire, et autres, marchands, commerçants et autres faisant commerce dans le village de *Waterloo* ;—et de *G. C. Desaulles*, maire, et autres, marchands et commerçants de la cité et paroisse de *St. Hyacinthe*, dans la province de *Québec* ; demandant qu'il ne soit pas introduit de papier-monnaie fractionnel dans la Puissance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à certains cas y mentionnés " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " l'acte concernant les phares, bouées et balises."

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la cruauté envers les animaux " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des *Etats-Unis d'Amérique*." a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires " a été lu la troisième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit amendé comme suit :

Retranchez la treizième clause.

La question a alors été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur ic eux.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé " Acte pour faire droit à *John Robert Martin* "

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,

Lundi, 28 mars, 1870.

Je certifie par le présent que l'avis dans l'affaire *Martin*, pour un bill de divorce, a été affiché aux portes du Sénat durant quatorze jours, conformément à un ordre permanent de la dite Chambre.

J. F. TAYLOR,

Greffier du Sénat.

Alors *Richard Martin d'Hamilton*, dans le comté de *Wentworth*, avocat, a été appelé à la barre de la chambre, assermenté et examiné sur la signification qu'il a faite à *Sophia Stinson*, épouse du dit *John Robert Martin*, de la copie du bill et de l'avis du jour fixé pour la seconde lecture du dit bill, et a présenté en même temps à la barre de la chambre procès-verbal assermenté de la dite signification.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que l'examen du pétitionnaire à la barre du Sénat tant généralement que sur toute collusion ou connivence entre les parties soit pour le présent suspendu, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à faire cet examen.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Campbell* a alors proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*.

Que le dit bill pour faire droit à *John Robert Martin* soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la chambre s'est divisée, les noms ont été demandés, et ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan (London-</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>derry.)</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot.—33.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>	
<i>Christie,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Odell,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Letellier de St. Just.</i>	<i>Ryan.—18.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	
<i>Chapais,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et

La dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Allan, Dickey, Dickson, Hazen, McCrea, McCully, Ros, Sanborn* et *Campbell*, que ce comité fasse rapport avec toute la diligence possible, et ait le pouvoir d'envoyer quérir toutes personnes, pièces et records, et que l'ampliation des pièces de procédures jusqu'au jugement final de la cour des Plaids Communs pour le *Haut-Canada* maintenant la province d'*Ontario*, dans l'affaire *Martin vs Lount*, présentée au Sénat lors de la lecture de la pétition du dit *John Robert Martin*, soit renvoyée au dit comité.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division,

Contants :—33.

Non-contants :—18.

Résolue dans l'affirmative, et
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : "Acte pourvoyant à l'organisation du département du secrétaire d'Etat des Provinces" a été lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

L'honorable M. *Simpson* du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
28 mars 1870.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les impressions du Parlement a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Le comité recommande de faire réimprimer la correspondance et autres documents relatifs aux événements récents qui ont eu lieu dans les Territoires du Nord-Ouest pour l'usage des membres, à un nombre suffisant d'exemplaires pour en fournir quatre à chaque membre. Le comité recommande aussi de faire imprimer les documents suivants, savoir :

Message du gouverneur-général, transmettant copie d'une dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies sur le sujet de l'acte de la marine marchande coloniale de 1869.

Réponse à une adresse demandant un état des sommes payées sur le montant de \$20,000 voté à la dernière session pour faire face aux dépenses de la commission chargée de faire rapport sur l'assimilation des lois des provinces.

Message du gouverneur-général, transmettant une dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies, disant que Sa Majesté ne sera pas conseillée de désavouer certains actes passés par la législature de la Puissance, à la dernière session du Parlement, et appelant l'attention à la troisième section du chapitre 23 des dits actes. (Documents de la session, seulement.)

Réponse à une Adresse—Correspondance etc., au sujet de la légalisation, sous certaines conditions, des réimpressions en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

Le comité recommande aussi de ne pas faire imprimer les documents suivants :

Règlements et ordres pour la milice active de la Puissance du *Canada*.

Réponse à une Adresse—Correspondance etc., au sujet du retrait de la subvention accordée au vapeur qui faisait ci-devant le service entre l'*Ile du Prince Edouard*, *Pictou* et *Port Hood*, et du paiement d'une subvention à un vapeur voyageant entre l'*Ile du Prince Edouard*, *Pictou* et *Hawkesbury*, *Nouvelle-Ecosse*.

Réponse à une Adresse—Demandant copie du rapport du Capitaine *Beat*, *E. R.* et de *M. Grant*, *E. C.* sur la navigation de la rivière *St. Jean N. B.* etc., et tous autres papiers, pétitions et rapports sur la navigation de la dite rivière *St. Jean*.

Réponse à une Adresse—Etat de la dette publique de la ci-devant Province du *Canada*, en tant qu'elle a été réglée et déterminée entre les gouvernements intéressés.

Réponse à une Adresse—Correspondance concernant l'adoption d'un système uniforme de cours monétaire parmi les principales nations commerciales, etc.

Réponse à une Adresse—Copie de la commission de Son Excellence le gouverneur-général et des Instructions Royales qui l'accompagnent. La considération des documents suivants a été remise, savoir :

Réponse à une Adresse—Griefs de la *Nouvelle-Ecosse* au sujet de la confédération.

Réponse à une Adresse—Limites des eaux de pilotage, rétribution des pilotes, etc., dans chaque port de la Puissance.

Réponse à une Adresse—Soumissions, etc., impressions des départements.

Réponse à une Adresse—Correspondance au sujet des ouvrages soumis au droit de propriété littéraire.

J. SIMPSON,

Président pour le Sénat

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 29 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi, le 29 Mars, 1870.

Par l'honorable M. *McCully*:

1870.

29 mars—Que, par une humble adresse, Son Excellence soit priée de faire déposer devant le Sénat un état des jour et heure de l'arrivée et du jour de l'entrée en douane, au port d'Halifax, N.-E., du paquebot à vapeur *City of Brussels*, en ce présent mois de mars 1870, du but déclaré de sa relâche au dit port, du jour de son congé et de l'heure de son départ.

1870.

29 mars—Aussi, un état du nom du médecin visiteur du port d'*Halifax*, avec copie de toute correspondance entre ce médecin et le capitaine, les officiers ou les agents du dit steamer, ou les autorités de la ville, au sujet du débarquement de passagers ou de la relâche ou entrée de ce bâtiment au port d'*Halifax*.

“ De plus, si lors de l'arrivée il y avait un ou plusieurs passagers malades sur le dit steamer, mention de ce fait, ainsi que des noms de ces passagers, de leur nationalité et de leur provenances; s'ils ont été mis à terre, mention des motifs de leur débarquement à *Halifax*.—Dire la nature de la maladie, par l'ordre de qui les malades ont été débarqués, les noms de ceux à qui ont les remis, quand, où et de quelle manière cela a eu lieu, avec tous les détails; le temps et le lieu où le *City of Brussels* a été visité pour la première fois par le dit médecin, si le steamer avait une patente nette de santé à son arrivée et à son départ; s'il a reçu ordre de faire quarantaine à *Halifax*, sinon, pour quelle raison; le nom du pilote qui a conduit à port le dit steamer; s'il a représenté au capitaine un exemplaire imprimé de l'acte de la quarantaine et de la salubrité (1868) et les règlements du 23 mai 1886, faits en exécution de cet acte; si le pilote savait qu'il y avait à bord un cas de petite vérole ou autre maladie contagieuse, et, s'il le savait, pourquoi il n'a pas donné ordre de mettre le bâtiment en quarantaine.

ORDRE DU JOUR.

Pour Mardi, le 29 Mars, 1870.

1870.

29 mars.—*Prise en considération* du 1er rapport du comité conjoint de la publication d'un compte rendu des débats du parlement.—(Hon. M. *Macpherson*.)

No. 26.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Lundi, 28 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. E. TAYLOR, 9, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mardi, 29 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Anderson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman)</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	

PRIÈRES :

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux expire aujourd'hui.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir les rapports de comités permanents ou spéciaux concernant des bills privés soit prolongé jusqu'au sixième jour d'avril prochain.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bureau* ; de l'honorable *J. A. Berthelot* et autres, actionnaires commanditaires de la Banque du Peuple.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de *John Rogers* et autres, du comté de *Prescott* ;—et de *C. P. Treadwell* et autres, du township de *Longueil*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; d'*Henry Bulmer* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Skead* ; de la corporation de la cité d'*Ottawa* ;—de la chambre de commerce de la cité d'*Ottawa* ;—de *John Rochester, junior*, et autres ; et *J. B. Guérard* et autres, de la cité d'*Ottawa*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

D'*E. B. Eddy* et autres, du village et township de *Hull*, dans la province de *Québec* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer urbain lui soit accordée.

D'*Edouard Dalkin* ;—et *C. W. Wilson*, de la province de *Québec* ; demandant que le droit imposé sur la faïence importée soit augmenté.

De *J. W. Smith* et autres, du comté d'*York* dans la province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant qu'il soit fait des amendements à la loi concernant les brevets d'invention.

D'*E. Parent* et autres, commanditaires de la Banque du Peuple ; demandant qu'il soit fait certains amendements dans la nouvelle charte de la dite banque.

De *Thomas Barron*, préfet, et autres, du comté d'*Argenteuil*, dans la province de *Québec* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

De Messieurs *Baedecker* et *Strubing* et autres, de la ville de *Berlin* ;—de *Charles Taylor*, maire, et autres, de *Sarnia*, dans la province d'*Ontario* ;—et de *William O'Meara* et autres, de *Portage du Fort*, dans la province de *Québec* ; demandant séparément qu'il ne soit pas introduit de papier monnaie fractionnel dans la Puissance.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 22 Mars 1870, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant le Sénat copie de toutes pétitions adressées au gouvernement ou à quelque département, et de toute correspondance qu'ils ont pu avoir relativement au pilotage obligatoire.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la Session.)

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour mieux protéger les hardes et effets des matelots de la flotte de Sa Majesté."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ritchie*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire déposer devant le Sénat un état des jour et heure de l'arrivée et du jour de l'entrée en douane au port d'*Halifax, N.-E.*, du paquebot à vapeur *City of Brussels*, en ce présent mois de mars 1870, du but déclaré de sa relâche au dit port, du jour de son congé et de l'heure de son départ.

Aussi, un état du nom du médecin visiteur du port d'*Halifax*, avec copie de toute correspondance entre ce médecin et le capitaine, les officiers ou les agents du dit steamer, ou les autorités de la ville, au sujet du débarquement de passagers ou de la relâche ou entrée de ce bâtiment au port d'*Halifax*.

De plus, si lors de l'arrivée il y avait un ou plusieurs passagers malades sur le dit steamer, mention de ce fait, ainsi que des noms de ces passagers, de leur nationalité et de leur provenances; s'ils ont été mis à terre, mention des motifs de leur débarquement à *Halifax*.—Dire la nature de la maladie, par l'ordre de qui les malades ont été débarqués, les noms de ceux à qui ont les a remis, quand, où et de quelle manière cela a eu lieu, avec tous les détails; le temps et le lieu où le *City of Brussels* a été visité pour la première fois par le dit médecin, si le steamer avait une patente nette de santé à son arrivée et à son départ; s'il a reçu ordre de faire quarantaine à *Halifax*, sinon, pour quelle raison; le nom du pilote qui a conduit à port le dit steamer; s'il a représenté au capitaine un exemplaire imprimé de l'acte de la quarantaine et de la salubrité (1868) et les règlements du 23 mai 1868, faits en exécution de cet acte; si le pilote savait qu'il y avait à bord un cas de petite vérole ou autre maladie contagieuse, et, s'il le savait, pourquoi il n'a pas donné ordre de mettre le bâtiment en quarantaine.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour continuer et rendre permanents certains actes et parties d'actes de la province du *Nouveau-Brunswick*, concernant la force de police de la paroisse de *Portland* dans les cité et comté de *St. Jean*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. *Bureau* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concernant les sociétés en commandite qui font le commerce de banque ou d'assurance."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet du rapport et de la publication des débats du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant le cabotage canadien."

Et aussi le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine;" et informer cette Chambre que les Communes ont passé les dits bills sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 30 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

ORDRES DU JOUR.

Pour Mercredi, le 30 Mars, 1870.

1870.

- | | | |
|---|----|--|
| 1 | 28 | mars.— <i>Seconde lecture</i> du bill (des Communes) pour étendre à certains cas les pouvoirs des arbitres officiels.—(Hon. M. Campbell.) |
| 2 | “ | “ <i>Comité-général</i> relativement au bill (M) portant organisation du département du Secrétaire d'Etat des provinces.—(Hon. M. Campbell.) |
| 3 | “ | “ <i>Prise en considération</i> du quatrième rapport du comité conjoint des impressions. (M. Simpson.) |
-

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

DU CANADA

SEANCES DU SENAT
PROCES-VERBAUX

Mars 29 Mars 1910

par le Sénat, le 17 Mars 1910

No. 31

OTTAWA

Imprimé par J. H. Gagnier, 51 et 53, rue St-Joseph

1910

Nc. 27.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mardi, 29 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DBS

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 9, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mercredi, 30 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	

PRIÈRES :

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir des pétitions concernant des bills privés expire aujourd'hui.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Bureau* ; de *François Armand* et autres, actionnaires commanditaires de La Banque du Peuple (Limité).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du conseil municipal du township de *Blanford*, dans la province d'*Ontario*; demandant qu'il soit fait certains amendements au tarif.

Du recteur, des syndics, et du comité paroissial de l'église cathédrale de *St. Luc*, dans la cité d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle Ecosse*; demandant la passation d'un acte pour rendre applicable à toutes les parties de la Puissance, l'acte de la ci-devant province du *Canada* 19 et 20 *Victoria*, chap. 141; intitulé: " Acte pour autoriser les membres " de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande en *Canada*, à s'assembler en synode."

De la corporation de la ville de *Port Hope*, dans la province d'*Ontario*; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer " La compagnie du canal d'*Ontario* et *Erié*."

De *I. W. Taylor* et autres, du village de *Bell Ewart*, dans la province d'*Ontario*; demandant qu'il soit fait certains amendements à la loi concernant les brevets d'invention.

Du conseil municipal du comté de *Renfrew*, dans la province d'*Ontario*; demandant la construction d'un canal devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du fleuve *St. Laurent*.

De la corporation de la cité d'*Ottawa*;—et de *P. A. Eagleson* et autres, de la cité d'*Ottawa*; demandant séparément qu'il ne soit pas passé d'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer urbain de la cité d'*Ottawa*.

De *Allan J. Grant* et autres;—*John Cross* et autres, du comté de *Prescott*, dans la province d'*Ontario*;—de *William O'Mara*, préfet, et autres, du comté de *Pontiac*, dans la province de *Québec*;—et de la corporation de la cité d'*Ottawa*; demandant séparément que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

De *James G. Currie*, maire, de la ville de *St. Catharines*, dans la province d'*Ontario*; demandant que l'on complète le canal *Welland* en lui faisant atteindre le niveau du lac *Erié*; aussi qu'on le mette en bon état de réparation dans toute son étendue, et que l'on commence aussitôt que les finances de la Puissance le permettront, à creuser ce canal et à améliorer les canaux du *St. Laurent*.

De *R. Trudeau*, président de " La Banque *Jacques Cartier* " et autres, de la cité de *Montréal*;—de *William Workman*, maire, et autres, de la dite cité de *Montréal*;—et de *Lucius S. Oille*, *M. D.* et autres, de la ville de *St. Catharines*, dans la province d'*Ontario*; demandant séparément qu'il ne soit pas introduit de papier monnaie fractionnel dans la Puissance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte pour faciliter l'apposition du seing aux commissions de milice " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à certains cas y mentionnés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pourvoyant à l'organisation du département du " secrétaire d'Etat des Provinces."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Botsford* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

L'honorable M. *Simpson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Reesor*,

Que le dit rapport soit adopté.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 4 mars, 1870, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport et des observations du juge en chef du *Nouveau Brunswick* et du barreau de cette province sur le sujet du bill proposé pour constituer une cour d'appel ; ainsi que toute correspondance échangée avec des juges ou des fonctionnaires publics sur ce sujet.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Reesor*,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 31 Mars, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

Pour Vendredi, le 1er Avril, 1870.

Par l'honorable M. *Wilmot* :

1870.

30 mars.—Qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes publics et en faire rapport, et que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

Interpellation par l'honorable M. *Odell* :

“ “ Pourquoi on n'a pas opéré une réduction de la taxe du port étranger dans le *Nouveau-Brunswick*, depuis le 1er janvier 1870, comme pour d'autres parties de la Puissance, égale à celle alors opérée sur le port de voie de mer? Et quand sera-t-il donné des instructions à cette fin?

Interpellation par l'honorable M. *Odell* :

“ “ A-t-il été ou doit-il être pris des mesures pour réduire la taxe d'enregistrement des lettres à destination du Royaume-Uni, laquelle excède maintenant le prix du port, tandis qu'avant la réduction du port de voie de mer, elle était moindre de $4\frac{1}{2}$ centins?

No. 28.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mercredi, 30 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 9, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Jeudi, 31 Mars, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Skead* ; de *C. W. Hamelin* et autres ;—de *T. O. Steele*, et autres ; de *P. H. Molloy*, et autres ;—de *John Ryan* et autres ;—et de *William Bradley*, *Reeve*, et autres ;—du comté de *Prescott*, dans la Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de la chambre de commerce de la ville de *Brantford*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De l'honorable *J. A. Berthelot* et autres, actionnaires commanditaires de la Banque du Peuple ; demandant qu'il soit introduit certains amendements dans la nouvelle charte de la dite banque.

D'*Henry Bulmer* et autres, de la cité de *Montréal* ;—et de *John Rogers* et autres, du comté de *Prescott*, dans la province d'*Ontario* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

De *C. P. Treadwell* et autres, du township de *Longueuil*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit fait des amendements à la loi concernant les brevets d'invention.

De la corporation de la cité d'*Ottawa* ;—et de la chambre de commerce de la dite cité d'*Ottawa* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour incorporer la compagnie de transport du bois de construction de *Québec* et d'*Ottawa*.

De *John Rochester*, junior, et autres ;—et de *J. B. Guérard* et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant séparément qu'il ne soit pas passé d'acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer urbain de la cité d'*Ottawa*.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du deuxième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de la Chambre des Communes pour la présente session, et de faire rapport sur iceux.

L'honorable M. *Seymour* a proposé, secondé par l'honorable M. *Dickson*.
Que le dit rapport soit adopté.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été sur division résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour mieux protéger les hardes et effets des matelots de la flotte de Sa Majesté " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels " à certains cas y mentionnés. "

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wilmot* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour faciliter l'apposition du seing aux commissions de milice. " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour autoriser la cour de police de la cité d'*Halifax* à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école industrielle d'*Halifax*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hazen*.

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 1er Avril, 1870.

~~~~~

## AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

—o—

Pour Vendredî, le 1er Avril, 1870.

Par l'honorable M. *Hazen* :

1870.

23 mars—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des dépêches du gouvernement de Sa Majesté faisant connaître la détermination qu'il a prise d'envoyer une partie des vaisseaux de Sa Majesté prêter leur aide aux autorités canadiennes dans la protection des pêcheries contre les empiétements des étrangers.

Par l'honorable M. *Wilmot* :

1870.

30 mars.—Qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes publics et en faire rapport, et que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

Interpellation par l'honorable M. *Odell* :

“ “ Pourquoi on n'a pas opéré une réduction de la taxe du port étranger dans le *Nouveau-Brunswick*, depuis le 1^{er} janvier 1870, comme pour d'autres parties de la Puissance, égale à celle alors opérée sur le port de voie de mer? Et quand sera-t-il donné des instructions à cette fin?

Interpellation par l'honorable M. *Odell* :

“ “ A-t-il été ou doit-il être pris des mesures pour réduire la taxe d'enregistrement des lettres à destination du Royaume-Uni, laquelle excède maintenant le prix du port, tandis qu'avant la réduction du port de voie de mer, elle était moindre de $4\frac{1}{2}$ centins?

Interpellation par l'honorable M. *Odell* :

“ “ Quelle nécessité y a-t-il d'exiger que tous les mandats d'articles d'argent à destination ou venant de la *Nouvelle-Ecosse* soient exprimés en sterling, et pourquoi paient-ils une commission beaucoup plus élevée que les mandats des autres parties de la Puissance? Par exemple, pourquoi un mandat de \$10 sur la *Nouvelle-Ecosse* doit payer 25 centins de commission, tandis qu'un mandat semblable sur les autres parties de la Puissance ne paie que cinq centins?

Par l'honorable M. *Hazen* :

“ “ Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la pétition ou des représentations de certains banquiers et autres d'*Halifax* contre l'adoption du projet, annoncé par le Gouvernement le 1^{er} mars dernier, d'assimiler le cours monétaire de la *Nouvelle-Ecosse* à celui du *Nouveau-Brunswick* et des autres provinces, et de débarrasser le *Nouveau Brunswick* de la circulation du papier déprécié de la *Nouvelle-Ecosse*.

ORDRES DU JOUR.

Pour Vendredi, le 1er Avril, 1870.

1870.

- 1 29 mars.—*Seconde lecture* du (Bill O) concernant le bill de police du *Nouveau-Brunswick*.—(Hon. M. Campbell.)
- 2 31 “ *Comité général* au sujet du (Bill N) concernant les hardes et effets des marins.
—(Hon. M. Campbell.)

NO. 29.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Jundi, 31 Mars, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCS DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 9, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SENAT
DU CANADA.

Vendredi, 1er Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malkiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferguson* ; de Messieurs *Chas. Robin* et cie, et autres, de *Caraquette Shippegan*, dans le comté de *Gloucester*, dans la province de *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de l'association de la halle au blé de *Montréal*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; de *Donald Cameron*, maire, et autres, de la ville de *Windsor*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Benson* ; de *John C. Kirkpatrick* et autres, du village de *Chippewa* dans le comté de *Welland*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead* ; du conseil municipal du comté de *Renfrew*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *François Armand* et autres, actionnaires commanditaires de la Banque du Peuple ; demandant qu'il soit introduit certains amendements dans la nouvelle charte de la dite banque.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, " à imposer et percevoir des droits de havre, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du tunnel de la rivière *Détroit*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Hazen* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copies des dépêches du gouvernement de Sa Majesté faisant connaître la détermination qu'il a prise d'envoyer une partie des vaisseaux de Sa Majesté prêter leur aide aux autorités canadiennes dans la protection des pêcheries contre les empiétements des étrangers.

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

L'honorable M. *Wilmot* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

Qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes publics et en faire rapport, et que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

Après débats,

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la cruauté envers les animaux."

Et aussi le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des *Etats-Unis d'Amérique* ” et informer cette Chambre que les Communes ont passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte relatif à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* et à celle du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Hazen* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la pétition ou des représentations de certains banquiers et autres d'*Halifax* contre l'adoption du projet, annoncé par le gouvernement le 1er mars dernier, d'assimiler le cours monétaire de la *Nouvelle-Ecosse* à celui du *Nouveau-Brunswick* et des autres provinces, et de débarrasser le *Nouveau-Brunswick* de la circulation du papier déprécié de la *Nouvelle-Ecosse*.

Après débats,

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour continuer et rendre permanents certains actes et parties d'actes de la province du *Nouveau-Brunswick*, concernant la force de police de la paroisse de *Portland* dans les cité et comté de *St. Jean* ” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : “ Acte pour mieux protéger les hardes et effets des matelots de la flotte de Sa Majesté.”

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Burnham* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 4 Avril, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, le 4 Avril, 1870.

Interpellation par l'honorable M. *McCully* :

Le gouvernement anglais se prépare-t-il à envoyer un corps de mille hommes avec une batterie de canons d'acier, à la *Rivière Rouge* pour y faire respecter son autorité, comme l'annoncent les journaux anglais et canadiens ?—A-t-on des informations assez sûrs pour être fondé à espérer que le gouvernement impérial fait des préparatifs dans le dessein de maintenir l'ordre et de protéger la vie et la propriété dans le territoire de la *Rivière Rouge* ?

Interpellation par l'honorable M. *Letellier de St. Just* :

- 1o Le gouvernement canadien a-t-il fait au gouvernement américain des ouvertures ou propositions tendantes à conclure un traité par lequel les produits des deux pays, soit bruts, soit manufacturés, seraient admis francs de droits ou à des conditions également favorables par les deux pays ?
- 2o Le gouvernement canadien a-t-il reçu quelque communications du gouvernement américain lui faisant connaître qu'il soit disposé à conclure un traité de cette nature ? sinon, quelles sont les propositions qui ont été faites entre les deux pays ? et quand ont-elles été faites ?
- 3o Où se sont rendues les dites négociations ? Sont-elles abandonnées ? si elles ne sont pas interrompues, que peut-on en augurer ?
- 4o Le gouvernement américain a-t-il fait au gouvernement canadien des ouvertures au sujet d'un traité de commerce ? Quelle est la nature de ces ouvertures ? Ont-elles été acceptées ou bien rejetées ? dans ce dernier cas, pourquoi les a-t-on rejetées ?

Pour Mardi, le 5 Avril 1870.

Interpellation par l'honorable M. *Locke* :

Le gouvernement a-t-il reçu des informations de l'ambassadeur anglais à *Washington* ou d'une autre source, relativement à la conclusion d'un traité de entre le gouvernement des *Etats-Unis* et celui de l'*Ile du Prince-Edouard* ?

Par l'honorable M. Reesor :

A-t-il été fait jusqu'ici par Sa Majesté un transfert formel des Territoires du Nord Ouest à la Puissance du Canada ? Si ce transfert n'a pas encore été fait, a-t-il été convenu entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien d'une époque pour l'effectuer ?

Le gouvernement se propose-t-il d'envoyer des troupes dans les dits Territoires pour établir l'ordre et protéger la vie et la propriété des sujets loyaux de cette région ?

Le gouvernement impérial et la compagnie de la Baie d'Hudson, ou l'un ou l'autre a-t-il offert de supporter les frais, ou quels frais et quelle partie des frais, que peut entraîner la conduite nécessaire au transfert paisible des dits Territoires, ou le gouvernement impérial est-il convenu d'envoyer des troupes en son nom et à ses frais pour cet objet, ou a-t-il promis au gouvernement du Canada des secours en hommes et en armes, et dans quelle proportion est-il disposé à prêter de tels secours ?

ORDRE DU JOUR.

Pour Lundi, le 4 Avril, 1870.

1870.

- 1 31 mars.—*Troisième lecture* —(Bill de la Chambre des Communes) Arbitres officiels—(Honorable M. Campbell.)
- 2 “ “ *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Signatures des commissions de milice.—(Hon. M. Campbell.)
- 3 1e Avril.—*Troisième lecture* (Bill N) protection des hardes des matelots de la marine royale.—(Honorable M. Campbell.)
- 4 29 mars.—*Considération* du 1er rapport sur la publication d'un compte-rendu des débats du parlement.—(Honorable M. MacPherson.)
- 5 31 “ *Seconde lecture* (Bill Q) Jeunes délinquants à Halifax.—(Hon. M. Campbell.)
- 6 1e avril.—*Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Droits dans le havre de Collingwood.—(Honorable M. McMaster.)
- 7 “ “ *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie du tunnel de la rivière Détroit.—(Honorable M. McMaster.)
- 8 “ “ *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes,) chemins de fer du Grand Tronc et de Buffalo et du Lac Huron.—(Honorable M. Ferrier.)
- 9 “ “ *Comité de toute la Chambre* sur le (Bill O).—Force de police du Nouveau-Brunswick.—(Honorable M. Campbell.)

No. 30.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Vendredi, 1er Avril 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 9, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SENAT
DU CANADA.

Lundi, 4 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	

PRIÈRES :

Ordonné, que les étrangers se retirent de la Chambre et que les portes soient closes.

Ordonné, que les portes soient ouvertes.

L'honorable Président a présenté à la Chambre la communication suivante :

A l'honorable M. le Président du Sénat.

MONSIEUR,—Nous regrettons d'avoir à vous signaler la situation étrangère dans laquelle se trouvent, par rapport à la Bibliothèque, les membres du Sénat parlant la langue française.

Il n'y a dans la bibliothèque que deux employés à solde du Sénat, M. *Todd* et un messenger.

M. *Todd* ne parlant pas la langue française, il ne se trouve, par conséquent, aucune personne dont un Sénateur, parlant la langue française, ait le droit de requérir les services, lorsqu'il veut avoir quelques informations au sujet des livres qui composent la bibliothèque.

Il lui faudrait s'adresser à un employé de la Chambre des Communes, qui, tout en se prêtant peut être par courtoisie à se rendre utile, peut néanmoins nous faire sentir qu'il n'est tenu à aucune obligation vis-à-vis des membres du Sénat, et de plus serait tenu de nous laisser de côté au cas qu'un membre de la Chambre des Communes viendrait requérir ses services.

Nous vous soumettons la chose, espérant qu'il sera adopté quelque procédé pour remédier à cette anomalie blessante pour nous.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

Vos obéissants serviteurs.

E. H. J. DUCHESNAV,	L. DUMOUCHEL,
L. LACOSTE,	J. B. GUÉVREMONT,
C. CORMIER,	C. MALHIOT,
L. RENAUD,	J. F. ARMAND,
L. LETELLIER,	L. A. OLIVIER.

SÉNAT, 2 avril 1870.

Ordonné, qu'elle reste sur la table,

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la dite communication soit renvoyée au comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *C. W. Hamelin* et autres ;—de *T. O. Steel* et autres ;—de *P. H. Molloy* et autres ;—de *John Ryan* et autres ;—et de *William Bradley*, Reeve, et autres ;—du comté de *Prescott*, dans la province d'*Ontario* ; demandant séparément que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

De la chambre de commerce de la ville de *Brantford*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il ne soit pas introduit de papier-monnaie fractionnel dans la Puissance.

L'honorable M. *Reesor*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

2 Avril 1870.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de présenter son cinquième rapport, lequel est comme suit :—

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

Règles et règlements faits par Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, en conformité des dispositions de l'acte 32 et 33 *Victoria*, ch. 29, et devant être observés dans l'exécution de la sentence de mort dans chaque prison, etc., etc. ;

Réponse à une Adresse demandant copie des soumissions envoyées en vertu de l'acte de la dernière session pour les divers services des impressions pour les départements, etc., etc. ;

Réponse supplémentaire à une Adresse demandant un état indiquant les noms des entrepreneurs du chemin de fer intercolonial qui ont abandonné leurs contrats, etc., etc.

Etat des recettes et dépenses de la police du havre de *Montréal* et *Québec* pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1869 (comme documents de la session seulement) ;

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à une Adresse demandant la correspondance entre les gouvernements d'*Ontario* et de *Québec* et celui de la Puissance au sujet du règlement des comptes entre ces gouvernements, etc. ;

Réponse à une Adresse demandant des informations au sujet des lois sur le mariage des Provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le recensement." auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser la ville de *Belleville* à imposer et percevoir des droits de havre et "pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, Que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du grand chemin de fer occidental," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : Acte pour étendre les pouvoirs des "arbitres officiels à certains cas y mentionnés," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour faciliter l'apposition du seing aux commissions de milice," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour mieux protéger les "hardes et effets des matelots de la flotte de Sa Majesté," a été, lu la troisième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit amendé comme suit :—

Page 2, ligne 25, retranchez le premier "ou" et insérez : "sous le présent acte ou autrement pour tout offense poursuivable par cette voie et punissable par conviction "sommaire sous le présent acte, ou n'empêchera personne".

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour autoriser la cour de "police de la cité d'*Halifax* à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école "industrielle d'*Halifax*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour autoriser la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer et percevoir des droits de havre, et pour d'autres fins."

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du tunnel de la rivière *Détroit* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada* et à celle du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de maintenir en vigueur et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la province du *Nouveau-Brunswick*, relatif au corps de police de la paroisse de *Portland*, cité et comté de *St. Jean*.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Blake* a fait rapport, du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés

Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*).

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 5 Avril, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi, le 5 Avril 1870.

Interpellation par l'honorable M. *Locke* :

1870.

1er avril—Le gouvernement a-t-il reçu des informations de l'ambassadeur anglais à *Washington* ou d'une autre source, relativement à la conclusion d'un traité de commerce entre le gouvernement des *Etats-Unis* et celui de l'*Ile du Prince-Edouard* ?

Par l'honorable M. *Reesor* :

“ “ A-t-il été fait jusqu'ici par Sa Majesté un transfert formel des Territoires du *Nord Ouest* à la Puissance du *Canada* ? Si ce transfert n'a pas encore été fait, a-t-il été convenu entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien d'une époque pour l'effectuer ?

Le gouvernement se propose-t-il d'envoyer des troupes dans les dits Territoires pour établir l'ordre et protéger la vie et la propriété des sujets loyaux de cette région ?

Le gouvernement impérial et la compagnie de la *Baie d'Hudson*, ou l'un ou l'autre a-t-il offert de supporter les frais, ou quels frais et quelle partie des frais, que peuvent entraîner les mesures nécessaires au transfert paisible des dits Territoires, ou le gouvernement impérial est-il convenu d'envoyer des troupes en son nom et à ses frais pour cet objet, ou a-t-il promis au gouvernement du *Canada* des secours en hommes et en armes, et dans quelle proportion est-il disposé à prêter de tels secours ?

Pour Mercredi, le 6 Avril, 1870.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* :

1870.

1er avril.—Que. par une humble adresse, Son Excellence soit priée de faire déposer devant le Sénat, un état détaillé indiquant le nombre des proclamations, avis, règlements, demandes de soumissions, et autres pièces officielles qui ont été insérés, par ordre du Gouvernement ou de ses officiers, employés ou commissaires dans le cours de la dernière année fiscale, 1. dans les journaux canadiens, 2. dans les journaux étrangers ; aussi un état des sommes payées ou à payer pour les dites insertions.

Interpellation par l'honorable M. *Hazen* :

“ “ S'il sera pris des mesures pour protéger les pêcheries qui avoisinent *Campobello* et celles du bas de la Baie de *Fundy* qui sont dans le voisinage immédiat des *Etats-Unis* ?

Interpellation par l'honorable M. *Hazen* :

Si le département de la marine et des pêcheries a donné des ordres ou des instructions concernant la tenture de claies sur les rivages en *Canada*, ou la protection des droits de propriété sur les dits rivages ; et quels sont ces ordres et instructions.

ORDRE DU JOUR.

Pour Mardi, le 5 Avril, 1870.

1870.

- 1 4 avril.—*Troisième lecture* du (Bill O) Bill de police du *Nouveau-Brunswick*.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 2 “ “ *Deuxième lecture* du Bill des Communes : chemin de fer de jonction de *Mont-réal* et *Champlain*.—(Hon. M. *Ferrier*.)
- 3 “ “ *Deuxième lecture* du Bill des Communes : droits de port de *Belleville*.—(Hon. M. *Ross*.)
- 4 “ “ *Deuxième lecture* du Bill des Communes : amendement aux actes de la *Compagnie* du *Grand-Occidental*. (Hon. M. *McMaster*.)
- 5 “ “ *Comité général* : (Bill Q) concernant les jeunes délinquants à *Halifax*.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 6 “ “ *Deuxième lecture* du Bill des Communes : droits de port de *Collingwood*.—(Hon. M. *McMaster*.)

No. 31.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Lundi, 4 Avril 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 9, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mardi, 5 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster* ; de la chambre de commerce de *Guelph*.

Par l'honorable M. *Guévremont* ; de *L. Turcotte* et autres, de la seigneurie de *Sorel*, dans les comté et district de *Richelieu*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; de l'honorable *P. U. Archambault* et autres ;—d'*Angus Cameron* et autres ;—d'*Edm. John Senkler* et autres ;—et de *J. B. Duncan* et autres, actionnaires commanditaires de la Banque du Peuple.

Par l'honorable M. *Guévremont* ; d'*H. Armand* et autres, actionnaires commanditaires de la Banque du Peuple.

Par l'honorable M. *Shead* ; de *John Wigelsworth* et autres, de *Renfrew nord*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De MM *Chas. Robin* et Cie., de *Caraquette* et *Shippegan*, dans le comté de *Gloucester*, dans la province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant que l'on creuse le chenal et que l'on construise un brise-lames à l'entrée sud du havre de *Shippegan*.

De l'association de la halle au blé de *Montréal* ; demandant qu'il ne soit pas adopté de mesures de représailles au sujet de nos relations commerciales avec les *États-Unis*, mais qu'elles restent libres de toutes nouvelles restrictions.

Du conseil municipal du comté de *Renfrew* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée, à condition qu'il soit inséré dans le bill une clause pourvoyant à ce que la compagnie commence ses opérations sur cette partie du chemin comprise entre *Sand Point* et *Pembroke*, dans deux ans de la passation du bill, et ne complète pas moins de quinze milles du dit chemin chaque année jusqu'à ce que toute cette partie du dit chemin soit complétée.

De *Donald Cameron*, maire, et autres, de *Windsor*, et de *John C. Kirkpatrick* et autres, du village de *Chippewa*, dans le comté de *Welland* et province d'*Ontario* ; demandant séparément qu'il ne soit pas introduit de papier-monnaie fractionnel dans la Puissance.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport de la compagnie du chemin de fer du Nord pour l'année finissant le 31 décembre 1869.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session.*)

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

5 avril 1870.

Le Comité des Ordres permanents et [des bills privés] a l'honneur de présenter son cinquième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et s'est assuré qu'il en a été donné des

avis suffisants dans chaque cas, savoir : de *B. B. Osler*, de la ville de *Dundas*, dans le comté de *Wentworth*, province d'*Ontario*, demandant la passation d'un acte pour lui accorder le droit exclusif d'exploiter pendant un certain nombre d'années une certaine invention appelée : "Pulvériseur *Carr*," de la compagnie de chemin de fer central du *Canada*, demandant la passation d'un acte aux fins de prolonger le terme dans lequel doit être terminé le dit chemin de fer, aussi pour accorder le pouvoir au dit chemin de fer de se fusionner avec d'autres compagnies qui ont des droits sur le parcours de sa ligne, de prolonger le dit chemin de fer, jusqu'au lac *Huron* et de faire des réglemens qui accordent aux porteurs de bons le droit exclusif de vote ; de *Jean Giroux* et autres, pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous, demandant des amendements à l'acte qui incorpore les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous.

Sur le bill intitulé : "Acte pour autoriser la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer et percevoir des droits de havre, à l'embouchure de la *Rivière aux Castors*, et pour d'autres fins," votre comité a trouvé l'avis donné suffisant.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *B. Pomroy* et autres de *Sherbrooke*, Province de *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer international de *St. François* et *Mégantic*," et a constaté que l'avis n'a pas eu la durée voulue : votre comité recommande cependant de suspendre la cinquante-unième règle dans ce cas-ci, vu que, comme comité des bills privés, il pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la banque des marchands d'*Halifax*, demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à faire des appels de fonds jusqu'à concurrence de quatre cent mille piastres, et est d'opinion que cette pétition n'est pas de nature à nécessiter la publication de l'avis.

Votre comité désire appeler l'attention de la Chambre sur le fait que les 71e et 72e règles de cette Chambre veulent que "le greffier du bureau des bills privés" remplisse certains devoirs.

Ces devoirs cependant n'ont été assignés à aucun des commis du Sénat, et votre comité recommande que *M. Neil W. McLean* remplisse les devoirs de cette charge en sus de ce qu'il peut avoir à faire comme l'un des commis du Sénat,

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE.

Président.

Sur motion de l'honorable *M. Ritchie*, secondé par l'honorable *M. Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *M. Reesor*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,

4 Avril 1870.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les impressions du Parlement a l'honneur de faire son sixième rapport.

Le comité recommande de faire imprimer les documents suivants :

Réponse à une adresse—Plans et explorations de l'ingénieur en chef et de ses aides au sujet de la construction d'un havre de refuge sur le lac *Érie* et sur le lac *Huron* (sans les cartes).

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes chargé de faire une enquête sur les circonstances qui se rattachent au paiement non autorisé de la somme de \$20,000 à feu *Sir Allan McNab*, pour l'acquisition ostensible de certains terrains à *Hamilton* (en abrégé et seulement pour les documents de la session.)

Le comité recommande aussi de ne pas faire imprimer les documents suivants :

Réponse à une adresse—Etat indiquant la limite des eaux de pilotage, le tarif des pilotes et le nombre de pilotes de chaque port de la Puissance.

Réponse à une adresse—Pétitions et correspondance au sujet du pilotage obligatoire. Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer international de *St. François* et "*Mégantic*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte du pénitencier de 1868 "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le cautionnement que doivent donner les officiers du *Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le parjure."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son Greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal à navires devant "relier les eaux du lac *Champlain* à celles du fleuve *Saint-Laurent*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 21 mars 1870, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état contenant les renseignements suivants :

1o. Le montant payé annuellement comme compensation en vertu de l'acte seigneurial refondu, à cette partie du township de *Whitworth* incluse et comprise dans la paroisse de

St. Antonin, comté de *Témiscouata*, telle qu'érigée civilement ou canoniquement, depuis que cette partie du dit township a droit de toucher cette indemnité.

2o. À qui et quand cette compensation a été payée.

3o. Comment et de quelle manière cette compensation a été dépensée, et par qui, en vertu de quels ordres ou autorité ; avec indication des améliorations effectuées ou qu'on se propose d'effectuer, et dans quels endroits,—les améliorations faites totalement ou partiellement dans la partie de la dite paroisse enclavée dans le dit township devant être distinguées de celles qui ont été faites dans la partie comprise dans la seigneurie.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de maintenir en vigueur et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la province du *Nouveau-Brunswick*, relatif au corps de police de la paroisse de *Portland*, cité et comté de *St. Jean*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de *Champlain*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour autoriser la ville de *Belleville* à imposer et percevoir des droits de havre, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du grand chemin de fer occidental."

L'honorable M. *McMaster* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour autoriser la cour de police de la cité de *Halifax* à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école industrielle de *Halifax*."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Mulhollot* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour autoriser la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer et percevoir des "droits de havre, à l'embouchure de la *Rivière aux Castors*, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que les noms des honorables MM. *Ross* et *Bureau* soient ajoutés au comité permanent des banques, du commerce et des chemins de fer.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de *John Wigelsworth* et autres, de *Renfrew nord*, dans la province d'*Ontario*, présentée ce jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Anderson*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 6 Avril, 1870.

~~~~~

## AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

—o—

Pour Mercredi, le 6 Avril, 1870.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* :

1870.

4 avril.—Que, par une humble adresse, Son Excellence soit priée de faire déposer devant le Sénat, un état détaillé indiquant le nombre des proclamations, avis, règlements, demandes de soumissions, et autres pièces officielles qui ont été insérés, par ordre du Gouvernement ou de ses officiers, employés ou commissaires dans le cours de la dernière année fiscale, 1^o dans les journaux canadiens, 2^o dans les journaux étrangers; aussi un état des sommes payées ou à payer pour les dites insertions.

Interpellation par l'honorable M. *Hazen* :

“ “ S'il sera pris des mesures pour protéger les pêcheries qui avoisinent *Campobello* et celles du bas de la Baie de *Fundy* qui sont dans le voisinage immédiat des *Etats-Unis* ?

Interpellation par l'honorable M. *Hazen* :

Si le département de la marine et des pêcheries a donné des ordres ou des instructions concernant la tenture de claies sur les rivages en *Canada*, ou la protection des droits de propriété sur les dits rivages; et quels sont ces ordres et instructions.

ORDRE DU JOUR.

Pour Mercredi, le 6 Avril, 1870.

1870.

- | | | |
|---|---|--|
| 1 | 5 | avril.— <i>Troisième lecture</i> du (Bill Q) concernant les jeunes délinquants d' <i>Halifax</i> .—
(Hon. M. <i>Campbell</i> .) |
| 2 | 4 | “ <i>Prise en considération</i> du cinquième rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. <i>Reesor</i> .) |
| 3 | “ | “ <i>Deuxième lecture</i> du Bill des Communes relatif au havre de <i>Québec</i> .—(Hon. M. <i>Campbell</i> .) |
| 4 | “ | “ <i>Prise en considération</i> du premier rapport du comité conjoint de la publication des débats du parlement.—(Hon. M. <i>Macpherson</i> .) |
| 5 | “ | “ <i>Prise en considération</i> du sixième rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. <i>Reesor</i> .) |

No. 32.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mardi, 5 Avril 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 9, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SENAT
DU CANADA.

Mercredi, 6 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Foster* ; de *John Forrester* et autres, de la cité de *Montréal*.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir des bills privés et des rapports concernant des bills privés expire aujourd'hui.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité de banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte relatif à la compagnie du "Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* et à celle du chemin de fer de *Buffalo* et du lac "Huron" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier* secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le dit bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du tunnel de la rivière *Détroit*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le quorum, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer soit réduit à sept membres.

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour autoriser la ville de *Belleville* à imposer et percevoir "des droits de havre, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire déposer devant le Sénat, un état détaillé indiquant le nombre des proclamations, avis, règlements, demandes de soumissions, et autres pièces officielles qui ont été insérés, par ordre du Gouvernement ou de ses officiers, employés ou commissaires dans le cours de la dernière année fiscale, 1^o dans les journaux canadiens, 2^o dans les journaux étrangers ; aussi un état des sommes payées ou à payer pour les dites insertions.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à certains cas y mentionnés," et informer cette Chambre que les Communes ont agréé l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les phares, bouées et balises," et informer

cette Chambre que les Communes ont passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

(Voir Journal)

Les dits amendements étant lus la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la cour de police de la cité d'*Halifax* à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école industrielle d'*Halifax*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau " les actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement.

L'honorable M. *Macpherson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Allan*.

Qu'il soit remis d'hui à quinze jours.

Après de courts débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du sixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 7 Avril, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

ORDRE DU JOUR.

Pour Jeudi, le 7 Avril, 1870.

1870.

- 1 6 avril.—*Troisième lecture* du (Bill de la Chambre des Communes) chemins de fer du Grand-Tronc et de *Buffalo* et du *Lac Huron*.—(Hon. M. *Ferrier*.)
- 2 “ “ *Troisième lecture* du (Bill de la Chambre des Communes) compagnie du tunnel de la Rivière *Détroit*.—(Hon. M. *McMaster*.)
- 3 “ “ *Troisième lecture* du (Bill de la Chambre des Communes) Droits de havre à *Belleville*.—(Hon. M. *Ross*.)
- 4 4 “ *Deuxième lecture* du (Bill de la Chambre des Communes) Recensement.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 5 5 “ *Deuxième lecture* du (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie du chemin de fer de *St. François* et *Mégantic*.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 6 “ “ *Deuxième lecture* du (Bill R) amendement de l'acte du pénitencier.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 7 “ “ *Deuxième lecture* du (Bill S) maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 8 “ “ *Deuxième lecture* du (Bill T) cautionnement des officiers du *Canada*.—Hon. M. *Campbell*.)
- 9 “ “ *Deuxième lecture* du (Bill U) amendement de l'acte concernant le parjure.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 10 “ “ *Deuxième lecture* du (Bill de la Chambre des Communes) Canal de navigation du *Lac Champlain* et du *St.-Laurent*.—(Hon. M. *Ross*.)

SEANCE DE ...

REVUE DU ...

PROCES-VERBAUX

Mars 1850

Paris, le 14 Mars 1850

1850

OTIWA

1850

Imprimé par J. ...

NO. 33.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mercredi, 6 Avril 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimées par I. B. TAYLOR, 9, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SENAT
DU CANADA.

Jeudi, 7 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*,^{Président},

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Malkiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Müller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES :

La pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Guévremont* ; du révérend *L. M. Lavallée*, et autres, de la paroisse de *St. Zotique*, comté de *Soulanges*.

Par l'honorable M. Ryan ; de Thomas Fraser et autres, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Olivier ; d'Ed. Guilbault et autres, de la ville de Joliette.

Par l'honorable M. Wark ; de James Malcolm Fraser et autres, du village d'Elord,

Par l'honorable M. Christie ; de James McLean, commissaire des sauvages, et autres sauvages de la tribu *Missisagua*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la chambre de commerce de *Guelph* ; demandant qu'il soit imposé un droit sur tous les produits étrangers introduits en *Canada* pour consommation ; qu'on protège les pêcheries contre les empiètements des étrangers ; et que les lois de navigation soient amendées de manière à ce que les navires américains soient tenus de payer un droit de péage raisonnable en passant par nos canaux.

De L. Turcotte et autres, de la seigneurie de *Sorel*, dans le comté et district de *Richelieu*, dans la province de *Québec* ; représentant que leurs terres originaires concédées en franc et commun socage ont été depuis grevées et rentes et autres redevances, et demandant qu'on leur fasse droit.

De l'honorable P. U. Archambault et autres ;—d'Angus Cameron et autres ;—d'Edm. John Senkler et autres ;—de J. B. Duncan et autres ;—et d'H. Armand et autres, actionnaires commanditaires de la Banque du Peuple ; demandant qu'il soit introduit certains amendements dans la nouvelle charte de la dite banque.

De John Wigelsworth et autres, de *Renfrew* nord, dans la province d'*Ontario* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

L'honorable M. Hamilton (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation " du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer et percevoir des droits " de havre, à l'embouchure de la *Rivière des Castors*, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (*Kingston*), secondé par l'honorable M. Wark, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Hamilton (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du grand chemin de fer occidental," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMaster, secondé par l'honorable M. Armand, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la fusion de la banque canadienne de commerce avec le

“ président, les directeurs et la compagnie de la banque de *Gore*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Master*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de “ *Montréal*, dite du *Soleil*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte trente-un *Victoria*, chapitre quarante-six, et pour régler l'émission des billets de la Puissance,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte relatif à la compagnie du “ *Grand Tronc* de chemin de fer du *Canada* et à celle du chemin de fer de *Buffalo* et du “ *lac Huron* ” a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du tunnel de la rivière *Détroit* ” a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour autoriser la ville de *Belleville* à imposer et percevoir des droits de havre, et pour d'autres fins,” a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte concernant “ le premier recensement.”

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer international de *St. François* et *Mégantic*," a été lu la seconde fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du pénitencier de 1868."
 Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics."
 Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le cautionnement que doivent donner les officiers du *Canada*."
 Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le parjure."
 Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal à navires devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du fleuve *St. Laurent* " a été lu la seconde fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*),
 La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 8 Avril, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTION.

Pour Vendredi, le 8 Avril, 1870.

Par l'honorable M. Guévremont :

1870.

7 avril—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur ces biens-fonds, originairement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun socage ; que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces et qu'il se compose des honorables messieurs *Olivier, Duchesnay, Campbell, Letellier de St. Just, Lacoste, Bureau* et de l'auteur de la proposition.

ORDRE DU JOUR.

Pour Vendredi, le 8 Avril, 1870.

1870.

- 17 avril.—*Troisième lecture* du (Bill de la Chambre des Communes) droits de havre à *Collingwood*.—(Hon. M. *McMaster*.)
- 2 “ “ *Deuxième lecture* du (Bill de la Chambre des Communes) fusion de la Banque de Commerce et de la Banque de *Gore*.—(Hon. M. *McMaster*.)
- 3 “ “ *Deuxième lecture* du (Bill de la Chambre des Communes) compagnie d'assurance du Soleil de *Montréal*.—(Hon. M. *Ferrier*.)

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Jeu'di, 7 Avril 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

AVIS DE MOTION

Pour Vendredi, le 8 Avril, 1870.

ORDRE DU JOUR.

Pour Vendredi, le 8 Avril, 1870.

1870.

- 1 7 avril.—Troisième lecture du (Bill de la Chambre des Communes, droits de havre à Colerainwood.—(Hon. M. McMaster.)
- 2 " " Deuxième lecture du (Bill de la Chambre des Communes) fusion de la Banque de Commerce et de la Banque de Gore.—(Hon. M. McMaster.)
- 3 " " Deuxième lecture du (Bill de la Chambre des Communes) compagnies d'assurance du Soleil de Montréal.—(Hon. M. Wray.)

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 9, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

Vendredi, 8 Avril, 1870.

ALFABETES DE ROUTINE

Pétitions à présenter.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

Pétitions à lire.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Vendredi, 8 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan* ; de la corporation de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *James Middlemiss* et autres, du village d'*Elora*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Dumouchel* ; de *Godef. Laviolette*, et autres, du comté de *Terrebonne*, dans la province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *John Forrester* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant qu'il soit fait des amendements à la loi concernant les brevets d'invention.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

(Voir Journal.)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

8 avril 1870.

Le comité collectif des impressions des deux Chambres du Parlement a l'honneur de soumettre son septième rapport :—

Résolu :—Qu'attendu que le Parlement a conclu des contrats pour les impressions du Parlement, et que le gouvernement a, en vertu du statut de la dernière session, conclu de pareils contrats pour les impressions requises par les divers départements, et que ces différents contrats ont été ainsi conclus avec la même personne, et que cette personne prétend qu'en vertu de ses deux différents contrats elle a le droit de se faire payer doublement pour toutes les impressions qu'elle a à faire pour l'usage du gouvernement et du Parlement, quand l'impression de ces documents est ordonnée par le gouvernement pour l'usage des départements, c'est-à-dire, qu'elle a le droit de se faire payer deux fois pour une seule composition, chose qui n'est pas seulement contraire à l'usage, mais encore à l'esprit et à l'intention du contrat pour les impressions du Parlement, et qui, si elle est permise, peut s'appliquer à tous les documents etc., imprimés pour le Parlement ; qu'attendu en outre que, d'après la liste des distributions, 13 exemplaires de tous les Votes et Délibérations, Bills, Documents, etc., sont pour l'usage du département du Conseil Privé, sans compter que divers autres exemplaires sont pour l'usage de chaque autre département du service public, et que l'effet de cette pratique,—ainsi qu'il a été démontré par un compte soumis à ce comité pour l'impression du rapport du département des travaux publics (rapport qui, en vertu du contrat pour les impressions du Parlement, coûte \$208.83 pour 1,870 exemplaires, et dont le coût de l'impression a aussi été réclamé en vertu du contrat pour les départements à raison de \$175 02½ en sus pour 500 exemplaires, faisant en tout \$383 80½, c'est-à-dire,

\$120 35½ de plus que si le tout eût été imprimé en vertu du contrat pour les impressions du Parlement),—serait, si elle se perpétuait, d'entraîner une grande perte pour le public ; et qu'attendu que le gouvernement peut maintenant, comme auparavant, obtenir de l'entrepreneur des impressions du Parlement autant d'exemplaires *extra* de tout document imprimé qu'il en a besoin pour son usage, sans payer plus que pour le tirage et le papier, bien que les deux contrats aient été donnés à la même personne ; qu'à ces causes, afin de définir et distinguer les deux contrats, il soit compris que tous bills, rapports ou documents soumis au Parlement, en manuscrit ou imprimé, sont des papiers parlementaires, soit que la copie aient été envoyée à l'imprimeur par les départements ou par le Parlement, selon que le service public le requerra, et qu'ils porteront le nom de l'éditeur comme entrepreneur des impressions du Parlement, et qu'ils seront payés aux prix des impressions parlementaires, après avoir été contrôlés et certifiés conformes au contrat par le greffier du comité, et que l'ouvrage exécuté pour les départements porteront le nom de l'éditeur comme entrepreneur des impressions des départements, et qu'il sera payé aux prix des impressions pour les départements après avoir été contrôlé et certifié conforme au contrat par l'imprimeur de la Reine.

Résolu : Que si le gouvernement ou un département du gouvernement a besoin d'un plus grand nombre d'exemplaires que d'ordinaire de documents qui lui sont maintenant fournis d'après la liste des distributions, il notifie ce fait au greffier du comité des impressions par écrit assez tôt pour qu'il puisse ajouter ce nombre *extra* à la liste des distributions.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON,
Président, Sénat.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Un message de la Chambre des communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte relatif aux banques et au commerce de banque," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer "La société des artistes canadiens" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, [auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour autoriser la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer et percevoir des droits

de havre, à l'embouchure de la *Rivière aux Castors*, et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

Alors, sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 1. ligne 20 après "havre" inséré : " qui sera appelé le havre de *Thornbury*."

La question a été alors mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la fusion de la Banque Canadienne de commerce avec le président, les directeurs et la compagnie de la Banque de *Gore*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de Montréal, dite "du Soleil."

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 11 Avril, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

—o—
Pour Lundi, le 11 Avril, 1870.

Par l'honorable M. *Ryan* :

1870.

28 mars—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er janvier, 1869, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et entre celui-ci et les autorités militaires impériales, sur le retrait entier ou partiel des troupes de Sa Majesté, stationnées en *Canada*. Aussi copie de toute correspondance sur le transfert du gouvernement canadien de toutes ou de quelqu'une des places fortes actuellement occupées par les troupes de Sa Majesté en *Canada*, avec les munitions de guerre qui s'y trouvent ou qui se trouvent en quelqu'autre lieu.

Par l'honorable M. *Guévremont* :

8 avril—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur ces biens-fonds, originairement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun socage ; que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces et qu'il se compose des honorables messieurs *Olivier, Duchesnay, Campbell, Letellier de St. Just, Lacoste, Bureau* et de l'auteur de la proposition.

Pour Jeudi, le 14 Avril 1870.

Par l'honorable M. *McCully* :

Résolu,

8 “ 1o Vu le grand croissant besoin de nouveaux chemins de fer qui se fait sentir dans toutes les parties du *Canada* ; mais surtout vu le projet qui occupe l'attention et qu'on verra vraisemblablement réalisé dans très-peu d'années, projet qui consiste à mettre en communication les rivages du *Pacifique* et ceux de l'*Atlantique* par une ligne ferrée qu'on placerait sur le sol britannique et qui couperait et ouvrirait à la colonisation la *Terre de Rupert* et les territoires voisins,—le Sénat du *Canada* est d'opinion qu'il convient d'adopter le mode de voie, de rail et de chars à la fois le plus sûr, le moins coûteux et le plus économique, ainsi qu'une largeur uniforme, pour tous les chemins de fer en voie de construction ou qui seront entrepris ou encouragés à l'avenir par le gouvernement du *Canada*.

2o. Des expériences faites récemment dans le pays de *Galles*, sur le chemin de fer de *Festiniog* et avec les locomotives *Fairlie*, sous les yeux de mécaniciens et de particuliers d'une habileté reconnue, tendent à ébranler la confiance que le public a dans les voies larges et à démontrer qu'un axe étroit, ne dépassant pas 3 pieds 6 pouces, possède des avantages certains sur les voies plus larges, au point de vue de l'économie, tant dans la construction que dans l'exploitation.

30. Avant de concéder en entreprise la voie ferrée permanente de l'intercolonial et d'en fixer définitivement la largeur, il importe beaucoup que l'ingénieur en chef fasse connaître quelle économie on réaliserait, par mille, dans la confection des sections du chemin concédé en entreprise sur le parcours de l'intercolonial, en adoptant une largeur de voie de 3 pieds et demi au plus, par comparaison avec ce que coûterait une voie large de 5 pieds et demi, et aussi quelle serait la différence par mille du prix de construction et de mise en ordre d'exploitation, sur le tracé de l'intercolonial—y compris les frais de pontage et de percement—d'un chemin de fer de la largeur entre rails de 3 pieds et demi et d'un chemin de 5 pieds et demi.

ORDRE DU JOUR.

Pour Lundi, le 11 Avril, 1870.

1870.

- 18 avril.—*Troisième lecture* du (Bill de la Chambre des Communes) chemin de fer de jonction de *Montréal et Champlain*.—(Hon. M. *Ferrier*.)
- 29 mars.—*Seconde lecture* du (Bill P) compagnies en commandite pour faire le commerce de banque.—(Hon. M. *Bureau*.)
- 37 avril.—*Seconde lecture* du (Bill de la Chambre des Communes) pour régler l'émission des billets de la Puissance.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 4 “ “ *Comité de toute la Chambre* sur le bill de la Chambre de Communes, concernant le premier recensement.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 5 “ “ *Deuxième lecture* (Bill R) pour amender l'acte des pénitenciers.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 6 “ “ *Deuxième lecture* (Bill S) maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 7 “ “ *Deuxième lecture* (Bill T) cautionnement des officiers du *Canada*.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 8 “ “ *Deuxième lecture* (Bill U) amendement de l'acte concernant le parjure.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 9 8 “ *Considération* du septième rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Simpson*.)
- 10 “ “ *Deuxième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) concernant les banques et le commerce de banque.—(Hon. M. *Campbell*.)
- 11 “ “ *Deuxième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) société des artistes canadiens.—(Hon. M. *Ferrier*.)

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

DE LAUDA

SEANCES DE SENAT

PROCES-VERBAUX

Année 1870

Imprimé par l'imprimerie de l'Etat, 1870

No. 20

Imprimé par J. B. Fournier, 47 et 49, rue de la Harpe

1870

OTTAWA

No. 35.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Vendredi, 8 Avril 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 9, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Lundi, 11 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>	
<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Allan* ; de la corporation de la cité de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

Du Révérend *L. M. Lavallée* et autres, du village de *St. Zotique*, dans le comté de *Soulanges*, province de *Québec*; demandant qu'il soit construit un phare vis-à-vis le dit village sur les bords du lac *St. François*.

De *Thomas Fraser* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant la passation d'un acte pour pourvoir à l'inspection du poisson.

D'*Ed. Guilault* et autres, de la ville de *Joliette*, dans la province de *Québec*; demandant qu'il soit introduit du papier-monnaie fractionnel dans la Puissance.

De *James Malcolm Fraser* et autres, du village d'*Elora*, dans la province d'*Ontario*; demandant qu'il ne soit pas introduit de papier-monnaie fractionnel dans la Puissance.

De *James McLean*, commissaire des sauvages, et autres sauvages de la tribu *Missisagua*; demandant qu'on amende ou révoque la 9^{ème} clause du chapitre 6, 32 et 33 *Victoria*, concernant les biens des sauvages qui passent à leurs enfants, pour leur vie eulement.

L'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la fusion de la banque canadienne de commerce avec le président, les directeurs et la compagnie de la banque de *Gore*," a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable *M. Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer international de *St. François* et *Mégantic*," a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable *M. Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, du comité de banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal à navires devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du fleuve *St. Laurent*," a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable *M. Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du canal d'*Ontario* et *Erié* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. *Guévremont* a proposé, secondé par l'honorable M. *Olivier*,

Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur ces biens-fonds, originairement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun socage ; que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces, et qu'il se compose des honorables messieurs *Olivier*, *Duchesnay*, *Campbell*, *Letellier de St. Just*, *Lacoste*, *Bureau* et de l'auteur de la proposition.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée. et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs :

<i>Anderson,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wilmot.—26</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>McDonald.</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ross,—15</i>
<i>Campbell,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Macpherson,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et *Ordonné* en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du grand chemin de fer de " jonction," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " du chemin de fer de jonction de *Montréal et Champlain*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant " les sociétés en commandite qui font le commerce de banque ou d'assurance."

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit ordre soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte trente-un *Victoria*, chapitre quarante-six, et pour régler l'émission des billets de la Puissance."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *Ross* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*.

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à sept heures et demi du soir, que cette séance soit une séance distincte, et que la vingt-huitième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la dite motion.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le premier recensement."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du Pénitencier de 1868."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le cautionnement que doivent donner les officiers du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le parjure" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du septième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte relatif aux banques et au commerce de banque" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la société des artistes canadiens" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Ross*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell</i>	<i>Steeves,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>	<i>Wilmot.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Skead* ; de *G. A. P. Turgeon* et autres, du comté de *Pontiac*, dans la province de Québec ;— de *Patrick Devine* et autres, du comté de *Renfrew* ;— de *J. P. Wells* et autres ;— et de *Angus Shaw* et autres, du comté de *Prescott*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte trente-un *Victoria*, " chapitre quarante-six, et pour régler l'émission des billets de la Puissance."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McDonald* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé " Acte pour amender l'acte du Pénitencier de 1868.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le maintien de " la paix dans le voisinage des travaux publics."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Steeves*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le cautionnement que doivent donner les officiers du *Canada*."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. *Dickey* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avis chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le parjure."
Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. *Dever* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif aux banques et au commerce de banque."
Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. *McClelan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour remettre en vigueur la " charte de la compagnie du grand chemin de fer de jonction," a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 12 Avril, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi, le 12 Avril, 1870.

Par l'honorable M. McCully :

1870.

11 Avril.—Qu'il soit nommé un comité du Sénat chargé de recueillir des renseignements sur la condition, le climat, le sol, la population, les ressources, les produits naturels, le commerce et les institutions de la *Terre de Rupert*, de la *Rivière-Rouge* et du territoire du *Nord-Ouest* ainsi que sur le champ de colonisation et les moyens de communication qu'offrent ces pays, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents, et que le dit comité se compose de l'honorable maître général des postes et des honorables Messieurs *Dixon*, *Botsford*, *Letellier de St. Just*, *Locke*, *Burnham*, *Ritchie*, *Foster*, *McLelan*, *Benson* et de l'auteur de la proposition. Que le quorum du dit comité soit de _____ membres.

Question par l'honorable M. Dickey :

“ “ L'évêque *Taché* a-t-il été accrédité par le gouvernement auprès des autorités de la *Rivière Rouge*, et le gouvernement a-t-il été informé que l'évêque a reconnu le gouvernement de *Riel* comme gouvernement établi et recommandé au peuple de s'y soumettre sans lui faire d'opposition à l'avenir.

Par l'honorable M. Ross : _____

“ “ Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée à mercredi le 20 du courant, à 7½ heures P. M.

ORDRE DU JOUR.

Pour Mardi, le 12 Avril, 1870.

1870.

- | | | |
|---|----|---|
| 1 | 11 | avril.— <i>Troisième lecture</i> du Bill des Communes : émission des billets de la Puissance.—(Hon. M. <i>Campbell</i> .) |
| 2 | “ | “ <i>Troisième lecture</i> du (Bill S) : maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics.—(Hon. M. <i>Campbell</i> .) |
| 3 | “ | “ <i>Troisième lecture</i> du (Bill T) : cautionnement des officiers publics.—(Hon. M. <i>Campbell</i> .) |
| 4 | “ | “ <i>Troisième lecture</i> du (Bill U) : concernant le pajure.—(Hon. M. <i>Campbell</i> .) |
| 5 | “ | “ <i>Troisième lecture</i> du Bill des Communes : banques et commerce de banque.—(Hon. M. <i>Campbell</i> .) |
| 6 | “ | 8 <i>Seconde lecture</i> du Bill des Communes : compagnie d'assurance du Soleil.—(Hon. M. <i>Ferrier</i> .) |
| 7 | “ | “ <i>Comité général</i> (Bill R) : concernant les pénitenciers.—(Hon. M. <i>Campbell</i> .) |
-
-

ORDRE DU JOUR

Pour Mardi, le 12 Avril, 1870.

1870

Bill 1071 - (Hon. M. Campbell)

Provisional Order in Council (Bill 2) - (Hon. M. Campbell)

Provisional Order in Council (Bill 3) - (Hon. M. Campbell)

Provisional Order in Council (Bill 4) - (Hon. M. Campbell)

Provisional Order in Council (Bill 5) - (Hon. M. Campbell)

Provisional Order in Council (Bill 6) - (Hon. M. Campbell)

Provisional Order in Council (Bill 7) - (Hon. M. Campbell)

No. 36.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Lundi, 11 Avril 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 9, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SENAT
DU CANADA.

Mardi, 12 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renand,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Decer,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sked,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Steeres,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmet.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>	
<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Christie* ; de *G. Smillie* et autres, de la ville de *Fergus*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la corporation de la ville de *Toronto* ; demandant l'abolition du droit d'accise sur l'huile de pétrole raffinée.

De *James Middlemiss* et autres, du village d'*Elora*, dans la province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte pour faire fermer les canaux le dimanche, suspendre le service des chemins de fer, et empêcher les navires de partir des ports intérieurs depuis minuit, le samedi, jusqu'à minuit, le dimanche.

De *Godef. Laviolette* et autres, du comté de *Terrebonne*, dans la province de *Québec* ; demandant que l'on sauvegarde les intérêts de l'industrie nationale par un tarif protecteur.

De la corporation de la cité de *Toronto* ; demandant que *M. C. F. Capreol* soit nommé l'un des commissaires pour s'enquérir sur le système des canaux de la Puissance.

L'honorable *M. Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,

12 juin, 1870.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport, pour la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier du Sénat du 31 mai au 31 décembre dernier.

La balance entre les mains du greffier le dit 31 mai, jour auquel a eu lieu l'audition de ses comptes dans la session dernière, était de \$61,854.45.

Depuis ce jour-là jusqu'au 31 décembre, le greffier a reçu par surcroît, de différentes sources, \$25,763.52 ; cette somme et celle indiquée ci-dessus forment un total de \$87,617.97.

Le greffier a établi, par des pièces justificatives numérotées depuis 1 jusqu'à 298 inclusivement, qu'il a dépensé sur le total ci-dessus dans l'intervalle indiqué la somme de \$63,050.99 ; d'où il suit qu'il restait en sa possession, au crédit du Sénat, le 31 décembre, une balance de \$24,566.98.

Votre comité a pris en considération une lettre de certains Sénateurs au Président du Sénat, qui lui a été renvoyée le 4 du courant, et il recommande de payer annuellement une somme de \$225.00, sur les fonds contingents du Sénat, à *M. Antoine Gérin Lajoie* pour les services qu'il rend aux Sénateurs à la bibliothèque du Parlement.

Votre comité recommande, en outre, de donner ordre au greffier de payer, par acomptes mensuels, cette allocation à *M. Lajoie*, à commencer du jour d'ouverture de la présente session, en étendant le premier paiement à tout le laps de temps écoulé.

Faisant droit à la requête que *P. Ratté*, messenger de l'Orateur, a adressée au comité et dans laquelle il demande une rétribution pour avoir fait les fonctions de sergent-d'armes pendant toute la première session de ce Parlement, ainsi que pendant une partie de la deuxième, votre comité recommande de lui payer une somme de \$40.

Votre comité recommande en outre de décharger *Jean Baptiste Myrand* des fonctions de messenger, à condition qu'à l'avenir il s'appliquera exclusivement aux devoirs de la charge de maître de poste du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

L'honorable M. *Burnham*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer " La Société des Artistes Canadiens " a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Holmes*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Burnham*, dû comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

12 avril 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a pris connaissance de différentes pétitions demandant l'incorporation de la compagnie du canal d'*Ontario* et *Erie*, et s'est assuré qu'il en a été donné un avis suffisant.

Il a pareillement examiné les pétitions de la compagnie d'assurance du Soleil, de *Montréal*, demandant certains amendements à son acte d'incorporation,—et la pétition d'*Alexandre Robertson*, maire de la ville de *Belleville* et autres, demandant un acte à l'effet d'amender certains actes relatifs à la compagnie du grand chemin de fer de jonction, et a constaté que les avis de ces pétitions n'ont pas eu la durée voulue ; votre comité recommande cependant de suspendre dans ces cas-ci la règle 51, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. RITCHIE

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. *Chapais* soit ajouté au comité spécial pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur ces biens-

fonds, originairesment concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun soccage, et que le nom de l'honorable M. *Aikins* soit substitué à celui de l'honorable M. *Campbell* sur le dit comité.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Culvermont*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été

Ordonné, que la pétition d'*Alph. Nelson* et autres, en date du 1er mars, soit renvoyé au dit comité spécial, pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens fonds de seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur ces bîns-fonds, originairesment concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun soccage.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que la cinquante-et-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au bill intitulé "Acte pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du grand chemin de fer de jonction."

L'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Qu'il soit nommé un comité du Sénat chargé de recueillir des renseignements sur la condition, le climat, le sol, la population, les ressources, les produits naturels, le commerce et les institutions de la *Terre de Rupert*, de la *Rivière-Rouge* et du territoire du *Nord-Ouest* ainsi que sur le champ de colonisation et les moyens de communication qu'offrent ces pays, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents, et que le dit comité se compose de l'honorable maître général des postes et des honorables Messieurs *Dickson*, *Botsford*, *Letellier de St. Just*, *Locke*, *Burnham*, *Dickey*, *Sanborn*, *McLelan*, *Benson*, *Dumuchel*, *Olivier*, *Miller*, *Reesor* et de l'auteur de la proposition. Que le quorum du dit comité soit de trois membres.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte trente-un *Victoria*, chapitre quarante six, et pour réglementer l'émission des billets de la Puissance," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour amender l'acte concernant le maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le parjure," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " Acte relatif aux banques et au système de banque, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte intitulé " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de *Montréal* dite du *Soleil* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Holmes*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du " pénitencier de 1868, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Que'que temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 13 Avril, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTION.

Pour Mercredi, le 13 Avril, 1870.

Par l'honorable M. Ross :

1870.

11 avril. — Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à mercredi le 20 du courant, à 7½ heures P. M.

ORDRE DU JOUR

Pour Mercredi, le 13 Avril, 1870.

1870.

- | | | |
|---|----|---|
| 1 | 12 | avril. — <i>Troisième lecture</i> du (Bill R) ; concernant les pénitenciers. — (Hon. M. Campbell.) |
| 2 | 11 | “ <i>Seconde lecture</i> du (Bill des Communes) ; compagnie du canal à navires d'Ontario et Erié — (Hon. M. Dickson.) |
| 3 | “ | “ <i>Prise en considération</i> du 7e rapport du comité conjoint des impressions. — (Hon. M. Simpson.) |

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

DE L'ANNEE 1880

SEANCES DU SENAT

PROCES-VERBAUX

Imprimé par J. G. TAYLOR, 25, rue St. Jacques

OTTAWA:

1881

Mars 1881

Imprimé par J. G. TAYLOR, 25, rue St. Jacques

No. 35

No. 37.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mardi, 12 Avril 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 9, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SENAT
DU CANADA.

Mercredi, 13 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ritchie,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>	<i>Wilmct.</i>

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *G. A. P. Turjeon* et autres, du comté de *Pontiac*, dans la province de *Québec* ;—
de *Patrick Devine* et autres, du comté de *Renfrew* ;—de *J. P. Wells* et autres ;—et d'*Angus Shaw* et autres, du comté de *Prescott*, dans la province d'*Ontario* ; demandant séparément que la requête de la compagnie du chemin de fer central du *Canada* lui soit accordée.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour autoriser la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer et percevoir des droits de havre, à l'embouchure de la *Rivière-aux-Castors*, et pour d'autres fins."

Et aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Champlain*," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements aux dits bills sans amendements.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte des "pénitenciers de 1868," a été lu la troisième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit amendé comme suit :

(Voir Journal.)

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du canal d'*Ontario et Erié*."

L'honorable M. *Dickson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Locke*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du septième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes,

L'honorable M. *Simpson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Reesor*,

Que le dit rapport soit adopté.

Après débats, il a été

Ordonné, que la prise en considération ultérieure de la dite motion soit renvoyée à mardi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *McCa'ly*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. *Christie* soit ajouté au comité chargé de recueillir des renseignements sur la condition, le climat, le sol, la population, les ressources, les produits naturels, le commerce et les institutions de la *Terre de Rupert*, de la *Rivière-Rouge*, et du territoire du *Nord-Ouest* ainsi que sur le champ de colonisation et les moyens de communication qu'offrent ces pays.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 14 Avril, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTIONS.

Pour Jeudi, le 14 avril 1870.

Par l'honorable M. McCully :

1870.

Résolu,

- 8 avril.—1o Vu et le grand croissant besoin de nouveaux chemins de fer qui se fait sentir dans toutes les parties du *Canada* ; mais surtout vu le projet qui occupe l'attention et qu'on verra vraisemblablement réalisé à une époque peu éloignée, projet qui consiste à mettre en communication les rivages du *Pacifique* et ceux de l'*Atlantique* par un chemin de fer placé sur le sol britannique et qui traverserait et ouvrirait à la colonisation la *Terre de Rupert* et les territoires voisins,— le Sénat du *Canada* est d'opinion qu'il convient d'adopter les modes les plus sûrs et les moins coûteux de voie, de rails et de voitures, ainsi qu'une largeur uniforme, pour tous les chemins de fer en construction ou qui seront entrepris ou encouragés à l'avenir par le gouvernement du *Canada*.
- 2o. Des expériences faites récemment dans le pays de *Galles*, sur le chemin de fer de *Festiniog*, avec les locomotives *Fairlie*, sous les yeux de mécaniciens et de particuliers d'une habileté reconnue, tendent à ébranler la confiance que le public a dans les voies larges et à démontrer qu'une voie étroite, ne dépassant pas 3 pieds 6 pouces, possède des avantages certains sur les voies plus larges, au point de vue de l'économie, tant dans la construction que dans l'exploitation.

30. Avant de concéder en entreprise la voie permanente de l'Intercolonial et d'en fixer la largeur, il importe beaucoup que l'ingénieur en chef fasse connaître quelle économie on réaliserait, par mille, dans la confection des sections entreprises sur le parcours de l'Intercolonial, en adoptant une largeur de voie de 3 pieds et demi au plus, par comparaison à ce que coûterait une voie large de 5 pieds et demi, et aussi quelle serait la différence par mille du prix de construction et de mise en ordre d'exploitation, sur le tracé de l'Intercolonial — y compris les frais de ponts et de tunnels — d'un chemin de fer de la largeur entre rails de 3 pieds et demi et d'un chemin large de 5 pieds et demi.

Par l'honorable M. Ross :

1870.

II avril.—Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à mercredi le 20 du courant, à 7½ heures P. M.

No. 38

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mercrèdi, 13 Avril 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. E. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Jeudi, 14 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président, §

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Price,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilnot</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES :

Ordonné, que les portes soient closes et que les étrangers se retirent de la Chambre.
Ordonné, que les portes soient ouvertes.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *G. Smillie* et autres, de la ville de *Fergus*, dans la province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte pour faire fermer les canaux le dimanche, suspendre le service des chemins de fer, et empêcher les navires de partir des ports intérieurs depuis minuit, le samedi, jusqu'à minuit, le dimanche.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à mardi prochain, à sept heures et demie du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est ajournée à loisir,

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement des personnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne et le gouvernement de Sa Majesté," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait reçu une communication annonçant que c'était l'intention du Gouverneur Général de se rendre à cette Chambre maintenant pour sanctionner le bill en dernier lieu mentionné.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance,

Son Excellence le Très Honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des Membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et, d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'Elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue, avec son Orateur,

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu le titre du bill à être passé comme suit : "Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement des personnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne et le gouvernement de Sa Majesté."

La Sanction Royale a été prononcée sur ce bill par le greffier de cette Chambre comme suit :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ce bill.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et

La Chambre des Communes s'en est allée.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé "Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

(Voir journal.)

Les dits amendements étant lus de nouveau,
 Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été
 Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
 Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*.
 La Chambre s'est ajournée jusqu'à mardi prochain, à sept heures et demie du soir.

Mardi, 19 Avril, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

Pour Mardi, le 19 Avril, 1870.

1870.

(Séance)

AVIS DE MOTION.

Pour Mardi, le 19 avril, 1870.

Par l'honorable M. McCully :

1870.

Résolu,

- 14 avril.—1o Vu le grand et croissant besoin de nouveaux chemins de fer qui se fait sentir dans toutes les parties du *Canada* ; mais surtout vu le projet qui occupe l'attention et qu'on verra vraisemblablement réalisé à une époque peu éloignée, projet qui consiste à mettre en communication les rivages du *Pacifique* et ceux de l'*Atlantique* par un chemin de fer placé sur le sol britannique et qui traverserait et ouvrirait à la colonisation la *Terre de Rupert* et les territoires voisins,— le Sénat du *Canada* est d'opinion qu'il convient d'adopter les modes les plus sûrs et les moins coûteux de voie, de rails et de voitures, ainsi qu'une largeur uniforme, pour tous les chemins de fer en construction ou qui seront entrepris ou encouragés à l'avenir par le gouvernement du *Canada*.
- 2o. Des expériences faites récemment dans le pays de *Galles*, sur le chemin de fer de *Festiniog*, avec les locomotives *Fairlie*, sous les yeux de mécaniciens et de particuliers d'une habileté reconnue, tendent à ébranler la confiance que le public a dans les voies larges et à démontrer qu'une voie étroite, n'excédant pas 3 pieds 6 pouces, possède des avantages certains sur les voies plus larges, au point de vue de l'économie, tant dans la construction que dans l'exploitation.
- 3o. Avant de concéder en entreprise la voie permanente de l'Intercolonial et d'en fixer la largeur, il importe beaucoup que l'ingénieur en chef fasse connaître quelle économie on réaliserait, par mille, dans la confection des sections entreprises sur le parcours de l'Intercolonial, en adoptant une largeur de voie de 3 pieds et demi au plus, par comparaison à ce que coûterait une voie large de 5 pieds et demi, et aussi quelle serait la différence par mille du prix de construction et de mise en état d'exploitation, sur le tracé de l'Intercolonial — y compris les frais de ponts et de tunnels — d'un chemin de fer de la largeur de 3 pieds et demi et d'un chemin large de 5 pieds et demi.
-
-

ORDRE DU JOUR

Pour Mardi, le 19 Avril, 1870.

1870.

- 1113 avril.—Considération du 7e rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. Simpson.)

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

Publié par J. G. Durand, 30, rue de la Harpe, Paris
OCTAVIA

1830

REVUES DU SENAT

PROCES-VERBAUX

Paris le 14 Mars 1830

Paris, chez J. G. Durand, 30, rue de la Harpe, 1830

N° 83

No. 39.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Jeuai, 14 *Avril* 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mardi, 19 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Price,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable *M. Price* ; d'*Henry Fry* et autres, de la cité de *Québec* et de la ville de *Lévis*, dans la province de *Québec*.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général en date du 29 mars 1870, priant Son Excellence de faire déposer devant le Sénat un état des jours et heure de l'arrivée et du jour de l'entrée en douane au port d'*Halifax, N. E.*, du paquebot à vapeur *City of Brussels*, en ce présent mois de mars 1870, du but déclaré de sa relâche au dit port, du jour de son congé et de l'heure de son départ.

Aussi, un état du nom du médecin visiteur du port d'*Halifax*, avec copie de toute correspondance entre ce médecin et le capitaine, les officiers ou les agents du dit steamer, ou les autorités de la ville, au sujet du débarquement de passagers ou de la relâche ou entrée de ce bâtiment au port d'*Halifax*.

De plus, si lors de l'arrivée il y avait un ou plusieurs passagers malade sur le dit steamer, mention de ce fait, ainsi que des noms de ces passagers, de leur nationalité et de leur provenances : s'ils ont été mis à terre, mention des motifs de leur débarquement à *Halifax*.—Dire la nature de la maladie, par l'ordre de qui les malades ont été débarqués, les noms de ceux à qui on les a remis, quand, où et de quelle manière cela a eu lieu, avec tous les détails ; le temps et le lieu où le *City of Brussels* a été visité pour la première fois par le dit médecin, si le steamer avait une patente nette de santé à son arrivée et à son départ ; s'il a reçu ordre de faire quarantaine à *Halifax*, sinon, pour quelle raison ; le nom du pilote qui a conduit à port le dit steamer ; s'il a représenté au capitaine un exemplaire imprimé de l'acte de la quarantaine et de la salubrité (1868) et les règlements du 23 mai 1868, faits en exécution de cet acte ; si le pilote savait qu'il y avait à bord un cas de petite vérole ou autre maladie contagieuse, et, s'il le savait, pourquoi il n'a pas donné ordre de mettre le bâtiment en quarantaine.

Ordonné, qu'elle reste sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Ferguson*, il a été *Ordonné*, que l'honorable M. *Locke* soit substitué à l'honorable M. *Ritchie* pour former partie du comité spécial chargé d'examiner le rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial et des documents qui l'accompagnent et qui ont été déposés devant cette Chambre le 15 de mars dernier.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour établir de meilleures dispositions concernant la discipline sur les navires du gouvernement canadien."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour faire disparaître certaines restrictions relatives à l'émission des billets de banque dans la *Nouvelle-Ecosse*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant les passages d'eau," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant la banque des Marchands d'*Halifax*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kenny*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour mieux protéger les hardes et effets des matelots de la flotte de Sa "Majesté," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du septième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 20 Avril, 1870.

~~~~~

## AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTION.

— o —
Pour Mercredi, le 20 avril, 1870.

Interpellation pour l'honorable M. McCully :

1870.

- Avril 19.—1o. Quelle force on se propose d'envoyer à la *Rivière Rouge* pour supprimer les troubles et rétablir l'empire de la loi et de l'ordre sous la suprématie de la Couronne d'Angleterre ?
- 2o. Quel doit être le nombre des réguliers, et quelle doit être la proportion de la milice volontaire ?
- 3o. Les Provinces d'*Ontario*, de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, seront-elles toutes invitées à fournir un contingent de volontaires ? Et s'il en est ainsi, dans quelle proportion et comment ?
- 4o. Quels avantages se propose-t-on d'offrir aux volontaires qui s'engageront pour ce service ? Quel doit être la durée de l'engagement, et les volontaires qui s'enrôleront, auront-ils le choix d'être licenciés dans le pays, à la fin de la campagne, au lieu d'être ramenés en *Canada* ?
- 5o. Le gouvernement se propose-t-il d'offrir un encouragement aux volontaires sous forme de concessions gratuites de terres, lors de leur licenciement, et jusqu'à quel point se propose-t-il de le faire ?

Par l'honorable M. McCully :

Résolu,

- “ “ 1o Vu le grand et croissant besoin de nouveaux chemins de fer qui se fait sentir dans toutes les parties du *Canada* ; mais surtout vu le projet qui occupe l'attention et qu'on verra vraisemblablement réalisé à une époque peu éloignée, projet qui consiste à mettre en communication les rivages du *Pacifique* et ceux de l'*Atlantique* par un chemin de fer placé sur le sol britannique et qui traverserait et ouvrirait à la colonisation la *Terre de Rupert* et les territoires voisins, — le Sénat du *Canada* est d'opinion qu'il convient d'adopter les modes les plus sûrs et les moins coûteux de voie, de rails et de voitures, ainsi qu'une largeur uniforme, pour tous les chemins de fer en construction ou qui seront entrepris ou encouragés à l'avenir par le gouvernement du *Canada*.
- 2o. Des expériences faites récemment dans le pays de *Galles*, sur le chemin de fer de *Festiniog*, avec les locomotives *Fairlie*, sous les yeux de mécaniciens et de particuliers d'une habileté reconnue, tendent à ébranler la confiance que le public a dans les voies larges et à démontrer qu'une voie étroite, n'excédant pas 3 pieds 6 pouces, possède des avantages certains sur les voies plus larges, au point de vue de l'économie, tant dans la construction que dans l'exploitation.
- 3o. Avant de concéder en entreprise la voie permanente de l'Intercolonial et d'en fixer la largeur, il importe beaucoup que l'ingénieur en chef fasse connaître quelle économie on réaliserait, par mille, dans la confection des sections entreprises sur le parcours de l'Intercolonial, en adoptant une largeur de voie de 3 pieds et demi au plus, par comparaison à ce que coûterait une voie large de 5 pieds et demi, et aussi quelle serait la différence par mille du prix de construction et de mise en état d'exploitation, sur le tracé de l'Intercolonial — y compris les frais de ponts et de tunnels — d'un chemin de fer de la largeur de 3 pieds et demi et d'un chemin large de 5 pieds et demi.

ORDRE DU JOUR

Pour Mercredi, le 20 Avril, 1870.

1870.

- | | | |
|---|----|---|
| 1 | 6 | Avril— <i>Considération</i> du 1er rapport du comité conjoint sur la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement.—(Hon. M. <i>Macpherson</i> .) |
| 2 | 12 | “ — <i>Considération</i> du 3e rapport du comité spécial des comptes contingents.—(Hon. M. <i>Seymour</i> .) |
| 3 | 19 | “ —2e <i>Lecture</i> (Bill V) Discipline à bord des vaisseaux du gouvernement canadien.—(Hon. M. <i>Mitchell</i> .) |
| 4 | “ | “ —2e <i>Lecture</i> (Bill de la Chambre des Communes) Billets de banque de la Nouvelle-Ecosse.—(Hon. M. <i>Mitchell</i> .) |
| 5 | “ | “ —2e <i>Lecture</i> (Bill de la Chambre des Communes) Pour régler les passages d'eau.—(Hon. M. <i>Mitchell</i> .) |
| 6 | “ | “ —2e <i>Lecture</i> (Bill de la Chambre des Communes) Banque des Marchands d'Halifax.—(Hon. M. <i>Kenny</i> .) |
| 7 | “ | “ — <i>Considération</i> du septième rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. <i>Simpson</i> .) |

ORDRE DU JOUR

Pour Mercredi, le 20 Avril, 1870.

1870

Il a été décidé que les séances de la Chambre des Communes auront lieu le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi, le samedi et le dimanche, à l'exception des jours de fête, à l'exception de ceux qui sont indiqués ci-dessous.

No. 40.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mardi, 19 Avril 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimées par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mercredi, 20 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable *M. Campbell* ; du révérend *John Mair*, M. D., secrétaire de la société de *Kingston* pour l'observation du dimanche.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte intitulé : 'Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de *Montréal*, dite du *Soleil*,'" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 37, retrancher depuis "registres" jusqu'à "sera" dans la 39me ligne.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. *Sanborn*, soit ajouté au comité spécial pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur les biens-fonds originellement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun soccage.

L'honorable M. *McCully* a proposé secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Qu'il soit résolu, qu'il est d'une grande importance que l'ingénieur en chef du chemin de fer Intercolonial fasse connaître sous le plus court délai possible quelle économie on réaliserait, par mille, dans la confection des actions entreprises sur le parcours de l'Intercolonial, en adoptant une largeur de voie de 3 pieds au plus, par comparaison à ce que coûterait une voie large de 5 pieds et demi, et aussi quelle serait la différence par mille du prix de construction et de parachèvement, sur le tracé de l'Intercolonial—y compris les frais de ponts, de tunnels et de matériel d'exploitation d'un chemin de fer de la largeur de 3 pieds et d'un chemin large de 5 pieds et demi, et quel serait la différence du coût d'exploitation de ces lignes.

Après de longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la prise en considération des divers items des ordres du jour soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 21 Avril, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

ORDRE DU JOUR

Pour Jeudi, le 21 Avril, 1870.

1870.

- 1 20 Avril—*Considération* du 1er rapport du comité conjoint sur la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement.—(Hon. M. *Macpherson*.)
- 2 “ “ —*Considération* du 3e rapport du comité spécial des comptes contingents.—(Hon. M. *Seymour*.)
- 3 “ “ —2e *Lecture* (Bill V) Discipline à bord des vaisseaux du gouvernement canadien.—(Hon. M. *Mitchell*.)
- 4 “ “ —2e *Lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Billets de banque de la Nouvelle-Ecosse.—(Hon. M. *Mitchell*.)
- 5 “ “ —2e *Lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Pour régler les passages d'eau.—(Hon. M. *Mitchell*.)
- 6 “ “ —2e *Lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Banque des Marchands d'*Halifax*.—(Hon. M. *Kenny*.)
- 7 “ “ —*Considération* du septième rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Simpson*.)

No. 41.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mercredi, 20 Avril, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Jeudi, 21 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Renard,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.;</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *John Pratt* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Price* ; de *Julien Chabot* et autres, de la ville de *Lévis*, dans la Province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

D'*Henry Fry* et autres, de la cité de *Québec*; demandant que le charbon importé de la *Grande-Bretagne* soit admis libre de droit.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour remettre en vigueur la "charte de la compagnie du grand chemin de fer de Jonction," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général en date du 18 mars 1870, priant Son Excellence de vouloir bien déposer devant le Sénat un état relatif aux sections 4 et 8 du chemin de fer Intercolonial,—indiquant :

1o. Les sommes réclamées des commissaires pour travaux exécutés et dus en entier ou en partie, par les entrepreneurs depuis mai dernier jusqu'à ce jour,—ces sommes devant être distinguées de celles qui ont été payées par les sous-entrepreneurs aux travailleurs à valoir sur les dites réclamations, ou qui restent dues ;

2o. Les sommes réclamées des commissaires pour fournitures de matériaux, de vivres, et de fourrages aux entrepreneurs, sous-entrepreneurs et ouvriers :

3o. Les sommes payées par les commissaires à valoir sur les réclamations ci-dessus, avec mention avec dans chaque cas du taux pour cent payé à compte sur le total réclamé, ainsi que de la balance due ;

4o. Le montant des estimations mensuelles des travaux exécutés par les entrepreneurs, et les acomptes à eux payés sur ces montants estimatifs, avec mention des dates de ces paiements ;

5o. Les montants des pourcentages mensuels retenus aux entrepreneurs depuis juin dernier jusqu'au jour de l'annulation des marchés, et les montants payés aux entrepreneurs à compte sur les dits pourcentages, avec mention des dates des paiements ;

6o. Copie de toute correspondance, soit par lettres, soit par télégrammes, entre les commissaires ou leur secrétaire et quelques personnes, que ce soit relativement à des réclamations non satisfaites, depuis le mois d'août dernier ;

7o. Copie de tous procès-verbaux ou rapports présentés par le bureau des commissaires à l'honorable Conseil Privé, ou autres tels documents, ayant trait à ces réclamations non satisfaites.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Sur motion de l'honorable M. *McCully*, secondé par l'honorable M. *Boisford*, il a été *Ordonné*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, basée sur la résolution adoptée par cette Chambre hier, savoir :—

Qu'il est d'une grande importance que l'ingénieur en chef du chemin de fer intercolonial fasse connaître sous le plus court délai possible, quelle économie on réaliserait, par mille, dans la confection des sections entreprises sur le parcours de l'Intercolonial, en

adoptant une largeur de voie de 3 pieds au plus, par comparaison à ce que coûterait une voie large de 5 pieds et demi, et aussi quelle serait la différence par mille du prix de construction et de parachèvement, sur le tracé de l'Intercolonial—y compris les frais de ponts, de tunnels et de matériel d'exploitation d'un chemin de fer de la largeur de 3 pieds et d'un chemin large de 5 pieds et demi, et aussi quelle serait la différence du coût d'exploitation de ces lignes.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dicks*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du troisième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session, et de faire rapport sur iceux, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du Gouvernement Canadien."

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour faire disparaître certaines restrictions relatives à l'émission des billets de banque dans la Nouvelle-Ecosse."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, comme suit:

(Voir Journal.)

Et alors il s'est retiré.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant les passages d'eau."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte] pour amender l'Acte incorporant la Banque des Marchands d'*Halifax*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kenny*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du septième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit renvoyé au susdit comité conjoint des deux Chambres pour être de nouveau pris en considération.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 22 Avril, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

Motions

ORDRE DU JOUR.

Pour Vendredi, le 22 Avril, 1870.

1870.

- 1 | 21 Avril—3^e Lecture (Bill de la Chambre des Communes) Billets de banque de la
 Nouvelle-Ecosse.—(Hon. M. Campbell.)
- 2 | “ “ —Considération du 1^{er} rapport du comité conjoint sur la publication d'un
 compte-rendu des débats du Parlement.—(Hon. M. Macpherson.)

No. 42.

3^{me} Session, 1^{er} Parlement, 33 Vict., 1870.

Jendredi, 21 Avril, 1870.

PROCES-VERBAUX
DES
SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SENAT
DU CANADA.

Vendredi, 22 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>	
<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

Du Révérend *John Mair*, M. D., secrétaire de la société de réforme de *Kingston*, pour l'observation du dimanche; demandant qu'il soit pris des mesures pour faire mieux observer le dimanche.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " du canal d'*Ontario* et *Erié*," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour faire disparaître certaines restrictions relatives à l'émission des billets de banque dans la *Nouvelle-Ecosse*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis d'hui à huit jours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des pénitenciers de 1868."

Et aussi le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le parjure," et informer cette Chambre que les Communes ont passé les dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de *Montréal*, dite " du Soleil," et informer cette Chambre que les Communes ont agréé l'amendement fait au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

22 avril, 1870.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de faire son huitième rapport comme suit :

L'entrepreneur des impressions pour le Parlement étant aussi entrepreneur d'autres impressions pour les départements publics, il est expédient, pour éviter toute erreur, de résoudre :—

Que le comité est d'opinion que tous les papiers et documents dont l'impression est ordonnée par le Parlement doivent tomber sous l'effet des clauses du contrat conclu entre le Parlement et l'entrepreneur des impressions pour le Parlement, et que les rapports annuels des chefs des divers départements sont clairement compris dans les impressions

parlementaires comme documents à soumettre au Parlement ;—aussi, qu'il est au pouvoir du Parlement d'ordonner, d'après son contrat, l'impression de tel nombre d'exemplaires des documents ci-dessus mentionnés qui peuvent être requis pour le service public ;—et que, pour prévenir tout malentendu, les chefs des divers départements devraient faire connaître à ce comité le nombre d'exemplaires de leurs divers rapports ou d'autres documents parlementaires dont ils peuvent avoir besoin, afin que ce nombre d'exemplaires soit ajouté à la liste des distributions des papiers parlementaires pour en faire partie.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président,
Sénat.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Eeesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 25 Avril, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

ORDRE DU JOUR.

Pour Lundi, le 25 Avril, 1870.

1870.

- | | | |
|---|----|---|
| 1 | 21 | Avril—Comité de toute la Chambre sur le (Bill V).—Discipline à bord des vaisseaux du gouvernement canadien,—(Hon. M. <i>Mitchell</i>). |
| 2 | “ | “ Comité de tout la Chambre sur le (Bill de la Chambre des Communes) pour réglementer les passages d'eau.—(Hon. M. <i>Mitchell</i>). |

No. 43.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Vendredi, 22 Avril, 1870.

PROCES-VERBAUX
DES
SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SENAT
DU CANADA.

Lundi, 25 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Malhiot* ; d'*Antoine Mayrand* et autres, des *Trois-Rivières*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just*; du Révérend *Edmond Langevin*, Vicaire Général et autres, de la province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *John Pratt* et autres, de la cité de *Montréal*; et de *Julien Chabot* et autres, de la ville de *Lévis*, dans la province de *Québec*; demandant séparément qu'il ne soit pas imposé de droits sur le charbon.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la Banque des Marchands d'*Halifax*," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Kenny*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *McCully* du comité chargé de recueillir des renseignements sur la *Terre de Rupert*, la *Rivière Rouge* et le territoire du *Nord-Ouest*, a présenté son rapport. Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DU SÉNAT, Ottawa.

L'honorable M. *McCully* a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Qu'il soit nommé un comité du Sénat chargé de recueillir des renseignements sur la condition, le climat, le sol, la population, les ressources, les produits naturels, le commerce et les institutions de la *Terre de Rupert*, de la *Rivière-Rouge* et du territoire du *Nord-Ouest* ainsi que sur le champ de colonisation et les moyens de communication qu'offrent ces pays, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents, et que le dit comité se compose de l'honorable maître général des postes et des honorables Messieurs *Dickson*, *Botsford*, *Letellier de St. Just*, *Locke*, *Burnham*, *Dickey*, *Sanborn*, *McLelan*, *Benson*, *Dumouchel*, *Olivier*, *Miller*, *Reesor* et de l'auteur de la proposition. Que le quorum du dit comité soit de trois membres.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

(EXTRAIT du procès-verbal de la séance du Sénat du 12 avril 1870.)

RAPPORT.

Le comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur la *Terre de Rupert*, la *Rivière-Rouge* et le territoire du *Nord-Ouest* ayant pris en considération le sujet qui lui a été renvoyé, a l'honneur de faire rapport :

La présence à *Ottawa* pendant la session actuelle du Parlement d'un grand nombre de personnes récemment arrivées de la *Rivière-Rouge*, et toutes plus ou moins person-

nellement familières avec le *Territoire du Nord-Ouest* et ses ressources, ayant fait naître l'idée qu'on pouvait avantageusement profiter de cette circonstance pour obtenir de précieux renseignements sur ce qui fait l'objet des résolutions précédentes, le comité nommé à cette fin a cité devant lui plusieurs témoins et a recueilli de précieux renseignements qu'il annexe à ce rapport.

La vaste étendue de la région susceptible de culture, les rapports constamment favorables qu'on a faits de ses qualités agricoles et de la salubrité de son climat, ne laissent aucun doute dans l'esprit du comité, que le pays situé au nord de la frontière des *Etats-Unis*, à l'ouest du bassin du *Lac Supérieur* et qui s'étend le long de la rive nord de la *Saskatchewan*, est un pays favorable à la culture du blé et des légumes.

Les principaux inconvénients paraissent être l'éloignement des lignes de communication par eau ou par chemin de fer; l'absence de marchés pour l'écoulement des produits agricoles, les apparitions plus ou moins fréquentes des sauterelles et la rigueur de l'hiver. Cependant les témoignages reçus sur ce dernier point tendent à établir le fait que, quoique le thermomètre indique un degré bien plus bas de température à la *Rivière Rouge* qu'à *Ontario* dans les mois d'hiver, cependant le froid produit à peine ou ne produit point sur les personnes, plus d'inconvénients dans un pays que dans l'autre.

Le comité ne doute point que si l'on prend bientôt des mesures pour faciliter les moyens de communication avec la *Rivière Rouge*, en passant par le territoire *Anglais*, ce pays deviendra un lieu de demeure très désirable pour l'immigrant, et contribuera grandement à favoriser la prospérité et les plus vitaux intérêts de la Puissance.

Le tout respectueusement soumis.

L. McCULLY,

Président.

(Pour témoignages, Voir Journal.)

Alors l'honorable M. McCully a proposé, secondé par l'honorable M. Holmes, que le dit rapport soit adopté.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. McCully, secondé par l'honorable M. Holmes, il a été

Ordonné, qu'il soit imprimé cinq mille exemplaires du dit rapport et appendices, etc., avec une mappe convenable y annexée pour l'usage des membres.

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son neuvième rapport,

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

22 avril 1870.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de présenter comme étant son neuvième rapport; le premier et le second rapport de son sous-comité nommé pour examiner les comptes d'impressions; le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de l'année dernière, et le bilan annuel des comptes d'impressions, lesquels il recommande respectueusement à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

J. D. BROUSSEAU,

Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,

30 mars 1870.

Le sous-comité nommé par le comité conjoint des impressions pour examiner les comptes d'impressions, et auquel a été renvoyé le rapport du greffier du comité conjoint sur les services de l'année dernière, a l'honneur de soumettre son *premier rapport*, lequel est comme suit :

Le sous-comité a commencé sa besogne par confronter les liasses de l'ouvrage qui a été exécuté durant l'année dernière avec les comptes tels que rendus en détail, et il a trouvé le tout absolument conforme au contrat.

Il a aussi examiné le bilan et les comptes payés, et il les a certifiés et signés comme étant "examinés et trouvés corrects."

Les travaux d'audition du sous-comité ont été facilités considérablement par l'ordre et la méthode qui règnent dans la manière de tenir les comptes d'impressions. Chaque document porte un endossement donnant un état détaillé du coût et des mesurages. Le compte rendu à la fin de l'année récapitule les mêmes choses en détail et renvoie aux pièces justificatives sous leurs numéros propres pour leur vérification, tandis que le grand livre indique l'état de chaque compte des entrepreneurs et de la valeur de l'ouvrage accompli.

Avec une pareille administration, et avec le même ordre et la même méthode, la Chambre des distributions a pleinement répondu à l'objet pour lequel elle a été établie, et à l'attente du comité quant à son efficacité et à son économie.

Le sous-comité a aussi examiné les divers contrats conclus pour les services d'impressions, et il les a trouvés conformes aux soumissions telles qu'acceptées à la dernière session.

Le sous-comité désire de nouveau attirer l'attention du comité sur la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité conjoint des impressions du 25 août 1865, savoir : "Qu'à l'avenir aucun document ne devra être présenté ou reçu par l'une ou par l'autre Chambre à moins qu'il ne soit complet." Si cette recommandation n'est pas suivie, l'impression et la publication des documents de la session devront être accompagnées de beaucoup de délais.

Le tout respectueusement soumis.

CHAMBRE DE COMITÉ,

1er avril 1870.

Le sous-comité nommé par le comité conjoint des impressions du Parlement pour examiner les comptes d'impressions, et auquel a été renvoyé le rapport du greffier du comité conjoint sur les services de l'année dernière, a l'honneur de présenter, comme étant son *second rapport*, le mémoire suivant dont il recommande la communication à l'honorable Ministre des Finances, savoir :

MÉMOIRE.—L'acte 31 *Vic.*, ch. 27, intitulé : "Acte relatif à l'Economie Intérieure de la Chambre des Communes, et pour d'autres fins, pourvoit au paiement des services des impressions du Parlement comme suit :

Clause 6.—"Les sommes votées par le Parlement pour les impressions parlementaires seront versées entre les mains du Ministre des Finances et employées par lui à défrayer les services d'impression ; un compte sera ouvert pour ces services dans l'une des banques du Canada, sous tel nom que prescriront le Sénat et la Chambre des Communes ; et les sommes jugées nécessaires seront payées ou transférées au nom de la personne choisie à cette fin, à mesure du progrès de l'ouvrage."

Conformément à la 6e clause ci-dessus citée, le comité conjoint des impressions recommanda, par son troisième rapport de la dernière session, qu'un tel compte fût

ouvert au nom du greffier du comité, et ce rapport fut adopté par le Sénat le 3 mai 1869, et par la Chambre des Communes, le 10 du même mois.

Le 21 juillet dernier, le greffier comité reçut de M. *Langton*, en sa qualité de secrétaire du bureau de la trésorerie, la minute suivante :

“ Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, en date du 19 juillet 1869.

“ Vu un certain mémoire, en date du 19 juillet 1869, soumis par l'honorable président du Bureau du Trésor, mentionnant que l'attention du Bureau a été attirée sur l'inconvénient qu'il y a dans la pratique d'émettre des mandats de paiement dont il doit être tenu un compte, pratique qui existe encore à un certain degré à l'égard des paiements dans certaines branches du service public.—

“ Le Bureau est d'avis que les paiements de cette manière soient discontinués dans tous les cas, s'il est possible, et que lorsque des paiements de sommes considérables devront se faire, les mandats soient émis en faveur des parties à qui les sommes sont dues :

“ Le Bureau est aussi d'avis que cette minute devrait s'appliquer aux paiements à faire pour les impressions parlementaires, aux paiements à faire par l'entremise des commissaires du chemin de fer intercolonial, et à ceux à faire par les divers départements. ”

Le sous-comité est d'opinion que la minute ci-dessus ne peut s'appliquer au comité conjoint des impressions, attendu qu'elle est contraire à l'acte ci-dessus mentionné, et le sous-comité espère en conséquence que la partie de cette minute qui a rapport aux impressions du parlement sera rescindée.

Le sous-comité désire aussi attirer l'attention de l'honorable Ministres des Finances, sur le fait que sur les trois départements suivants du parlement, savoir : le Sénat, la Chambre des Communes, et le comité conjoint des impressions, celui-ci est le seul qui soit sujet à l'ordre en conseil, tandis que les deux autres n'y sont point assujétis, les dépenses contingentes de la Chambre des Communes étant payées par le comptable à même des deniers placés de temps à autre à son crédit par les commissaires, comme étant nécessaires, ce qui est considéré comme étant un contrôle suffisant,—et le comptable du Sénat, sans être contrôlé ainsi, ayant à sa disposition des deniers placés de temps à autre à son crédit par le gouvernement comme étant nécessaires, et se montant, pour les dix-huit mois compris entre juillet 1867 et janvier 1869, d'après le compte-courant publié dans les journaux, à \$212,575.96, en somme variant de \$4,000 à \$30,000, tandis que toute la dépense annuelle pour les services d'impression, du Parlement excède rarement la somme en dernier lieu mentionnée.

Le comité n'a point d'objection à ce que la dépense se rattachant au service placé sous sa direction soit assujétie à toute espèce de contrôle, mais il objecte à ce que ce service soit soumis à un contrôle qui n'est pas prescrit par la loi et auquel ne sont pas soumis les autres départements.

Le tout respectueusement soumis.

Au Président et au Membres du comité conjoint des Impressions,

MESSIEURS—J'ai l'honneur de vous soumettre le bilan annuel des comptes d'impressions, lequel indique que le coût des dites impressions pour le Parlement, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1869, a été de \$29,015 $\frac{1}{100}$.

Les divers comptes détaillés sur lesquels est basé le présent bilan, sont prêts pour être examinés par le Comité, ainsi que les pièces justificatives, se composant d'une série complète des pièces imprimées numérotées depuis 1 jusqu'à 1086.

Le service des impressions a été accompli parfaitement durant l'année dernière, mais par suite de la destruction de l'établissement des impressions parlementaires, beaucoup d'ouvrage *extra* est dévolu aux entrepreneurs des impressions parlementaires, ce qui a causé beaucoup de délai dans l'impression des journaux et des documents de la session ; mais tout l'ouvrage retardé entre les mains des ci-devant entrepreneurs des impressions est

maintenant terminé et prêt pour la reliure, à l'exception des volumes contenant le rapport du Bureau de l'Agriculture et d'environ 50 pages de diverses matières en langue française

Les contrats pour les divers services se rattachant aux impressions du Parlement ayant été duement exécutés par les différentes parties dont les soumissions ont été acceptées durant la dernière session sont maintenant prêts à être soumis à l'examen et à l'approbation du comité.

En juillet dernier, le secrétaire du Bureau du Trésor me procura une copie d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, conçu en ces termes.

"Vu un certain mémoire en date du 19 juillet 1869, soumis par l'honorable président du Bureau du Trésor, mentionnant que l'attention du Bureau a été attirée sur l'inconvénient qu'il y a dans la pratique d'émettre des mandats de paiement dont il doit être tenu un compte pratique qui existe encore à un certain degré à l'égard des paiements dans certaines branches du service public.

"Le Bureau est d'avis que les paiements de cette manière soient discontinués dans tous les cas, s'il est possible, et que lorsque des paiements de sommes considérables devront se faire, les mandats soient émis en faveur des parties à qui les sommes sont dues.

Le Bureau est aussi d'avis que cette minute devrait s'appliquer aux paiements à faire pour les impressions parlementaires, aux paiements à faire par l'entremise des commissaires du chemin de fer intercolonial, et à ceux à faire par les divers départements."

J'ai cru de mon devoir, comme Greffier du comité des impressions, d'attirer l'attention du Ministre des Finances d'alors, l'honorable M. Rose, sur la 6^{me} clause de l'acte 31 *Vic.*, chap. 27, intitulé : "Acte relatif à l'économie intérieure de la Chambre des Communes, et pour d'autres fins," lequel décrète : "Que les sommes votées par le Parlement pour les impressions parlementaires seront versées entre les mains du Ministre des finances et gardées en sa possession pour le service des impressions, et que, pour ce service, il sera tenu un compte dans l'une des banques du *Canada*, au nom de telle personne que le Sénat et la Chambre des Communes indiqueront; et que les sommes qui seront jugées nécessaires seront payées ou transférées au nom de la personne ainsi choisie, à mesure que l'ouvrage progressera, et qu'il sera tenu compte de ces sommes dans le Bilan annuel des comptes d'impressions."

Je représentai aussi respectueusement que les mandats à émettre pour le service des impressions du Parlement ne sont pas des mandats pour des sommes d'argent dont il doit être rendu compte au gouvernement, mais, comme il est décrété dans le susdit acte, pour des sommes d'argent dont il doit être tenu compte dans le bilan annuel des comptes d'impressions, tel que soumis au comité à chaque session, à sa première réunion.

L'ordre en conseil reste encore en vigueur quant aux impressions du Parlement; et conséquemment, ces impressions ont été payées par mandats directement par l'auditeur en faveur des parties y ayant droit, sur mon certificat attestant que les sommes étaient dues, excepté dans les cas ci-après mentionnés.

La compagnie d'Assurance Provinciale du *Canada*, a payé intégralement la somme de \$4,000 à laquelle se montait la police d'assurance, et cette somme est suffisante pour payer le coût des feuilles imprimées dans l'établissement de reliure de M. *Desbarats*, lors de sa destruction par l'incendie. J'ai déposé cette somme avec celle de \$224 $\frac{84}{100}$ reçue pour l'impression des bills privés à la Banque de *Montréal*, au crédit du service des impressions tel que prescrit par la 6^e clause de l'acte sus-mentionné, et j'ai donné des traites sur cette somme pour le service des impressions dans lequel cas le système des mandats eut entraîné des inconvénients.

Tel que requis par la 3^{me} clause du dit acte, j'ai préparé une estimation des sommes qui seront probablement requises pour le service des impressions du Parlement durant l'année fiscale commençant le 1^{er} juillet 1870, estimation qui se monte à la somme de \$35,000, que j'ai transmise au ministre des finances pour recevoir son approbation et être soumise au Parlement avec les autres estimations pour l'année.

Le tout respectueusement soumis,

HENRY HARTNEY,

Greffier du Comité collectif des Impressions.

Four balance de papier en magasin :

656 0.16 Royal à \$3 20.....	\$2,099 31
Argent en caisse.....	1 89
	2,101 20

En le calculant numériquement, le coût des impressions pour chaque Chambre serait comme suit :

Le Sénat.....	\$8,257 28
La Chambre des Communes.....	20,757 88
	29,015 16

DÉPARTEMENT DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT,
Salle de comité, 30 juin 1869.

Examiné et trouvé correct :

- J. D. BROUSSEAU, président,
- M. BOWELL, M. P.,
- E. M. McDONALD, M. P.,
- JOHN LOCKE, sénateur.
- J. SIMPSON, président, Sénat.

HENRY HARTNEY,
Greffier du comité collectif des impressions.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Holmes*, il a été *Ordonné*, que le quorum du comité spécial chargé d'examiner le rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial et des documents qui l'accompagnent, soit réduit à trois membres.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que les pétitions ci-dessous mentionnées soient renvoyées en comité permanent des banques, du commerce et des chemins de fer, savoir : d'*E. Parent* et autres, de l'honorable *J. A. Berthelot* et autres, de *François Armand* et autres, de l'honorable *P. M. Archambault* et autres, de *J. B. Duncan* et autres, d'*Ed. John Senkler* et autres, d'*H. Armand* et autres, et d'*Angus Cameron* et autres, actionnaires commanditaires de "La Banque du Peuple," demandant séparément qu'il soit introduit certains amendements dans la nouvelle charte de la dite banque.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux " du gouvernement canadien."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Bourinot* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les passages d'eau."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell* secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Holmes*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 26 Avril, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions

ORDRE DU JOUR.

Pour Mardi, le 26 Avril, 1870.

1870.

- | | | |
|---|----|--|
| 1 | 25 | Avril— <i>Troisième lecture</i> du Bill V.—Discipline à bord des vaisseaux du gouvernement canadien,—(Hon. M. <i>Mitchell</i>). |
| 2 | 22 | “ <i>Prise en consideration</i> du 8me rapport du comité conjoint des impressions. (Hon. M. <i>Simpson</i>). |
| 3 | 25 | “ <i>Comité de toute la Chambre</i> relativement au bill de la Chambre des Communes pour réglementer les passages d'eau.—(Hon. M. <i>Mitchell</i>). |

PROCES-VERBAUX
SEANCES DU SENAT
DU CANADA

1870
OCT 17 1870
Imprimé par J. P. Tardif, au No. 11, rue St. Louis

SEANCES DU SENAT

PROCES-VERBAUX

Volume 29 Avril 1870

Price 10 Cents per copy

No. 10

No. 44.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Laundi, 25 Avril, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCOES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

29

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SENAT
DU CANADA.

Mardi, 26 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Christie</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Burnham* ; de l'honorable *Charles Connell M. P.* et autres, de la Puissance du *Canada*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de la nouvelle compagnie de gaz de la cité de *Montréal* ;
—et de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Guévremont* ; de la corporation de la ville de *Sorel*.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que l'honorable M. *Robertson* soit ajouté au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte qui pourvoit à la discipline " à bord des vaisseaux du gouvernement canadien," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du huitième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les passages d'eau."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Robertson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative au département des finances," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

22 avril 1870.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les impressions du Parlement a l'honneur de présenter comme son dixième rapport le rapport de son sous-comité chargé d'examiner la question des salaires que reçoivent les employés du service des impressions parlementaires, attachés au bureau de distribution pour les deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

Le sous-comité chargé d'examiner la question des salaires que reçoivent les employés du service des impressions parlementaires, attachés au bureau de distribution des deux Chambres, a l'honneur de faire rapport :

Le personnel du bureau de distribution se compose d'un distributeur, d'un assistant

distributeur et de deux commissionnaires. Le distributeur recoit \$600 et l'assistant distributeur recoit \$500 par année, et les deux commissionnaires, qui ne sont employés que pendant la session, ont chacun \$2 00 par jour. Le distributeur est dans le service public depuis plus de quatorze ans, pendant la plus grande partie de cette période, il a été employé en sa capacité actuelle, il est parfaitement entendu dans sa besogne qui a été considérablement augmentée depuis la confédération; votre comité croit donc qu'il mérite une augmentation proportionnelle de salaire et recommande que son salaire soit élevé de \$600 à \$800.

Lors de la création du bureau de distribution qui a mis fin à la pratique de distribuer séparément pour chaque Chambre les imprimés parlementaires, M. *Boulet* a été transféré du Sénat à ce bureau comme assistant distributeur. Il est depuis sept ans au service public et s'est montré capable de remplir les nouveaux devoirs dont on l'a chargé; votre comité croit donc qu'il mérite que son salaire soit élevé de \$500 à \$600.

Les deux commissionnaires sessionnels, *J. Rivet* et *E. O. Botterill* s'acquittent fidèlement de leurs devoirs, mais le comité pense que leur rémunération de \$2 00 par jour est bien suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

A commencer le 1er juillet 1870,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre jeudi prochain,

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Blake*,

La Chambre s'est ajournée,

Mercredi, 27 Avril, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

Motions

AVIS DE MOTION.

Pour ^{le} Lundi, le 2 Mai, 1870.

Par l'honorable M. Ryan.

1870.

26 avril—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er janvier, 1869 entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et entre celui-ci et les autorités militaires impériales, sur le retrait entier ou partiel des troupes de Sa Majesté, stationnées en *Canada*; aussi copie de toute correspondance sur le transfert au gouvernement canadien de la totalité ou de quelqu'une des places fortes actuellement occupées par les troupes de Sa Majesté en *Canada*, avec les munitions de guerre qui s'y trouvent ou qui se trouvent en quel-qu'autre lieu.

ORDRE DU JOUR.

Pour Mercredi, le 27 avril, 1870.

1870.

- | | |
|---|--|
| 1 | 25 avril— <i>Prise en considération</i> du 9 ^{me} rapport du comité conjoint des impressions.
(Hon. M. Simpson). |
| 2 | 26 “ <i>Prise en considération</i> du 8 ^{me} rapport du comité conjoint des impressions.
(Hon. M. Simpson). |
| 3 | “ “ <i>Reprise des délibérations</i> en comité-général sur le bill des Communes concernant les passages d'eau.—(Hon. M. Mitchell). |
| 4 | “ “ <i>2^{me} lecture</i> du bill des Communes relatif au département des Finances.—
(Hon. M. Campbell). |

PROCES-VERBAUX
SEANCES DU SENAT
DU CANADA

Indiqués par J. B. G. pour 25 et 26 de 1870

1870

OTTAWA

27 Avril 1870

SEANCES DU SENAT

PROCES-VERBAUX

Mardi, 26 Avril 1870

Journal de la Chambre des Sénateurs, 27 Avril 1870

No. 11

No. 45.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict, 1870.

Mardi, 26 Avril, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SENAT
DU CANADA.

Mercredi, 27 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Christie</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

D'*Antoine Mayrand* et autres, de la ville des *Trois-Rivières*, dans la province de *Québec* ; demandant que le tarif proposé soit amendé de manière à exempter de droits le charbon importé de la *Grande-Bretagne*.

Du Révérend *Edmond Langevin*, Vicaire-Général, et autres, de la province de *Québec*; demandant l'établissement d'écoles de navigation avec des bureaux d'examineurs aux différents ports de la Puissance.

L'honorable M. *Campbell*, du comité auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," avec ordre de faire rapport en toute diligence, étant pour cela autorisé à envoyer quérir quelque personne, pièce et record que ce soit ;—et auquel a été renvoyé aussi l'ampliation de la totalité des procédures jusques et y compris le jugement final de la cour des Plaids Communs du *Haut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*, dans l'affaire *Martin vs. Louni*, laquelle ampliation avait été présentée au Sénat lors de la lecture de la pétition du dit *John Robert Martin*,—a l'honneur de faire rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi, en date du 28 mars dernier, et à la 79^{me} règle de votre honorable Chambre, votre comité a entendu les dépositions sous serment des témoins cités devant lui par le pétitionnaire ; ces dépositions ont été reçues par écrit et sont annexées au présent rapport avec toutes les pièces produites devant votre comité.

Après avoir dûment pris en considération cette preuve et les pièces produites, de même que l'ampliation des procédures qui lui a été renvoyée, votre comité est d'opinion que les allégations contenues dans le préambule du dit bill n'ont pas été prouvées.

En conséquence, votre comité demande humblement qu'on le dispense de continuer l'examen de cette affaire.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL,

Président.

Ordonné, que le dit rapport reste sur la table.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender la loi concernant certains états que doivent fournir les juges de paix."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet de maintenir en vigueur et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la province du *Nouveau-Brunswick*, relatifs au corps de police de la paroisse de *Portland*, cité et comté de *St. Jean*," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec un amendement auquel elles demandent son concours.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte autorisant la cour de police de la cité d'*Halifax* à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école d'industrie d'*Halifax*," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie du chemin de fer central du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour étendre l'opération de l'acte de la Législature de la ci-devant province du *Canada*, 19 et 20 *Vict.* chap. 141, concernant le synode de l'église d'*Angleterre* en *Canada*, à la province de la *Nouvelle-Ecosse*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bourinot*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du neuvième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Simpson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Reesor*,

Que le dit rapport soit adopté.

Après débats.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du huitième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Simpson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sanborn*,

Que le dit rapport soit adopté.

Après de longs débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette de nouveau en comité général sur le bill intitulé " Acte concernant les passages d'eau."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " la loi relative au département des finances."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 28 Avril, 1870.

~~~~~

## AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

Motions

ORDRE DU JOUR.

Pour Jeudi, le 28 avril, 1870.

1870.

- | | | | |
|---|----|--------|---|
| 1 | 27 | avril— | Troisième lecture du bill de Communes concernant le département des finances.—(Honorable M. <i>Campbell</i>). |
| 2 | 26 | “ | Prise en considération du 10e rapport du comité conjoint des impressions.—(Honorable M. <i>Simpson</i>). |
| 3 | 27 | “ | Deuxième lecture du (bill W) relatif aux états qu'ont à fournir les juges de paix.—(Honorable M. <i>Campbell</i>). |
| 4 | “ | “ | Deuxième lecture du bill des Communes concernant le chemin de fer central du Canada.—(Honorable M. <i>Skead</i>). |
| 5 | “ | “ | Deuxième lecture du bill des Communes concernant le synode de l'église de la Nouvelle-Ecosse.—(Honorable M. <i>Bourinot</i>). |
| 6 | “ | “ | Reprise des délibérations en comité général sur le bill des Communes relatif aux passages d'eau.—(Honorable M. <i>Mitchell</i>). |

No. 46.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Meredith, 27 Avril, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SENAT
DU CANADA.

Jeudi, 28 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Christie</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guëremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mitchell,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De l'honorable *Charles Connell*, M. P., et autres, de la Puissance du *Canada*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie du Chemin de fer de "Québec et du Nouveau-Brunswick."

De la corporation de la ville de *Sorel*, dans la province de *Québec* ; demandant qu'il ne soit pas imposé de droit d'importation sur le charbon, le blé et la farine de blé.

De la nouvelle compagnie de gaz de la cité de *Montréal* ; demandant qu'il ne soit pas adopté de mesures pour imposer un droit sur le charbon.

De la chambre de commerce de la cité de *Montréal* ; demandant qu'il ne soit pas imposé de droits sur les céréales, le charbon et le sel.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative " au département des finances," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du dixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " la loi relativement aux rapports que doivent faire les juges de paix."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie " du chemin de fer central du *Canada*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *H. E. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce, et des chemins de fer, et que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre l'opération " de l'acte de la législature de la ci-devant province du *Canada*, 19 et 20 *Vict.* chap. 141, " concernant le synode de l'église d'*Angleterre* en *Canada*, à la province de la *Nouvelle-Ecosse*." a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bourinot*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est de nouveau mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les passages d'eau."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Shaw* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(Voir Journal.)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour continuer en force les dispositions des divers actes relatifs à la Banque du "Peuple," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Leslie*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que la quarant-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, et que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son onzième rapport,

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COIÉ.

27 avril 1870.

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

Rapport d'un comité du Sénat nommé au sujet de la *Terre de Rupert* de la *Rivière Rouge* et du Territoire du *Nord-Ouest* avec la carte (5000 exemplaires en anglais et en français, dans la proportion ordinaire) ;

Réponse supplémentaire à une adresse demandant la correspondance relative à la nomination de juges pour le comté de *Gaspé* et le comté de *Bonaventure*, depuis le 1er juillet 1868, etc. ;

Réponse à une adresse demandant un compte détaillé indiquant le montant prêté par la ci-devant province du *Haut-Canada* en rapport avec le hâvre d'*Oakville*, et le montant avancé en outre en rapport avec ce hâvre, etc. ;

Réponse à une adresse demandant un état indiquant les défalcatiions dans le département des finances du gouvernement ; aussi copie de tous réglemens faits durant l'année dernière à l'égard de l'audition des comptes (comme document de la session seulement) ;

Réponse à une adresse demandant un état détaillé indiquant le salaire et les dépenses de l'inspecteur des salles d'exercice à *Toronto*, la date de sa nomination, ses instructions et d'autres papiers (pour distribution seulement.)

Réponse à une adresse, demandant les instructions des arpenteurs envoyés au *Nord-Guest*, et un état indiquant le nombre d'hommes employés, et les salaires à payer, etc., (avec 3 cartes).

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à une adresse, demandant un état indiquant le montant payé annuellement comme indemnité en vertu de l'acte seigneurial refondu au profit du township de *Whitworth*, paroisse de *St. Antoine*, comté de *Témiscouata* ;

Réponse à une adresse, demandant les observations et remarques du juge en chef du *Nouveau-Brunswick* et du barreau de cette Province sur le bill pour constituer une cour d'appel ;

Réponse à une adresse, demandant un état indiquant les réclamations non réglées faites contre le gouvernement du *Canada* pour des casernes, etc., pour les troupes impériales, depuis le 1er janvier 1861 jusqu'à présent ;

Réponse à une adresse, demandant un état indiquant les sommes payées par le gouvernement du *Canada* pour casernes, réparations, etc., pour les troupes impériales, depuis le mois de janvier 1861 jusqu'au mois de décembre 1869, et portées commé dépenses pour la milice ou autrement.

Réponse à une adresse, demandant la correspondance, etc., relative à la remise à MM. *Gooderham* et *Worts* de *Toronto* de certains droits d'accise ;

Réponse à une adresse, demandant la liste des cadets qui ont fréquenté les écoles militaires de la Puissance ;

Réponse à une adresse, demandant un état indiquant toutes les terres vendues dans la Péninsule Indienne de *Saugeen* depuis 1856 jusqu'à 1861, etc.,

J. SIMPSON,
Président, Sénat.

Le dit rapport étant lu de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Matheson*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 29 Avril, 1870.

~~~~~

AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire]

Rapports de comités à présenter.

Motions]

~~~~~

ORDRE DU JOUR.

~~~~~

Pour Vendredi, le 29 avril, 1870.

- 1870.
- 1 | 28 avril—3^{me} lecture (Bill de la Chambre des Communes,) pour régler les passages
d'eau.—(Hon. M. Mitchell.)
- 2 | 22 “ *Considération* du 1^{er} rapport du comité conjoint des impressions sur la
publication d'un compte-rendu des débats du Parlement.—(Hon. M.
Macpherson.)
- 3 | 27 “ *Reprise des débats* ajournés sur le 9^{me} rapport du comité conjoint des impres-
sions.—(Hon. M. Simpson.)
- 4 | 28 “ 2^{me} lecture (Bill W) rapports que doivent présenter les juges de paix.—(Hon.
M. Campbell.)

No. 47.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Jeu'di, 28 Avril, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. E. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Vendredi, 29 Avril, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Renard,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable *M. Ferrier* ; de *Christian Wurtele* et autres, syndics de la banque de prévoyance et d'épargnes de Québec.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état préparé par le greffier, indiquant les sommes payées à chaque Sénateur comme indemnité et frais de route pour la dernière session.

Ordonné, qu'il reste sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes par le greffier pour communiquer à cette Chambre un état qui a été mis sur la table du Sénat, indiquant les sommes payées à chaque Sénateur comme indemnité et frais de route pour la dernière session du présent Parlement.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport du maître-général des postes pour l'année finissant le 30 juin 1869,

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport de *Donald A. Smith*, écuyer, au sujet des Territoires du *Nord-Ouest*,

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte relatif à la compagnie du chemin de fer central du *Canada*," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

29 avril 1870.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a trouvé suffisant l'avis donné dans le cas de la pétition relative au bill intitulé : "Acte pour étendre à la Province de la *Nouvelle-Ecosse* l'effet de l'acte de "la législature de la ci-devant province du *Canada*, 19—20 *Victoria*, chapitre 141, relatif "au Synode de l'Eglise d'Angleterre en *Canada*."

Votre comité a aussi examiné la pétition de l'honorable *Charles Connell*, M. P., et autres de la Puissance du *Canada*, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*," et a constaté que l'avis donné n'est pas suffisant. Votre comité recommande cependant de suspendre en ce cas-ci la 51^{me} règle, en tant qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. SANBORN,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de l'honorable *Charles Connell*, M. P., et autres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer le compagnie du chemin de fer de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

29 avril 1870.

Le comité conjoint des impressions présente, comme étant le douzième rapport du comité

Le rapport ci-annexé de son sous-comité, auquel ont été renvoyés la réponse à une adresse de la Chambre des Communes relative aux impressions pour les départements, et l'état relatif aux impressions confidentielles, lequel rapport du dit sous-comité il soumet respectueusement à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

Président, Sénat.

CHAMBRE DE COMITÉ,

28 avril 1870.

Le sous-comité nommé par le comité conjoint des impressions, et auquel ont été renvoyés la réponse à une adresse de la Chambre des Communes demandant un état donnant les soumissions pour les impressions des départements, et l'état relatif aux impressions confidentielles, a l'honneur de faire rapport :

Qu'en examinant l'état donnant les soumissions pour les impressions des départements, le sous-comité a trouvé, page 17, l'état suivant de l'imprimeur de la Reine : "Base de calcul—Composition et tirage pour les départements publics en 1866, d'après les comptes publics et les livres de l'imprimeur de la Reine." Ainsi, on voit qu'en calculant les prix des diverses souscriptions, l'imprimeur de la Reine n'a pris en considération que les deux items "composition et tirage," laissant de côté les divers autres items "pliage, cousage couverture, etc.," et rapportant comme étant le plus bas soumissionnaire la partie dont les prix pour la composition et le tirage étaient les moins élevés, bien que les prix pour plusieurs autres items fussent plus élevés que ceux de divers autres soumissionnaires.

L'imprimeur de la Reine dit que bien que ses livres indiquent la composition et le tirage, ils ne donnent point les autres items ci-dessus mentionnés ; conséquemment, il ne les a pas fait entrer dans ses calculs, et il ajoute que s'il eût pu le faire, le résultat aurait probablement été différent.

En l'absence de toutes données indiquant le coût des impressions pour les départements, le sous-comité a basé ses calculs pour les trois soumissions suivantes sur les prix mentionnés dans le contrat parlementaire accordé à la dernière session, et avec les résultats suivants :—

James Cotton.....	\$ 9,609 71
I. B. Taylor	10,286 01
Hunter, Rose et Cie.....	13,077 87

Quant à l'état relatif aux impressions confidentielles, le sous-comité est surpris de trouver que la reliure pour les départements n'a pas été donnée par soumissions tel que prescrit par la 6me clause du chap. 7 de l'acte 32 et 33 *Victoria* (1869), laquelle décrète : "Que les impressions, la reliure, etc., seront faites en vertu de contrats qui seront conclus après tel avis public demandant des soumissions, etc., et que les plus basses soumissions reçues des parties seront acceptées si le Gouverneur en conseil est convaincu que ces parties sont capables et ont les moyens d'entreprendre ces ouvrages."

Si des soumissions avaient été demandées, le comité a lieu de croire que ces ouvrages auraient pu être faits à des prix bien moins élevés que ceux qu'on est convenu de donner.

Le sous-comité voit aussi par le rapport ci-dessus que des impressions pour une somme considérable ont été faites par diverses parties à des prix excédant de beaucoup ceux du contrat, quelques-unes de ces impressions étant données comme confidentielles. Il n'y a aucun certificat annexé aux comptes pour attester qu'ils sont corrects, ou même qu'ils ont été examinés, mais seulement le reçu des parties qui ont été payées. Il n'y a non plus aucun ordre en conseil autorisant la confection de l'ouvrage tel que voulu par la 7me clause de l'acte ci-dessus cité, laquelle se lit comme suit : "Le Gouverneur pourra, de temps à autre, par ordres en conseil, autoriser, pour les raisons mentionnées dans tels ordres, des impressions et de la reliure pour le service public sans demander de soumissions; et ces ordres en conseils et la dépense en vertu d'iceux seront soumis au Parlement à sa session alors prochaine."

Le sous-comité désire aussi attirer l'attention du comité sur le fait que la loi a été enfreinte lorsqu'on a payé des prix élevés pour des impressions confidentielles, sans ordre en conseil autorisant ces impressions, et il recommande, comme étant de toute nécessité, que tous les comptes pour impressions départementales et confidentielles soient examinés et certifiés comme corrects avant d'être payés.

Le tout respectueusement soumis.

J. D. BROUSSEAU,
JAMES YOUNG,
E. M. McDONALD,
J. S. SANBORN.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte concernant les passages d'eau," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la publication d'un compte rendu des débats du Parlement.

L'honorable M. *Macpherson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Allan*,
Que le dit ordre soit rayé des ordres du jour.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Simpson*, savoir :—Que le neuvième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes soit adopté.

Après de nouveaux débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender la loi relativement aux rapports que doivent faire les juges de paix.”

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Aikins*.

La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 2 Mai, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter

Motions.

AVIS DE MOTION.

—o—
 Pour Lundi, le 2 Mai, 1870.

Par l'honorable M. Ryan.

1870.

26 avril—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er janvier, 1869 entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et entre celui-ci et les autorités militaires impériales, sur le retrait entier ou partiel des troupes de Sa Majesté, stationnées en *Canada*; aussi copie de toute correspondance sur le transfert au gouvernement canadien de la totalité ou de quelqu'une des places fortes actuellement occupées par les troupes de Sa Majesté en *Canada*, avec les munitions de guerre qui s'y trouvent ou qui se trouvent en quelque autre lieu.

ORDRE DU JOUR.

—
 Pour Lundi, le 2 mai, 1870.

1870.

- | | | |
|---|----------|---|
| 1 | 28 avril | — <i>Considération</i> du 10e rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. Simpson.) |
| 2 | 29 | “ 2e Lecture (Bill de la Chambre des Communes) chemin de fer de <i>Québec</i> et du <i>Nouveau-Brunswick</i> .—(Hon. M. Burnham.) |
| 3 | “ | “ <i>Considération</i> du 12e rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. Simpson.) |
| 4 | “ | “ 2e Lecture (Bill W.) Rapports à faire par les juges de paix.—Hon. M. Campbell.) |
-
-

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

DU CANADA

Imprimé par J. D. TAYLOR, 20, 22 et 24, rue PRINCE

1870.

OLDWAY:

SEANCES DU SENAT

PROCES-VERBAUX

Le mardi 20 Mars 1870.

3ème Session, 1er Parlement, 23 Mars 1870.

No. 126

No. 48.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Vendredi, 29 Avril, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Lundi, 2 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

Aikins,
Allan,
Anderson,
Armand,
Benson,
Bill,
Blake,
Bourinot,
Bureau,
Burnham,
Campbell,
Chaffers,
Chapais,

Christie
Cormier,
Dickson,
Duchesnay, E. H. J.,
Dumouchel,
Guévremont,
Hamilton (Kingston),
Holmes,
Kenny,
Lacoste,
Leonard,
Leslie,
Letellier de St. Just,

Locke,
McClelan,
McCrea,
McCully,
McDonald,
McLelan,
McMaster,
Macpherson,
Malhiot,
Matheson,
Miller,
Mitchell,
Olivier,

Reesor,
Renaud,
Robertson,
Ross,
Ryan,
Sanborn,
Seymour,
Shaw,
Simpson,
Skead,
Wark,
Wilmot.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Benson* ; *d'A. M. Foster* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Robertson*; de messieurs *B. Douglas* et Cie., et autres, d'*Amherst*, dans le comté de *Cumberland*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Ross*; de *J. F. Taylor*, greffier du Sénat, et autres officiers fonctionnaires et serviteurs du Sénat.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour étendre à la province de la *Nouvelle-Ecosse* l'effet de l'acte de la législature de la ci-devant province du *Canada*, 19 — 20 *Victoria*, " chapitre 141 relatif au synode de l'église d'*Angleterre* en *Canada*," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bourinot*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte à l'effet de remettre en vigueur et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la législature de la province du *Nouveau-Brunswick*, relatifs au corps de police de la paroisse de *Portland*, cité et comté de *St. Jean*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du dixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné Qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé "Acte pour amender l'acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*."

Et aussi le bill intitulé "Acte pour amender l'acte concernant le maintien plus effectif de la paix dans le voisinage des travaux publics," et informer cette Chambre que les Communes ont passé les dits bills sans amendement.

* Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Québec* et du "*Nouveau-Brunswick*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, et que la soixantième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du douzième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

L'honorable M. *Simpson* a proposé secondé par l'honorable M. *Ryan*,

Que le dit rapport soit adopté.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender et étendre l'acte établissant des dispositions pour l'amélioration des “hâvres et chenaux dans certains ports des province de la Puissance,” laquelle elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender la loi relativement aux rapports que doivent faire les juges de paix.”

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston,)* secondé par l'honorable M. *McDonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 3 Mai, 1870.

~~~~~

AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire¹

Rapports de comités à présenter

Motions¹

ORDRE DU JOUR.

—————

Pour Mardi, le 3 mai, 1870.

1870.

1|2 mai.—*Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) amélioration de hâvres et chenaux.—(Hon. M. Campbell.

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

DU CANADA.

SEANCES DU SENAT

PROCES-VERBAUX

DES

ANNÉES 1910

1910

Imprimé par J. B. Tardif, 201, rue St-Jacques, Ottawa

OTTAWA

3000 Sessions 1er Février 1910 à 23 Avril 1910

No. 40

No. 49.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Lundi, 2 Mai, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mardi, 3 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

<i>Allan,</i>	<i>Christie</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCully,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *William Workman* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Allan* ; de la compagnie des consommateurs de gaz de la cité de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *Christian Wurtel*, et autres, syndics de la banque de prévoyance et d'épargnes de *Québec* ; demandant que l'acte 4 et 5 *Victoria*, chap. 32, pour encourager l'établissement de banques d'épargnes en *Canada*, continue d'être en force pendant dix ans au plus

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " du chemin de fer de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Holmes*, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Ryan*, du comité spécial chargé de s'enquérir des mesures qui ont été prises et du progrès qui a été fait dans le Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande pour établir un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et de faire rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point un tel système peut être avantageusement appliqué aux poids, mesures et monnaies du *Canada*, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,

Avril 1870.

Le comité spécial chargé de s'enquérir des mesures prises et du progrès accompli dans le Royaume-Uni en ce qui concerne l'établissement d'un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et de faire rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point ce système pourrait être appliqué avantageusement aux poids, mesures et monnaies du *Canada*, a l'honneur de présenter, conformément à l'ordre de renvoi du 21 mars dernier, le rapport qui suit :—

Votre comité a d'abord porté son attention sur les poids et mesures. Il a trouvé qu'il existe actuellement deux systèmes autorisés dans le Royaume-Uni : le système impérial, qui n'est pas décimal, et le système métrique, qui l'est.

L'origine du système métrique en Europe date du règne de Louis XIV ; dès cette époque, les inconvénients et la confusion causés par la diversité des poids et des mesures, étaient devenus si grands en France, qu'une commission royale fut nommée pour examiner la matière et proposer quelque étalon prototype convenable. En 1790, M. de Talleyrand présenta un rapport sur l'uniformité des poids et mesures, et l'on décida que l'Angleterre serait conviée à coopérer à la création d'un système international ; mais des complications politiques s'opposèrent à cette offre généreuse. Toutefois le principe fondamental des auteurs du système métrique qui s'établit alors, a été son universalisation. Neuf ans après, le corps législatif approuvait des étalons de mètre et de kilogramme, que l'on a toujours

conservés aux archives d'Etat, à Paris. Ce n'est qu'en 1837 cependant, que le système métrique a été définitivement consacré en France. Cette année-là, les chambres législatives, mues par des pétitions nombreuses, réglèrent qu'à partir du 1er janvier 1840, tous poids et mesures autres que les poids et mesures du système métrique décimal, seraient interdits. Depuis lors, plus de dix années s'étaient écoulées, lorsque, par suite de l'institution des expositions universelles—inaugurées en 1851 par celle de Londres, que suivit celle de Paris en 1855—l'attention des savants, des philanthropes et des industriels, fut fortement attirée sur cette matière. Les jurés et les commissaires de l'exposition de Paris rédigèrent une déclaration, de l'esprit de laquelle on aura une juste idée dans la recommandation suivante qui la termine :—

“ En conséquence, ils croient de leur devoir de recommander instamment à l'attention “ de leurs gouvernements respectifs, comme à celle des esprits éclairés, des amis de la “ civilisation et des partisans de la paix et de l'harmonie dans le monde, l'adoption d'un “ système uniforme de poids et mesures, dans lequel les multiples et les divisions, ainsi “ que les éléments des diverses unités, se déduisent par la numération décimale.”

Les congrès de statistique qui se réunirent à Bruxelles et à Paris en 1853 et 1855, s'employèrent aussi en faveur d'une uniformisation universelle, et, au mois de septembre 1855, on vit se former une association internationale, dont le but est exposé dans ce passage de ses délibérations :

“ Les soussignés ont arrêté de former une association, composée de membres choisis “ chez les différentes nations civilisées, lesquels devront s'engager à travailler sans relâche, “ chacun en son propre pays, par le moyen de comités affiliés ensemble, à l'établissement “ dans toutes contrées civilisées d'un système décimal uniforme de poids et mesures, et “ autant que faire se peut, de monnaies.”

Des nombreuses branches que cette association a produites, la plus active a toujours été celle d'Angleterre. Après mûre délibération, l'association a décidé que le mètre, avec ses multiples et sous-multiples décimaux, est la meilleure unité fondamentale des mesures de longueur ; depuis elle n'a cessé d'en demander avec ardeur l'adoption, et c'est à elle surtout que le système métrique doit la faveur dont il jouit à cette heure dans le Royaume-Uni, dont les transactions avec les pays qui se servent de ce système représentent près des $\frac{60}{100}$ du total de ses exportations et importations.

En 1835, une loi avait établi en Angleterre le système impérial de poids et mesures, aucun autre n'y fut reconnu jusqu'au 29 juillet 1864, qu'un acte du Parlement (27 et 28 Vict., ch. 117) permit l'usage du système métrique ; et maintenant les deux systèmes s'emploient concurremment dans tout le royaume.

Le préambule de cet acte (reproduit en entier à la suite du présent rapport à cause de la brièveté de ses dispositions et des précieux renseignements qui s'y trouvent) porte que pour faciliter et étendre le commerce national au dedans et au dehors, et pour avancer la science, il est expédient d'autoriser l'usage du système métrique de poids et mesures.

Cette loi est la seule qui ait été faite jusqu'à présent dans le Royaume-Uni sur cette matière ; mais une commission royale a rendu ce témoignage, que l'opinion publique penchait de plus en plus vers le système métrique, et que celui-ci tendait à devenir d'un usage général dans les recherches scientifiques, les opérations chimiques délicates et les travaux du génie. La commission, présidée par l'astronome royal, a exprimé en outre, dans un rapport sous la date du 3 avril 1869, l'opinion que la législation devrait consacrer, et le gouvernement faciliter, l'introduction et l'usage des poids et mesures métriques dans le Royaume-Uni, et qu'en conséquence on devrait adopter des prototypes, et faire faire des étalons conformes à ces prototypes pour servir aux vérifications.

Il existe un autre rapport de cette commission, en date du 1er février 1870, mais il n'y est question que de la livre dite *Troy-Weight*, encore usitée en certains cas et qu'il recommande fortement d'abolir.

Dans leur rapport du 3 avril 1869, les commissaires royaux basent leurs conclusions en faveur du système métrique sur diverses considérations, dont l'une est que ce système est répandu “ en maints pays de l'Europe et des autres parties du monde, et qu'il vient “ d'être adopté par la Confédération de l'Allemagne du Nord et par les ~~Etats-Unis~~ Amé-

“rique.” A l'appui de cette importante assertion, votre comité croit à propos d'ajouter que le système métrique est déjà décrété ou usité en totalité ou en partie dans des pays dont la population réunie s'élève à plus de 400,000,000 d'âmes, ainsi qu'on le peut voir dans les tableaux suivants.

Pays qui ont adopté le système métrique en entier.

	Population.
France et Algérie.....	40,500,000
Belgique.....	5,000,000
Hollande et ses colonies.....	23,000,000
Italie.....	24,000,000
États du Pape.....	700,000
Espagne et ses colonies.....	21,000,000
Portugal et ses colonies.....	8,000,000
Grèce.....	1,200,000
Mexique.....	8,000,000
Chili.....	1,600,000
Brésil.....	8,000,000
Nouvelle-Grenade.....	2,000,000
Autres républiques de l'Amérique du Sud....	3,000,000
	146,000,000

Pays qui ont adopté le système métrique en partie.

Suisse.....	2,500,000
Villes hanséatiques.....	500,000
Danemark.....	3,000,000
Autriche.....	37,000,000
Indes anglaises.....	140,000,000
	183,000,000

Pays où l'usage en est facultatif.

Royaume-Uni.....	29,000,000
États-Unis d'Amérique.....	31,000,000
Prusse et Allemagne du Nord.....	30,000,000
	90,000,000

Le 13 juin 1868, le parlement de l'Allemagne du Nord a voté un acte portant adoption du système métrique. Cette loi déclare que l'usage de ce système, d'abord facultatif, à partir du 1er janvier 1870, sera obligatoire passé le 1er janvier 1872.

Entre plusieurs des pays ci-dessus dénommés et le Canada, il se fait un commerce déjà considérable, sans cesse croissant; et l'on doit désirer, ce semble, que le système d'après lequel les premiers déterminent le poids et le volume des marchandises, soit connu et pratiqué dans notre pays.

A la matière renvoyée à l'examen de votre comité, se rattache la question de la diversité actuelle des poids et mesures des quatre provinces qui composent la Confédération; et il n'est pas hors de propos d'indiquer ici quelques-unes des lacunes et des disparités qui caractérisent les statuts du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, qui règlent actuellement nos poids et mesures.

Premièrement, on peut remarquer qu'ils n'établissent aucuns prototypes communs, et ne prescrivent aucun moyen de s'assurer si les anciens étalons provinciaux sont ou ne

sont pas conformes ou différents les uns des autres, et de savoir à qui la garde en est confiée ou devrait l'être à l'avenir.

En second lieu, d'antiques mesures anglaises de capacité, tant pour les matières sèches que pour les liquides, *abolies en Angleterre depuis longtemps*, sont encore en usage et jouissent de la légalité dans certaines parties de la Puissance. En voici quelques unes par exemple :—

1o. L'ancien gallon anglais pour le vin. Six gallons de cette sorte ne répondent pas tout-à-fait à cinq gallons, mesure impériale en usage aujourd'hui en Angleterre,

2o. L'ancien boisseau anglais dit *Winchester bushel*, qui est moindre, dans la proportion de 32 à 33, que le boisseau impérial.

Le tableau suivant indique certaines disparités qu'offre le poids légal d'un boisseau de nos principaux grains et graines, ainsi que d'autres denrées, sous l'empire des lois des différentes provinces.

	Ontario et Québec.	Nouvelle-Ecosse.	Nouv.-Brunswick.
	lbs.	lbs.	lbs.
Blé	60	60	60
Blé d'Inde	56	58	60
Seigle	56	56	56
Pois	60	52 ou 48	56
Orge	48	34	50
Avoine	34	34	36
Fèves	60	56
Graine de trèfle	60	56
" mil	48	40
" "	48	50
Sarrasin
Pommes de terre et navets	60	{ 60 }	56
Carottes, panais, betteraves et oignons	{ 40 }
Graine de lin	50	56
" chanvre	44	56
" gazon	14	56
" ricin beans	40	56
Sel	56
Pommes sèches	22
Poires	33
Malt ou drèche	36	39

NOTE.—Dans la Nouvelle-Ecosse, le boisseau d'orge étrangère doit peser 52 livres, tandis que le boisseau d'orge du pays ne doit peser que 48 livres.

En Québec, la loi est que la vente du charbon doit se faire au chaldron ou au boisseau, et le chaldron doit contenir six boisseaux, mesure impériale de Winchester. Cette mesure, croit-on, n'existe que nominale.

Dans la Nouvelle-Ecosse, la loi fixe le poids d'un tonneau de charbon à 2,240 lbs avoir du poids.

Dans le Nouveau-Brunswick, le charbon doit se vendre au tonneau, et le poids du tonneau est de 2,000 lbs avoir du poids.

En Ontario, le poids du tonneau, sans mention particulière pour le charbon, est fixé à 2,000 lbs avoir du poids.

Dans le Bas-Canada, maintenant province de Québec, on se sert encore des anciennes mesures de l'*arpent*, du *minot* et du *pied de Paris*, bien qu'elles ne soient plus en usage en France; et comme l'*arpent* est moins que l'acre anglais et le *minot* un peu plus que le boisseau, il est clair qu'on peut aisément se former une idée erronée de la valeur et du rap-

port comparatifs des terres dans le Bas-Canada, en prenant ces mesures pour bases de calcul. Les statistiques mêmes, si ceux qui en fournissent comme ceux qui en recueillent les éléments n'y apportent pas un soin scrupuleux, peuvent contenir des données inexactes, au désavantage de cette province, par comparaison aux provinces où l'acre et le boisseau anglais sont les seules mesures en usage.

Vu toutes ces circonstances, votre comité est d'opinion qu'il devrait être passé sans retard une loi pour établir un système uniforme de poids et mesures dans toute la Puissance. L'initiative d'une mesure législative sur un sujet d'importance générale comme celui-ci, appartient nécessairement au gouvernement; et votre comité est d'opinion qu'on ne devrait pas laisser s'écouler une autre session sans soumettre au Parlement un projet de loi complet sur la matière.

Quant au système métrique, votre comité le trouve excellent en principe, simple en pratique, et très-facile à apprendre; pour ces raisons, il recommande fortement de l'introduire en Canada. Toutefois, comme une très-grande partie du commerce du pays se fait avec la Grande-Bretagne, votre comité pense qu'on peut sans crainte suivre l'exemple qu'elle a donné, et admettre d'abord comme elle l'usage facultatif du système métrique, adopté concurremment avec celui des poids et mesures impériaux. On assurerait par là aux provinces du Canada un système uniforme de poids et mesures, qui serait en même temps conforme à celui de la mère-patrie, objet fort à désirer.

En vue de la prochaine adoption du système métrique, et afin d'en répandre la connaissance parmi la jeunesse, votre comité croit devoir inviter la Chambre à signaler au gouvernement l'importance de l'enseignement de ce système dans toutes les écoles sur lesquelles il peut avoir un contrôle direct ou indirect. Le système est simple, facile à apprendre et se retient bien; les jeunes gens qui le connaîtront, seront aussi par là plus à portée de comprendre le commerce des pays où on l'emploie exclusivement. Si cette suggestion reçoit l'approbation du gouvernement, il pourrait aussi avec avantage exiger des candidats au service civil la connaissance du système métrique.

Votre comité s'est ensuite occupé de la question d'un système international uniforme de monnaies.

En 1867, le gouvernement anglais fut invité par le gouvernement français à envoyer des commissaires à une conférence de représentants de divers Etats, devant avoir lieu à Paris, pour délibérer sur les meilleurs moyens de déterminer une base commune afin d'adopter une monnaie internationale universelle.

Les Lords de la Trésorerie donnèrent en conséquence instruction au directeur de la Monnaie et à l'un des officiers de leur département de se rendre à la conférence.

Ces délégués ont fait rapport que la conférence avait résolu de recommander :

- 1° L'adoption d'un étalon d'or unique;
- 2° L'adoption de $\frac{9}{10}$ pour la proportion de fin dans les espèces d'or;
- 3° Que toutes les espèces d'or, frappées à l'avenir dans les pays représentés à la convention projetée, fussent de la valeur de cinq francs ou d'une valeur multiple de cette somme;
- 4° Qu'il fût frappé une monnaie d'or de 25 francs par les pays qui le voudraient, et que cette pièce fût reconnue comme monnaie internationale.

Par commission royale, il a ensuite été nommé des commissaires pour examiner les recommandations de cette conférence monétaire internationale et faire rapport sur le sujet.

Les commissaires ont fait un rapport favorable sur les deux premières recommandations, mais ont exprimé des réserves sur les deux autres. Ils disent dans leur rapport : " Nous ne doutons point qu'un système uniforme de monnaies, qui ferait correspondre les divers étalons de valeur et les monnaies de compte dans leurs dénominations les plus élevées comme dans leurs subdivisions les plus basses, ainsi qu'un système uniforme de poids et mesures, ne produisît de grands avantages généraux." En même temps, ils donnent les raisons pour lesquelles, dans leur opinion, en vue des intérêts du commerce du monde, le souverain anglais et la livre anglaise pourraient servir de base convenable à un système monétaire international; mais leur principale raison pour ne point recommander

d'adopter uniquement une monnaie d'or de la valeur de 25 francs, à la place du souverain, est que cette mesure serait incomplète, et que tout changement qui n'irait point jusqu'à assimiler entièrement les monnaies de compte, aussi bien que les espèces, produirait tous les inconvénients du changement de valeur de la livre, sans procurer les avantages qui doivent, comme on s'y attend, balancer ces inconvénients.

Depuis le 25 juillet 1868, date de ce rapport, les gouvernements de France et d'Angleterre ont fait un pas vers le but si désirable de la création d'une monnaie internationale, en établissant une égalité parfaite de valeur entre le souverain et la pièce d'or de 25 francs qu'on se propose de frapper en France.

L'extrait suivant d'un discours prononcé par le chancelier actuel de l'échiquier à la Chambre des Communes d'Angleterre, le 6 août 1869, fera mieux comprendre quel était alors l'état de la question. Après avoir fait allusion à la probabilité qu'il y a de voir la France abandonner son étalon d'argent et adopter un étalon d'or unique, M. Lowe dit :—

“ Les Français se proposent de frapper une pièce d'or de 25 francs—cinq francs de plus que le napoléon. Cette pièce ne vaudrait que 22 centimes ou à peu près 2 d. de moins que le souverain. Si nous établissions un seigneurage d'environ 1 pour cent ou .993 d'un grain à diminuer sur le poids de la pièce, notre souverain serait identique à la pièce de vingt-cinq francs. Comme monnaie courante, il conserverait en ce pays précisément la même valeur qu'il a aujourd'hui, et aurait de plus l'avantage de représenter une valeur identique à celle de la pièce de vingt-cinq francs. Mais pour obtenir ce résultat, il faudrait que la France fit un sacrifice de son côté. Je ne me rappelle pas au juste le taux de son droit de monnayage ; je crois qu'il est entre un cinquième et un quart pour cent. Si nous pouvions l'engager à fixer ce droit à un pour cent, nous aurions résolu, quant à l'Angleterre et à la France, le problème d'une monnaie internationale. Cette opération s'accomplirait par l'application modifiée du même principe. La France continuerait à percevoir comme aujourd'hui un droit en argent ; l'Angleterre réduirait le poids de sa pièce, et de cette manière on obtiendrait l'égalité de valeur. Il est singulier de voir le nombre des monnaies en usage dans le monde, dont la valeur se rapproche ; le doublon espagnol, le fédéric prussien, le demi-aigle américain se rapprochent de très-près en valeur, et je crois qu'il est très-possible, si la France veut nous rencontrer dans cette voie—et au cas où le Parlement envisagerait la question comme je l'ai posée—d'arriver à un arrangement qui procure à l'Europe l'avantage précieux d'une monnaie uniforme et fasse faire un grand pas à la civilisation. Telles sont les remarques que je voulais faire à la Chambre. Je ne les exprime point avec une bien grande confiance dans mon opinion propre. Tout ce que je désire faire, avant que nous nous séparions, c'est d'offrir la question à méditer aux honorables membres et au pays. Il me semble que le sujet n'est pas aussi hérissé de difficultés qu'on peut le croire ; et nous pouvons par une seule mesure nous assurer un bénéfice important en nous épargnant les frais de monnayage de nos espèces d'or, sans imposer ces frais à personne, et en émettant une monnaie qui aurait l'avantage de la circulation internationale.”

Votre comité a lieu de croire que dernièrement les négociations avec la France ont fait de nouveaux progrès ; mais il n'avait pas encore été pris de mesures législatives sur le sujet dans le Parlement anglais, jusqu'aux dernières nouvelles d'Angleterre parvenues à votre comité.

Votre comité a eu le plaisir d'apprendre de l'honorable ministre des finances que les monnaies canadiennes actuellement en voie de préparation auront le caractère décimal, et que leurs dénominations et valeurs intrinsèques pourront toujours représenter des sous-multiples de la pièce proposée de vingt-cinq francs, si elle est admise comme prototype international, ainsi que du souverain et de la pièce d'or de cinq dollars, lorsqu'ils auront été assimilés à la pièce de vingt-cinq francs.

Dans la Nouvelle-Ecosse, comme on le sait, la valeur assignée par la loi au souverain anglais et au shilling anglais est respectivement de \$5 et de 25 cents ; de sorte que le cours de la Nouvelle-Ecosse est dès à présent approprié au système décimal, et les monnaies qui y circulent ont entre elles un rapport décimal.

Par l'acte passé le 22 mai 1868 (31 Vic., ch. 45), le Canada s'est mis en mesure d'a-

dapter son cours monétaire au système décimal international de monnaies, aussitôt que les grands pays commerciaux de l'Europe et de l'Amérique seront convenus d'établir ce système. Votre comité espère que cet événement n'est pas loin de se réaliser, et il partage pleinement l'opinion plus haut citée des commissaires royaux, savoir qu'un pareil système produirait de grands avantages universels.

Le tout respectueusement soumis.

APPENDICE.

27 & 28 VICTORIÆ.

Cap. CXVII.

Acte à l'effet de rendre facultatif l'usage du système métrique de poids et mesures.

[29 juillet 1864.]

Attendu que, pour faciliter et étendre notre commerce au dedans et au dehors, et pour avancer la science, il est expédient d'autoriser l'usage du système métrique de poids et mesures, Sa Très Excellente Majesté la Reine, de l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, en ce présent parlement assemblés, et par leur autorité, décrète ce qui suit :

1. Le présent acte pourra être cité sous le titre " Acte de 1864 sur les poids et mesures métriques."

2. Nonobstant toute disposition contraire des actes du Parlement, nulle convention ou transaction ne sera tenue pour invalide ou sujette à contestation à raison de ce que les poids ou les mesures exprimés ou qu'on aura eu en vue en la dite convention ou transaction, seront des poids ou des mesures métriques, ou à raison de ce qu'on y aura employé des sub-divisions décimales de mesures ou poids légaux, soit métriques ou autres.

3. Le tableau ci-annexé sera censé donner en poids et mesures de ce pays, les équivalents des poids et mesures qui y sont désignés sous les dénominations du système métrique ; et l'on pourra légalement faire usage de ce tableau pour évaluer, convertir et exprimer en poids et mesures légaux, les poids et mesures métriques.

ANNEXE.

Tableau des principaux poids et mesures du système métrique convertis en poids et mesures légaux de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

MESURES DE LONGUEUR.

Dénominations et valeur métriques.

Equivalents en mesures anglaises.

	Metres.	Miles.	Yards.	Feet.	Inches.	Decimales.
Myriamètre.....	10,000	{ 6 ou	376 10,936	0 0	11 11	.9 .9
Kilomètre.....	1,000	1,093	1	10	.79
Hectomètre.....	100	109	1	1	.079
Décamètre.....	10	10	2	9	.7079
Mètre.....	1	1	0	3	.3708
Décimètre.....	$\frac{1}{10}$	3	.9371
Centimètre.....	$\frac{1}{100}$	0	.3937
Millimètre.....	$\frac{1}{1000}$	0	.0394

MESURES DE SUPERFICIE.

Dénominations et valeur métriques.

Equivalents en mesures anglaises.

	Mètres carrés.	Acres.	Square yards.	Decimales.
Hectare, i. e. 100 ares.....	10,000	{ 2 ou	2,280 11,960	.3326 .3326
Décare, i. e. 10 ares.....	1,000	1,196	.0333
Are.....	100	119	.6033
Centiare, i. e. $\frac{1}{100}$ are.....	1	1	.1960

MESURES DE CAPACITÉ.

Dénominations et valeur métriques.	Equivalents en mesures anglaises.							
	mètres cube	Quarters	Bushels.	Pecks.	Gallons.	Quarts.	Pints.	Décimales
Kilolitre, i. e. 1,000 litres..	1	3	3	2	0	0	0	.77
Hectolitre, i. e. 100 litres..	$\frac{1}{10}$	2	3	0	0	0	.077
Décalitre, i. e. 10 litres....	$\frac{1}{100}$	1	0	0	1	.6077
Litre.....	$\frac{1}{1000}$	1	.76077
Décilitre, i. e. $\frac{1}{10}$ litre....	$\frac{1}{10000}$	0	.176077
Centilitre, i. e. $\frac{1}{100}$ litre..	$\frac{1}{100000}$	0	.0176077

POIDS.

Dénominations et valeur métriques.	Equivalents en poids anglais.						
	Grames.	Cwts.	Stones.	Pounds.	Ounces.	Drams.	Décimales.
Millier.....	1,000,000	19	5	6	9	15	.04
Quintal.....	100,000	1	7	10	7	6	.304
Myriagramme.....	10,000	1	8	0	11	.8304
Kilogramme.....	1,000	{	(ou 15,432.3487 grains).		2	3	.3830
Hectogramme.....	100	3	8	.4383
Décagramme.....	10	5	.6438
Gramme.....	1	0	.56438
Décigramme.....	$\frac{1}{10}$	0	.056438
Centigramme.....	$\frac{1}{100}$	0	.0056438
Milligramme.....	$\frac{1}{1000}$	0	.00056438

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. *Guévremont*, du comité spécial pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur les biens-fonds originairement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun soccage, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
Sénat, 29 avril 1870.

Le comité spécial, nommé et choisi par votre honorable Chambre " pour s'enquérir " des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens fonds dans la seigneurie royale de " *Sorel*, par rapport aux ventes et redevances seigneuriales perçues sur ces biens fonds, " originairement concédés aux loyalistes de l'Empire Uni, et autres, en franc et commun " soccage, " après avoir pris en considération la preuve tant écrite que testimoniale produite devant lui, et qui accompagne les présentes, a pu constater et fait rapport à votre honorable Chambre :

Que partie de la seigneurie de *Sorel* a été concédée par Sa Majesté le Roi de *France*, à M. de *Sauvel*, le 29 octobre 1672, et partie à M. de *Ramezay* le 13 avril 1740.

Que cette seigneurie a été acquise par Son Excellence Sir *Frédéric Haldimand*, pour Sa Majesté le Roi d'Angleterre, le 13 novembre 1780, moyennant le prix de £3,300.

Que vers l'année 1783 et les suivantes, Sa Majesté accorda a des Réfugiés des Etats-Unis (Loyalistes) et à des officiers et soldats, tant de l'armée régulière que de la milice, qui avaient servi dans la dernière guerre, divers lots de terre dans la dite seigneurie de *Sorel*, au nombre d'environ trois cents.

Que ces lots ainsi accordés aux Loyalistes, soldats et miliciens, leur furent octroyés par des billets ou certificats de possession (location tickets) conçus généralement dans la forme suivante : " Que le porteur ayant droit à un certain nombre d'acres de terre, en " vertu des instructions de Sa Majesté au gouverneur de la province, a tiré un lot d'une " certaine étendue mentionnée au dit certificat, dans la seigneurie de *Sorel*, et qu'ayant " prêté les serments voulus. et fait et signé la déclaration requise par les dites instructions, " il était autorisé à s'établir sur le dit lot et y travailler sans délai ; et qu'en s'établissant " sur le dit lot, il recevrait un contrat de concession à l'expiration de douze mois de la date " du dit certificat. "

Que, malgré que les Loyalistes, soldats et miliciens qui prirent et occupèrent ces lots de terre, en vertu des dits certificats, aient pu concevoir l'espoir que la tenure sous laquelle ils devaient posséder ces lots, serait la tenure *en franc et commun soccage*, telle qu'elle existe généralement dans le *Haut* et le *Bas-Canada* ; attendu que l'octroi de ces terres par Sa Majesté aux Loyalistes était une gratification (Bounty of land) qui devait être considérée comme une *munificence* de Sa Majesté, et même comme une dette qui leur était due par l'Etat, ainsi que celui fait aux soldats et miliciens ; cependant il n'a pû être constaté devant votre Comité, qu'aucune promesse à cet égard leur eût été formellement faite.

Que de fait il n'appert pas qu'aucune rente ait été payée par les dits Loyalistes, soldats et miliciens qui avaient pris les dits lots de terre dans la dite Seigneurie, ou leurs représentants, depuis leur prise de possession des dits lots, en vertu des dits certificats de possession, jusqu'à l'année 1821.

Mais que dans une lettre adressée aux magistrats de *Sorel*, par le procureur-général *Sevell*, en date du 16 juin 1796, ce dernier, tout en leur annonçant que les terres dans la seigneurie de *Sorel*, pourraient être, avec la permission de Sa Majesté, tenues en franc et commun soccage, les notifia en même tems qu'elles seraient soumises à une rente annuelle modérée (moderate annual quit rent) et qu'ils pourraient obtenir des titres sous cette tenure.

Qu'à la suite de cette communication du procureur général *Sewell*, leur déclarant l'intention de Sa Majesté, au sujet de leurs terres, les propriétaires et habitants de la seigneurie, tout en suggérant de leur côté, quel devrait le taux de la rente modérée proposée, ajoutèrent qu'ils étaient prêts à accepter des titres de propriété ou contrats de concession, conformément à la gracieuse et libérale déclaration de Sa Majesté.

Sur cette déclaration des habitants de la Seigneurie, Son Excellence le Gouverneur-Général Sir *George Prevost*, fit adresser par le secrétaire militaire *Noah Freer*, à *Edward Bowen*, alors procureur général, et membre de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, comme représentant du Bourg de *William Henry (Sorel)*, une lettre en date du 28 janvier 1812, dans laquelle Son Excellence déclarait : qu'après avoir pris en considération la lettre adressée par le procureur général *Sewell*, aux personnes qui avaient formé des établissements sur la seigneurie de *Sorel* appartenant à Sa Majesté, en date du 16 juin 1796, au sujet de la tenure des terres, ainsi que diverses correspondances échangées depuis sur le même sujet ; et après avoir pris l'avis de plusieurs personnes, en état de juger ce qui pourrait être regardé comme un taux juste et libéral, quant à la rente annuelle modérée, qui devait être imposée sur les terres, il en était venu à la conclusion d'établir le taux mentionné subséquemment dans la dite lettre, et que moyennant cette rente à être payée à Sa Majesté, par les personnes qui avaient pris des lots dans la dite Seigneurie, elles pourraient posséder ces lots en franc et commun soccage, et en obtenir des octrois, mais sous aucunes autres conditions.

Que le 29 janvier 1812, le procureur général *Bowen*, informa ses constituants des arrangements qui avaient eût lieu, afin de leur permettre d'obtenir des titres de propriétés de leurs terres, en franc et commun soccage, moyennant une rente annuelle modérée, et ajoutant dans sa lettre : que le résultat obtenu était aussi favorable qu'on pouvait l'espérer, et qu'il ne doutait pas que tous seraient prêts à l'accepter immédiatement et avec reconnaissance ; que la rente ne deviendrait exigible que le onze novembre alors prochain, et qu'il ne serait demandé aucun arrâges ; qu'il leur était loisible d'obtenir leurs octrois de terres sans délai.

Que les habitans de la seigneurie ayant négligé de se prévaloir de la faculté qui leur avait été offerte, d'obtenir leurs terres en franc et commun soccage, moyennant une rente modérée, Son Excellence le Gouverneur-Général, Lord *Dalhousie*, fit émaner, le 16 octobre 1821, un ordre déclarant : que vu que Sa Majesté avait ordonné que tous les lots de terres à être concédés dans le bourg de *William Henry*, dans la seigneurie de *Sorel*, fussent octroyés à titre de cens avec profits de lods et vente, il nommait *J. M. Mondclot*, écuyer, notaire de Sa Majesté, aux fins de recevoir les dits titres ; enjoignant que les possesseurs des dits lods eussent à prendre des titres en conséquence, sinon qu'il serait procédé contre eux pour les y contraindre.

Qu'à la suite de cette injonction, les possesseurs de terres dans la dite seigneurie, prirent des concession sous la tenure en censive, portant lods et vente, en vertu desquels ils ont depuis possédé ces terres, payant les rentes stipulées dans ces contrats, ainsi que lods et vente sur les mutations de propriétés, jusqu'au temps que le droit de lods et vente a été aboli dans la dite seigneurie.

Que le 9 septembre 1829, dans une entrevue qui eût lieu à *Sorel*, entre Son Excellence Sir *James Kempt*, alors gouverneur du *Bas-Canada*, et messieurs *William Nelson*, *J. D. Dorge* et *Andrew Schultz*, au sujet des réclamations des Réfugiés Loyalistes, à propos de leurs lots de terre dans la seigneurie de *Sorel*, Son Excellence les informa, que, dans la vue de tenir la promesse contenue dans la lettre du Procureur Général *Sewell*, en date du 16 juin 1796, d'un octroi en franc et commun soccage, deux modes lui étaient suggérés ; tout en leur faisant observer que cela ne pourrait s'appliquer qu'aux Réfugiés, ou à leurs héritiers et descendants, ainsi qu'à ceux qui avaient acquis d'eux, et dans le cas que les Réfugiés, leurs héritiers ou descendants, auraient dûment rempli les conditions de leur établissement originaire ; 1° Le premier mode proposé était, que tous les lots des personnes de la classe ci-dessus, seraient, si cela était praticable, inclus dans une patente générale, et octroyés en franc et commun soccage ; les frais de la patente devant être défrayés par ceux à qui elle serait accordée ; 2° Le second moyen était, qu'une exemption à perpétuité

du paiement des lods et vente, serait entré, sous forme légale, sur les titres en censive, en vertu desquels ces personnes possédaient leurs lots respectifs, encore à leurs frais. Et dans chaque cas, la rente telle qu'établie alors, devait continuer à être payée.

Que ces trois messieurs, après consultation entre eux, déclarèrent qu'ils préféraient le second mode, dont ils se dirent en même temps satisfaits, ajoutant qu'ils craignaient que cela rencontrerait l'approbation des autres personnes auxquelles le cas s'appliquait ; mais qu'il n'a pas de preuve à votre comité qu'aucune démarche ne parait, d'après la preuve produite, avoir été adoptée par les parties intéressées, pour obtenir ce but.

Sous ces circonstances, il paraîtrait à votre comité, résulter : 1o. Que malgré que les réfugiés loyalistes, soldats et miliciens à qui des certificats de possession (location tickets) avaient été accordés dans la seigneurie de *Sorel*, aient pu concevoir d'abord, l'espoir que la tenure de leur lots de terre, en franc et commun soccage, serait exempte de toute rente ; que néanmoins il n'a pas été prouvé à votre comité qu'aucune promesse favorable à cet égard, ne leur avait été faite.

2o. Que dès 1795, ils furent informés par le procureur-général *Sewell*, que tout en leur accordant la tenure en franc et commun soccage, cependant leurs lots de terre seraient chargés d'une rente annuelle modérée ; que les parties intéressées y acquiescèrent, mais ne jugèrent pas à propos d'adopter les procédés nécessaires pour y parvenir.

3o. Qu'après avoir pris des contrats de concession en censive, Sir *James Kempt* ayant suggéré à MM. *Nelson*, *Dorge* et *Schultz*, pour eux-mêmes et les autres loyalistes, un moyen de s'exempter du paiement des lods et vente il n'a pas été prouvé à votre comité, auquel ils s'étaient soumis par ces contrats ; aucune démarche ne fut non plus adoptée par eux pour parvenir à cette exemption.

4o. Que d'ailleurs les lods et vente ayant cessé, en vertu de la loi, d'être perçus, déjà depuis plusieurs années, dans la seigneurie, la question d'exemption de cette charge a cessé depuis lors d'avoir un intérêt pratique.

5o. Que les requérants n'ont pas établi devant votre comité, le prétendu droit qu'ils réclament d'être déchargés de la rente à laquelle leurs terres ont été soumises, en vertu de contrats qu'ils ont acceptés.

En conséquence votre comité ne peut suggérer à votre honorable Chambre, aucune action ultérieure, sur la requête présentée à votre honorable Chambre, par les propriétaires de biens-fonds, dans la seigneurie de *Sorel*, et référée à votre comité.

Le tout néanmoins soumis.

J. B. GUÉVREMONT.

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de remettre en vigueur et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la législature de la province du *Nouveau-Brunswick*, relatifs au corps de police de la paroisse de *Portland*, cité et comté de *St. Jean*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kings-ton*), il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender et étendre l'acte établissant des dispositions pour l'amélioration des havres et chenaux dans certains ports des provinces de la Puissance," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable
M. *Wilmot*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 4 Mai, 1870.

~~~~~

## AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter

Motions

ORDRE DU JOUR.

Pour Mercredi, le 4 mai, 1870.

1870.

- 13 mai.—*Prise en considération* du rapport du comité spécial chargé de faire une enquête sur les griefs formulés par les propriétaires de biens-fonds de la seigneurie de *Sorel*.—(Honorable M. *Guévremont*.)
- 2 “ “ *Deuxième lecture* du (Bill X) pour remettre en vigueur la loi concernant la force de police de *Portland, N.-B.*—(Honorable M. *Campbell*.)
- 3 “ “ *Comité général* relativement au (Bill des Communes) concernant l'amélioration des havres et cheneaux.—(Honorable M. *Campbell*.)

No. 50.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mardi, 3 Mai, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. P. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mercredi, 4 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Christie</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Anderson,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Leslie* ; de la Banque du Peuple, de la cité de *Montréal*.
Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier, et demande le renouvellement de la charte de la dite banque.

Sur motion de l'honorable M. *Leslie*; secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que la dite pétition soit renvoyée au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

D'A. M. *Foster* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un remaniement du tarif.

De MM. *B. Douglas & Cie.* et autres, d'*Amherst*, dans le comté de *Cumberland*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant la passation d'un acte durant la présente session du Parlement pour assimiler le cours monétaire de la Puissance.

De *J. F. Taylor*, greffier du Sénat, et certains autres, officiers, fonctionnaires et serviteurs du Sénat; demandant que les salaires qu'ils recevaient comme officiers, fonctionnaires et serviteurs de la province du *Canada*, lors de la passation de l'Acte de l'*Amérique* Britannique du Nord 1867, leur soient continués comme officiers, fonctionnaires et serviteurs du Sénat de la Puissance du *Canada*.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES.

Lundi, 2 mai, 1870.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à leurs Honneurs le septième rapport du comité permanent des comptes publics de cette Chambre.

Ordonné, Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Certifié,

WM. B. LINDSAY,
Greffier des Communes.

Lundi, 2 Mai, 1870.

CHAMBRE DE COMITÉ, CHAMBRE DES COMMUNES,

OTTAWA, 2 Mai, 1870.

Le comité permanent des comptes publics a l'honneur de faire son septième rapport comme suit :

Votre comité a examiné les états relatifs au montant de l'indemnité et des frais de transport payés aux membres des deux Chambres pour la session de 1869, et a adopté la résolution suivante à cet égard :

Résolu, Que, comme il appert qu'il existe des irrégularités considérables dans le paiement des frais de transport, et que dans certains cas des membres ont été payés pour au delà de cent milles de transport de plus que d'autres membres résidant au même endroit, il est expédient d'attirer l'attention des deux Chambres sur ce fait dans le but de corriger les distances de manière que la distance réellement parcourue soit payée et nulle autre.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

F. HINCKS,
Président.

Pour vraie copie,

Certifiée,

WM. B. LINDSAY,

Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Ordonné, que le dit message reste sur la table.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du gouvernement canadien " et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

(Voir Journal.)

Les dits amendements étant lus de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,
4 Mai, 1870.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente session, a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a nommé un sous-comité sur le sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Sénat pendant la prochaine session du Parlement et a reçu un rapport de ce sous-comité avec une lettre y annexée. Ces deux pièces accompagnent le présent rapport—Votre comité a adopté le rapport de son sous-comité et recommande en conséquence à votre honorable Chambre d'accepter l'offre et d'accorder la demande faites par M. *Bourinot*.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,
Président.

Au Président du Comité des comptes contingents du Sénat :—

Le sous-comité du comité des comptes contingents du Sénat, auquel a été renvoyé le sujet de la publication d'un compte-rendu des débats du Sénat, pendant la prochaine session du Parlement, a l'honneur de faire rapport qu'il a reçu la proposition suivante de M. *J. G. Bourinot*, pour l'exécution de ce service.

Votre sous-comité recommande l'acceptation de cette offre.

M. *Bourinot* est un sténographe d'expérience et est apte à bien remplir la tâche qu'il offre d'entreprendre.

Il a fait observer à votre sous-comité que par suite de la difficulté d'entendre les discours de la galerie, il serait nécessaire de lui donner un siège sur le parquet de la Chambre. C'est l'intérêt du Sénat de placer le sténographe où il puisse prendre correctement les paroles des orateurs, et comme M. *Bourinot* est un officier du Sénat, votre sous-comité ne voit point d'objection à ce qu'on lui permette d'avoir un siège à la table de la Chambre.

Votre sous comité recommande aussi que M. *Bourinot*, suivant la demande qu'il en a faite, soit appelé "Sténographe du Sénat et des comités du Sénat."

Le tout respectueusement soumis.

D. L. MACPHERSON.

A l'honorable D. L. MACPHERSON,

Président du sous-comité de la publication des débats du Sénat.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de soumettre les propositions suivantes pour la publication d'un compte-rendu des débats du Sénat, durant la session prochaine.

Je suis prêt à me charger de faire le compte-rendu des débats et de le publier (en anglais et en français) dans un journal du matin de cette ville, à raison de 15 colonnes, terme moyen, par semaine, pour le prix de \$65 par semaine.

Ces comptes-rendus paraîtraient tous les matins, excepté lorsque la séance de la veille se serait prolongée dans la nuit. Toute quantité de matière en sus de celle indiquée ci-dessus, sera payée à part, sur le pied de \$3 la colonne.

J'entreprendrai de fournir aux journaux de *Montréal* et de *Toronto* (s'ils le désirent) une analyse des délibérations de chaque jour, moyennant \$20 par semaine. Si l'on ne pouvait pas conclure un arrangement satisfaisant pour la transmission de ce résumé par télégraphe, cette dépense serait à retrancher.

Je fournirai aussi à chaque membre deux exemplaires du compte-rendu quotidien, revu et corrigé, en brochure, et, de plus, à la fin de la session, je livrerai au Sénat 100 exemplaires reliés—le tout pour la somme de \$200. Autre item à retrancher, si on ne le croit pas nécessaire.

À ce sujet, je prendrai la liberté d'appeler votre attention sur le fait qu'au parlement anglais, comme à d'autres grands corps législatifs, sont attachés des officiers qui ont le titre de *sténographes*, et dont on regarde les services comme indispensables aux comités. Je serais bien aise que le Sénat voulût me nommer à une charge de ce genre, d'autant que j'ai accompli cette fonction pendant la session actuelle. Je ne demanderais aucun surcroît de salaire pour remplir la charge.

Je puis ajouter que, si j'obtiens de faire le compte-rendu des débats du Sénat, ce travail ne saurait m'empêcher de m'acquitter de mon emploi actuel. Je dois dire aussi, pour être juste envers moi-même, qu'il me serait bien impossible de faire le compte-rendu à si bon marché, si je n'étais pas officier de cette Chambre, pourvu d'un appointement fixe, et si je n'avais pas la volonté de consacrer mon loisir à un service des plus fatigants.

J'ai l'honneur, etc.,

J. GEO. BOURINOT.

SÉNAT, 3 mai 1870.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux rentes et redevances seigneuriales perçues sur les biens-fonds originairement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun soccage.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain, qu'il soit imprimé dans les deux langues, et qu'il soit inséré dans le procès-verbal de jeudi.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de remettre en vigueur et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la législature de la province du *Nouveau-Brunswick*, relatifs au corps de police de la paroisse de *Portland*, cité et comté de *St. Jean*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender et étendre l'acte établissant des dispositions pour l'amélioration des havres et chenaux dans certains ports des provinces de la Puissance.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Chaffers* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport de la banque de la Cité, *Montréal*, à venir jusqu'au 25 avril 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 5 Mai, 1870.

~~~~~

## AFFAIRES DE ROUTINE.

~~~~~

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter

Motions

AVIS DE MOTION.

—o—

Pour Jeudi, le 5 Mai, 1870.

Par l'honorable M. Ryan :

1870.

- 2 mai — Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er janvier, 1869 entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et entre celui-ci et les autorités militaires impériales, sur le retrait entier ou partiel des troupes de Sa Majesté, stationnées en *Canada* ; aussi copie de toute correspondance sur le transfert au gouvernement canadien de la totalité ou de quelque'une des places fortes actuellement occupées par les troupes de Sa Majesté en *Canada*, avec les munitions de guerre qui s'y trouvent ou qui se trouvent en quelque'autre lieu.
-

ORDRE DU JOUR.

Pour Jeudi, le 5 mai, 1870.

- 1870.
- 14 mai.—*Troisième lecture* (Bill X) Force de police du *Nouveau-Brunswick*. — (Hon. M. Campbell.)
- 22 “ *Considération* du 10e rapport du comité conjoint des impressions. — (Hon. M. Simpson.)
- 3 “ “ *Deuxième lecture* (Bill W) Rapports à faire par les juges de paix. — (Hon. M. Campbell.)
- 43 “ *Considération* du rapport du comité spécial sur le sujet d'un système international de poids et mesures. — (Hon. M. Ryan.)
- 54 “ *Considération* du 4e rapport du comité spécial sur les comptes publics. — (Hon. M. Seymour.)

No. 51.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mercrdis, 4 Mai, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

 PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

 DU CANADA.

Jeudi, 5 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

 L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Christie</i>	<i>Leslie,</i> †	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues :

 De *William Workman*, maire, et autres, de la cité de *Montréal*; demandant qu'il ne soit pas passé de mesures à l'effet d'imposer des droits sur les céréales et le charbon.

De la compagnie des consommateurs de gaz de la cité de *Toronto* ; demandant qu'il ne soit pas imposé de droits sur le charbon venant de l'étranger.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

Sénat, 5 mai 1870.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session, et d'en faire rapport, a l'honneur de présenter son 5e rapport.

Dans son troisième rapport, votre comité disait que la balance entre les mains du greffier, au crédit du Sénat, le 31 décembre dernier, était de \$24,566.98.

Le greffier a établi, par des pièces justificatives, numérotées depuis 299 jusqu'à 440, inclusivement, qu'il a dépensé \$16,076.21 sur cette somme dans l'intervalle du 1er janvier au 31 mars dernier, inclusivement ; d'où il suit que, le 1er avril dernier, il ne restait en sa possession, au crédit du Sénat, qu'une balance de \$8,490.77.

Quand cette balance sera épuisée, il sera du devoir du greffier de faire auprès de qui de droit la demande d'une nouvelle avance à compte sur les fonds affectés pour les salaires et les dépenses contingentes de votre honorable Chambre ; et ainsi de temps en temps selon les besoins : et vu que les sommes avancées de la sorte, bien que déposées à la banque au crédit du Sénat, ne portent point intérêt, votre comité recommande que le greffier reçoive l'ordre de ne pas demander plus de \$5,000 à la fois.

Le greffier a demandé à votre comité l'autorisation d'employer un aide pour tenir ses livres et comptes, et la permission de le payer sur le pied de \$2 par jour, lorsqu'il aura besoin de ses services.

Votre comité ne peut recommander cette demande à la favorable considération de votre honorable Chambre, étant d'opinion que le greffier, au besoin, devrait avoir l'aide de l'un des assistants-greffiers, conformément à l'intention d'un rapport d'un comité du Sénat en date du 11 décembre 1867.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel ont été renvoyées les pétitions d'*E. Parent* et autres, de l'honorable *J. A. Berthelot* et autres, de *François Armand* et autres, de l'honorable *P. M. Archambault* et autres, de *J. B. Duncan* et autres, d'*Ed. John Senkler* et autres, d'*H. Armand* et autres, et d'*Angus Cameron* et autres, actionnaires commanditaires de "La Banque du Peuple," demandant séparément qu'il soit introduit certains amendements dans la nouvelle charte de la dite banque, et auquel a été aussi renvoyé le bill intitulé : "Acte pour continuer en force les dispositions de divers actes concernant la Banque du Peuple, at auquel a été aussi renvoyée la pétition de la Banque du Peuple, cité de *Montréal*, pour le renouvellement de sa charte," a fait rapport qu'il avait examiné les dites pétitions et le

bill, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant les passages d'eau " et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender l'acte concernant la perception et l'administration du " revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, " relativement aux ordres et convictions sommaires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l'expiration des actes et parties d'actes ci-dessous mentionnés " avant la passation de l'acte de la présente session destiné à les maintenir en vigueur," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passerat-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du dixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender la loi relativement à certains rapports que doivent faire les juges de paix. "

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des mesures prises et du progrès accompli dans le Royaume-Uni en ce qui concerne l'établissement d'un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et de faire rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point ce système pourrait être appliqué avantageusement aux poids, mesures et monnaies du *Canada*.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain, et que dans l'intervalle le dit rapport soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux.

L'honorable M. *Macpherson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

Que le dit rapport soit maintenant adopté.

Après débats, il a été

Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à samedi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

La Chambre s'est ajournée à samedi prochain à trois heures de l'après-midi.

CHAMBRE DE COMITÉ,
Sénat, 29 avril 1870.

Le comité spécial, nommé et choisi par votre honorable Chambre "pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux ventes et redevances seigneuriales perçues sur ces biens-fonds, originellement concédés aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun socage," après avoir pris en considération la preuve, tant écrite que testimoniale, produite devant lui, et qui est ci-annexée, a pu constater et fait rapport à votre honorable Chambre :

Que partie de la seigneurie de *Sorel* a été concédée par Sa Majesté le Roi de France à M. de *Sauvel*, le 29 octobre 1672, et partie à M. de *Ramezay*, le 12 avril 1740.

Que cette seigneurie a été acquise par Son Excellence Sir *Frédéric Haldimand*, pour Sa Majesté le Roi d'Angleterre, le 13 novembre 1780, moyennant le prix de £3,300.

Que vers l'année 1783 et les suivantes, Sa Majesté accorda à des réfugiés des États-Unis (*U. E. Loyalists*) et à des officiers et soldats, tant de l'armée régulière que de la milice, qui avaient servi dans la dernière guerre, divers lots de terre dans la dite seigneurie de *Sorel*, au nombre d'environ trois cents.

Que ces lots ainsi accordés aux loyalistes, soldats et miliciens, leur furent octroyés par des billets ou certificats de possession (*location tickets*), conçus généralement dans la forme suivante : "Que le porteur ayant droit à un certain nombre d'acres de terre, en vertu des instructions de Sa Majesté au gouverneur de la province, a tiré un lot d'une certaine étendue mentionnée au dit certificat, dans la seigneurie de *Sorel*, et qu'ayant prêté les serments voulus, et fait et signé la déclaration requise par les dites instructions, il était autorisé à s'établir sur le dit lot et y travailler sans délai ; et qu'en s'établissant sur le dit lot, il recevrait un contrat de concession à l'expiration de douze mois de la date du dit certificat."

Que, malgré que les loyalistes, soldats et miliciens, qui prirent et occupèrent ces lots de terre, en vertu des dits certificats, aient pu concevoir l'espoir que la tenure sous laquelle ils devaient posséder ces lots, serait la tenure en franc et commun socage, telle qu'elle existe généralement dans le *Haut* et le *Bas-Canada*,—attendu que l'octroi de ces terres par Sa Majesté aux loyalistes, était une gratification (*bounty of land*) qui devait être considérée comme une munificence de Sa Majesté, et même comme une dette qui leur était due par l'État, ainsi que l'octroi fait aux soldats et miliciens,—cependant il n'a pu être constaté devant votre Comité qu'aucune promesse à cet égard leur ait été formellement faite.

Que de fait il n'appert pas qu'aucune rente ait été payée par les dits loyalistes, soldats et miliciens, qui avaient pris les dits lots de terre dans la dite seigneurie, ou leurs représentants, depuis leur prise de possession des dits lots, en vertu des dits certificats de possession, jusqu'à l'année 1821.

Mais que, dans une lettre adressée aux magistrats de *Sorel* par le procureur-général *Sewell*, en date du 16 juin 1796, ce dernier, tout en leur annonçant que les terres dans la seigneurie de *Sorel* pourraient être, avec la permission de Sa Majesté, tenues en franc et commun socage, les notifia en même temps qu'elles seraient soumises à une rente annuelle modérée (*moderate annual quit rent*), et qu'ils pourraient obtenir des titres sous cette tenure.

Qu'à la suite de cette communication du procureur-général *Sewell*, leur déclarant l'intention de Sa Majesté au sujet de leurs terres, les propriétaires et habitants de la seigneurie, tout en suggérant de leur côté quel devrait être le taux de cette rente modérée, ajoutèrent qu'ils étaient prêts à accepter des titres de propriété ou contrats de concession conformément à la gracieuse et libérale déclaration de Sa Majesté.

Sur cette déclaration des habitants de la seigneurie, Son Excellence le gouverneur-général Sir *George Prevost* fit adresser par le secrétaire militaire *Noah Freer* à *Edward Bowen*, alors procureur-général et membre de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, comme représentant du Bourg de *William-Henry (Sorel)*, une lettre en date du 28 janvier 1812, dans laquelle Son Excellence déclarait : qu'après avoir pris en considération la lettre adressée par le procureur-général *Sewell* aux personnes qui avaient formé des établisse-

ments dans la seigneurie de *Sorel* appartenant à Sa Majesté, en date du 16 juin 1796, au sujet de la tenure des terres, ainsi que diverses correspondances a échangées depuis sur le même sujet ; et après avoir pris l'avis de plusieurs personnes en état de juger ce qui pourrait être regardé comme un taux juste et libéral, quant à la rente annuelle modérée qui devait être imposée sur les terres, il en était venu à la conclusion d'établir le taux mentionné subséquemment dans la dite lettre, et que moyennant cette rente à être payée à Sa Majesté par les personnes qui avaient pris des lots dans la dite seigneurie, elles pourraient posséder ces lots en franc et commun socage et en obtenir des octrois, mais sous aucune autre condition.

Que le 29 janvier 1812, le procureur-général *Bowen* informa ses commettants des arrangements qui avaient eu lieu, afin de leur permettre d'obtenir des titres de propriété de leurs terres, en franc et commun socage, moyennant une rente annuelle modérée, et ajoutait dans sa lettre que le résultat obtenu était aussi favorable qu'on pouvait l'espérer, et qu'il ne doutait pas que tous ne fussent prêts à l'accepter immédiatement et avec reconnaissance ; que la rente ne deviendrait exigible que le onze novembre alors prochain, et qu'il ne serait demandé aucuns arrérages et qu'il leur était loisible d'obtenir leurs octrois de terres sans délai.

Que les habitants de la seigneurie ayant négligé de se prévaloir de la faculté qui leur avait été offerte, d'obtenir leurs terres en franc et commun socage, moyennant une rente modérée, Son Excellence le Gouverneur-Général, Lord *Dalhousie* fit émettre, le 16 octobre 1821, un ordre déclarant que, vu que Sa Majesté avait ordonné que tous les lots de terre à être concédés dans le bourg de *William-Henry*, seigneurie de *Sorel*, fussent octroyés à titre de cens, avec profits de lods et vente, il nommait *J. M. Mondelet*, écuyer, notaire de Sa Majesté, aux fins de recevoir les dits titres ; enjoignant que les possesseurs des dits lots eussent à prendre des titres en conséquence, sinon qu'il serait procédé contre eux pour les y contraindre.

Qu'à la suite de cette injonction, les possesseurs de terres dans la dite seigneurie, prirent des contrats de concession sous la tenure en censive, portant lods et vente, en vertu desquels ils ont depuis possédé ces terres, payant les rentes stipulées dans ces contrats, ainsi que des lods et vente sur les mutations de propriété, jusqu'à l'abolition du droit de lods et vente dans la dite seigneurie.

Que le 9 septembre 1829, dans une entrevue qui eut lieu à *Sorel*, entre Son Excellence Sir *James Kempt*, alors gouverneur du *Bas-Canada*, et MM. *William Nelson*, *J. D. Dorje* et *Andrew Schultz*, au sujet des réclamations des réfugiés royalistes, à propos de leurs lots de terre dans la seigneurie de *Sorel*, Son Excellence les informa que, pour tenir la promesse contenue dans la lettre du procureur général *Sewell*, en date du 16 juin 1796, d'un octroi en franc et commun socage, deux modes lui étaient suggérés ; tout en leur faisant observer que cela ne pourrait s'appliquer qu'aux réfugiés, ou à leurs héritiers et descendants, ainsi qu'à ceux qui avaient acquis d'eux, et dans le cas que les réfugiés, leurs héritiers ou descendants, auraient dûment rempli les conditions de leur établissement originaire. 1° Le premier mode proposé était que tous les lots des personnes de la classe ci-dessus, seraient, si cela était praticable, inclus dans une patente générale, et octroyés en franc et commun socage ; les frais de la patente devant être à la charge de ceux à qui elle serait accordée. 2° Le second moyen était qu'une exemption à perpétuité du paiement des lods et vente serait consignée, sous forme légale, sur les titres en censive en vertu desquels ces personnes possédaient leurs lots respectifs, encore à leurs frais. Et dans chaque cas, la rente telle qu'établie alors, devait continuer à être payée.

Que ces trois messieurs, après consultation entre eux, déclarèrent qu'ils préféraient le second mode, dont ils se dirent en même temps satisfaits, ajoutant qu'ils croyaient que cela rencontrerait l'approbation des autres personnes auxquelles le cas s'appliquait. Mais qu'il n'a pas été prouvé à votre comité qu'aucune démarche ait été adoptée par les parties intéressées pour obtenir ce but.

Sous ces circonstances, il paraîtrait à votre comité : 1° Que, malgré que les réfugiés loyalistes, soldats et miliciens, à qui des certificats de possession (*location tickets*) avaient

été accordés dans la seigneurie de *Sorel*, aient pu concevoir d'abord l'espoir que la tenure de leurs lots de terre en franc et commun socage serait exempte de toute rente, néanmoins il n'a pas été prouvé à votre comité qu'aucune promesse formelle à cet égard leur eût été faite.

2° Que, dès 1796, ils furent informés par le procureur-général *Sewell* que, tout en leur accordant la tenure en franc et commun socage, cependant leurs lots de terre seraient chargés d'une rente annuelle modérée ; que les parties intéressées y acquiescèrent, mais ne jugèrent pas à propos d'adopter les procédés nécessaires pour y parvenir.

3° Qu'après avoir pris des contrats de concession en censive, Sir *James Kempt* ayant suggéré à MM. *Nelson*, *Dorge* et *Schultz*, pour eux-mêmes et les autres loyalistes, un moyen de s'exempter du paiement des lots et vente, auquel ils s'étaient soumis par ces contrats, il n'a pas été prouvé à votre comité qu'aucune démarche ait été non plus adoptée par eux pour parvenir à cette exemption.

4° Que d'ailleurs les lots et vente ayant cessé, en vertu de la loi, d'être perçus, déjà depuis plusieurs années, dans la seigneurie, la question d'exemption de cette charge a cessé depuis lors d'avoir un intérêt pratique.

5° Que les requérants n'ont pas établi devant votre comité le prétendu droit qu'ils réclament d'être déchargés de la rente à laquelle leurs terres ont été soumises en vertu de contrats qu'ils ont acceptés.

En conséquence, votre comité ne peut suggérer à votre honorable Chambre aucune action ultérieure sur la requête présentée à votre honorable Chambre par les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie de *Sorel*, et renvoyée à votre comité.

Le tout néanmoins soumis.

J.-B. GUÉVREMONT.

Président.

Samedi, 7 Mai, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter

Motions

AVIS DE MOTION.

Pour Samedi, le 7 Mai, 1870.

Par l'honorable M. Ryan :

1870.

Mai — Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er janvier 1869, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et entre celui-ci et les autorités militaires impériales, sur le retrait entier ou partiel des troupes de Sa Majesté, stationnées en *Canada*; aussi copie de toute correspondance sur le transfert au gouvernement canadien de la totalité ou de quelqu'une des places fortes actuellement occupées par les troupes de Sa Majesté en *Canada*, avec les munitions de guerre qui s'y trouvent ou qui se trouvent en quelque autre lieu.

ORDRE DU JOUR.

Pour Samedi, le 7 mai, 1870.

1870.

- 14 mai.—*Prise en considération* du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds de la seigneurie royale de Sorel.—(Hon. M. Guévremont.)
- 25 “ *Prise en considération* du 5^{me} rapport du comité spécial des comptes contin-gents.—(Hon. M. Seymour.)

No. 52.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Jundi, 5 Mai, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SENAT
DU CANADA.

Samedi, 7 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

Aikins,
Allan,
Armand,
Benson,
Bill,
Blake,
Bourinot,
Bureau,
Burnham,
Campbell,
Chaffers,
Chapais,

Christie
Cormier,
Dickson,
Duchesnay, E. H. J.,
Dumouchel,
Guévremont,
Hamilton (Kingston),
Holmes,
Kenny,
Lacoste,
Leonard,
Leslie,

Letellier de St. Just,
Locke,
McClelan,
McCrea,
McDonald,
McLelan,
Macpherson,
Mathiot,
Miller,
Mills,
Mitchell,
Olivier,

Reesor,
Renard,
Robertson,
Ross,
Ryan,
Sanborn,
Seymour,
Shaw,
Skead,
Wark,
Wilmot.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan* ; de la corporation de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de messieurs *Fletcher, Hoag* et Cie., de *Maitland*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Blake* ; de *John Gesford* et autres, manufacturiers de cigares, résidant dans la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*.

L'honorable M. *Wark*, du comité spécial chargé d'examiner le rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial et les documents qui l'accompagnent, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour continuer en force les dispositions de divers actes concernant la " Banque du Peuple," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres " de change," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de transférer à Sa Majesté, pour les fins y mentionnées, les propriétés et " aux pouvoirs dont sont actuellement revêtus les syndics de la Banque du *Haut-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial, nommé et choisi par votre honorable Chambre " pour s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de biens-fonds dans la seigneurie royale de *Sorel*, par rapport aux " ventes et redevances seigneuriales perçues sur ces biens-fonds, originellement concédés " aux loyalistes de l'Empire-Uni et autres, en franc et commun socage."

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été

Ordonné, que le dit ordre soit rayé des ordres du jour, et que le dit rapport soit renvoyé au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte relatif aux marques apposées sur les bois de constructions " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du cinquième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

L'honorable M. *Macpherson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

Qu'il soit adopté,

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 23 mars 1870, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les montants affectés par le gouvernement canadien, depuis l'union, aux grandes lignes de communication de *Métapédia* et *Restigouche* et de *Témiscouata* et *St. Jean* qui relient les provinces de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*, les montants dépensés sur ces routes et combien il a été dépensé dans les provinces de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick* pour chaque route. Aussi un état indiquant le montant qui a été dépensé par le gouvernement du *Canada* sur le chemin d'*Annopolis* et de *Liverpool* dans la *Nouvelle-Ecosse*, depuis le 1er juillet 1867, avec copie de toute communication adressée à quelque département public ou émanée de lui au sujet des dits chemins—copie de tous ordres en conseil y relatifs et des instructions basées sur ces ordres ; et aussi un état des sommes supplémentaires qu'il faudra pour achever de construire, entretenir et réparer les dits chemins.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Mitchell* a présentée à la Chambre le rapport annuel du département de la marine et des pêcheries pour l'année finissant le 30 juin 1869.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Ollivier*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

Lundi, 9 Mai, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter

Motions

AVIS DE MOTION.

Pour Lundi, le 9 Mai, 1870.

Par l'honorable M. *Ryan* :

1870.

7 Mai — Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er janvier 1869, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et entre celui-ci et les autorités militaires impériales, sur le retrait entier ou partiel des troupes de Sa Majesté, stationnées en *Canada* ; aussi copie de toute correspondance sur le transfert au gouvernement canadien de la totalité ou de quelqu'une des places fortes actuellement occupées par les troupes de Sa Majesté en *Canada*, avec les munitions de guerre qui s'y trouvent ou qui se trouvent en quel- que autre lieu.

ORDRE DU JOUR.

Pour Lundi, le 9 mai, 1870.

1870.

- | | | |
|---|--------|--|
| 1 | 5 mai. | — <i>Seconde lecture</i> du (Bill des Communes) pour amender l'acte relatif à l'audition des comptes publics, etc.—(Hon. M. <i>Campbell</i>). |
| 2 | “ “ | <i>Seconde lecture</i> du (Bill des Communes) pour amender l'acte concernant les devoirs des juges de paix relativement aux convictions sommaires.—(Hon. M. <i>Campbell</i>). |
| 3 | “ “ | <i>Prise en Considération</i> du 10e rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. <i>Simpson</i>). |
| 4 | “ “ | <i>Seconde lecture</i> du (Bill W) pour amender la loi relativement à certains rapports que doivent faire les juges de paix.—(Hon. M. <i>Simpson</i>). |
| 5 | “ “ | <i>Prise en Considération</i> du rapport du comité spécial sur la question du système international de poids et mesures.—(Hon. M. <i>Ryan</i>). |
| 6 | 7 “ | <i>Seconde lecture</i> du (Bill des Communes) pour amender l'acte qui impose des droits sur les lettres de change et les billets.—(Hon. M. <i>Campbell</i>). |
| 7 | “ “ | <i>Seconde lecture</i> du (Bill des Communes) concernant les syndics de la banque du <i>Haut-Canada</i> —(Hon. M. <i>Campbell</i>). |
| 8 | “ “ | <i>Seconde lecture</i> du (Bill des Communes) pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues—(Hon. M. <i>Ross</i>). |
| 9 | “ “ | <i>Seconde lecture</i> du (Bill des Communes) relatif aux marques apposées sur les bois de constructions—(Hon. M. <i>Ross</i>). |

ORDRE DU JOUR

Pour Lundi, le 9 mai, 1870.

No. 53.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Samedi, 7 Mai, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Lundi, 9 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Renard,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Samborn,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant certains travaux sur la rivière *Ottawa*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender les actes concernant les douanes et le revenu de l'intérieur, et pour établir certaines dispositions relatives aux bâtiments naviguant dans les eaux intérieures du Canada, au-dessus de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Après débats.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, en amendement, secondé par l'honorable M. *Wilmot*,

Que tous les mots après "fois" soient retranchés, et que les suivants soient insérés à la place "de ce jour en six mois," après de longs débats.

L'honorable M. *Macpherson* a proposé en amendement, à l'amendement, secondé par l'honorable M. *Robertson*,

Que tous les mots après "Que" soient retranchés, et que les suivants soient insérés à la place.

Résolu, Que cette Chambre est d'opinion qu'en imposant, tel que proposé par le bill, un droit sur les céréales, le riz, le charbon, le coke, le sel ou les produits naturels énumérés dans la cédule C du présent tarif (31 *Vict.* ch. 7 et 44)—lesquels sont maintenant admis en franchise en *Canada*, on introduirait un principe qui serait partial en ses effets par rapport aux différentes provinces composant la Puissance, qui repartirait le fardeau de l'impôt d'une manière inégale et vexatoire entre les populations, qui produirait une perturbation préjudiciable dans le commerce, et qui tendrait à faire naître des sentiments de *sectionalisme* et de désunion dans l'esprit du peuple Canadien.

Après de longs débats,

Six heures ayant sonné, Son Honneur le président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et a repris les débats sur la motion de l'honorable M. *Macpherson* en amendement à l'amendement.

Après de nouveaux débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Dickson.</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hanilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanbourn,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.—24.</i>

NON CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skoad,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.—28.</i>

La question étant alors mise sur la motion en amendement de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, elle a été aussi résolue dans la négative.

CONTENTS : — 24
NON CONTENTS : — 28

La question étant mise sur la motion de l'honorable M. *Campbell*, savoir : Que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre." Elle a été résolue dans l'affirmative.

CONTENTS : — 28
NON CONTENTS : — 24

Ordonné, que le dit bill soit le premier item des ordres du jour à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre a continué de siéger jusqu'à minuit,

MARDI, 10 mai 1870.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du *Canada*, en pourvoyant à la " retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, La Chambre s'est ajournée à aujourd'hui à trois heures de l'après midi.

Le comité spécial nommé pour examiner le rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial et les documents y annexés, après avoir examiné avec soin ces papiers ainsi que certains autres documents fournis par les commissaires, et après avoir aussi examiné une partie des comptes et pièces justificatives, a l'honneur de faire rapport :

Que sans exprimer d'opinion sur les discussions qui ont eu lieu entre les commissaires et l'ingénieur-en-chef, concernant le meilleur mode à suivre pour l'adjudication des travaux, votre comité croit que dans l'intérêt public il eût été mieux de différer ces adjudications jusqu'à ce que les premiers arpentages et les spécifications eussent été terminés.

Le comité croit que la pratique de nommer un personnel complet d'ingénieurs et d'assistants aussitôt après l'adjudication de chaque contrat est sujette à objection sous le rapport de l'économie. Si les commissaires eussent d'abord donné à l'ingénieur chargé de chaque section un moindre nombre d'employés, avec l'entente que le personnel serait augmenté au besoin, on eût pu réaliser une économie importante, sans nuire au service.

On s'en convaincra mieux en se reportant à l'état qui donne comme suit le nombre d'hommes et de chevaux employés sur chaque section :

Section.	Hommes et garçons.	chevaux.
1	123	26
2	178	48
8	71	19
9	36	6
10	67	9
11	85	22
12	307	68

Les Commissaires disent qu'ils ont nommé pour chaque section :

- 1 Ingénieur résidant,
- 2 Assistants-ingénieurs,
- 2 Jaloneurs,
- 2 Chaîneurs.

Si ce personnel suffit pour les opérations de la section 12, un bien moindre devrait suffire pour celles de la section 9 et de quelques autres où les travaux sont très-limités.

Les feuilles des salaires pour les six mois expirés le 31 décembre dernier font voir que le nombre des personnes employées sur la ligne à la fin de l'année, y compris le corps des ingénieurs, les arpenteurs et les évaluateurs de terrains était comme suit :

District du St.-Laurent.....	93
“ de Restigouche.....	43
“ de Miramichi.....	27
“ de la Nouvelle-Ecosse.....	50

TOTAL..... 211

Et que les salaires pour la même période se sont élevés à \$65,556.91, ce qui correspond à \$131,113.82 par année.

A ce taux, le montant total annuel des salaires serait comme suit :

<i>Commissaires :</i>	
M. Walsh, président.....	\$4,000 00
“ Chandler.....	3,000 00
“ Bridges.....	3,000 00
“ McLelan.....	3,000 00
“ C. S. Ross, secrétaire.....	2,000 00
“ T. C. Duplessis, assistant secrétaire.....	1,600 00
“ William Wallace, comptable.....	1,600 00
“ W. Curran, messenger.....	300 00
	18,500 00

Département de l'Ingénieur en Chef.

M. S. Fleming, ingénieur en chef.....	\$4,800 00	
“ W. F. Foust, assistant do	1,800 00	
“ Thomas R. Burpee, secrétaire.....	720 00	
“ Robert Davie, commis.....	800 00	
		8,120 00
Salaires des ingénieurs et autres employés sur la ligne, comme ci-dessus indiqué.....		131,113 82
		<u>\$157,733 82</u>

Un autre état pour les huit mois allant à la même date donne le montant approximatif des salaires payés aux ingénieurs, ouvriers et travailleurs et des dépenses faites dans les différents districts, comme suit :

Etat approximatif des salaires et de la dépense des brigades employées au tracé et à la construction, dans les différents districts du chemin de fer Intercolonial depuis le 1er mai jusqu'au 31 décembre 1869.

District du St. Laurent “ S. Hazlewood.”

	Salaire. \$ cts.	Dépenses. \$ cts.
Contrat No 1, L. G. Bell, ingénieur en charge.....	6,091 60	10,455 40
Contrat No. 2, W. H. E. Napier, do	6,180 79	
Contrat No. 3, R. McKennan, do	5,138 56	
Camp No. 1, Henry Carre, do	3,349 54	
Camp No. 2, John Lindsay, do	3,521 43	
Camp No. 3, W. F. Biggar, do	3,343 11	
Camp No. 4, Shanley et Thompson, do	4,650 77	
Bureau de Rimouski, S. Hazlewood, do	5,641 60	

District de Restigouche, “ Marcus Smith.”

Contrat No. 3, H. A. F. McLeod, ingénieur en charge	5,415 82	6,541 30
Contrat No. 6, E. Lawson, do	5,068 21	
Camp No. 1, P. A. Peterson, do	4,602 35	
Camp No. 2, Charles Odell, do	4,482 74	
Bureau de Dalhousie, Marcus Smith do	3,403 28	
	<u>22,972 48</u>	

District de Miramichi, “ A. L. Light.”

Camp No. 1, F. J. Croasdale, ingénieur en charge.....	7,440 84	17,504 88
Camp No. 2, J. F. Lynch do	6,810 55	
Camp No. 3, W. Buck do	5,545 00	
Bureau de Newcastle, A. L. Light do	3,403 28	
	<u>23,199 67</u>	

District de la Nouvelle-Ecosse, “ W. H. Tremaine.”

Contrat No. 4, G. H. Henshaw, ingénieur en charge.....	6,310 90	3,160 28
Contrat No. 7, P. S. Rubidge do	5,570 20	
Brigade Hazen—tracé et construction do	4,888 58	
Bureau de Truro, W. H. Tremaine do	3,045 46	
	<u>\$19,815 14</u>	

M. Wallace, le comptable, a, par ordre des Commissaires, annexé aux états ci-dessus les explications suivantes.

J'ai donné dans les états qui précèdent le montant des salaires payés aux personnes y dénommées pour les périodes indiquées.

L'état des dépenses a été fait avec soin sur les données contenues dans le compte général. Il est difficile cependant de préciser avec une parfaite exactitude la dépense de chaque district, vu que les comptes pour les différents districts ne forment qu'un seul compte général du génie.

L'excédant de dépense du district de *Miramichi* sur les autres districts peut-être attribué aux causes suivantes :

1o. Qu'il a fallu arpenter et tracer une ligne entièrement nouvelle dans toute la longueur de ce district.

2o. Qu'afin de s'assurer de la meilleure route, il a fallu tirer plusieurs lignes d'essai, et les brigades employées à les tirer ont eu à parcourir plusieurs mille milles à grand frais de campement, d'approvisionnements etc.,

3. Que les lignes d'essai de même que celle qui a été choisie traversent presque toujours des forêts et se trouvent à de grandes distances des chemins et des établissements ; ce qui a rendu le transport très dispendieux, et nécessité l'emploi d'un plus grand nombre de bucherons.

4. Que les brigades ainsi employées ont été en activité de service et au complet pendant toute la période mentionnée, tandis que dans les districts du *Saint-Laurent*, de *Restigouche* et de la *Nouvelle-Ecosse*, les brigades employées à faire le tracé ont, à une seule exception, été licenciées à la fin d'octobre. Dans les districts du *Saint-Laurent*, de *Restigouche* et de la *Nouvelle-Ecosse*, les brigades ont presque toutes été occupées aux travaux de construction et ont reçu un surcroît de salaire à titre de compensation pour la pension et le transport ; les brigades employées au tracé dans ces districts n'opéraient que sur de petites distances, leur besogne consistant surtout à rectifier le tracé de la ligne et à prendre des sections transversales, de sorte qu'elles n'ont pas eu besoin d'autant de bucherons, qu'elles ont eu moins de distance à parcourir et moins de frais à faire pour le transport.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM WALLACE,

Comptable.

Si les commissaires y avaient regardé d'un peu plus près, ils auraient découvert que, tandis qu'une partie de cette grande dépense a eu pour causes les très-nombreuses allées et venues sur la ligne et les autres choses indiquées par eux, le taux excessif des gages payés aux travailleurs, la mauvaise gestion et l'extravagance ont contribué largement aussi à la dépense.

Presque sur tout le parcours, les gages sont beaucoup plus élevés que ceux que donnent les particuliers. Pour éclaircir ce point, le comité a écrit à des personnes qui emploient un grand nombre d'ouvriers dans les comtés traversés par ce tronçon de la ligne et voici les réponses qu'il en a reçues.

L'honorable *John Ferguson* sénateur, écrit de *Bathurst* :

Le loyer d'un bon bûcheron ou d'un chef de bûcherons, est de \$14 par mois, plus la nourriture et le logement.

Le loyer d'un bon cuisinier \$14 par mois, plus la nourriture et le logement.

“	bûcheron ordinaire ou terrassier de savane	\$10 à 12	“	“	“
“	attelage à deux chevaux et du conducteur	\$26 à 28	“	“	“

L'honorable *Richard Hutchison*, M.P., répond :

Le loyer des bûcherons et terrassiers est de 65s. à 75s. par mois, plus la nourriture et le [logement.

“ d'une paire de chevaux et du conducteur est
d'environ 150s. “ “ “ “ “

George McLeod, écuyer, écrit : j'ai employé un grand nombre d'hommes à *Richibouctou*, l'année dernière, et les gages les plus élevés que j'aie payés aux travailleurs, j'entends aux plus habiles, ne doivent pas excéder en moyenne le taux d'une piastre par jour ; encore les hommes avaient-ils à pourvoir à leur nourriture et à leur logement. A mes moulins, quand ils sont logés et nourris, ils reçoivent de \$12 à \$18 par mois ; ce dernier loyer ne se donne qu'aux scieurs bien entendus dans la manœuvre des scies verticales et circulaires. Je pense que le taux moyen des gages est d'environ \$15 par mois, avec la nourriture et le logement. Enfin, *John Pickard*, M. P., de *Frédéricton*, dit que là où il réside, il paie pour un attelage de \$28 à \$32 par mois, et pour un bûcheron de \$12 à \$15 par mois avec la nourriture et logement.

Sur les sections du *St. Laurent* et de *Restigouche*, on a payé \$14, 16, 18 et 20 par mois, mais le plus souvent les plus élevés de ces taux. Dans le district de *Miramichi*, le taux ordinaire a été de \$26 par mois, plus la nourriture et le logement. On a laissé *J. W. Croasdale*, ingénieur chargé de la conduite de la principale brigade de travailleurs, payer pendant près d'une année :

Aux chefs bûcherons.....	\$34	par	mois,	outré	la	nourriture	et	le	logement.
Aux bûcherons.....	26	“	“	“	“	“	“	“	“
Pour les attelages et conducteurs.....	60	“	“	“	“	“	“	“	“

Les données ci-dessus ont fait voir que dans les comtés que traverse cette partie du chemin de fer, les particuliers peuvent se procurer la même ou une meilleure main-d'œuvre pour un peu plus de la moitié du prix que les commissaires ont payé ; et le comité est d'opinion qu'à cet égard, les ingénieurs jouissent d'un trop grand pouvoir discrétionnaire.

Le comité est convaincu que si les commissaires avaient donné plus d'attention aux comptes des ingénieurs et autres, à mesure que ces comptes étaient présentés au paiement, ils auraient accompli une notable économie de deniers publics.

Le comité s'est enquis soigneusement de la marche des commissaires, lorsqu'ils eurent été autorisés par le gouvernement à indiquer la meilleure ligne entre *Miramichi* et le chemin de fer Européen et Nord-Américain. Il a constaté qu'ils établirent sur la ligne de l'intérieur deux corps d'explorateurs, lesquels y passèrent plus de cinq mois à fixer l'emplacement et à réduire le plus possible la longueur de cette ligne ; et qu'ils ne firent aucune dépense sur la ligne du milieu, bien qu'elle n'eût été tracée que comme essai au prix d'une somme insignifiante ; *M. Light*, ingénieur, mesura l'une dans son état parfait et l'autre dans son état imparfait, et trouvant que la ligne de l'intérieur était plus courte de cinq milles et demi pour atteindre le chemin de fer Européen et Nord-Américain, quoiqu'elle fût plus longue d'un mille et demi pour atteindre *Halifax*, il estima qu'elle coûterait de moins que l'autre la valeur de cinq milles et demi de chemin. Il fit aussi rapport que la moitié ou les deux tiers des terres sur le parcours de la ligne de l'intérieur étaient propres à la culture, qu'immédiatement près de 8,000 habitants profiteraient de cette voie, et que, pour la ligne du milieu, elle traversait un pays quelque peu semblable, tant par le nombre des colons que par la qualité du sol. Tout cela montre que *M. Light* ne connaissait aucunement l'apparence du pays, non plus que le nombre et la position des habitants. Les quelques colons sur l'extrémité de la ligne à *Moncton*, sont à moins de 10 milles de l'autre chemin de fer, qui leur suffit, et ceux qui se trouvent à l'extrémité septentrionale, près de *Newcastle*, profiteront également de l'une ou de l'autre ligne. Ces établissements à part, il y a bien, il est vrai, une région de 50 milles sans habitants, mais loin que la moitié de cet espace soit colonisable, c'est à peine si la moitié des dix milles de

l'extrémité septentrionale sont de bonnes terres, tandis que les 40 milles restants comprennent seulement quatre milles susceptibles de colonisation, séparés en six portions, si éloignées les unes des autres que les colons ne sauraient être empressés de s'y établir. Il y a donc 50 milles de cette ligne qui sont inhabités, dont 40 d'inhabitables. Le comité a emprunté ce renseignement du rapport d'un employé qui, d'après les instructions du gouvernement provincial, a parcouru la ligne dans le seul but de s'assurer de la qualité du sol avant de faire des arpentages pour faciliter la colonisation de ces localités.

D'un autre côté, si l'on consulte la carte, ainsi que le recensement, que M. *Light* dit n'avoir pas eu l'occasion d'examiner, on voit que la ligne du milieu traverse un pays fort peuplé, contenant à cette heure plus de 20,000 habitants, pour la plupart établis à moins de 10 milles de cette ligne, dont les extrémités, en outre, se trouvent dans des centres plus peuplés que celles de l'autre. Elle passe dans le voisinage de plusieurs moulins et usines, et communique avec de riches pêcheries de saumon et autres sur le littoral. Par cette voie, pourrait se faire le service postal, qui, autrement doit continuer à s'exécuter comme à présent.

En outre, contrairement à ce qui arrive sur la ligne de l'intérieur, presque toutes les terres inconcédées, le long de ce tracé, sont propres à la colonisation. Il est à remarquer aussi que, par la ligne du milieu, tout mal explorée qu'elle a été, la distance de *Québec* à *Halifax* est d'un mille et demi plus courte que par l'autre voie, et comme il y a lieu de croire qu'une exploration plus soignée la réduirait encore de quelques milles, cette ligne assurerait à toujours une économie de temps et de dépense dans le transport des malles, des passagers et des marchandises. Le comité manquerait à son devoir s'il ne signalait la faute que l'on ferait en construisant un chemin, sur lequel devront voyager au cœur de l'hiver quantité de passagers venant ou à destination d'*Angleterre*, à travers une région de 40 milles d'étendue, notoirement impropre même à la colonisation.

Ainsi, prenant en considération ce mode injuste de mesurage, la nature incertaine des renseignements fournis sur la population et la qualité du sol le long des lignes respectives, ainsi que les avantages nombreux que présente la ligne du milieu, et croyant que le choix de la ligne de l'intérieur a été une erreur dans laquelle on ne serait pas tombé si tous les renseignements fournis eussent été exacts, le comité recommande que les opérations sur cette voie soient suspendues et qu'un ingénieur compétent et digne de confiance soit chargé d'achever l'exploration de la ligne du milieu afin que celle-ci forme partie du chemin de fer Intercolonial.

Le tout respectueusement soumis,

DAVID WARK,
Président.

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,
7 mai 1870.

Mardi, 10 Mai, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter

Motions

AVIS DE MOTION.

Pour Mardi, le 10 Mai, 1870.

Par l'honorable M. *Ryan* :

1870.

- 7 Mai — Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er janvier 1869, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et entre celui-ci et les autorités militaires impériales, sur le retrait entier ou partiel des troupes de Sa Majesté, stationnées en *Canada*; aussi copie de toute correspondance sur le transfert au gouvernement canadien de la totalité ou de quelqu'une des places fortes actuellement occupées par les troupes de Sa Majesté en *Canada*, avec les munitions de guerre qui s'y trouvent ou qui se trouvent en quelque autre lieu.

Par l'honorable M. *Sanborn* :

1870.

- 9 Mai — Qu'il proposera de prendre en considération le rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Robert Martin*."

Par l'honorable M. Ryan :

1870.

- 9 Mai — Le Gouvernement du *Canada*, a-t-il reçu quelque information au sujet de l'introduction dans le Parlement impérial d'un bill pour donner aux colonies le droit de propriété littéraire dans tout l'empire britannique? ou le gouvernement a-t-il insisté ou se propose-t-il d'insister auprès du gouvernement de Sa Majesté sur l'opportunité de la présentation dans le Parlement impérial actuellement en session, d'un bill à cet effet, conformément à l'assurance contenue dans la correspondance sur ce sujet mise devant la Chambre le 20 mars dernier?

ORDRE DU JOUR.

Pour Mardi, le 10 mai, 1870.

1870.

- 1 | 10 mai. — *Troisième lecture* du (Bill des Communes) : Douanes et revenu de l'intérieur.
—(Hon. M. Campbell.)
- 2 | 9 “ *Seconde lecture* du (Bill des Communes) pour amender l'acte relatif à l'audition
des comptes publics, etc.—(Hon. M. Campbell.)
- 3 | “ “ *Seconde lecture* du (Bill des Communes) pour amender l'acte concernant les
devoirs des juges de paix relativement aux convictions sommaires.—
(Hon. M. Campbell.)
- 4 | “ “ *Prise en Considération* du 10e rapport du comité conjoint des impressions.—
(Hon. M. Simpson.)
- 5 | “ “ *Seconde lecture* du (Bill W) pour amender la loi relativement à certains rap-
ports que doivent faire les juges de paix.—(Hon. M. Simpson.)
- 6 | “ “ *Prise en Considération* du rapport du comité spécial sur la question du système
international de poids et mesures.—(Hon. M. Ryan.)
- 7 | “ “ *Seconde lecture* du (Bill des Communes) pour amender l'acte qui impose
des droits sur les lettres de change et les billets.—(Hon. M. Campbell.)
- 8 | “ “ *Seconde lecture* du (Bill des Communes) concernant les syndics de la ban-
que du *Haut-Canada*—(Hon. M. Campbell.)

1870.

- 9 | 9 mai. — *Seconde lecture* du (Bill des Communes) pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues—(Hon. M. Ross.)
- 10 | “ “ *Seconde lecture* du (Bill des Communes) relatif aux marques apposées sur les bois de constructions—(Hon. M. Ross.)
- 11 | 7 “ *Prise en considération* du rapport du comité spécial sur le rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial.—(Hon. M. Wark.)
- 12 | 9 “ *Seconde lecture* du (Bill des Communes) relatif aux travaux sur l'Ottawa.—(Hon. M. Campbell.)
- 13 | “ “ *Seconde lecture* du (Bill des Communes) : Pension des employés publics. (Hon. M. Mitchell.)

No. 54.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Lundi, 9 Mai, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mardi, 10 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Renard,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie</i>	<i>Leslie,]</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De Messieurs *Fletcher, Hoag et Cie.*, de *Maitland*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit fait des amendements à l' " Acte pour expliquer et amender l'acte

“ concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables publics.”

De *John Gesford* et autres, de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*; demandant certains changements dans le tarif.

De la corporation de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*; demandant qu'il ne soit pas imposé de droits d'importation de cinquante centins par tonneau sur le charbon.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 6 avril 1870, priant Son Excellence de faire déposer devant le Sénat, un état détaillé indiquant le nombre des proclamations, avis, règlements, demandes de soumissions, et autres pièces officielles qui ont été insérées, par ordre du Gouvernement ou de ses officiers, employés ou commissaires dans le cours de la dernière année fiscale, 1° dans les journaux canadiens, 2° dans les journaux étrangers; aussi un état des sommes payées ou à payer pour les dites insertions.

Ordonné, quelle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

L'honorable M. *Ryan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ross*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er janvier 1869, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et entre celui-ci et les autorités militaires impériales, sur le retrait entier ou partiel des troupes de Sa Majesté, stationnées en *Canada*; aussi copie de toute correspondance sur le transfert au gouvernement canadien de la totalité ou de quelqu'une des places fortes actuellement occupées par les troupes de Sa Majesté en *Canada*, avec les munitions de guerre qui s'y trouvent ou qui se trouvent en quelque autre lieu.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *McCrea*,

Que le rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: “ Acte pour faire droit à *John Robert Martin*,” soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*.

Que les honoraires payés au greffier, lors de la présentation de la pétition de *John Robert Martin*, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage d'avec *Sophia Stinson*, soient remis au pétitionnaire, pourvu que tous les frais soient payés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que les diverses pièces produites par *John Robert Martin* devant le comité spécial auquel a été envoyé le bill pour lui faire droit, soient mises hors du dossier, et rendues au pétitionnaire, savoir : Un hypothèque sur des biens-fonds dans la ville de *Barrie*

pour \$2,000 par *William Lount* en faveur de *John Robert Martin*, et un hypothèque sur des biens-fonds dans le village de *Newmarket* pour \$2,000 par *William Lount* en faveur de *John Robert Martin*, tous deux en date du 8 janvier 1870.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour amender les actes concernant les douanes et le revenu de l'intérieur, et pour établir certaines dispositions relatives aux bâtiments naviguant dans les eaux intérieures du Canada, au-dessus de *Montréal*."

L'honorable *M. Campbell* a proposé, secondé par l'honorable *M. Mitchell*,

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant mises sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et,

Le dit bill a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question ayant alors été mise, ce bill passera-t-il ?

La Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacosté,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Skoad.—26.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>McCrea,</i>		

NON CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Inkerman)</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dickson.</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.—23.</i>
<i>Guéremont,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour expliquer et amender l'acte concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics, et la responsabilité des comptables publics," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Kenny*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Kenny*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du dixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender la loi relativement à certains rapports que doivent faire les juges de paix,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été Ordonné, que le dit ordre soit rayé des ordres du jour,

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des mesures prises et du progrès accompli dans le *Royaume-Uni* en ce qui concerne l'établissement d'un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies, et de faire rapport sur la question de savoir jusqu'à quel point ce système pourrait être appliqué avantageusement au poids, mesures et monnaies du *Canada*, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres de change,"

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte l'effet de transférer à Sa Majesté, pour les fins y mentionnées, les propriétés et les pouvoirs dont sont actuellement revêtus les syndics de la Banque du *Haut-Canada*."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte relatif aux marques apposées sur les bois de constructions," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial nommé pour examiner le rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial et les documents y annexés.

L'honorable M. *Wark* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, que le dit rapport soit adopté.

Après de longs débats.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain, et que le dit ordre soit le second item des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du *Canada*, en pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées,"

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit alors le premier item des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant certains travaux sur la rivière *Ottawa*,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 11 Mai, 1870.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter

Motions

ORDRE DU JOUR.

Pour Mercredi, le 11 mai, 1870.

1870. *Premier Item.*

1 10 mai.— *Seconde lecture* du (Bill des Communes) Fonds de retraite.—(Hon. M. Campbell.)

Second Item.

2 “ “ Reprise des débats ajournés sur l'adoption du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir du rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial.—(Hon. M. Wark.)

3 “ “ *Comité de toute la Chambre* sur le Bill (Chambre des Communes) audition des comptes publics.—(Hon. M. Campbell.)

4 “ “ *Comité de toute la Chambre* sur le Bill (Chambre des Communes) Devoirs des juges de paix dans les cas de convictions sommaires.—(Hon. M. Campbell.)

5 “ “ *Comité de toute la Chambre* sur le Bill (Chambre des Communes) Lettres de change et billets promissoires.—(Hon. M. Campbell.)

1870.

- 6 10 mai. — *Comité de toute la Chambre* sur le Bill (Chambre des Communes) Banque
du Haut-Canada.—(Hon. M. Campbell.)
- 7 “ “ *Comité de toute la Chambre* sur le Bill (Chambre des Communes) Inspection
du cuir et des peaux crues.—(Hon. M. Ross.)
- 8 “ “ *Comité de toute la Chambre* sur le Bill (Chambre des Communes) Marques
sur le bois de constructions.—(Hon. M. Skead.)
- 9 “ “ *Seconde lecture* Bill (Chambres des Communes) : Travaux sur la rivière
Ottawa.—(Hon. M. Campbell.)

No. 55.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mardi, 10 Mai, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Mercredi, 11 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mailhot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du *Canada*, en pourvoyant à la retraite, en certains cas " particuliers, des personnes qui y sont employées."

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*,
Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable M. *Sanborn* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Bourinot*,

De retrancher le mot "maintenant" et après "fois" d'insérer: "de ce jour en six mois."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Bureau,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Leonard,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Sanborn,</i>	<i>Wilmot.—12.</i>

NON CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Mills,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skad.—27.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Matheson,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la question principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité-général à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*,

Que, lorsque la Chambre s'ajournera cet après-midi, elle demeure ajournée jusqu'à huit heures du soir, et que cette dernière séance soit une séance distincte.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre reprenne les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Wark*, savoir: Que le rapport du comité spécial nommé pour examiner le rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial et les documents y annexés, soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender et continuer l'acte trente-deux et trente-trois *Victoria*, chapitre "trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la province de *Manitoba*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l'expiration des actes " et parties d'actes mentionnés ci-dessous avant la passation de l'acte de la présente session " destiné à les maintenir en vigueur," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*. La Chambre s'est ajournée jusqu'à huit heures du soir.

A huit heures du soir, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Couchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mc Donald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Mc Lelan,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilnot.</i>
<i>Dickson,</i>			

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender l'acte concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables publics. "

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Guévremont* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

(Voir Journal.)

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les devoirs des " juges de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Léonard* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(Voir Journal.)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendement, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte imposant des droits sur les " billets promissoires et les lettres de change."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Bill* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de transférer à Sa Majesté, pour les fins y mentionnées, les propriétés et les pouvoirs dont sont actuellement revêtus les syndics de la Banque du *Haut-Canada*."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Letellier* de *St. Just* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en fait rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif aux marques apposées sur les bois de constructions."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Bureau* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(Voir Journal.)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant certains travaux sur la rivière *Ottawa*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil

“ du *Canada*, en pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées.”

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance et

L'honorable M. *McLelan* (*Londonderry*), a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Mitchell* a proposé secondé par l'honorable M. *Campbell*

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant la pêche par les navires étrangers,” et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour expliquer et amender l'acte concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables “ publics.”

Et aussi, le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant les devoirs des juges “ de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires,” et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'acte concernant la faillite de 1864,” et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois,
Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Guévremont*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte relatif aux marques apposées sur les bois de constructions ” et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé à l'amendement fait au dit bill avec un amendement auquel elles demandent le concours du Sénat.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

Le dit amendement étant lu la seconde fois,
Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Burham*, il a été
Ordonné, qu'il soit agréé;

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait à l'amendement du Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant respectivement le trentième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix, et le trentième jour de juin mil huit cent soixante-et-onze," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender et continuer l'acte trente-deux et trente-trois *Victoria*, chapitre trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la province de *Manitoba*."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Armand* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Reesor* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sanborn*,

De retrancher tous les mots après "Que" et d'insérer "le dit bill soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 23 retranchez tout ce qui vient après le mot "du" jusqu'à la fin de la lère section, et insérez ce qui suit :

"Cent deuxième degré de longitude à l'ouest de Greenwich traverse le parallèle du quarante-neuvième degré de latitude nord,—courant à l'est, dans le sens du dit parallèle du quarante-neuvième degré de latitude nord (lequel fait partie de la ligne frontière qui divise les *États-Unis d'Amérique* et le dit Territoire du *Nord-Ouest*) jusqu'au lac des *Bois* ;—de là courant à l'est dans le sens de la ligne frontière internationale jusqu'à la frontière occidentale de la Province d'*Ontario* ;—de là, courant au nord, jusqu'au parallèle du cinquante-deuxième degré de latitude nord ; de là courant à l'ouest, dans le sens du dit parallèle du cinquante-deuxième degré de latitude nord, jusqu'au point où il traverse le parallèle du cent deuxième degré de longitude ouest, mentionné ci-haut, puis de là, courant au sud, jusqu'au point de départ.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Alors l'honorable M. *Sanborn* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *McMaster*,

De retrancher tous les mots après "Que" et d'insérer "le dit bill soit amendé en retranchant le troisième paragraphe de la section 17, et d'insérer ce qui suit; "s'il tient *bonâ fide*, feu et lieu dans les limites de la division électorale à la date du bref d'élection et s'il a *bonâ fide*, tenu feu et lieu pendant les trois mois précédant immédiatement, cette date.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Alors l'honorable M. *Sanborn* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *McMaster*.

De retrancher tous les mots après "Que" et d'insérer "le dit bill soit amendé comme "suit:"—

Page ligne après "suivante" insérez :—

Rien dans le présent acte ne sera censé empêcher ce parlement-ci de faire à l'avenir des lois pour répartir la représentation que ladite province aura dans le Sénat et les Communes, et déterminer les limites de cette province ou en déterminer les districts électoraux pour la représentation dans le Parlement du Canada, selon qu'il conviendra de le faire par suite des changements survenus dans l'état et les conditions de ladite province; mais, aucun tel changement ne pourra se faire que lorsque l'accroissement de la population de la dite Province lui aura donné droit à un surcroît de représentation dans les Communes déterminé sur les bases de la représentation des provinces actuelles du Canada, d'après les règles fixées par la section 51 de l'Acte d'Union.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS ;

Les honorables Messieurs

<i>Burnham,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Leonard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>	<i>Shead.—12.</i>

NON CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell.</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shaw.—22.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours étant alors mise sur la question principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre reprenne les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Wark*, savoir: Que le rapport du comité spécial nommé pour examiner le rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial et les documents y annexés, soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit rayé des ordres du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*),

La Chambre s'est ajournée à demain à trois heures et demie de l'après-midi.

No. 56.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Mercredi, 11 Mai, 1870.

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1870.

PROCÈS-VERBAUX

DES,

SÉANCES DU SENAT

DU CANADA.

Jeudi, 12 Mai, 1870.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs—

<i>Aikins,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dickson,</i>			

PRIÈRES :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte y mentionné," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

10 mai, 1870.

Le comité conjoint des impressions des deux Chambres a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Le comité a examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Le second rapport annuel des directeurs des pénitenciers de la Puissance du *Canada*, pour 1869 ;

Rapport du comité spécial du Sénat chargé de s'enquérir des griefs dont se plaignent les propriétaires de terres dans la seigneurie de *Sorel* ;

Rapport final de la commission de service civil ;

Correspondance entre le gouvernement et les sauvages Iroquois des *Deux-Montagnes*, ou toutes autres personnes, au sujet de la vente ou de la remise des terres des sauvages et des difficultés qui existent avec les dits sauvages ;

Rapport du comité du Sénat chargé de s'enquérir des mesures qui ont été prises pour l'établissement d'un système décimal international uniforme de mesures poids et monnaies, etc. ;

Etat relatif à la réorganisation des départements publics et à la classification des officiers sous l'autorité de la 15^e clause de l'acte du service civil du *Canada* de 1868 ;

Liste de toutes les personnes qui ont été nommées à quelque charge, ou qui ont été ou sont employées en rapport avec le Territoire du *Nord-Ouest*, avec les salaires, etc., (pour distribution seulement.)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Etat de tous les frais et dépenses pour réparations faites au *Rideau Hall* et à *Spencer Wood*, et pour l'entretien de ces châteaux depuis le 30 juin 1868, jusqu'à présent ;

Liste des employés de l'exercice à *Montréal*, avec la date de leur nomination, leur salaire ou rémunération ;

Etat des sommes dépensées pour les jetées et quais de la Puissance, depuis le 1^{er} juillet 1867, etc. ;

Liste des personnes employées à la douane de *Montréal* comme commis, proposés au débarquement, etc., avec leurs salaires, etc. ;

Correspondance entre le ministre des finances et les trésoriers de *Québec* et d'*Ontario* au sujet de l'intérêt alloué depuis le 4 mai 1859 sur le capital des Seigneurs, etc. ;

Ordres en conseil et correspondance touchant la propriété louée par le gouvernement à la compagnie manufacturière de *Cornwall* ou à *George Stephens*, Ecr. ;

Etat des sommes votées et dépensées par le gouvernement de la Puissance pour les grandes lignes de communication reliant les provinces de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick* par les chemins de *Métapédia* et *Restigouche* ;

Correspondance relative à la nomination d'un maître de poste pour le village de *Waterloo*, dans le comté de *Shefford*, à la place de *A. L. Robinson* ;

Liste des personnes employées au bureau de poste de *Montréal* comme commis, facteurs, etc., indiquant la date de leur nomination et leurs salaires ;

Etat des comptes entre *Thomas Robertson* et le gouvernement au sujet des recettes et dépenses du chemin de *Dundas* et *Waterloo*;

Correspondance et rapports de l'ingénieur en charge du canal *Welland* depuis le 30 juin 1867;

Comptes faits au gouvernement et soumis aux arbitres provinciaux pour travaux exécutés et matériaux fournis pour les édifices du Parlement, etc.;

Ordres en conseil autorisant des impressions ou de la reliure sans demande de soumissions, avec un état détaillé de la dépense, etc.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président, Sénat.

Le dit rapport étant lu de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des Membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand'-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur Général du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et, d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat."

Laquelle étant venue, avec son Président.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être passés séparément, comme suit :

Acte pour amender l'Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans les cas de maladie et de détresse.

Acte concernant le cabotage canadien.

Acte pour amender l'Acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine.

Acte pour amender l'Acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des *Etats-Unis d'Amérique*.

Acte pour amender l'Acte concernant la cruauté envers les animaux.

Acte pour faciliter l'apposition du seing aux commissions de milice.

Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à certains cas y mentionnés.

Acte pour amender l'acte concernant les phares bouées et balises.

Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du grand chemin de fer occidental.

Acte relatif à la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada* et à celle du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*.

Acte pour autoriser la ville de *Belleville* à imposer et percevoir des droits de havre, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie du tunnel de la rivière *Détroit*.

Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*.

Acte concernant le premier recensement.

Acte à l'effet de pourvoir à la fusion de la Banque Canadienne de Commerce avec le président, les directeurs et la compagnie de la banque de *Gore*.

Acte pour incorporer la "Société des Artistes Canadiens."

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer international de *St. François* et *Mégantic*.

Acte pour amender l'Acte 31 *Victoria*, chapitre 46, et pour régler l'émission des billets de la Puissance.

Acte concernant les banques et le commerce de banque.

Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal à navires devant relier les eaux du lac *Champlain* à celles du fleuve *Saint-Laurent*.

Acte pour autoriser la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer et percevoir des droits de havre à l'embouchure de la *Rivière aux Castors*, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*.

Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires.

Acte pour mieux protéger les hardes et effets des matelots de la flotte de Sa Majesté.

Acte pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du grand chemin de fer de jonction.

Acte pour amender l'acte intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de *Montréal* dite du Soleil.

Acte pour faire disparaître certaines restrictions relatives à l'émission des billets de banque dans la *Nouvelle Ecosse*.

Acte pour amender l'Acte concernant le parjure.

Acte pour amender " l'Acte des pénitenciers de 1868."

Acte pour incorporer la compagnie du canal à navires d'*Ontario* et *Erié*.

Acte pour amender l'Acte incorporant la Banque des marchands d'*Halifax*.

Acte pour amender la loi relative au département des finances.

Acte à l'effet de maintenir en vigueur et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la province du *Nouveau-Brunswick*, relatifs aux corps de police de la paroisse de *Portland*, cité et comté de *St. Jean*.

Acte autorisant la Cour de Police de la cité d'*Halifax* à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école d'industrie d'*Halifax*.

Acte pour étendre à la Province de la *Nouvelle-Ecosse* l'effet de l'Acte de la Législature de la ci-devant Province du *Canada*, 19-20 *Victoria*, chapitre 141, relatif au synode de l'Eglise d'Angleterre en *Canada*.

Acte pour amender l' " Acte relatif aux cautionnements des officiers du *Canada*."

Acte pour amender l' " Acte concernant le maintien plus effectif de la paix dans le voisinage travaux publics."

Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer du Canada central.

Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de *Québec* et du *Nouveau-Brunswick*.

Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du gouvernement canadien.

Acte pour amender et étendre l'Acte établissant des dispositions pour l'amélioration des havres et chenaux dans certains ports des provinces de la Puissance.

Acte concernant les passages d'eau.

Acte pour continuer en force les dispositions de divers actes concernant la Banque du Peuple.

Acte pour amender les actes concernant les douanes et le revenu de l'intérieur, et pour établir certaines dispositions relatives aux bâtiments naviguant dans les eaux intérieures du *Canada* au-dessous de *Montréal*.

Acte pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l'expiration des actes et parties d'actes mentionnés ci-dessous avant la passation de l'acte de la présente session destiné à les maintenir en vigueur.

Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada, en pourvoyant à la retraite en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées.

Acte concernant certains travaux sur la rivière *Ottawa*.

Acte pour amender l'acte imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres de change.

Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues.

Acte à l'effet de transporter à Sa Majesté pour les fins y mentionnées, les propriétés et les pouvoirs dont sont actuellement revêtus les syndics de la banque du *Haut-Canada*.

Acte relatif aux marques apposées sur les bois de constructions.

Acte pour amender l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers.

Acte pour amender et continuer l'acte trente-deux et trente-trois *Victoria*, chapitre trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la province de *Manitoba*.

Acte pour expliquer et amender l'acte concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables publics.

Acte pour amender l'acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires.

Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'acte concernant la faillite de 1864, et pour amender l'acte concernant la faillite de 1869.

Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte y mentionné.

La Sanction Royale a été prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Au nom des Communes, j'ai présentée à Votre Excellence un bill intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public ; pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1870 et le troisième jour de juin 1871," que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

Sur ce bill, le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a alors dit :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je ne puis clore la présente session sans reconnaître l'attention et la diligence que vous avez apportées à l'expédition des affaires publiques et en particulier aux objets importants que je recommandai à votre considération.

Dans les mesures que vous avez adoptées concernant les banques et le commerce de banque et l'émission des billets de la Puissance, j'espère que se trouveront des garanties suffisantes pour la protection des intérêts financiers de la communauté.

La mesure que vous avez passée pour le gouvernement de la nouvelle province de *Manitoba*, et pour les vastes territoires adjacents, et les conditions justes et raisonnables que vous avez sanctionnées en faveur de leurs habitants ne peuvent manquer de faire disparaître toutes traces de malentendus qui malheureusement existent et de les remplacer par des sentiments de confiance dans votre bon vouloir, et d'espoir dans les nombreux et croissants avantages qui découleront de l'union avec la Puissance.

L'expédition militaire qu'il est nécessaire d'envoyer donnera satisfaction et confiance à tous ceux qui sont loyaux et bien disposés.

Les troupes de Sa Majesté partent pour une expédition de paix et seront une assurance aux habitants de l'établissement de la *Rivière-Rouge* et aux nombreuses tribus Indiennes, qui occupent le *Nord-Ouest*, qu'ils ont une place dans l'estime et les conseils de l'Angleterre, et qu'ils peuvent se reposer sur la protection impartiale du Sceptre Britannique.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je vous remercie de l'empressement avec lequel vous avez voté les subsides nécessaires pour le service public, et j'ai remarqué avec plaisir les précautions que vous avez prises pour prévenir tout déficit possible dans le revenu.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Les informations qui parvinrent à mon gouvernement de plusieurs quartiers quant aux desseins de gens appelés Fénians, armés et s'exerçant ouvertement dans diverses parties des États voisins, m'ont mis dans l'obligation de demander au Parlement de passer un acte pour suspendre l'acte de l'*habeas corpus*, comme aussi d'appeler en activité une force armée pour la défense de la frontière.

Les mesures vigoureuses auxquelles on a eu recours et la promptitude louable avec laquelle la milice active a répondu à l'appel aux armes ont refroidi les espérances des envahisseurs et détourné l'outrage dont on nous menaçait, si bien que je nourris maintenant la ferme espoir que je ne serai pas mis dans la nécessité d'exercer les pouvoirs qui m'ont été ainsi confiés.

Les dispositions législatives que vous avez faites pour le recensement décennal de 1871, seront mises à effet de manière à assurer, s'il est possible, la confection d'un recensement simultané dans toutes les possessions de Sa Majesté de l'*Amérique du Nord*.

J'ai le sincère espoir que les préparatifs qui ont été faits après mûre délibération pour la protection des pêcheries Canadiennes se trouveront efficaces. On mettra tout le soin possible à combiner le maintien des droits incontestables de nos pêcheurs avec la considération qui est due aux justes prétentions des étrangers, et je suis persuadé que vous reconnaîtrez avec gratitude l'appui et le support moral que le gouvernement de Sa Majesté a annoncé l'intention d'accorder.

Le ton général de vos débats et l'expression unanime de l'opinion prévalente indiquent que le peuple du Canada sent les avantages découlant de la forme existante de son gouvernement. Je me flatte que son contentement sera de longue durée, et je prends congé de vous pour le présent avec le vif désir que la détermination et les efforts du pays pour conserver les avantages dont il jouit soient couronnés de la protection et de la faveur particulière de la Providence.

L'honorable Président a alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce Parlement à mardi, le vingt-et-unième jour de juin prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement est en conséquence prorogé à mardi, le vingt-et-unième jour de juin prochain.

1880

Publié par J. H. Lippincott, 201 et 203, rue de la Harpe.

OLIVIER

REVUE DU BREVET

1880

PROGRES-VEIBVUNZ

Paris, le 13 Mars 1880

Imprimerie de l'Industrie, 33, Avenue de la Harpe, Paris

No. 21

NO. 57.

3me Session, 1er Parlement, 33 Vict., 1870.

Jundi, 12 Mai, 1870.

PROCES-VERBAUX

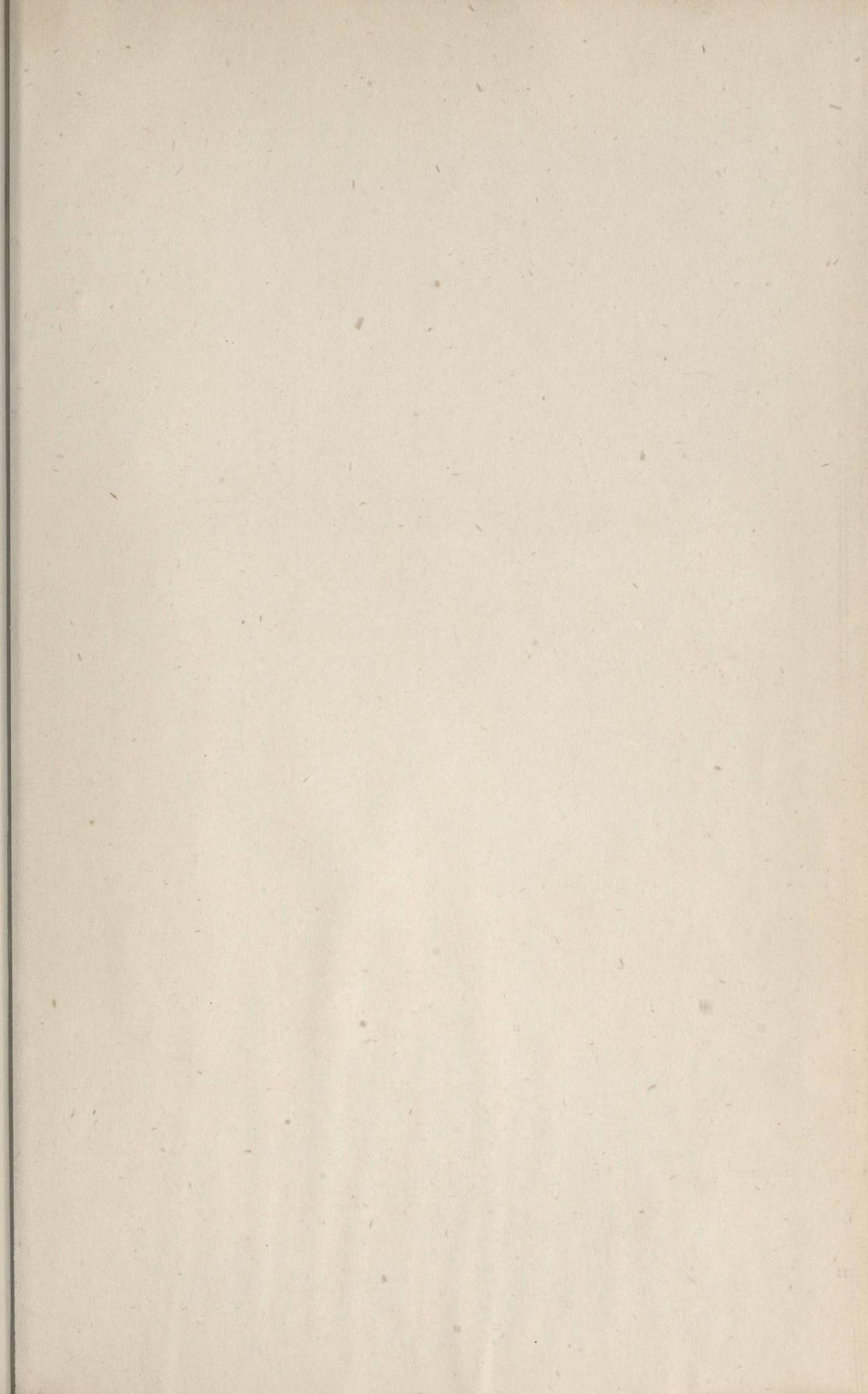
DES

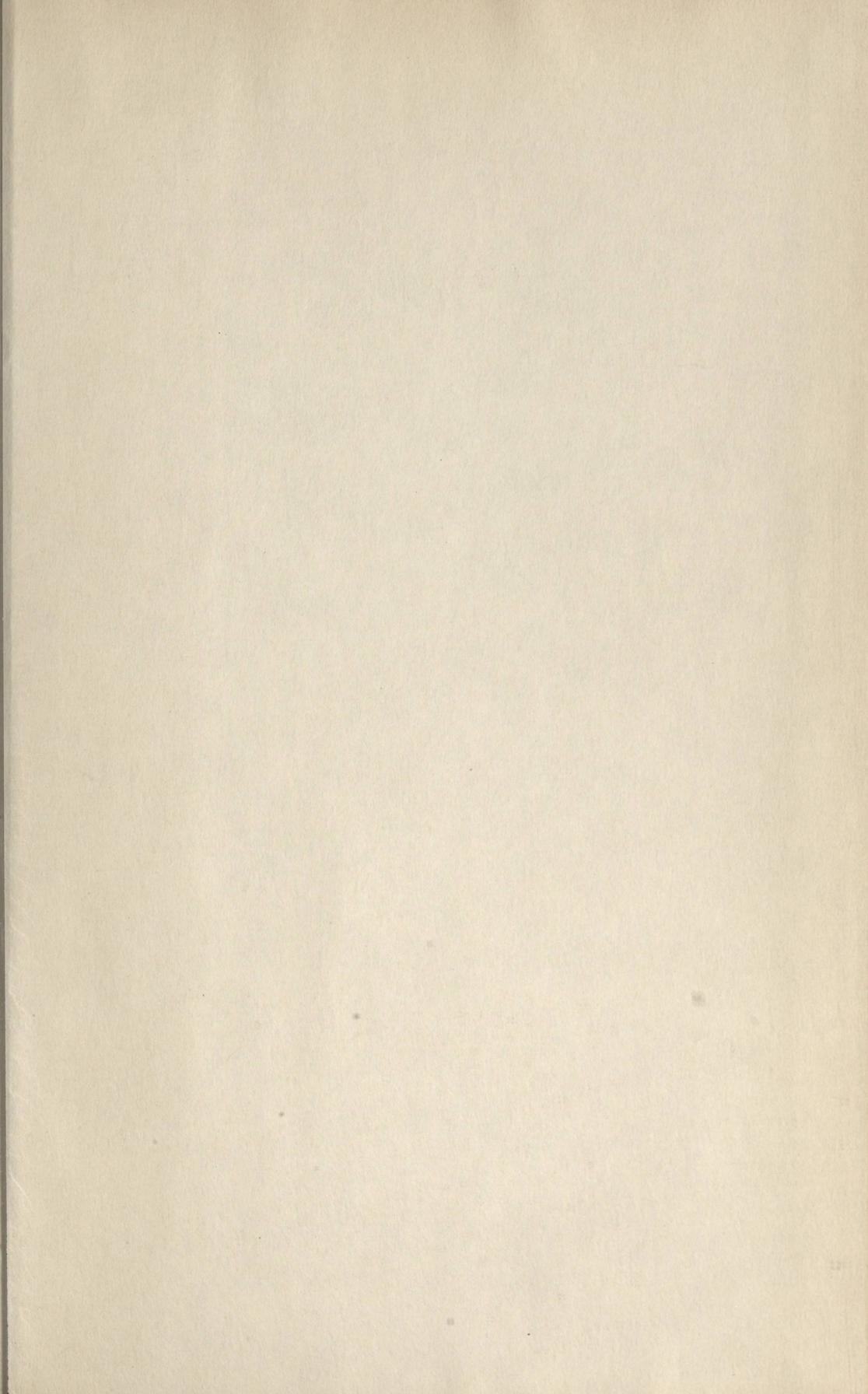
SEANCES DU SENAT

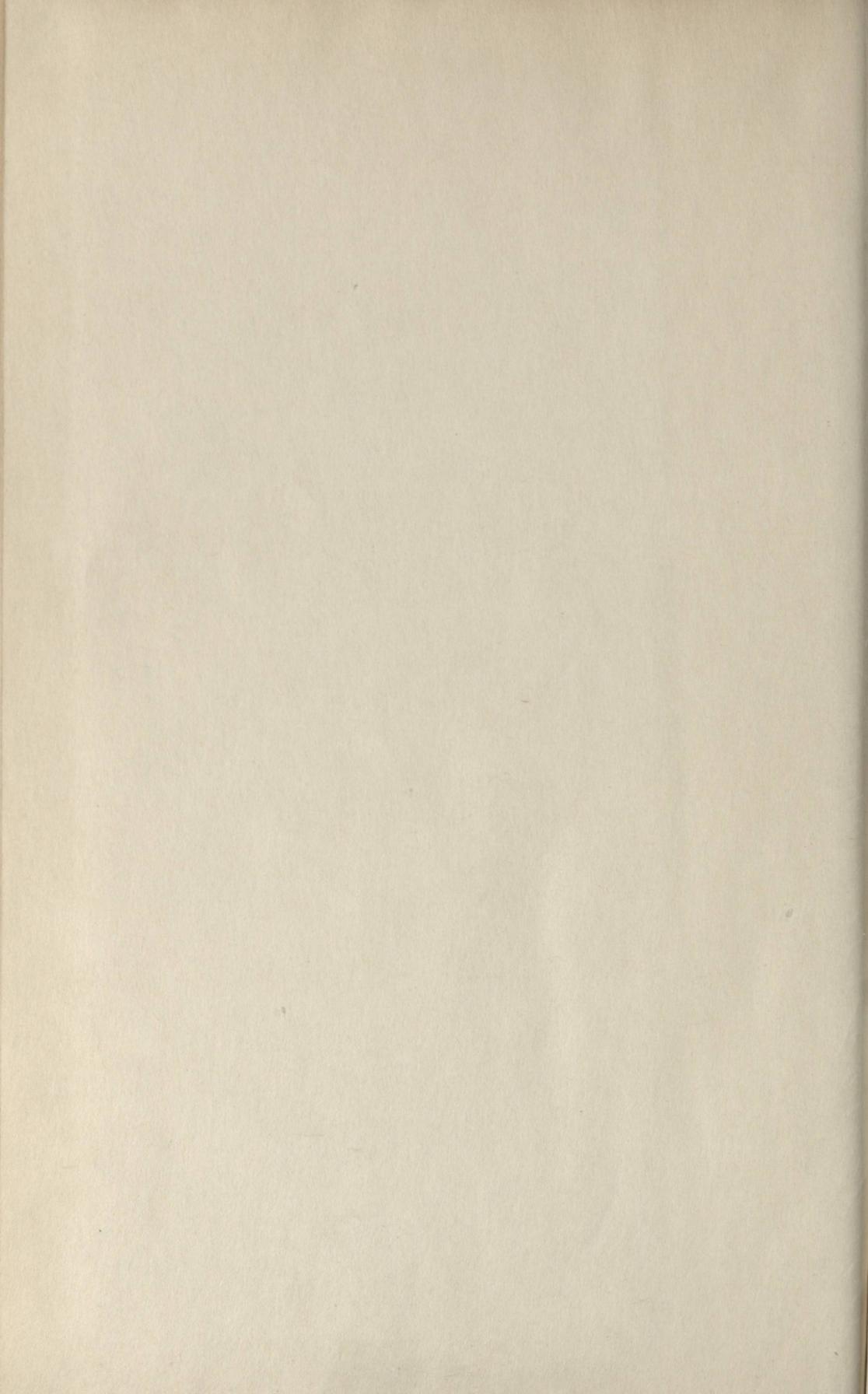
OTTAWA:

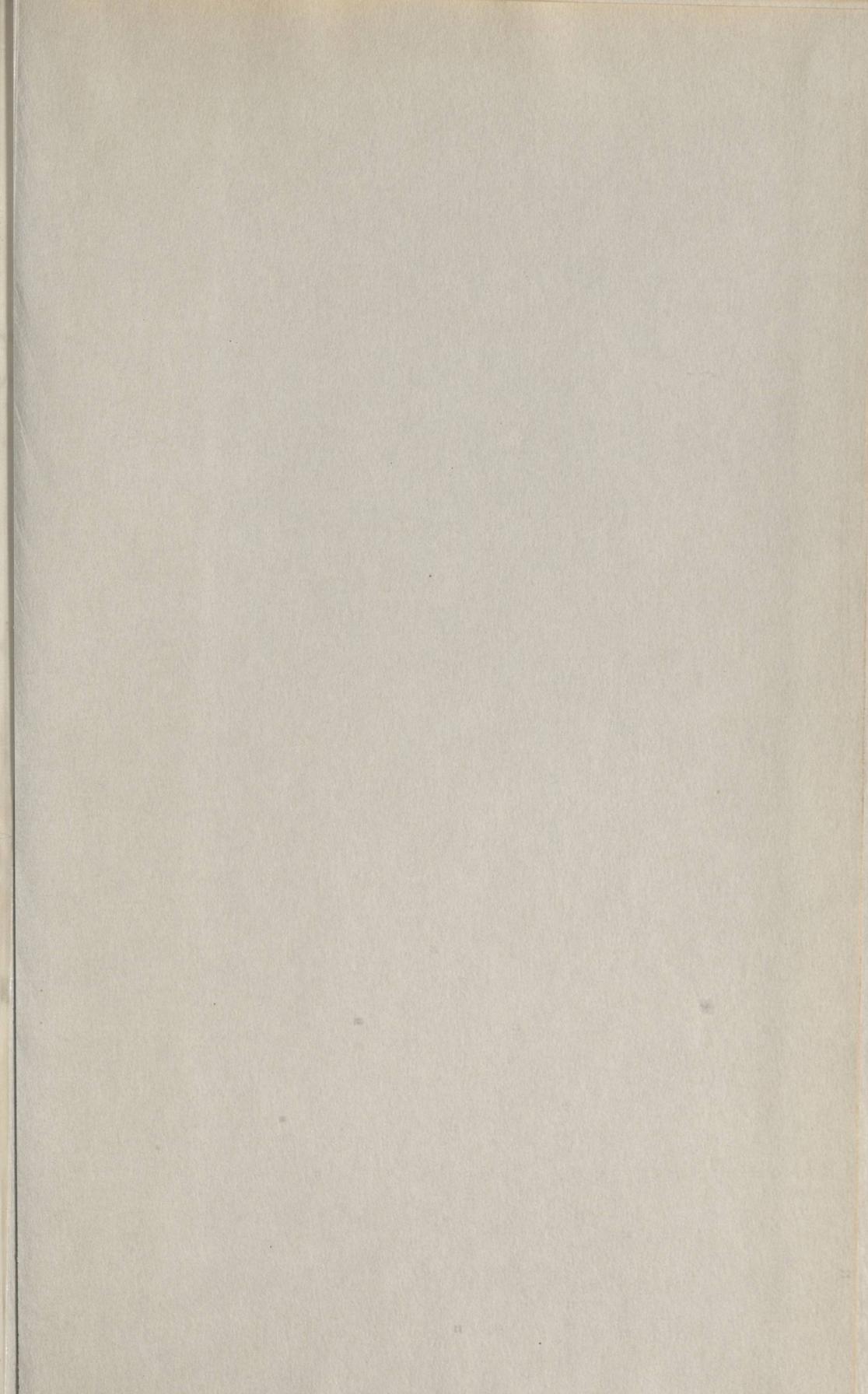
Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

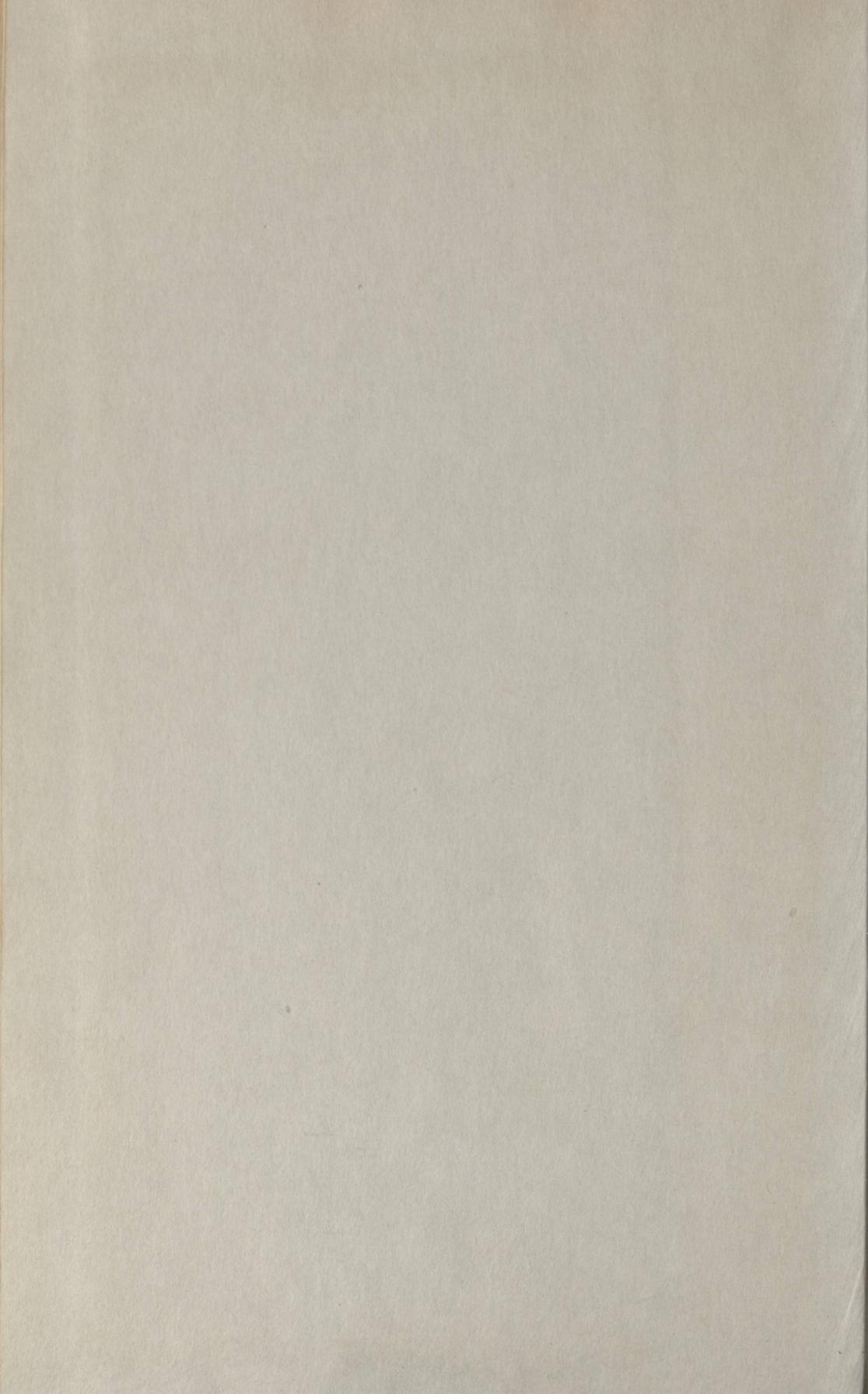
1870.











Prezzo per
Harpell's Press Co-operative
Gardenvale

